
Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : FINANCES – Ville d’Hyères les Palmiers – Débat sur les orientations budgétaires 2011

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DALMAS, 9ème Adjoint

Comme chaque année, les membres du Conseil Municipal ont reçu le document intitulé « Débat d’orientation budgétaire 2011 ».

Chaque conseiller municipal dispose ainsi des éléments nécessaires à la bonne tenue du débat.

Dans un contexte qualifié de morose au plan économique, social et financier, la situation des collectivités territoriales est toujours délicate ; la préoccupation majeure des élus locaux restant, cependant, de maintenir un niveau de service satisfaisant pour les habitants.

En matière de fonctionnement, avec une stagnation des dotations de l’Etat, le secteur local ne pourra pas tabler sur une évolution acceptable d’une fraction de ses recettes.

En matière d’investissement, les collectivités locales continuent à jouer un rôle moteur dans l’économie nationale.

Compte tenu des constats énoncés ci-dessus, la préparation du budget primitif 2011 est élaborée avec prudence en tenant compte des éléments suivants :

- une enveloppe d’investissement de 21 M €
- une prévision rigoureuse des dépenses de fonctionnement avec recherche de réduction des coûts et une maîtrise des charges de personnel ;
- un maintien de l’enveloppe des subventions aux associations à hauteur de celle du budget primitif 2010 ;
- un montant minimum des dotations d’Etat ;
- une stagnation de certaines recettes,

Le débat s'instaure alors entre les Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires 2011 susmentionnées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir débattu,

PREND acte du bon déroulement du débat d'orientation budgétaire pour 2011.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 9ème Adjoint

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :



BUDGET PRIMITIF 2011

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	page 2
II.	CONCOURS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES	page 2
III.	FINANCES PUBLIQUES 2011	page 3
	1. Inflation	
	2. Déficit et dette publique	
	3. Taux d'intérêts	
	4. Droits de mutation	
	5. Fiscalité	
	6. Péréquation	
	7. Autofinancement et investissement	
IV.	HYERES : ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2011	page 5
	1. Rétrospective	
	2. Evolution des ressources : Recettes de Fonctionnement	
	3. Une évolution maîtrisée des Dépenses de Fonctionnement	
	4. Recettes d'Investissement	
	5. Programmation des dépenses d'Investissement	
V.	CONCLUSION	page 14



BUDGET PRIMITIF 2011

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

I. INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire constitue, la première étape, essentielle, du cycle budgétaire annuel. Il n'est pas soumis au vote.

C'est l'occasion pour le Conseil Municipal :

- de faire le point sur la situation financière de la commune
- de discuter des orientations budgétaires
- d'analyser, en fonction de ses capacités les programmes pluriannuels d'investissement.

II. CONCOURS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les contraintes actuelles sur les Finances publiques se traduiront dans les budgets locaux dès 2011 et se prolongeront au cours des années suivantes : gel des dotations, renforcement de la péréquation...

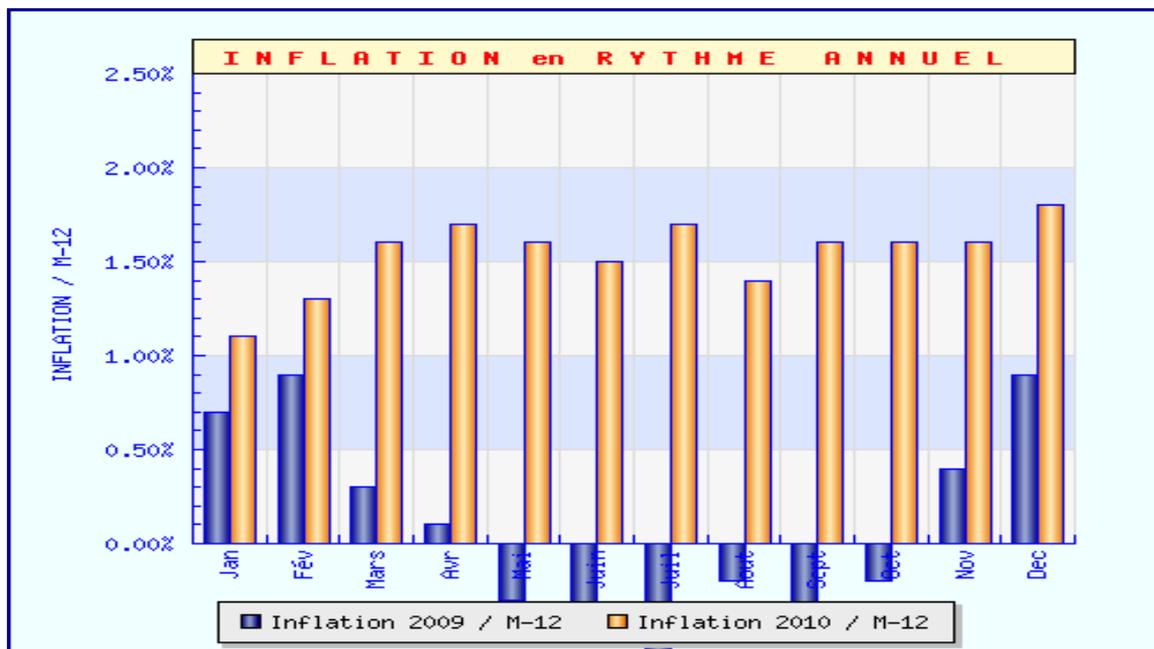
Une des mesures les plus importantes inscrites dans le Projet de Loi de Finances 2011 concerne la stabilité en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

Tout comme en 2010, hors FCTVA, la croissance des autres concours de fonctionnement reste dans une enveloppe normée gelée. Le PLF fixe le montant de la DGF à 41.3 milliards d'euros soit une hausse de seulement 0.2% (contre 0.6% qui représentait déjà une chute de 70% par rapport à 2009) soit une évolution très inférieure à l'inflation prévisionnelle.

Ce gel des dotations est d'ores et déjà prévu pour 3 ans (2011-2013) et vise à inciter les collectivités à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement et l'évolution de leurs coûts de personnel.

III. FINANCES PUBLIQUES 2011

1. Inflation



Après un rattrapage rapide de juin 2009 (-0.7%) à Avril 2010 (+1.7%) l'inflation semble marquer le pas. L'année 2010 se termine toutefois par un rebond surprise avec une inflation de 1.8% à fin décembre. En moyenne, l'inflation annuelle 2010 a été de 1.5%. Cette moyenne intègre des hausses parfois spectaculaires (Fiouls +23.2%, Gazole + 14.6%, Assurance automobile +6.6%...) qui influent sensiblement sur les charges supportées par la Collectivité. Pour 2011, l'inflation devrait rester modérée du fait de la fragilité de la reprise et se stabiliser en dessous de 2%, probablement à hauteur de 1.5%

2. Déficit et dette publique

On prévoyait en 2010 que la part du déficit lié à la crise devait se résorber spontanément avec la reprise de l'activité économique et le retour de la croissance, et être temporisée par les faibles taux d'intérêts qui faisaient peser des charges moins lourdes sur le financement de la dette.

Le gouvernement comptait sur un redressement de la croissance moyenne annuelle en 2010 de 0,7% à 3%. Cependant la croissance en 2011 ne serait encore que de 1.6% selon les économistes même si selon le Gouvernement la croissance du PIB pourrait s'établir à 2%

Le retour à l'équilibre des finances publiques repose donc principalement sur la maîtrise des dépenses publiques et engage l'ensemble des acteurs de la dépense publique, y compris les collectivités locales.

Dans le projet de loi de programmation des finances publiques en 2011-2014, le Gouvernement s'est engagé à ramener le déficit public à 6% du PIB en 2011 (contre 7.7% en 2010) puis à 4.6% en 2012, 3% en 2013 avec pour objectif 2% en 2014.

3. Taux d'intérêts

Les principaux taux (à court ou long terme) ont suivi une tendance fortement baissière en 2009. Dans un contexte de seuil critique d'endettement des Etats et de choix de politique budgétaire d'austérité en Europe le risque de voir à court terme les taux remonter est faible sauf en cas de choc externe (chute de l'euro, crise de liquidités). La BCE ne serait pas donc incitée à durcir sa politique monétaire avant la fin de l'année 2011, son principal taux directeur resterait à 1%.

4. Droits de mutation

Après une baisse sensible en 2009, les droits de mutation perçus par les Communes et les Départements ont progressé en 2010 (9.2 milliards d'euros). Il faut espérer que cette hausse se prolonge sur l'année 2010

5. Fiscalité

En 2010 les bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont progressé de manière moins marquée qu'en 2009. Il faut donc rester prudent sur l'estimation pour 2011 de l'évolution dynamique des bases fiscales.

Les bases de fiscalité directe sont revalorisées de 2% (contre 2.5% en 2009 et 1.2 en 2010)

6. Péréquation

Dans le PLF 2011, du fait de la réforme de la Taxe Professionnelle et des transferts de fiscalité entre niveaux de collectivité qui en découlent, plusieurs dispositifs financiers et fiscaux sont prévus pour renforcer la péréquation entre collectivités.

Une péréquation sur les dotations de l'Etat : Un prélèvement de 5% sur le complément de garantie de la dotation forfaitaire des collectivités les plus riches devrait à terme permettre de financer l'impact de l'intercommunalité. Le gouvernement souhaite moduler cet écrêtement et les reversements en fonction du potentiel fiscal des communes.

Une péréquation horizontale entre collectivités : L'idée serait de définir à l'horizon 2015 un pourcentage de prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités les plus riches qui serait redistribué aux collectivités nécessiteuses.

Car, lorsque l'on passe d'une croissance de la DGF de 2% à un taux de seulement 0.2% il est clair que l'on ne peut plus alimenter une péréquation verticale. D'où l'idée de nouveaux mécanismes de péréquation horizontale.

7. Autofinancement et investissement

L'épargne de gestion dégagée par les collectivités sur les opérations courantes a enregistré une hausse en 2010 de 1.8 milliard d'euros soit 4.7%. Les charges d'intérêts ont diminué de 5.4% en 2010 et l'épargne brute a donc enregistré une hausse sensible en 2010.

L'investissement qui s'était stabilisé en 2009 grâce à la participation des collectivités au Plan de relance, a baissé légèrement en 2010 (-2.1%) à cause du contrecoup de l'effort fourni en

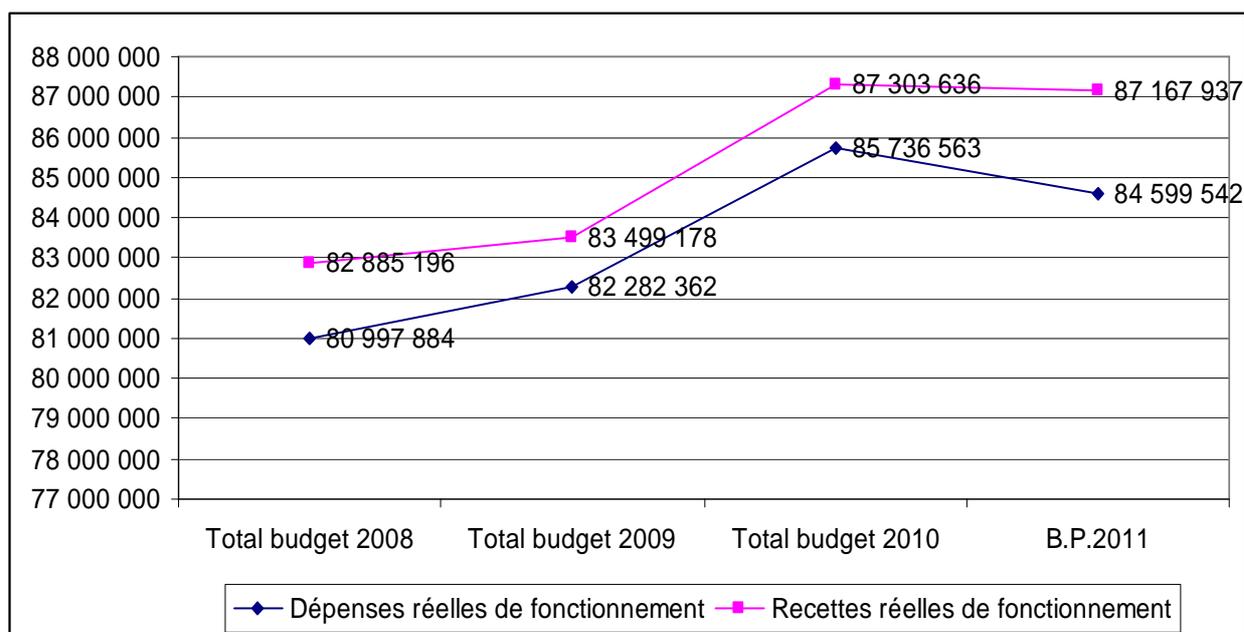
2009 et du climat conjoncturel peu porteur (crise économique). Dans ce contexte, Hyères a au contraire concentré ses efforts d'investissement en 2010 grâce à la prorogation du plan de relance, et devrait maintenir un investissement 2011 conséquent.

IV. HYERES : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

A. Rétrospective

LES GRANDES MASSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	Total budget 2008	Evol. 08/09 en %	Total budget 2009	Evol. 09/10 en %	Total budget 2010	Evol. 10/11 en %	B.P.2011
FONCTIONNEMENT							
frais de personnel	40 863 200	3.26	42 197 300	0.89	42 571 000	0.85	42 934 398
charges à caractère général	24 203 183	-3.20	23 428 060	4.50	24 482 954	-5.00	23 258 806
autres charges de gestion courante	13 662 031	7.72	14 716 117	17.53	17 296 509	-10.54	15 474 306
charges financières	942 000	-8.23	864 436	-29.77	607 054	36.61	829 293
autres dépenses de fonctionnement	1 327 470	-18.91	1 076 449	-27.63	779 046	169.91	2 102 739
Dépenses réelles	80 997 884	1.59	82 282 362	4.20	85 736 563	-1.33	84 599 542
contributions directes	31 272 180	6.84	33 409 950	5.61	35 284 387	2.82	36 280 787
autres impôts et taxes	25 298 503	-6.01	23 778 970	7.89	25 656 267	0.10	25 681 153
dotation globale de fonctionnement	13 645 929	5.13	14 346 474	-0.18	14 320 680	0.01	14 321 473
autres dotations	8 443 541	-35.76	5 423 998	-5.49	5 126 216	-3.27	4 958 486
produit des services et du domaine	3 740 830	13.75	4 255 051	12.14	4 771 717	-3.60	4 599 700
autres recettes de fonctionnement	484 213	-23.59	2 284 735	-11.74	2 144 369	-26.71	1 326 338
Recettes réelles	82 885 196	0.74	83 499 178	4.56	87 303 636	-0.16	87 167 937



Sur le plan des grandes masses budgétaires, le Compte administratif 2010 devrait marquer un excellent taux de réalisation des dépenses d'investissement à 75 % et parallèlement le maintien d'un autofinancement élevé grâce à des marges de manœuvre dégagées sur le fonctionnement par la recherche de pistes d'économies lors de la Décision modificative de novembre 2010.

Les recettes d'investissement sont marquées en 2010 par deux remboursements de la TVA pour un montant de 3.5M€ : 1.8 M€ au titre des dépenses 2008 et 1.7 M€ au titre du plan de relance.

La Ville de Hyères affiche ainsi de bons résultats financiers :

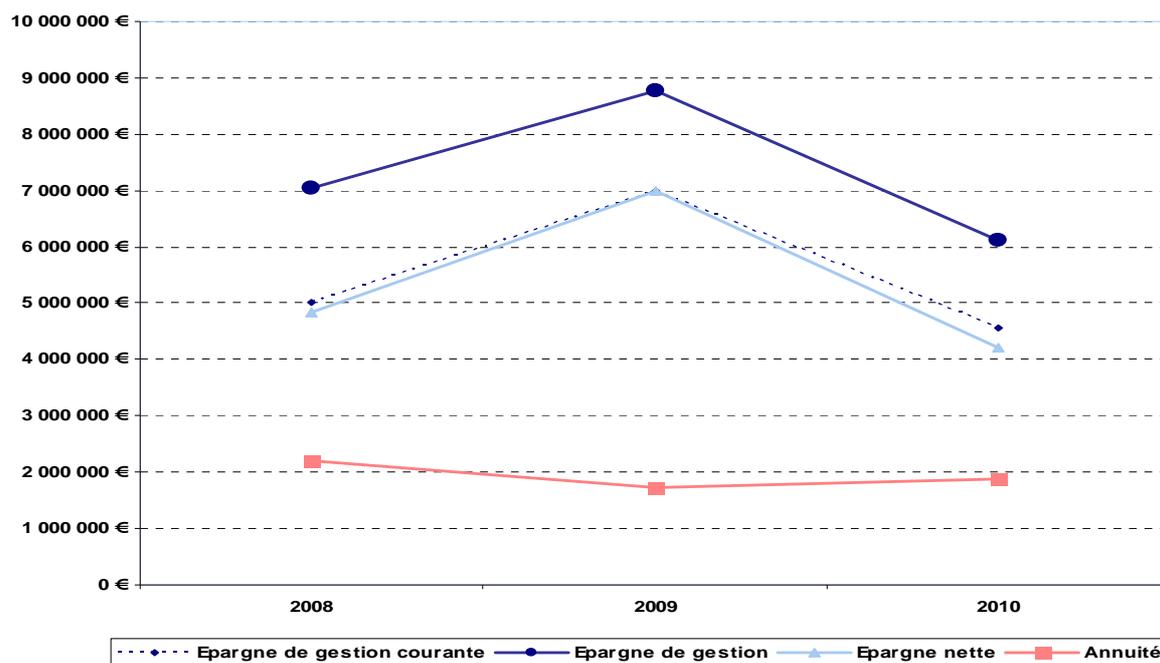
	CA 2008	CA 2009	CA 2010	BP 2011	Moyennes nat.de la strate 2008(Com.CA à TPU)
Dépenses de personnel/DRF	51	51	50	51	57
DRF/population	1 487	1 389	1 491	1 499	1 249
Produits impos.Direct./population	595	600	631	643	462
RRF/population	1 605	1 539	1 589	1 544	1 425
Dép.Equip.Brut/population	270	221	331	354	327
Encours dette/population	339	343	385	383	1 150
D.G.F./population	256	255	255	254	288

Ces résultats permettent à la Ville en 2010 :

- De maintenir un montant d'autofinancement significatif, avec une épargne nette à 4.2M€ en 2010, assurant le financement des grands projets d'investissements du mandat et des travaux de renouvellement du patrimoine.
- Une évolution de l'encours de la dette garantissant une situation financière saine, en 2011.

EPARGNES

LIBELLE	2008	2009	2010
EPARGNES			
recettes réelles de fonct. (hors 77)	82 722 679	84 041 206	87 388 388
dépenses réelles de fonct. (hors 67 et 66)	77 721 819	77 053 041	82 817 491
Epargne de gestion courante	5 000 860	6 988 165	4 570 897
produits exceptionnels	2 748 201	2 568 830	1 920 644
charges exceptionnelles	706 171	785 001	385 070
Epargne de gestion	7 042 890	8 771 994	6 106 471
intérêts courus	754 899	457 531	576 826
Epargne brute	6 287 991	8 314 463	5 529 645
amortissement (hors RA)	1 457 869	1 310 929	1 306 929
Epargne nette	4 830 122	7 003 534	4 222 716
Annuité	2 214 339	1 718 478	1 876 376



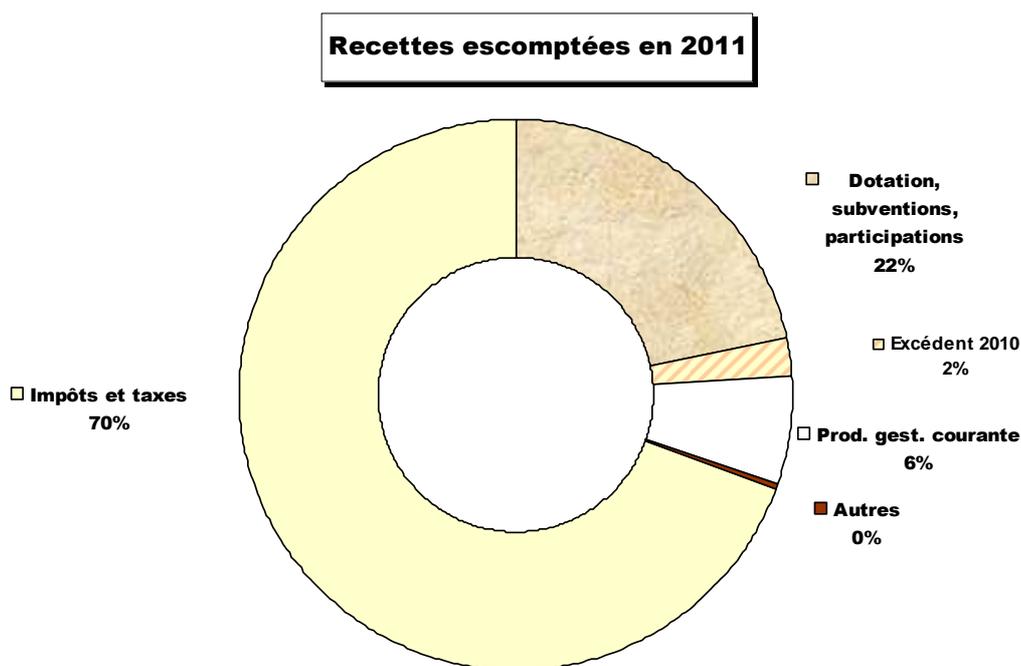
B. L'évolution des ressources : Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient s'établir à 87 M€ :

- les produits des services et de gestion courante (chapitres 70 et 75) devraient atteindre le même niveau que l'année dernière, soit près de 5.8 M€.
- La politique tarifaire devrait être revalorisé modérément suivant l'inflation et l'augmentation du coût de revient des prestations.

Les principales autres taxes sont :

- la taxe sur l'électricité : 1.2M€
 - la taxe additionnelle sur les droits de mutation : évaluée de façon prudente à 2.8 M€.
 - Le produit des jeux du casino : 2.7 M€
- les dotations (chapitre 74) devraient atteindre 19.2 M€, dont 14.3 M€ attendus de DGF, le reste étant constitué de diverses participations (Etat, Région, Département, CAF) pour le fonctionnement des services.

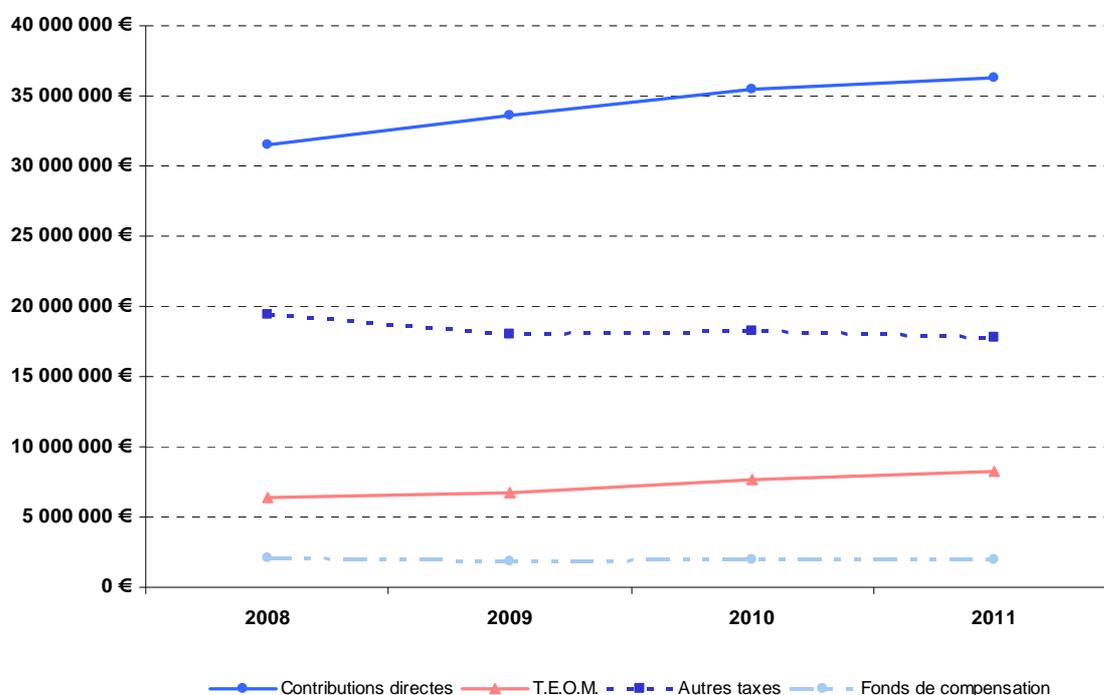


La fiscalité locale

Les taux d'imposition communaux

Face à un risque d'inflation fiscale généralisé dû à la potentielle perte d'autonomie des collectivités locales provoquée par le plan de rigueur de l'Etat, la Ville de Hyères choisit cependant de ne pas pénaliser les ménages et n'augmentera pas ses taux d'imposition (TH, TF) en 2011.

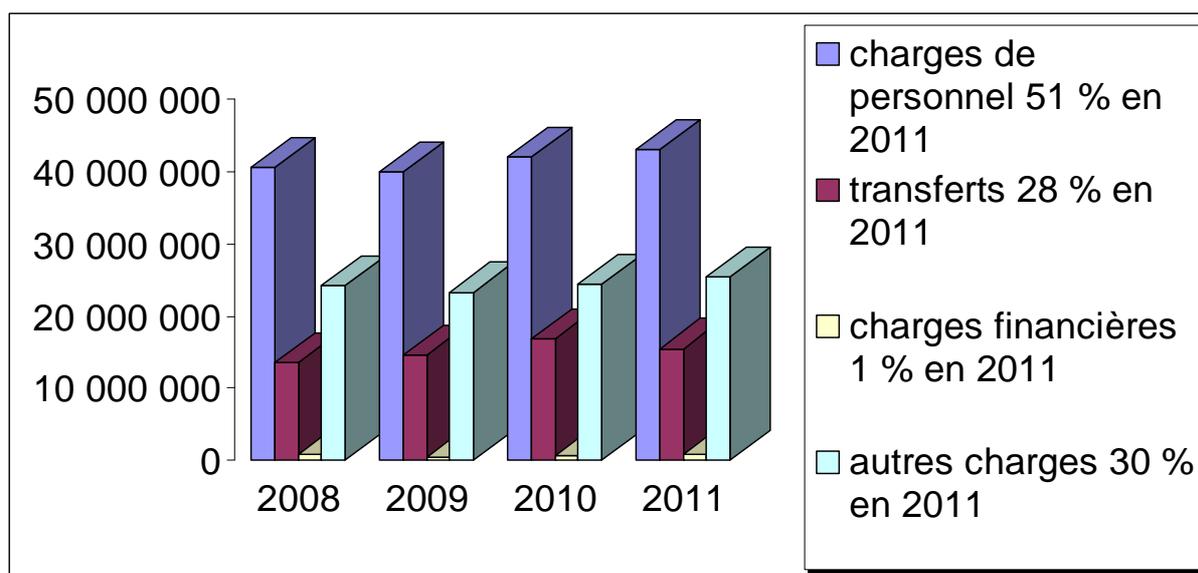
Le produit de la TEOM devrait être légèrement revalorisé en 2011 afin d'équilibrer une légère augmentation des charges due à amélioration significative du service (tri sélectif au porte à porte). Le produit est évalué selon les bases connues en 2010 à 8.1 millions d'euros. Le taux envisagé reste dans la moyenne du Département (11.8% à Toulon et 11.67 % à la Valette en 2010).



C. Une évolution maîtrisée des Dépenses de Fonctionnement

La Ville s'est fixé comme objectif de neutraliser l'augmentation induite de ses dépenses réelles de fonctionnement et de les maintenir au niveau du réalisé 2010 soit à environ 83.9 M€.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

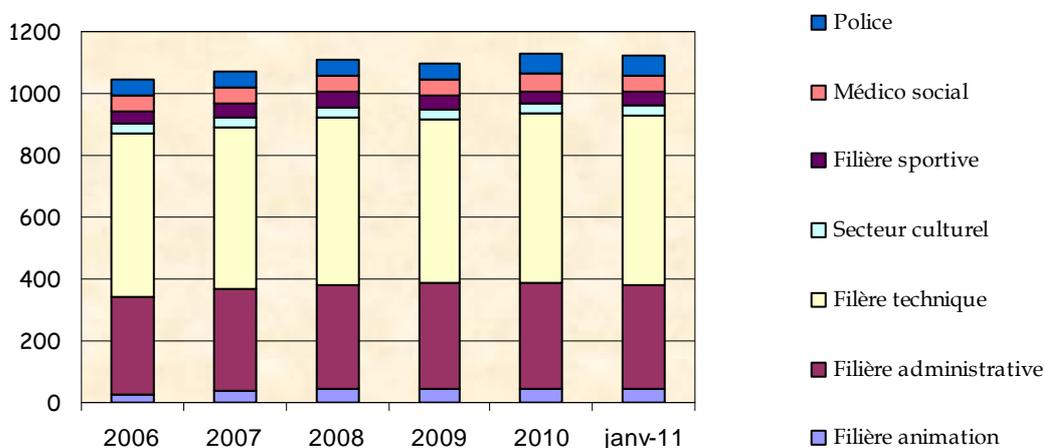


- Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent plus de la moitié du budget de fonctionnement de la Ville (51%). Ces charges évoluent dans un cadre contraint sur le plan national (évolution de la valeur du point d'indice) et intègrent l'effet "glissement-vieillesse-technicité" (impact de la "pyramide des âges" des effectifs de la Ville). Cependant, la Ville choisit de s'engager cette année dans une politique de compensation de cette augmentation contrainte par des économies d'échelle, de façon à rester dans un budget maîtrisé.

Cette maîtrise de l'évolution de la masse salariale implique d'optimiser la gestion des effectifs tout en assurant le fonctionnement des nouveaux équipements.

Les frais de personnel : chapitre 012 n'évoluerait donc que de 0.85 % alors que l'augmentation naturelle s'élèverait à 3.2% et que le GVT est estimé à 3 %, pour s'établir à 42.9 M€ contre 42.5 M€ l'année dernière.



Les autres dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)

Ce poste se compose des dépenses d'activités des services municipaux, des missions confiées aux prestataires extérieurs, des subventions, et les participations versées à nos partenaires.

L'évolution modérée des recettes prévue pour 2011 oblige à un contrôle strict de l'accroissement des dépenses. Ceci devrait donc se traduire par une évolution négative des coûts de fonctionnement, les charges courantes devant diminuer de façon à absorber l'augmentation induite par les dépenses de personnel.

En effet, les contraintes fortes sur les ressources de la Ville imposent la recherche de solutions capables de dégager des marges de manœuvre afin de garantir le financement du programme d'investissements pluriannuel, avec l'ambition de poursuivre le développement de la Ville et de préparer l'avenir. Le financement des investissements par les ressources propres restant un objectif primordial de ce mandat afin de maîtriser le recours à l'emprunt.

Le Budget Primitif 2011 sera donc intégralement élaboré selon la procédure du Budget Base Zéro visant une affectation optimale des crédits budgétaires aux priorités politiques tout en réduisant le recours à la fiscalité.

Les autres dépenses de gestion courante (chapitre 011, 65 et 67) devraient donc se maintenir à 39 millions d'euros. Elles comprennent entre autres les contrats de service tels que les transports pour les sorties scolaires, la communication, l'entretien des bâtiments communaux ou encore les fournitures d'énergie, le fonctionnement des écoles et autres services publics.

Subventions aux associations

En attribuant cette année encore, 5,5 millions d'euros de subvention aux associations hyéroises, la Municipalité souhaite reconnaître leur rôle essentiel dans la vie sociale, sportive et culturelle de notre ville



Les intérêts de la dette

Les frais financiers devraient continuer d'augmenter raisonnablement l'an prochain avec d'une part les intérêts de la dette sur long terme (684 k€) et d'autre part les intérêts du produit Revolving (130k€) contracté fin 2010 pour financer le programme d'équipements.

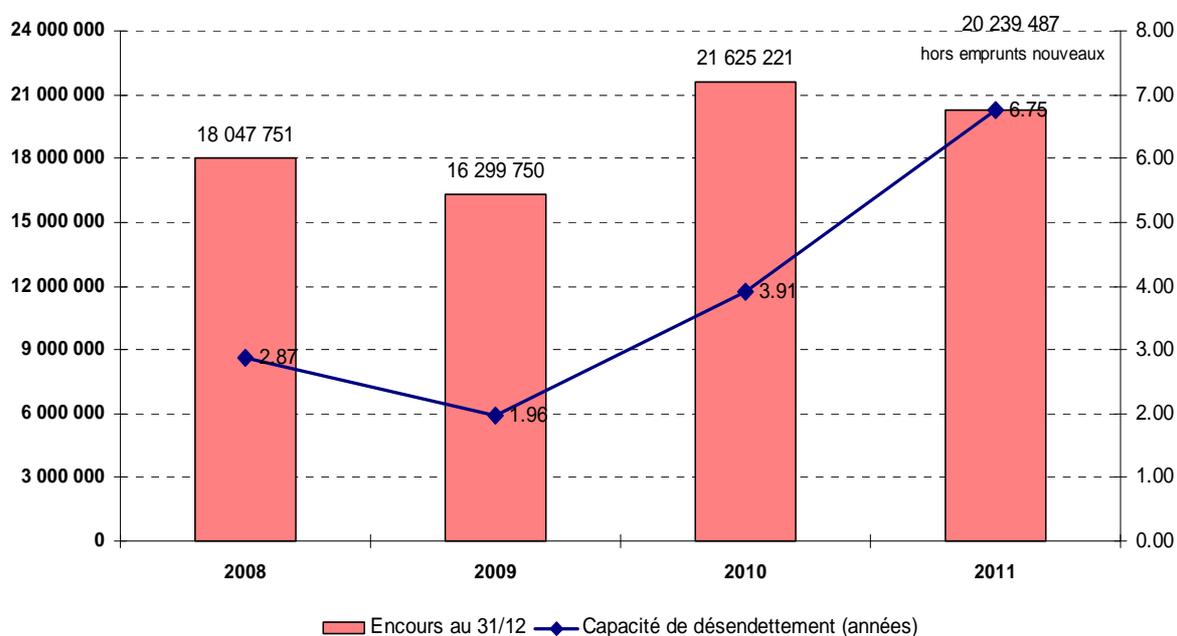
Sur le plan financier, la municipalité poursuivra son objectif d'une maîtrise de l'endettement de la Ville conjuguée au maintien d'un niveau suffisant d'épargne, permettant ainsi de financer son programme d'investissements.

D. Recettes d'Investissement

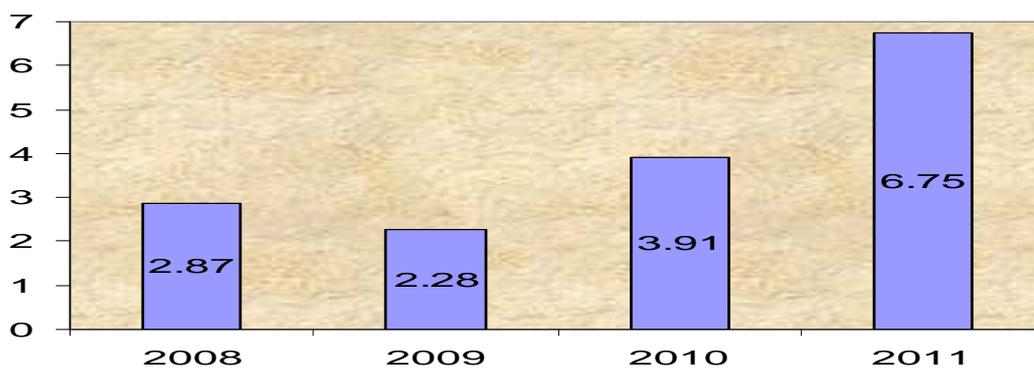
Les recettes d'Investissement seraient constituées de :

- 309 k€ de produit des cessions
- FCTVA à hauteur de plus ou moins 2.3 M€
- 356 k€ au titre de la TLE
- 5.1 M€ d'excédent capitalisé en couverture du déficit d'investissement
- Plus de 2M€ de subventions d'investissement (Conseil Général, TPM, Etat, région)

EN COURS DE DETTE



Le ratio de désendettement, c'est-à-dire l'encours de la dette exprimé en années d'autofinancement, est égal à 4 années en 2010 (au budget principal) démontrant un endettement très modéré. Il devrait s'élever à un peu plus de 6 ans en 2011.



E. Programmation des dépenses d'Investissement

Sur le mandat, l'accent sera mis entre autres sur l'investissement. Environ 21 M€ pourraient être consacrés, l'an prochain, au programme d'investissement, avec 4 M€ sur les Grands Projets, plus de 10 M€ sur les Grandes Opérations, et 7 M€ sur la valorisation du patrimoine.

Au budget 2011, devraient notamment être inscrits :

- plus de 2M€ de travaux de voirie,
- 600 k€ d'éclairage public,
- 600 k€ pour le plan économie d'énergie,
- plus d'1 million pour la valorisation du patrimoine,
- 1.5 M€ pour le square Stalingrad, 560 k€ pour le musée,
- 600 k€ pour les équipements sportifs,
- 700 k€ d'équipements scolaires,
- 500 k€ pour la dynamisation du centre ville
- 500 k€ pour le plan fibre optique-caméra.

1.4M€ devrait être prévu pour l'amortissement du capital de la dette.

FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS

LIBELLE	2008	2009	2010	BP 2011
Dépenses d'équipement	14 389 752	12 466 656	18 612 497	21 000 000
RESSOURCES				
Emprunt	2 810 000	2 300 000	6 632 400	13 321 668
Ressources propres	7 187 225	5 986 266	8 195 894	5 651 855
dont autofinancement	4 830 122	7 003 534	4 222 716	3 000 000
dont dotations	3 741 960	2 922 450	4 002 554	2 651 855
Subvention d'investissement	4 394 098	4 180 390	3 784 203	2 026 477
Ressources définitives	11 581 324	10 166 656	11 980 097	7 678 332
FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS				
part des ressources définitives	80 %	82 %	64 %	37 %
part de l'emprunt	20 %	18 %	36 %	63 %

V. CONCLUSION

Principales orientations pour 2011 : L'heure des choix

L'évolution des concours de l'Etat nous pousse à une remise en question de nos modes de fonctionnement, à la prise de décision et à l'anticipation.

Car on observe, à l'horizon 2011, une accumulation d'incertitudes sur l'avenir des finances locales, et donc des risques qui s'y rattachent. Si l'on ne peut présager d'une perte des marges de manœuvre financières des collectivités locales, on note toutefois une diminution de la flexibilité sur la mobilisation des ressources.

Commence à poindre « l'effet ciseau », ou autrement dit la contrainte budgétaire des dépenses induites, pour assurer aux citoyens un bon niveau de service public alors que les ressources diminuent.

Il est donc désormais indispensable d'agir fortement sur les dépenses pour pouvoir poursuivre notre politique de développement du service public.

C'est sur la maîtrise des dépenses que notre gestion locale va s'opérer afin de préserver et de reconstituer des marges de manœuvre financières.

Les marges de manœuvre financières reposent avant tout sur la gestion des charges courantes et des charges de personnel, qui posent la question de l'organisation et de la gestion comme un levier majeur de ressources.

Car, s'agissant des charges de personnel, il est évident que toute nouvelle vague d'investissements induit sa strate supplémentaire de charges de fonctionnement.

Notre stratégie d'endettement ne se limite pas à la gestion active de la dette mais s'interroge également sur l'opportunité de mobiliser l'emprunt pour préfinancer l'investissement.

Mes chers collègues, ne subissons pas passivement l'évolution de nos ressources mais saisissons cette opportunité comme un tremplin et un levier d'innovation et de modernisation des pratiques de notre gestion locale.

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : FINANCES - EAU - Débat sur les orientations budgétaires 2011.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DALMAS, 9ème Adjoint

Il convient, conformément à la loi, de tenir un débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif.

Pour ce qui concerne le budget annexe de l'EAU, la lecture du compte administratif prévisionnel 2010 fait apparaître un résultat d'exploitation estimé à 230 000 € (pour mémoire : 321 000 € en 2009).

En investissement, des travaux ont été réalisés pour 630 000 € (pour mémoire : 449 000 € en 2009).

Ces dépenses concernent des travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable de diverses voies, ainsi que le curage du lit du Gapeau.

Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire.

Pour le fonctionnement, les dépenses les plus importantes ont consisté :

- au coût des transports d'eau sur l'île de Porquerolles qui s'est élevé à 225 000 € (pour mémoire : 2 200 000 € depuis 2004) ;
- au paiement de la redevance de prélèvement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour un montant de 213 400 €.

Les recettes générées par la surtaxe communale se sont élevées à 805 000 € (815 000 € en 2009).

Pour ce qui concerne 2011, le montant des travaux programmés est estimé à 1 900 000 €.

Outre les travaux sur les équipements et réseaux nécessaires au bon fonctionnement du service ou pour des raisons de sécurité, les investissements 2010 continuent à être orientés principalement sur les ressources en eau.

Sur Porquerolles, seront lancées une enquête publique et des études de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la pérennisation de l'alimentation en eau.

Pour ce qui est de l'exploitation de l'exercice 2011, le budget sera encore largement grevé par le coût des transports d'eau sur Porquerolles.

Une procédure de Délégation de Service Public pour la gestion future du service est en cours et l'appel à candidature à été lancé. Les objectifs du futur contrat sont notamment :

- L'amélioration de la qualité du service (adaptation et modernisation du contrat)
- L'amélioration du prix du service, (le contexte concurrentiel devrait générer une baisse significative du prix de l'eau)
- Le maintien du risque commercial et d'exploitation sur le délégataire, particulièrement dans un contexte de diminution des consommations et d'incertitude sur l'ampleur de ce phénomène dans la durée.

Au vu des éléments susmentionnés, il ne semble pas nécessaire de modifier le montant de la surtaxe communale.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations de ce budget de l'EAU tant en investissement qu'en fonctionnement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir débattu

PREND acte de la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire du budget annexe « Eau » pour l'année 2011.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 9ème Adjoint

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : FINANCES - Construction, entretien et Vente de Caveaux dans le Cimetière
– Débat sur les orientations budgétaires 2011.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DALMAS, 9ème Adjoint

Pour ce budget annexe, crée en 2002, il convient, conformément à la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, de tenir un débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif 2011. Ce dernier a pour objectif d'informer le Conseil Municipal sur la situation de ce budget au cours de l'année écoulée et de présenter les orientations budgétaires futures.

Les ventes effectuées en 2010 s'élèvent à 59 615 € H.T (71 300 € T.T.C).
Elles correspondent à :

- 7 caveaux 8 places
- 7 caveaux 4 places
- 1 caveau 1 place

Les travaux 2010 ont consisté à la réalisation de 45 columbariums, pour un montant de 28 021 € H.T (33 513 € T.T.C).

Pour 2011, il est envisagé de réaliser la construction de 20 caveaux au carré Paul Cézanne du cimetière de la Ritorte, pour un montant de 65 000 € T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir débattu,

PREND acte de la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire sur la construction, entretien et vente de caveaux dans le cimetière pour l'année 2011.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 9ème Adjoint

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Débat sur les orientations budgétaires 2011.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DALMAS, 9ème Adjoint

Chaque membre du Conseil Municipal a été rendu destinataire d'un document intitulé " Débat d'orientations budgétaires 2011 ".

Le Conseil Municipal analyse l'avant projet du compte administratif 2010 ainsi que l'évolution globale des comptes.

Les débats portent sur deux aspects particuliers : le rétrécissement des marges de manœuvre en section de fonctionnement et le financement des investissements importants projetés sur 2011.

Pour le premier point, le rapporteur précise qu'afin d'assurer une qualité de service rendu aux usagers, il est nécessaire d'assurer les charges d'exploitation. En ce qui concerne le deuxième point, il est nécessaire de réaliser le financement des travaux importants effectués les dernières années.

Afin d'atteindre un équilibre du budget de fonctionnement et assurer le financement de la dette, il est nécessaire de réajuster certains tarifs :

- Redevances catégorie " Abonné " : augmentation de 2%.
- Redevances catégorie " Passager " : réajustement des tarifs mensuels du port d'HYERES (Saint-Pierre) par rapport aux tarifs des ports voisins.

Les principaux travaux d'investissement prévus en 2011 sont :

- Travaux de recalibrage	: 500.000,00 Euros
- Travaux rénovation des mouillages	: 200.000,00 Euros
- Installation d'une estacade – Quai d'Honneur	: 200.000,00 Euros
- Travaux éclairage public	: 432.000,00 Euros
- Travaux de voirie	: 224.000,00 Euros

Tous les éclaircissements lui ayant été fournis,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir pris connaissance des documents et écouté le commentaire,

A DEBATTU des orientations générales du budget 2011 du Port d'HYERES (Saint-Pierre)

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 9ème Adjoint

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2011

PORT SAINT-PIERRE

--*--**

- Rappel de la présentation du budget**
- Avant-projet du Compte Administratif 2010**
- Tableau des investissements réalisés**
- Etat de la dette**

SECTION D' EXPLOITATION

RECETTES

- PRODUITS DE SERVICES
 - Prestations de services (manutentions, calages ...)
 - Vente de marchandises (droits de quai, taxe sur passagers)
 - Recettes douches, cale de mise à l'eau, cartes magnétiques
 - Charges de gestion des ports annexes

- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
 - Redevances d'occupation du Domaine Public Portuaire

DEPENSES

- CHARGES A CARACTERE GENERAL
 - Achats
 - Services extérieurs
 - Impôts et taxes

- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

- CHARGES FINANCIERES

- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS
- MARGE (Virement à la Section d'Investissement)

SECTION D' INVESTISSEMENT

RECETTES

- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS
- MARGE (Virement de la Section d'Exploitation)

- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

- EMPRUNT

DEPENSES

- REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTE

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

AVANT PROJET COMPTE ADMINISTRATIF 2010

A1 - SECTION D'EXPLOITATION

CODE	DEPENSES	B.P. 2010	B.P. + B.S.	REALISE ESTIME
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 121 100,00	3 134 100,00	3 024 302,42
012	CHARGES DE PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES	1 904 223,00	1 904 223,00	1 872 115,51
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00	26 000,00	-
66	CHARGES FINANCIERES	336 500,00	336 500,00	335 985,20
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	271 900,00	277 709,73	270 851,58
68	DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROV.	920 000,00	962 297,00	962 297,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	79 000,00	849 920,00	-
		-	-	-
	TOTAL GENERAL DEPENSES D'EXPLOITATION	6 642 723,00	7 490 749,73	6 465 551,71

A2 - SECTION D'EXPLOITATION

CODE	RECETTES	B.P. 2010	B.P. + B.S.	REALISE ESTIME
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENT	6 403 500,00	6 543 500,00	6 527 217,22
706	Prestations de services	690 000,00	690 000,00	672 900,50
707	Ventes de marchandises	3 850 000,00	4 190 000,00	4 211 618,48
7083	Locations diverses	10 000,00	10 000,00	22 550,55
7088	Autres produits d'activités annexes	1 853 500,00	1 653 500,00	1 620 147,69
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	190 000,00	190 000,00	219 730,71
751	Redevances concessions, brevets	190 000,00	190 000,00	219 730,71
758	Produits divers de gestion courante	-	-	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 223,00	225 655,00	238 355,00
7711	Dédits et pénalités perçues	38 000,00	38 000,00	50 700,00
7717	Dégrèvements d'impôts		176 432,00	176 432,00
7718	Autres produits exceptionnels	-	-	-
775	Produits de cessions d'éléments d'actifs		-	-
777	Quote-part Subv.d'Invest. Transférées réslt exercice	11 223,00	11 223,00	11 223,00
66	CHARGES FINANCIERES	-	-	-
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	-	-	-
	RESULTAT	-	531 594,73	-
	TOTAL GENERAL RECETTES D'EXPLOITATION	6 642 723,00	7 490 749,73	6 985 302,93

AVANT PROJET COMPTE ADMINISTRATIF 2010

B 1 - SECTION D' INVESTISSEMENT

CODE	DEPENSES	B.P. 2010	B.P. + B.S.	REALISE ESTIME
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	485 700,00	485 700,00	476 558,70
1641	Emprunts	480 000,00	480 000,00	470 956,20
165	Dépôts et cautionnement reçus	5 700,00	5 700,00	5 602,50
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 000,00	17 000,00	11 018,44
2033	Frais d'insertion	5 000,00	15 000,00	11 018,44
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences	12 000,00	2 000,00	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	939 300,00	764 300,00	464 013,72
2135	Installations générales, agencements ...	150 000,00	150 000,00	-
2154	Installations, matériel outillages industriels	715 000,00	465 000,00	407 625,18
2182	Matériel de transport	16 000,00	76 000,00	13 332,07
2183	Matériel de bureau et informatique	49 300,00	39 300,00	24 065,97
2184	Mobilier	8 000,00	33 000,00	14 073,22
2188	Autres	1 000,00	1 000,00	4 917,28
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 674 000,00	1 564 000,00	2 161 575,44
2312	Terrains	25 000,00	33 000,00	31 159,68
2313	Constructions	60 000,00	90 000,00	89 431,95
2315	Installations tech. matériel out. industriel	1 589 000,00	1 441 000,00	2 040 983,81
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT	11 223,00	11 223,00	11 223,00
13912	Régions	11 223,00	11 223,00	11 222,88
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	2 116,00	2 116,00
2182	Matériel de transport	-	651,00	651,00
2315	Installations, matériel & outillage techniques	-	1 465,00	1 465,00
	RESULTAT	-	588 898,13	-
	REPORT	-	732 100,00	-
	TOTAL GENERAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT	3 116 000,00	4 165 337,13	3 126 505,30

B 2 - SECTION D' INVESTISSEMENT

CODE	RECETTES	B.P. 2010	B.P. + B.S	REALISE ESTIME
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	-	588 898,13	588 898,13
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 128 223,00	1 030 006,00	1 700 000,00
1641	Emprunts	2 128 223,00	1 030 006,00	1 700 000,00
0	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	2 116,00	2 116,00
2033	Transfert frais d'insertion	-	2 116,00	2 116,00
2183	Matériel de bureau et informatique	-		
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	920 000,00	962 297,00	962 297,00
	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	79 000,00	849 920,00	-
	REPORT	-	732 100,00	-
	TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 127 223,00	4 165 337,13	3 253 311,13

PORT d'HYERES (Saint-Pierre)

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

CODE	DESIGNATION	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAUX (2004 à 2010)
20	IMMOBILISATIONS INCORP.	5 402,18	3 619,00	44 049,74	10 911,11	15 592,45	10 342,85	11 018,44	100 935,77
2031	Frais d'études	-	-	-	-	-	-	-	-
2033	Frais d'insertion	-	-	13 297,74	3 196,11	11 821,45	5 142,85	11 018,44	44 476,59
205	Concessions droits similaires, licences	5 402,18	3 619,00	30 752,00	7 715,00	3 771,00	5 200,00	-	56 459,18
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 669,42	29 540,68	117 383,81	434 592,41	325 985,75	332 632,78	464 013,72	1 755 818,57
2135	Installations générales, agencements ...	-	-	-	-	171 157,62	112 295,00	-	283 452,62
2154	Install. Matériels Outillages Indust.	24 425,40	15 395,31	62 695,04	110 073,43	102 374,37	135 297,32	407 625,18	857 886,05
2182	Matériel de transport	8 813,45	384,49	14 115,15	316 099,00	38 305,25	56 549,28	13 332,07	447 598,69
2183	Matériel de bureau et informatique	17 120,55	7 816,65	27 127,63	6 823,30	6 286,42	16 749,64	24 065,97	105 990,16
2184	Mobilier	1 310,02	5 944,23	7 674,31	1 596,68	5 440,95	3 364,99	14 073,22	39 404,40
2188	Autres	-	-	5 771,68	-	2 421,14	8 376,55	4 917,28	21 486,65
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	8 334 084,51	1 318 880,43	601 894,86	1 244 185,56	1 137 912,35	1 257 713,51	2 161 575,44	16 056 246,66
2312	Terrains	2 577,30	-	-	-	-	13 302,05	31 159,68	47 039,03
2313	Constructions	165 703,08	90 149,47	98 659,34	43 725,79	85 012,74	102 715,12	89 431,95	675 397,49
2315	Installations techniques, Mat. Outill.	479 409,14	696 819,02	503 235,52	1 200 459,77	1 052 899,61	1 141 696,34	2 040 983,81	7 115 503,21
2315-2	Réhabilitation des pannes	7 686 394,99	531 911,94	-	-	-	-	-	8 218 306,93
TOTAL DES INVESTISSEMENTS		8 391 156,11	1 352 040,11	763 328,41	1 689 689,08	1 479 490,55	1 600 689,14	2 636 607,60	17 913 001,00

PORT D'HYERES (Saint-Pierre)

ETAT DE LA DETTE

ANNEE	AMORTISSEMENT CAPITAL	INTERETS	ANNUITE
2004	87 906,53	38 371,03	126 277,56
2005	300 156,00	351 117,56	651 273,56
2006	324 473,63	351 357,78	675 831,41
2007	345 965,91	341 803,76	687 769,67
2008	380 014,75	347 796,11	727 810,86
2009	404 314,28	337 893,62	742 207,90
2010	470 956,20	335 985,20	806 941,40

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : PORTS - PORT de L'AYGUADE - Débat sur les orientations budgétaires 2011.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DALMAS, 9ème Adjoint

Le Conseil Municipal procède à l'examen du document " Débat d'orientations budgétaires 2011 " pour le Port de L'AYGUADE.

Les volumes budgétaires évoqués sont, bien entendu, moins importants que ceux du Port d'HYERES (Saint-Pierre). Pourtant le rapporteur insiste sur la nécessité de maintenir une qualité de service rendu aux usagers propriétaires de petites et moyennes unités.

Le Conseil Municipal oriente ses débats sur les programmes de prestations d'entretien, les charges d'exploitation et le financement d'investissement.

Le résultat de ce constat a amené le Conseil Municipal à augmenter de 2% les redevances d'amarrage et d'aménager les tarifs des autres prestations pour l'année 2011.

Les principaux travaux d'investissement prévus en 2011 sont :

- Travaux de recalibrage	: 100.000,00 Euros
- Travaux de rénovation des mouillages	: 30.000,00 Euros
- Renforcement des enrochements – Jetée Nord	: 20.000,00 Euros
- Mise en place de deux estacades	: 30.000,00 Euros

Tous les éclaircissements lui ayant été fournis,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir pris connaissance des documents et écouté le commentaire,

A DEBATTU des orientations générales du budget 2011 du Port de L'AYGUADE.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 9ème Adjoint

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2011

PORT de L'AYGUADE

--*--**

- Avant-projet du Compte Administratif 2010

- Tableau des investissements réalisés

- Etat de la dette

AVANT PROJET COMPTE ADMINISTRATIF 2010

A1 - SECTION D'EXPLOITATION

CODE	DEPENSES	B.P. 2010	B.P. + B.S	REALISE ESTIME
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	210 950,00	228 920,67	215 740,72
012	CHARGES DE PERSONNEL & FRAIS ASSIM	133 500,00	133 500,00	119 358,22
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANT	1 000,00	1 000,00	-
66	CHARGES FINANCIERES	5 650,00	5 650,00	5 555,26
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00	2 500,00	2 300,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET A	44 000,00	46 567,00	46 566,28
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	-	88 000,00	-
TOTAL GENERAL DEPENSES D'EXPLOITATION		397 600,00	506 137,67	389 520,48

A2 - SECTION D'EXPLOITATION

CODE	RECETTES	B.P. 2010	B.P. + B.S	REALISE ESTIME
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	397 600,00	415 886,00	443 018,54
704	Travaux	7 600,00	15 886,00	15 886,28
707	Ventes de marchandises	390 000,00	400 000,00	427 132,26
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	4 964,00	6 938,00
7717	Dégrèvement d'impôts	-	4 964,00	4 964,00
7718	Autres produits exceptionnels	-	-	-
775	Produits cession éléments d'actifs	-	-	-
777	Amortissement subventions	-	1 974,00	1 974,00
	RESULTAT	-	83 313,67	-
TOTAL GENERAL RECETTES D'EXPLOITATION		397 600,00	506 137,67	449 956,54

AVANT PROJET COMPTE ADMINISTRATIF 2010

B 1 - SECTION D' INVESTISSEMENT

CODE	DEPENSES	B.P. 2010	B.P + B.S	REALISE ESTIME
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUE	-	1 974,00	1 974,00
13912	Subventions équipements	-	1 974,00	1 973,10
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 400,00	14 400,00	14 296,28
1641	Emprunts	14 400,00	14 400,00	14 296,28
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000,00	1 000,00	250,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	750,00	-
205	Concessions et droits similaires	-	250,00	250,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 000,00	12 000,00	385,50
2154	Installations, matériel outillages industriels	10 000,00	10 000,00	-
2183	Matériel de bureau & informatique	1 000,00	1 000,00	-
2184	Mobilier	500,00	500,00	385,50
2188	Autres	500,00	500,00	-
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	180 000,00	120 000,00	115 056,29
2313	Construction	5 000,00	5 000,00	2 722,28
2315	Installations tech. matériel out. industriel	175 000,00	115 000,00	112 334,01
	REPORT	-	70 000,00	-
	RESULTAT REPORTE	-	74 230,13	-
TOTAL GENERAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT		207 400,00	293 604,13	131 962,07

B 2 - SECTION D' INVESTISSEMENT

CODE	RECETTES	B.P. 2010	B.P + B.S	REALISE ESTIME
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS & RESERVES	-	74 230,13	74 230,13
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	163 400,00	14 807,00	-
1641	Emprunts	163 400,00	14 807,00	-
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECT	44 000,00	46 567,00	46 566,28
2805	Amort. Des concessions et droits similaires, brevets	500,00		
28131	Amort. Des bâtiments publics	8 387,00		
28153	Installation à caractère spécifique	33 953,00		
28154	Amort. Matériel et outillage industriels	200,00		
28182	Matériel de transport	500,00		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	380,00		
28184	Mobilier	80,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	-	88 000,00	-
	Reste à réaliser N-1		70 000,00	-
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		207 400,00	293 604,13	120 796,41

PORT DE L'AYGUADE

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

CODE	DESIGNATION	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAUX (2004 à 2010)
20	IMMOBILISATIONS INCORPOREL	/	/	/	/	1 000,00	300,00	250,00	1 550,00
2033		/	/	/	/	/	/	/	
205	Concessions et droits similaires	/	/	/	/	1 000,00	300,00	250,00	1 550,00
21	IMMOBILISATIONS CORPOREL.	/	/	355,00	6 190,05	675,50	1 092,86	385,50	8 698,91
2154	Installations, matériels outillag.	/	/	/	/	/	496,00	/	496,00
2182	Matériel de transport	/	/	/	4 991,75	/	/	/	4 991,75
2183	Matériel de bureau et informatique	/	/	355,00	1 198,30	/	345,16	/	1 898,46
2184	Mobilier	/	/	/	/	675,50	251,70	385,50	1 312,70
2188	Autres	/	/	/	/	/	/	/	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	128 268,91	15 592,24	317 495,37	85 088,19	150 842,70	165 238,00	115 056,29	977 581,70
2313	Construction	/	/	3 941,47	2 176,07	2 851,55	/	2 722,28	11 691,37
2315	Installations, matériel outill. technique	128 268,91	15 592,24	313 553,90	82 912,12	147 991,15	165 154,00	112 334,01	965 806,33
TOTAL INVESTISSEMENTS		128 268,91	15 592,24	317 850,37	91 278,24	152 518,20	166 630,86	115 691,79	987 830,61

PORT DE L'AYGUADE

ETAT DE LA DETTE

ANNEE	AMORTISSEMENT CAPITAL	INTERETS	ANNUITE
2005	8 287,41	3 378,25	11 665,66
2006	8 599,18	3 044,86	11 644,04
2007	8 706,07	3 716,77	12 422,84
2008	9 000,00	3 400,00	12 400,00
2009	11 469,88	7 944,41	19 414,29
2010	14 296,28	5 555,26	19 851,54

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : PORTS - PORT de LA CAPTE - Débat sur les orientations budgétaires 2011.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DALMAS, 9ème Adjoint

Le Conseil Municipal procède à l'examen du document " Débat d'orientations budgétaires 2011" pour le Port de LA CAPTE.

Les volumes budgétaires évoqués sont, bien entendu, moins importants que ceux du Port d'HYERES (Saint-Pierre). Pourtant le rapporteur insiste sur la nécessité de maintenir une qualité de service rendu aux usagers propriétaires de petites unités.

Le Conseil Municipal oriente ses débats sur les interventions et travaux d'entretien nécessaires : chaînes et mouillages, réparations des quais, entretien des réseaux d'eau et d'électricité des bornes de quai, et en investissement sur les travaux de recalibrage du bassin intérieur. Par ailleurs, les travaux de confortement du quai Capitainerie et la rénovation de la panne Sud ayant été réalisés, il est maintenant nécessaire de lancer les études de réhabilitation de la Jetée Est.

La conséquence se traduit par la nécessité de mobiliser des emprunts.

Le résultat de ce constat amène le Conseil Municipal à augmenter de 6% les redevances d'amarrage et d'aménager les tarifs des autres prestations pour l'année 2011.

Les principaux travaux d'investissement prévus en 2011 sont :

- | | |
|--|-------------------|
| - Travaux de recalibrage | : 80.000,00 Euros |
| - Réfection mur de clôture Nord | : 20.000,00 Euros |
| - Rénovation des mouillages | : 25.000,00 Euros |
| - Travaux réfection Jetée Est | : 30.000,00 Euros |
| - Travaux confortement de quai – Canal du Gras | : 15.000,00 Euros |

Tous les éclaircissements lui ayant été fournis,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir pris connaissance des documents et écouté le commentaire,

A DEBATTU des orientations générales du budget 2011 du Port de LA CAPTE.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 9ème Adjoint

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2011

PORT de LA CAPTE

--*--**

- Avant-projet du Compte Administratif 2010**
- Tableau des investissements réalisés**
- Etat de la dette**

AVANT PROJET COMPTE ADMINISTRATIF 2010

A1 - SECTION D'EXPLOITATION

CODE	DEPENSES	B.P. 2010	B.P + B.S	REALISE ESTIME
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	66 873,00	58 691,66	47 124,78
012	CHARGES DE PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES	68 000,00	68 000,00	56 144,56
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	300,00	300,00	2,25
66	CHARGES FINANCIERES	14 417,00	14 417,00	14 416,01
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 410,00	1 410,00	910,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PRO	20 000,00	28 203,00	28 203,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	34 000,00	74 500,00	-
TOTAL GENERAL DEPENSES D'EXPLOITATION		205 000,00	245 521,66	146 800,60

A2 - SECTION D'EXPLOITATION

CODE	RECETTES	B.P. 2010	B.P + B.S	REALISE ESTIME
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	205 000,00	220 000,00	225 625,75
707	Ventes de marchandises	205 000,00	220 000,00	225 625,75
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	2 314,00	2 314,00
7717	Dégrèvement d'impôts	-	2 314,00	2 314,00
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 752,00	1 752,00
777	Amortissement subventions	-	1 752,00	1 752,00
	RESULTAT	-	21 455,66	-
TOTAL GENERAL RECETTES D'EXPLOITATION		205 000,00	245 521,66	229 691,75

AVANT PROJET COMPTE ADMINISTRATIF 2010

B 1 - SECTION D' INVESTISSEMENT

CODE	DEPENSES	B.P. 2010	B.P + B.S	REALISE ESTIME
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 870,00	13 870,00	13 862,44
1641	Emprunts	13 870,00	13 870,00	13 862,44
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000,00	1 000,00	-
2033	Insertion	1 000,00	1 000,00	-
205	Concessions et droits similaires	-	-	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 500,00	1 500,00	-
2154	Installations, matériel outillages industriels	5 000,00	-	-
2183	Matériel de bureau & informatique	500,00	500,00	-
2184	Mobilier	1 000,00	1 000,00	-
2188	Autres	-	-	-
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	264 000,00	204 000,00	247 999,71
2313	Constructions	5 000,00	5 000,00	1 530,00
2315	Installations tech. matériel out. industriel	259 000,00	199 000,00	246 469,71
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 752,00	1 752,00
13912	Amortissement subventions	-	1 752,00	1 752,00
	REPORT	-	66 505,00	-
	RESULTAT REPORTE	-	19 424,50	-
	TOTAL GENERAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT	285 370,00	308 051,50	263 614,15

B 2 - SECTION D' INVESTISSEMENT

CODE	RECETTES	B.P. 2010	B.P + B.S	REALISE ESTIME
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS & RESERVES	-	85 929,50	85 929,50
1068	Autres réserves	-	85 929,50	85 929,50
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	231 370,00	119 419,00	-
1641	Emprunts	231 370,00	119 419,00	-
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 000,00	28 203,00	28 203,00
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	34 000,00	74 500,00	-
	TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	285 370,00	308 051,50	114 132,50

PORT DE LA CAPTE

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

CODE	DESIGNATION	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAUX (2004 à 2010)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	/	/	/	/	999,01	300,00	/	1 299,01
2033	Frais d'insertion	/	/	/	/	550,01	/	/	550,01
205	Concessions et droits similaires	/	/	/	/	449,00	300,00	/	749,00
21	IMMOBILISATIONS CORPOREL.	/	532,40	/	1 487,30	-	675,16	-	2 694,86
2154	Matériel industriel	/	/	/	/	/	/	/	-
2183	Matériel de bureau et informatique	/	532,40	/	1 487,30	/	345,16	/	2 364,86
2184	Mobilier	/	/	/	/	/	330,00	/	330,00
2188	Autres	/	/	/	/	/	/	/	-
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	117 992,08	22 026,97	16 525,63	8 756,76	273 656,25	201 566,53	247 999,71	888 523,93
2313	Construction	/	1 724,08	/	1 206,80	428,00	517,63	1 530,00	5 406,51
2315	Installations, matériel outill. technique	117 992,08	20 302,89	16 525,63	7 549,96	273 228,25	201 048,90	246 469,71	883 117,42
TOTAL INVESTISSEMENTS		117 992,08	22 559,37	16 525,63	10 244,06	274 655,26	202 541,69	247 999,71	892 517,80

PORT DE LA CAPTE

ETAT DE LA DETTE

ANNEE	AMORTISSEMENT CAPITAL	INTERETS	ANNUITE
2005	2 095,91	2 955,40	5 051,31
2006	2 202,73	3 053,92	5 256,65
2007	2 315,00	2 952,83	5 267,83
2008	2 433,00	2 853,00	5 286,00
2009	8 856,80	17 944,41	26 801,21
2010	13 862,44	14 416,01	28 278,45

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : PORTS - PORT AUGUIER - Débat sur les orientations budgétaires 2011.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DALMAS, 9ème Adjoint

La Commune est autorité compétente et gestionnaire du Port AUGUIER depuis le 1^{er} janvier 1998.

Le Conseil Municipal procède à l'examen du document "Débat d'orientations budgétaires 2011" pour le Port AUGUIER.

Le Conseil Municipal oriente ses débats sur les programmes de travaux d'entretien : chaînes de mouillages, réseaux d'eau, d'électricité, dragage.

La réalisation, ces dernières années, de travaux importants et en particulier la réfection de la panne centrale ont nécessité le recours à l'emprunt.

Le résultat de ce constat amène le Conseil Municipal à réajuster de 3% les redevances d'amarrage et d'aménager les tarifs des autres prestations pour l'année 2011.

Les principaux travaux d'investissement prévus en 2011 sont :

- | | |
|------------------------------------|-------------------|
| - Travaux de recalibrage | : 65.000,00 Euros |
| - Rénovation des mouillages | : 20.000,00 Euros |
| - Renforcement voie quai principal | : 15.000,00 Euros |

Tous les éclaircissements lui ayant été fournis,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir pris connaissance des documents et écouté le commentaire,

A DEBATTU des orientations générales du budget 2011 du Port AUGUIER.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 9ème Adjoint

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2011

PORT AUGUIER

--*--**

- Avant-projet du Compte Administratif 2010

- Tableau des investissements réalisés

- Etat de la dette

AVANT PROJET COMPTE ADMINISTRATIF 2010

A1 - SECTION D'EXPLOITATION

CODE	DEPENSES	B.P. 2010	BP + BS	REALISE ESTIME
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 845,00	79 911,65	57 815,08
012	CHARGES DE PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES	55 000,00	59 000,00	57 923,22
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	-	-
66	CHARGES FINANCIERES	6 322,00	6 322,00	6 321,23
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00	7 500,00	2 093,23
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT.	48 000,00	48 000,00	48 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	30 693,00	-
TOTAL GENERAL DEPENSES D'EXPLOITATION		175 667,00	231 426,65	172 152,76

A2 - SECTION D'EXPLOITATION

CODE	RECETTES	B.P. 2010	BP + BS	REALISE ESTIME
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	175 000,00	175 000,00	177 216,93
707	Ventes de marchandises	175 000,00	175 000,00	177 216,93
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	9 856,00	9 856,00
7717	Dégrèvement d'impôts	-	9 856,00	9 856,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS	667,00	667,00	667,00
	RESULTAT	-	45 903,65	-
TOTAL GENERAL RECETTES D'EXPLOITATION		175 667,00	231 426,65	187 739,93

AVANT PROJET COMPTE ADMINISTRATIF 2010

B 1 - SECTION D' INVESTISSEMENT

CODE	DEPENSES	B.P. 2010	BP + BS	REALISE ESTIME
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 526,00	6 526,00	6 525,67
1641	Emprunts	6 526,00	6 526,00	6 525,67
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-
205	Concessions et droits similaires	-	-	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 500,00	11 500,00	-
2154	Installations, matériel outillages industriels	5 000,00	10 000,00	-
2183	Matériel de bureau & informatique	500,00	500,00	-
2184	Mobilier	500,00	500,00	-
2188	Autres	500,00	500,00	-
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	65 000,00	65 000,00	64 978,91
2313	Constructions	25 000,00	-	-
2315	Installations tech. matériel out. industriel	40 000,00	65 000,00	64 978,91
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSF.	667,00	667,00	667,00
13912	Régions	667,00	667,00	667,00
	RESULTAT	-	27 594,15	-
TOTAL GENERAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT		78 693,00	111 287,15	72 171,58

B 2 - SECTION D' INVESTISSEMENT

CODE	RECETTES	B.P. 2010	BP + BS	REALISE ESTIME
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS & RESERVES	-	32 594,15	32 594,15
1068	Autres réserves	-	32 594,15	32 594,15
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 693,00	-	-
1641	Emprunts	30 693,00	-	-
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	30 693,00	-
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT.	48 000,00	48 000,00	48 000,00
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		78 693,00	111 287,15	80 594,15

PORT AUGUIER

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

CODE	DESIGNATION	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL (2004 à 2010)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	/	/	/	1 000,00	1 000,00	300,00	/	2 300,00
205	Concessions et droits similaires	/	/	/	1 000,00	1 000,00	300,00	/	2 300,00
21	IMMOBILISATIONS CORPOREL.	/	/	/	1 999,00	-	728,76	-	2 727,76
2154	Installations, matériels outillages	/	/	/	/	/	248,00	/	248,00
2183	Matériel de bureau et informatique	/	/	/	1 487,30	/	345,16	/	1 832,46
2184	Mobilier	/	/	/	/	/	135,60	/	135,60
2188	Autres	/	/	/	/	/	/	/	-
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	211 571,13	2 520,07	24 133,25	8 026,65	67 569,26	83 060,27	64 978,91	461 859,54
2313	Constructions	/	/	399,30	1 252,70	590,00	/	/	2 242,00
2315	Installations, matériel outill. technique	211 571,13	2 520,07	23 733,95	6 773,95	66 979,26	83 060,27	64 978,91	459 617,54
TOTAL INVESTISSEMENTS		211 571,13	2 520,07	24 133,25	11 025,65	68 569,26	84 089,03	64 978,91	466 887,30

PORT AUGUIER

ETAT DE LA DETTE

ANNEE	AMORTISSEMENT CAPITAL	INTERETS	ANNUITE
2005	5 090,09	7 177,40	12 267,49
2006	5 349,39	7 416,68	12 766,07
2007	5 621,92	7 168,53	12 790,45
2008	5 909,00	6 927,00	12 836,00
2009	6 209,38	6 633,68	12 843,06
2010	6 525,67	6 321,23	12 846,90

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Mesure conservatoire jusqu'à l'adoption du budget 2011- Section d'investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DALMAS, 9ème Adjoint

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, " jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'équipements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. "

Afin d'éclairer le Conseil Municipal sur une telle autorisation, il convient de préciser le montant et l'affectation des crédits concernés, opération par opération.

Pour l'année 2011, les opérations concernées par ce dispositif sont les suivantes :

PORT d'HYERES (Saint-Pierre)

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T.	
2315	INSTALLATION, MATERIEL & OUTILLAGE		391 000,00
	Rénovation mouillages	250 000,00	
	Recalibrage 3 ^{ème} bassin – Partie enrochements	51 000,00	
	Transport matériaux suite au recalibrage	20000,00	
	Conception d'une estacade – 1 ^{er} bassin – réalisation super structures métalliques	70 000,00	
	TOTAL GENERAL		391 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé,

VU l'avis de la quatrième commission,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'équipements évoquées dans la présente, et ce, à compter du 1^{er} février 2011,

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget primitif 2011 du Port d'HYERES (Saint Pierre) Chapitre 23 – Nature 2135.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 9ème Adjoint

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11

Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : PORTS - PORT de L'AYGUADE - Mesure conservatoire jusqu'à l'adoption du budget 2011 - Section d'investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DALMAS, 9ème Adjoint

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, " jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent."

Afin d'éclairer le Conseil Municipal sur une telle autorisation, il convient de préciser le montant et l'affectation des crédits concernés, opération par opération.

Pour l'année 2011, les opérations concernées par ce dispositif sont les suivantes :

Port de L'AYGUADE

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T.	
2315	INSTALLATION MATERIEL & OUTILLAGE		30 000,00
	Recalibrage passe entrée port	25 000,00	
	Transport matériaux suite au recalibrage	5 000,00	
	TOTAL GENERAL		30 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé,

VU l'avis de la quatrième commission,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'équipements évoquées dans la présente, et ce, à compter du 1^{er} février 2011,

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget primitif 2011 du Port de l'AYGUADE – Chapitre 23 – Nature 2315.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 9ème Adjoint

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11

Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : PORTS - PORT de LA CAPTE - Mesure conservatoire jusqu'à l'adoption du budget 2011 - Section d'investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DALMAS, 9ème Adjoint

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, " jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. "

Afin d'éclairer le Conseil Municipal sur une telle autorisation, il convient de préciser le montant et l'affectation des crédits concernés, opération par opération.

Pour l'année 2011, les opérations concernées par ce dispositif sont les suivantes :

Port de LA CAPTE

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T.	
2315	INSTALLATION, MATERIEL & OUTILLAGE Travaux de recalibrage passe entée port Transport matériaux suite au recalibrage		51 000,00
	TOTAL GENERAL		51 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé,

VU l'avis de la quatrième commission,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'équipements évoquées dans la présente, et ce, à compter du 1^{er} février 2011,

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget primitif 2011 du Port de la CAPTE – Chapitre 23 – Nature 2315.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 9ème Adjoint

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11

Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : PORTS - PORT AUGUIER - Mesure conservatoire jusqu'à l'adoption du budget 2011 - Section d'investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DALMAS, 9ème Adjoint

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, " jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. "

Afin d'éclairer le Conseil Municipal sur une telle autorisation, il convient de préciser le montant et l'affectation des crédits concernés, opération par opération.

Pour l'année 2011, les opérations concernées par ce dispositif sont les suivantes :

Port AUGUIER

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T.	
2315	INSTALLATION, MATERIEL & OUTILLAGE Renforcement quai – Môle central	10 000,00	10 000,00
	TOTAL GENERAL		10 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé,

VU l'avis de la quatrième commission,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'équipements évoquées dans la présente, et ce, à compter du 1^{er} février 2011,

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au Budget primitif 2011 du Port AUGUIER – Chapitre 23 – Nature 2315.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 9ème Adjoint

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Adhésion de la commune à l'association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales (AFIGESE).

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DALMAS, 9ème Adjoint

L'AFIGESE (association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales) est une association de professionnels des collectivités territoriales travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques.

Les moyens d'action de l'AFIGESE sont l'organisation :

- -d'assises annuelles de la fonction financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques des collectivités territoriales,
- -de formations sur tout sujet concernant les métiers des trois fonctions,
- -de groupes de travail sur des sujets préoccupant les collectivités territoriales.

Les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales et organismes de droit public d'en devenir membres. Cette qualité de membre permet de bénéficier de tarifs privilégiés pour l'inscription d'élus ou d'agents aux assises annuelles et aux formations et de recevoir gratuitement tous les documents élaborés ou publiés par l'association.

Concernant les communes de 50 000 à 100 000 habitants, la cotisation annuelle est de 270 € pour un représentant au sein de l'association. Compte tenu de l'intérêt pour notre collectivité d'avoir des collaborateurs toujours mieux formés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions et des solutions durables à nos problématiques par l'intermédiaire d'un réseau offrant des prestations nécessaires à notre gestion et une souplesse d'accès et de mobilisation, je vous propose l'adhésion de la ville de Hyères les Palmiers à l'AFIGESE pour une cotisation de 270 € (deux cent soixante dix euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 4^{ème} commission

APPROUVE l'adhésion de la commune d'Hyères les Palmiers à l'AFIGESE,

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget 2011 et suivants – Chapitre 011 – Nature 6281 – Fonction 020.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 9ème Adjoint

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11

Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : FINANCES - Avance sur subventions aux associations - Année 2011

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DALMAS, 9ème Adjoint

L'article 7 de la loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 dispose que le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente pour qu'il n'y ait pas de blocage budgétaire au cours du premier trimestre de chaque exercice.

S'agissant de dépenses de subventions les crédits qui figurent au Compte 657 de la Commune ne sont ouverts et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution. Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'attribution des subventions : cette délibération peut intervenir avant le vote du Budget Primitif sous réserve d'être reprise et complétée, au besoin, lors du vote de celui-ci.

Dans ce cadre, et afin de permettre à l'association du VELO SPORT HYEROIS de fonctionner, je vous propose de voter l'attribution de 20 000 € (vingt mille euros) en avance sur la subvention 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la quatrième commission,

DECIDE : d'attribuer l'avance de 20 000 € sur subvention 2011 à l'association VELO SPORT HYEROIS.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2011 – Chapitre 65 – Nature 6574 – Fonction 40.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 9ème Adjoint

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : DIRECTION GENERALE - Transformation de l'Office de Tourisme d'Hyères les Palmiers en établissement public industriel et commercial - Approbation des Statuts.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DALMAS, 9ème Adjoint

La municipalité a la volonté de doter la Ville d'Hyères d'une stratégie cohérente de valorisation touristique. Les conclusions de l'audit présenté lors du Conseil Municipal du 23 avril 2010 recommandaient un plan d'actions avec la création d'un outil opérationnel, à savoir une structure touristique unique regroupant les différentes structures touristiques hyéroises.

La première étape de la mise en œuvre de ce plan d'actions nous conduit à proposer la cessation de l'exploitation de la Régie personnalisée en charge de la gestion de l'Office depuis sa création lors du Conseil Municipal du 7 mai 2004 et à instituer un « Office de Tourisme Hyères les Palmiers » qui prendra la forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial).

Le choix de ce statut juridique est motivé par la nécessité d'assurer les missions de service public et de commercialisation des produits et services touristiques (tourisme d'affaires, montage de produits pour clientèle étrangère,...).

Il précise que les missions confiées à « l'Office de Tourisme Hyères les Palmiers » seront notamment les suivantes :

- assurer l'accueil et l'information des touristes sur la commune,
- assurer la promotion touristique de la commune en cohérence avec l'action de l'Agence Départementale de Développement Touristique et celle du Comité Régional du Tourisme,
- contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires intéressés au développement touristique du territoire,
- élaborer et mettre en œuvre la politique locale du tourisme et des programmes de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, et en participant à l'animation des loisirs et à l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles,
- apporter son concours à la réalisation des événements destinés à renforcer la notoriété de la Ville d'Hyères ainsi qu'à l'animation permanente de la station,

-
- accroître les performances économiques de l'outil touristique,
 - animer le montage et la commercialisation de produits touristiques dans les conditions prévues par la loi,
 - créer et élaborer, diffuser et commercialiser, directement ou par l'intermédiaire de tiers, tous produits contribuant à la promotion et à la connaissance touristique d'Hyères les Palmiers, de son territoire et de ses savoir-faire,
 - favoriser l'adaptation de l'offre touristique aux exigences des clientèles françaises et étrangères en particulier par la création de nouveaux produits,

L'EPIC « Office de Tourisme Hyères les Palmiers » sera obligatoirement consulté sur les projets d'équipements collectifs touristiques.

Il est en outre habilité à mettre à disposition ses compétences et ses moyens, à titre onéreux et dans le respect le cas échéant du droit de la concurrence, à tous opérateurs publics et privés qui le solliciteraient à cet effet, dans la mesure où cela ne porterait pas préjudice à ses missions statutaires.

L'EPIC « Office du Tourisme Hyères les Palmiers » sera administré par un Comité de direction de 15 membres dont 9 membres titulaires désignés sur proposition du Conseil Municipal, ainsi que des suppléants en nombre égal.

A cela, s'ajoutent 6 membres titulaires représentant les professionnels ou organisations locales intéressées au tourisme, ainsi que des suppléants en nombre égal.

L'EPIC « Office de Tourisme Hyères les Palmiers » sera un outil au service de l'organisation touristique territoriale. A ce titre, il doit agir d'une part en conformité avec les objectifs fixés par la Commune d'Hyères et, d'autre part, se voir doté des moyens qu'ils soient techniques, financiers et humains à la hauteur du challenge à relever.

Pour ce faire, une convention d'objectifs d'une durée de trois ans sera signée entre la Commune d'Hyères et l'Office Tourisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 2006-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme,

VU le Code du Tourisme et particulièrement ses articles L 133-1 à L 133-10, R 133-1 à R 133-18,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2221-1 à L 2221-10, R 2221-1 à R 2221-52 applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un EPIC,

VU les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 10 décembre 2010,

VU l'avis de la 4^{ème} Commission,

DECIDE de transformer l'Office de Tourisme d'Hyères en établissement public industriel et commercial, conformément aux dispositions de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

PRECISE que cet Office de Tourisme répond aux normes d'un classement trois étoiles,

APPROUVE les statuts de l'établissement public industriel et commercial « Office de Tourisme Hyères les Palmiers », tels que présentés par Monsieur le Maire,

AUTORISE l'EPIC « Office de Tourisme Hyères les Palmiers » à créer et élaborer, diffuser et commercialiser, directement ou par l'intermédiaire de tiers, tous produits contribuant à la promotion et à la connaissance touristique d'Hyères les Palmiers, de son territoire et de ses savoir-faire,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 9ème Adjoint

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

STATUTS

de l'Etablissement Public Industriel et Commercial

OFFICE DE TOURISME HYERES LES PALMIERS

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment chapitre II articles 3 à 7

Vu les articles L2221-1 à L2221-10, R2221-1 à R2221-52, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L133-1 à L133-10, R133-1 à R133-18 du Code du Tourisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 février 2011 :

- approuvant la création d'un Office de Tourisme sous la forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial),
- précisant que cet Office de Tourisme répond aux normes d'un classement trois étoiles,
- adoptant les présents statuts,
- déterminant, le nombre de membres du Comité de Direction à 15 dont 9 conseillers municipaux et 6 membres représentant les associations ou organisations locales intéressées au tourisme, ainsi que des suppléants en nombre égal.

I - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er – CREATION

La Ville d'Hyères a décidé de créer, dans le cadre des dispositions légales relatives aux Offices de Tourisme, un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), dénommé « Office de Tourisme Hyères les Palmiers » pour la gestion de l'Office de Tourisme 3 étoiles de la commune d'Hyères.

Son siège est situé Forum du Casino
3 avenue Ambroise Thomas
83400 HYERES

Article 2 – OBJET

L'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme Hyères les Palmiers » se voit confier la responsabilité de développer la fréquentation touristique sur la zone touristique de la Ville d'Hyères par délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2011, il devra notamment :

- assurer l'accueil et l'information des touristes sur la commune,

- assurer la promotion touristique de la commune en cohérence avec l'action de l'Agence Départementale de Développement Touristique et celle du Comité Régional du Tourisme,
- contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires intéressés au développement touristique du territoire,
- élaborer et mettre en œuvre la politique locale du tourisme et des programmes de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, et en participant à l'animation des loisirs et à l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles,
- apporter son concours à la réalisation des événements destinés à renforcer la notoriété de la Ville d'Hyères ainsi qu'à l'animation permanente de la station,
- accroître les performances économiques de l'outil touristique,
- animer le montage et la commercialisation de produits touristiques dans les conditions prévues par la loi,
- créer et élaborer, diffuser et commercialiser, directement ou par l'intermédiaire de tiers, tous produits contribuant à la promotion et à la connaissance touristique de Hyères-les-Palmiers, de son territoire et de ses savoir-faire,
- favoriser l'adaptation de l'offre touristique aux exigences des clientèles française et étrangère, en particulier par la création de nouveaux produits,

L'EPIC « Office de Tourisme Hyères les Palmiers » sera obligatoirement consulté sur les projets d'équipements collectifs touristiques.

Il est en outre habilité à mettre à disposition ses compétences et ses moyens, à titre onéreux et dans le respect le cas échéant du droit de la concurrence, à tous opérateurs publics et privés qui le solliciteraient à cet effet, dans la mesure où cela ne porterait pas préjudice à ses missions statutaires,

II - ADMINISTRATION GENERALE

L'EPIC est administré par un Comité de direction et dirigé par un Directeur.

Chapitre I – LE COMITE DE DIRECTION

Article 3 – ORGANISATION ET DESIGNATION DES MEMBRES

Le Comité de direction comprend 15 membres désignés par le Conseil Municipal, dont :

- 9 conseillers municipaux titulaires en exercice et 9 suppléants,
- 6 représentants des professions et des organismes intéressés au tourisme et 6 suppléants.

Les conseillers municipaux membres du Comité de direction de l'Office sont élus par le Conseil Municipal pour la durée de leur mandat.

Les autres membres sont désignés par le Conseil municipal sur proposition du Maire et pour la même durée.

Les fonctions des membres du Comité de direction prennent fin lors de l'installation de leurs successeurs après chaque renouvellement du Conseil Municipal.

Les membres sortants peuvent être renouvelés.

En cas de démission ou de décès, il est procédé dans le plus bref délai, au remplacement du membre démissionnaire ou décédé, et le nouveau membre exerce son mandat pour une durée égale qui restait à courir pour le membre remplacé.

Les fonctions de membre du Comité de direction sont gratuites.

Les membres du Comité de direction ne peuvent prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec l'EPIC ni prêter leurs concours à titre onéreux à l'établissement.

Article 4 – FONCTIONNEMENT DU COMITE DE DIRECTION

Le Comité élit un Président et un Vice-président parmi ses membres, Hormis la présidence de la séance du Comité en cas d'empêchement du Président, le Vice-président ne peut exercer d'autres pouvoirs que ceux qui lui ont été délégués par le Président.

Le Comité se réunit au moins six fois par an. Il est en outre convoqué chaque fois que le Président le juge utile ou sur la demande de la majorité de ses membres en exercice.

L'ordre du jour est fixé par le Président. Il est joint à la convocation qui doit être adressée au moins 5 jours francs avant la date de la réunion.

Le Directeur de l'Office y assiste avec voix consultative. Ce dernier tient procès-verbal de la séance qu'il soumet au Président.

Les séances du Comité de direction ne sont pas publiques mais le Comité de direction peut, sur proposition du Président, associer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne ou tout organisme qu'il juge utile de constituer auprès de lui.

Le comité ne peut délibérer que si le nombre des membres présents à la séance dépasse la moitié de celui des membres en exercice.

Lorsqu'un membre du comité, convoqué à une séance, fait connaître qu'il ne pourra pas y siéger, le suppléant y est convoqué.

Lorsque, après une première convocation, le quorum n'a pas été atteint, il est procédé à une deuxième convocation à huit jours d'intervalle au moins. Les délibérations prises après cette deuxième convocation sont valables, quel que soit le nombre de présents.

Les délibérations du Comité sont prises à la majorité des votants. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Article 5 – LES ATTRIBUTIONS DU COMITE DE DIRECTION

Le Comité délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de l'Office de Tourisme, et notamment sur les objets suivants :

- l'organisation générale des fonctions de l'Office,

- le budget des recettes et dépenses et les décisions modificatives,
- le rapport annuel d'activité,
- le compte financier de l'exercice écoulé,
- les emprunts, acceptation et refus des dons et legs,
- la fixation des effectifs minimums du personnel, les conditions générales d'emploi et de rémunération des personnels,
- les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés passés par le Comité,
- les tarifs,
- le programme annuel de publicité et promotion,
- questions qui lui sont soumises pour avis par le Conseil Municipal,
- les projets de création de services ou installations touristiques,
- toute question relative à la mise en œuvre de ses missions définies à l'article 2 des présents statuts.

Les marchés de travaux, fournitures et services sont soumis aux règles applicables du Code des Marchés Publics.

Article 6 – CONSTITUTION DE COMMISSIONS DE TRAVAIL

Le Comité de direction, sur proposition du Président, peut constituer des commissions de travail auxquelles sont susceptibles de participer des personnes qualifiées non membres dudit Comité.

Les membres de ces commissions sont désignés par le Président après avis du Comité. Ces commissions doivent comprendre obligatoirement au moins un membre du Comité. Le Président, le Vice président et le Directeur sont membres de droit de toutes les commissions.

Elles peuvent également être dissoutes par le Président après avis du Comité de direction.

Chapitre II – LE DIRECTEUR

Article 7 – STATUT DU DIRECTEUR

Le Directeur est nommé par le Président, après avis du Comité.

Il ne peut être élu, conseiller municipal ou communautaire.

Article 8 – ATTRIBUTIONS DU DIRECTEUR

Le Directeur assure le fonctionnement de l'Office sous l'autorité et le contrôle du Président.

Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Comité de direction.

Il est le représentant légal de l'EPIC. Après autorisation du Comité de direction, il intente au nom de l'Office les actions en justice et défend l'EPIC dans les actions intentées contre lui. Les transactions sont conclues dans les mêmes conditions.

Il peut, sans autorisation préalable du Comité de direction, faire tous actes conservatoires des droits de l'EPIC.

Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Comité de direction.

Il exerce la direction de l'ensemble des services de l'Office.

Il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires avec l'agrément préalable du Président et dans les conditions prévues par le statut du personnel.

Il est l'ordonnateur et, à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses.

Il prépare le budget, lequel est voté par le Comité de direction.

Il passe, en exécution des décisions du Comité de direction, tout acte, contrat et marché.

Le Comité de direction peut donner délégation au directeur pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée.

Il peut, sous sa responsabilité et sa surveillance, déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service.

Il établit chaque année, un rapport sur l'activité de l'Office lequel est soumis au Comité de direction par le Président, puis au Conseil Municipal.

Chapitre III – BUDGET ET COMPTABILITE DE L'EPIC

Article 9 – BUDGET

Le Budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit :

- de la taxe de séjour ou de la taxe de séjour forfaitaire, si elle est mise en place et perçue sur le territoire,
- des subventions et participations diverses,
- des taxes que le Conseil Municipal aura décidé de lui affecter,
- des chiffres d'affaires réalisés via l'exploitation des équipements dont il a la gestion ou de la commercialisation de tous produits et services listés à l'article 2,
- des souscriptions particulières et d'offres de concours,
- de dons et legs.

Il comporte en dépenses, notamment :

- les frais d'administration et de fonctionnement,
- les frais de promotion, de publicité et d'accueil,
- les frais inhérents à la commercialisation et à la réalisation des produits commercialisés,
- les frais inhérents à l'exploitation d'équipements touristiques structurants qu'il gère,
- les frais inhérents à la création d'événementiels dont il a la charge.

Le budget préparé par le Directeur est présenté par le Président au Comité de direction qui en délibère avant le 15 novembre.

Les comptes de l'exercice écoulé sont présentés par le Président au Comité de direction, qui en délibère.

Le budget et les comptes sont soumis, après délibération du Comité de direction, au Conseil Municipal pour approbation.

Si ce dernier saisi à fin d'approbation, n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de trente jours, le budget est considéré comme approuvé.

Article 10 – COMPTABILITE

La comptabilité des offices de tourisme est tenue conformément à un plan comptable particulier des EPIC suivant les dispositions des articles R2221-35 à R2221-52 du CGCT relatives au fonctionnement comptable et budgétaire des régies à caractère industriel et commercial.

Article 11 – L'AGENT COMPTABLE ET SES COMPETENCES

Les fonctions de comptable sont confiées à un comptable direct du Trésor ou à un agent comptable.

Il est nommé par le préfet, sur proposition du Comité de direction, après avis du Trésorier-payeur.

Il ne peut être remplacé ou révoqué que dans les mêmes formes.

L'agent comptable assure le fonctionnement des services de la comptabilité, avec l'aide du personnel nécessaire.

Il est soumis à l'ensemble des obligations qui incombent aux comptables publics selon le décret portant règlement général sur la comptabilité publique.

Il est placé sous l'autorité du Directeur, sauf pour les actes qu'il accomplit sous sa responsabilité propre, en tant que comptable public.

L'agent comptable tient la comptabilité générale ainsi que, le cas échéant et sous l'autorité du Directeur, la comptabilité analytique.

III – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 12 – CONTROLE PAR LA COMMUNE D'HYERES

D'une manière générale, la Commune d'Hyères peut, à tout moment, demander toutes justifications concernant l'accomplissement des obligations de l'Etablissement Public, effectuer toutes vérifications qu'elle juge opportunes, obtenir tout document comptable, statistique ou autre.

A cet effet, une convention d'objectifs sera signée entre les deux parties.

Article 14 – REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur sera adopté par le Directeur et approuvé par le Comité de direction. Il pourra faire l'objet de modifications pour permettre notamment son adaptation à l'évolution

du contexte touristique et pour faciliter sa mise en conformité avec l'évolution législative et réglementaire.

Article 15 – DUREE ET DISSOLUTION

L'EPIC est créé pour une durée illimitée.

La dissolution de l'Office de tourisme est prononcée par délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Hyères.

Les comptes sont arrêtés à la date de la délibération de la Commune d'Hyères annonçant dissolution.

Les résultats de la liquidation sont portés à un compte rattaché au budget de la Commune d'Hyères.

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

**OBJET : DIRECTION GENERALE - Office de Tourisme de la Ville d'HYERES -
Création de l'établissement public industriel et commercial - Désignation des
représentants du Conseil Municipal et de leurs suppléants**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques POLITI,
Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

Afin de mettre en œuvre la nouvelle politique touristique hyéroise, l'E.P.I.C. « Office de Tourisme HYERES les PALMIERS » nouvellement créé, est administré par un Comité de Direction.

Ce Comité comprend 15 membres désignés par le Conseil Municipal, dont :

- 9 conseillers municipaux titulaires en exercice et leurs suppléants en nombre égal,
- 6 représentants des professions et organismes intéressés au tourisme et leurs suppléants en nombre égal.

Par la délibération précédente, nous avons approuvé les statuts de l'E.P.I.C. pour la gestion de l'Office de Tourisme.

L'article 3 des statuts fixe à 15 le nombre de membres du Comité de Direction dont 9 conseillers municipaux.

Les membres de ce Comité de Direction sont désignés sur ma proposition par le Conseil Municipal.

Par la présente délibération, il convient donc de procéder à l'élection de 9 délégués du Conseil Municipal au Comité de Direction de l'E.P.I.C. dénommé « Office de Tourisme Hyères les Palmiers » et de leurs suppléants.

ELECTION DU 1^{er} délégué et sa suppléante

Je vous propose la candidature de :

M. DALMAS

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

M. DALMAS : 43 VOIX
M. DALMAS a été proclamé 1^{er} délégué

ELECTION DE SA SUPPLEANTE :

Je vous propose la candidature de :

Mme LANCRY

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

Mme LANCRY : 43 VOIX
Mme LANCRY est proclamée suppléante

ELECTION DU 2^{ème} déléguée et son suppléant

Je vous propose la candidature de :

Mme GOLE,

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

Mme GOLE : 43 VOIX
Mme GOLE est proclamée 2^{ème} déléguée

ELECTION DE SON SUPPLEANT

Je vous propose la candidature de :

M. GUITTON

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

M. GUITTON : 43 VOIX
M. GUITTON est proclamé suppléant

ELECTION DU 3^{ème} délégué et son suppléant

Je vous propose la candidature de :

M. BACCI

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU

M. BACCI : 43 VOIX

M. BACCI est proclamé 3^{ème} délégué

ELECTION DE SON SUPPLEANT

Je vous propose la candidature de :

M. PELLEGRINO

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

M. PELLEGRINO : 43 VOIX

M. PELLEGRINO est proclamé suppléant

ELECTION DU 4^{ème} délégué et de sa suppléante

Je vous propose la candidature de :

M. LOBRY

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

M. LOBRY : 43 VOIX

M. LOBRY est proclamé 4^{ème} délégué

ELECTION DE SA SUPPLEANTE

Je vous propose la candidature de :

Mme MONFORT

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

Mme MONFORT : 43 VOIX

Mme MONFORT est proclamée suppléante

ELECTION DU 5^{ème} délégué et de sa suppléante

Je vous propose la candidature de :

M. DI RUSSO

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

M. DI RUSSO : 43 VOIX
M. DI RUSSO est proclamé 5^{ème} délégué

ELECTION DE SA SUPPLEANTE

Je vous propose la candidature de :

Mme ZARCO

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

Mme ZARCO : 43 VOIX
Mme ZARCO est proclamée suppléante

ELECTION DU 6^{ème} délégué et sa suppléante

Je vous propose la candidature de :

M. AMIC

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

M. AMIC : 43 VOIX
M. AMIC est proclamé 6^{ème} délégué

ELECTION DE SA SUPPLEANTE

Je vous propose la candidature de :

Mme GAYMARD

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

Mme GAYMARD : 43 VOIX
Mme GAYMARD est proclamée suppléante

ELECTION DU 7^{ème} délégué et de sa suppléante

Je vous propose la candidature de :

M. BERNARD

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

M. BERNARD : 43 VOIX
M. BERNARD est proclamé 7^{ème} délégué

ELECTION DE SA SUPPLEANTE

Je vous propose la candidature de :

Mme CHAMBOURLIER

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

Mme CHAMBOURLIER : 43 VOIX
Mme CHAMBOURLIER est proclamée suppléante

ELECTION DE LA 8^{ème} déléguée et de sa suppléante

Je vous propose la candidature de :

Mme DURIEU

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

Mme DURIEU : 43 VOIX
Mme DURIEU est proclamée 8^{ème} déléguée

ELECTION DE SA SUPPLEANTE

Je vous propose la candidature de :

Mme LAGROT-LASSERRE

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

Mme LAGROT LASSERRE : 43 VOIX
Mme LAGROT LASSERRE est proclamée suppléante

ELECTION DE LA 9^{ème} déléguée et de son suppléant

Je vous propose la candidature de :

Mlle MOIZAN

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

Mlle MOIZAN : 43 VOIX
Mlle MOIZAN est proclamée 9^{ème} déléguée

ELECTION DE SON SUPPLEANT

Je vous propose la candidature de :

M. NOYER

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : **43**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **43**
Majorité absolue : **22**

A OBTENU :

M. NOYER : 43 VOIX
M. NOYER est proclamé suppléant

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les résultats des votes.

DESIGNE :

En qualité de délégués et de suppléants :

- 1^{er} délégué et sa suppléante : **M. DALMAS – Mme LANCERY**
- 2^{ème} déléguée et son suppléant : **Mme GOLE – M. GUITTON**
- 3^{ème} délégué et son suppléant : **M. BACCI – M. PELLEGRINO**
- 4^{ème} délégué et sa suppléante : **M. LOBRY – Mme MONFORT**
- 5^{ème} délégué et sa suppléante : **M. DI RUSSO – Mme ZARCO**
- 6^{ème} délégué et sa suppléante : **M. AMIC – Mme GAYMARD**
- 7^{ème} délégué et sa suppléante : **M. BERNARD – Mme CHAMBOURLIER**
- 8^{ème} déléguée et sa suppléante : **Mme DURIEU – Mme LAGROT-LASSERRE**
- 9^{ème} déléguée et son suppléant : **Mlle MOIZAN – M. NOYER**

Pour représenter la Commune au Comité de Direction de l'E.P.I.C. de l'Office de Tourisme de la Ville d'HYERES.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE

Le Maire de la Ville d'HYERES LES
PALMIERS

Publiée le 14/02/11

Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

**OBJET : DIRECTION GENERALE - Office de Tourisme de la Ville d'HYERES -
Création de l'établissement public industriel et commercial - Désignation des
représentants des professions et organismes intéressés au tourisme.**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques POLITI,
Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

Par délibérations précédentes, il a été procédé à la création de l'E.P.I.C. en charge de la gestion de l'Office de Tourisme, puis à la désignation des représentants du Conseil Municipal et de leurs suppléants, faisant partie du comité de direction. Conformément aux statuts du nouvel E.P.I.C., il convient maintenant de désigner les 6 représentants des professions et organismes intéressés au tourisme qui siègeront au comité de direction.

S'agissant des personnalités qualifiées en matière de tourisme, celles-ci doivent être désignées sur ma proposition par le Conseil Municipal.

Je vous propose de désigner les personnalités suivantes :

- 1 – Le représentant du Syndicat Hôtelier : **(M. HIRET)**
Et son suppléant : **(Mme AUMONT)**
- 2 – Le représentant du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air : **(M. COULOMB)**
Et son suppléant : **(Mme VINCENT)**
- 3 – Le Président de la Commission Tourisme de la C.C.I. Var : **(Mme CANANZI)**
Et son suppléant : **(M. CREON)**
- 4 – M. le Directeur Responsable du Parc National : **M.....**
Et son suppléant : **(M CORDIER)**
- 5 – Le représentant des Associations de Commerçants Hyérois : **(M. MARCAILLOU)**
Et son suppléant : **(M. GENTA)**
- 6 – Le Président de la Commission des Locations de Vacances de la FNAIM du VAR :
(M. NAVARRO)
Et son suppléant : **(M. GROSSET)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

DESIGNE pour siéger au Comité de Direction de l'E.P.I.C. de l'Office de Tourisme de la Ville d'HYERES, les personnes suivantes :

- 1 – Le représentant du Syndicat Hôtelier : **(M. HIRET)**
Et son suppléant : **(Mme AUMONT)** :
- 2 – Le représentant du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air : **(M. COULOMB)**
Et son suppléant : **(Mme VINCENT)**
- 3 – Le Président de la Commission Tourisme de la C.C.I. Var : **(Mme CANANZI)**
Et son suppléant : **M. CREON**
- 4 – M. le Directeur Responsable du Parc National : **M.....**
Et son suppléant : **M.....**
- 5 – Le représentant des Associations de Commerçants Hyérois : **(M. MARCAILLOU)**
Et son suppléant : **(M. GENTA)**
- 6 – Le Président de la Commission des Locations de Vacances de la FNAIM du VAR :
(M. NAVARRO)
Et son suppléant : **(M. GROSSET)**

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le Maire de la Ville d'HYERES LES
PALMIERS

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI - PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE D'HYERES LES PALMIERS ET LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU VAR - Autorisation à Monsieur le Maire de signer

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DALMAS, 9ème Adjoint

La Commune d'Hyères les Palmiers et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var souhaitent formaliser via un protocole d'accord général le partenariat entamé depuis 1986 et l'installation du Centre de Formation des Apprentis (C.F.A.) localisé à Giens.

Ce protocole vise à inscrire la future relocalisation du C.F.A. sur le territoire communal et énonce une prospective conjointe pour l'installation du futur siège social de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var sur la Ville.

Cette synergie des activités sur la Commune aura de fait un impact significatif en terme de développement économique local.

Je vous propose d'approuver le protocole d'accord formalisant le partenariat entre la Commune d'Hyères les Palmiers et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 4^{ème} commission,

DECIDE d'approuver le protocole d'accord formalisant le partenariat entre la Commune d'Hyères les Palmiers et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce protocole d'accord.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 9ème Adjoint

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11

Reçu en Préfecture le :

PROTOCOLE D'ACCORD GENERAL

ENTRE

la Ville d'Hyères les Palmiers, représentée par le Maire, M. Jacques POLITI

ET

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var, représentée par son Président, M. Jacques MONTANO

ARTICLE 1 : - OBJET

La Ville d'Hyères les Palmiers et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var décident d'engager une démarche conjointe visant à consolider et développer le partenariat entre la Collectivité Territoriale et la Chambre Consulaire.

La Ville d'Hyères les Palmiers inscrit cette démarche dans la logique d'un développement économique local coordonné.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var œuvre à la mutualisation de ses services.

ARTICLE 2 : - ENGAGEMENTS

Les deux parties s'engagent à travailler à la relocalisation sur Hyères du Centre de Formation des Apprentis actuellement situé à Giens, dont le bail emphytéotique arrive à échéance le 30 décembre 2013.

Les deux parties s'engagent à étudier l'installation du siège social départemental de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var sur Hyères.

Les perspectives d'implantation regroupant sur un même site les deux volets du présent article seront prioritairement étudiées.

ARTICLE 3 : - OBLIGATIONS

Dans le cadre des engagements susmentionnés, des conditions d'accueil et d'implantation devront être respectées :

- des surfaces de terrain suffisantes, susceptible d'accueillir les bâtiments nécessaires ainsi que les aires de stationnement adéquates,
- des programmes d'hébergement adaptés à proximité des installations,
- des conditions de desserte et de visibilité attractives pour les deux parties.

ARTICLE 4 : - PARTENARIAT

Les deux parties pourront prendre l'attache de tout partenaire susceptible de favoriser la mise en œuvre de l'Article 2.

ARTICLE 5 : - CONVENTIONS PARTICULIERES

Des conventions particulières pourront être conclues ultérieurement pour la mise en œuvre du présent protocole.

A Hyères, le

**Le Maire de la Ville d'Hyères
les Palmiers**

**Le Président de la Chambre des Métiers
et de l'Artisanat du Var**

Jacques POLITI

Jacques MONTANO

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour du TABLEAU DES EFFECTIFS – Modification de la catégorie B – Filière technique.

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques POLITI,
Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens, a stipulé l'intégration des d'agents territoriaux des cadres d'emploi des contrôleurs territoriaux et des techniciens supérieurs dans un seul et unique cadre d'emploi des techniciens territoriaux selon le classement prescrit par ce-même décret.

Considérant que cette intégration a été effectuée à compter du 1^{er} décembre 2010, il convient désormais de supprimer les grades des cadres d'emploi des contrôleurs territoriaux et des techniciens supérieurs qui n'ont plus d'existence statutaire et de créer les grades correspondant au nouveau cadre d'emploi des techniciens territoriaux selon les modalités de classement fixées par le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

VU le tableau théorique des effectifs,

ENTENDU l'exposé des motifs,

ADOPTE le tableau des effectifs du personnel communal tel qu'il a été modifié et figurant en annexe de la présente délibération,

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet aux budgets principaux et annexes 2011 et suivants – Chapitre 64 – Nature 64111.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le Maire de la Ville d'HYERES LES
PALMIERS

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

ANNEXE
TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL
DE LA VILLE D'HYERES LES PALMIERS

<u>GRADES</u>	Nbre de Postes
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	1
ADMINISTRATEUR TERRITORIAL	3
DIRECTEUR TERRITORIAL	10
Dont 4 détachés dans emploi fonctionnel de D.G.A.S.	4
ATTACHE PRINCIPAL	6
ATTACHE TERRITORIAL	23
REDACTEUR CHEF	6
REDACTEUR PRINCIPAL	9
REDACTEUR TERRITORIAL	29
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 1 ^{ère} Classe	14
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 2 ^{ème} Classe	23
ADJOINT ADMINISTRATIF de 1 ^{ère} Classe	95
ADJOINT ADMINISTRATIF de 2 ^{ème} Classe	250
CHEF de STANDARD TELEPHONIQUE (Echelle 6)	1
CHEF de STANDARD TELEPHONIQUE	1
RECEVEUR PRINCIPAL (Echelle 6)	1
RECEVEUR PRINCIPAL	1
CONSERVATEUR du PATRIMOINE en CHEF	1
CONSERVATEUR du PATRIMOINE	1
ATTACHE de CONSERVATION	1
CONSERVATEUR de BIBLIOTHEQUE en CHEF	1
CONSERVATEUR de BIBLIOTHEQUE de 1 ^{ère} Classe	1
CONSERVATEUR de BIBLIOTHEQUE de 2 ^{ème} Classe	1
BIBLIOTHECAIRE	4
ASSISTANT QUALIFIE de CONSERVATION du Patrimoine et des Bibliothèques HORS CLASSE	1
ASSISTANT QUALIFIE de CONSERVATION du Patrimoine et des Bibliothèques de 1 ^{ère} Classe	1
ASSISTANT QUALIFIE de CONSERVATION du Patrimoine Et des Bibliothèques de 2 ^{ème} Classe	3

<u>GRADES</u>	Nbre de Postes
ASSISTANT de CONSERVATION HORS CLASSE du Patrimoine et des Bibliothèques	1
ASSISTANT de CONSERVATION de 1 ^{ère} Classe du Patrimoine et des Bibliothèques	1
ASSISTANT de CONSERVATION de 2 ^{ème} Classe du Patrimoine et des Bibliothèques	7
ADJOINT du PATRIMOINE PRINCIPAL de 1 ^{ère} Classe	3
ADJOINT du PATRIMOINE PRINCIPAL de 2 ^{ème} Classe	6
ADJOINT du PATRIMOINE de 1 ^{ère} Classe	6
ADJOINT du PATRIMOINE de 2 ^{ème} Classe	19
DIRECTEUR de l' ECOLE de MUSIQUE	1
PROFESSEUR d'ENSEIGN. ARTISTIQUE Hors Classe	1
PROFESSEUR d'ENSEIGN. ARTISTIQUE de Classe Nle	7
ASSISTANT TERRITORIAL SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	7
ASSISTANT TERRITORIAL SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE à temps incomplet (* 1 agent à 13 heures hebdomadaires)	1
ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	11
MEDECIN HORS CLASSE	1
MEDECIN 1 ^{ère} CLASSE	1
ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF PRINC.	1
SECRETAIRE MEDICO-SOCIALE TERRITORIALE	1
INFIRMIER TERRITORIAL de Classe Supérieure	1
INFIRMIER TERRITORIAL de Classe Normale	1
ASSISTANT TERRITORIAL QUALIFIE de LABORATOIRE	1
AIDE-MEDICO TECHNIQUE QUALIFIE TERRITORIAL	1
A.T.S.E.M. PRINCIPAL de 1 ^o classe	5
A.T.S.E.M. PRINCIPAL de 2 ^o classe	15
A.T.S.E.M. de 1 ^o classe	64

<u>GRADES</u>	Nbre de Postes
<u>SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE</u>	
DIRECTEUR de POLICE MUNICIPALE	1
CHEF de SERVICE de POLICE MUNICIPALE de Classe Exceptionnelle	2
CHEF de SERVICE de POLICE MUNICIPALE de Classe Supérieure	2
CHEF de SERVICE de POLICE MUNICIPALE de Classe Normale	2
CHEF de POLICE MUNICIPALE	3
BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL de POLICE MUNICIPALE	39
BRIGADIER de POLICE MUNICIPALE	41
GARDIEN de POLICE MUNICIPALE	58
SURVEILLANT de Stationnement et de la Circulation	7
<u>SERVICE DES SPORTS</u>	
CONSEILLER PRINCIPAL TERRIT. des APS. de 2 ^{ème} Classe	1
CONSEILLER PRINCIPAL TERRIT. des APS. de 1 ^{ère} Classe	1
CONSEILLER TERRITORIAL des A.P.S.	4
EDUCATEUR des A.P.S. Hors Classe	12
EDUCATEUR des A.P.S. de 1 ^{ère} Classe	18
EDUCATEUR des A.P.S. de 2 ^{ème} Classe	29
OPERATEUR des A.P.S. PRINCIPAL	1
OPERATEUR des A.P.S. QUALIFIE	1
OPERATEUR des A.P.S.	2
AIDE-OPERATEUR TERRITORIAL	1
<u>SERVICES TECHNIQUES</u>	
INGENIEUR en CHEF de Classe Normale	11
Dont 1 occupant l'emploi fonctionnel de D.G.S.T.	1
INGENIEUR PRINCIPAL	15
INGENIEUR	11
CHEF du SERVICE ENTRETIEN des SITES et LUTTE contre la pollution	1
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL 1 ^{ère} Classe	29
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL 2 ^{ème} Classe	17
TECHNICIEN TERRITORIAL	13

<u>GRADES</u>	Nbre de Postes
AGENT de MAITRISE PRINCIPAL	32
AGENT de MAITRISE	79
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1 ^{ère} Classe	64
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2 ^{ème} Classe	113
ADJOINT TECHNIQUE de 1 ^{ère} Classe	178
ADJOINT TECHNIQUE de 2 ^{ème} Classe	263
<u>SERVICE ANIMATION</u>	
ANIMATEUR CHEF	1
ANIMATEUR PRINCIPAL	1
ANIMATEUR	3
ADJOINT d'ANIMATION PRINCIPAL de 1 ^{ère} Classe	1
ADJOINT d'ANIMATION PRINCIPAL de 2 ^{ème} Classe	1
ADJOINT d'ANIMATION de 1 ^{ère} Classe	3
ADJOINT d'ANIMATION de 2 ^{ème} Classe	33
<u>SERVICES DIVERS</u>	
DIRECTEUR des PORTS ADJOINT	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour de l'indemnité spécifique de service applicable à certains cadres d'emploi de la filière technique

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques POLITI,
Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

Par délibération en date du 21 mars 2003, le Conseil municipal a institué au profit de certains personnels de la filière technique l'Indemnité Spécifique de Service (I.S.S.).

Considérant que deux textes ont modifié récemment les bases de calcul de cette indemnité :

- Le décret n°2010-854 du 23 juillet 2010 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement.
- l'arrêté du 23 juillet 2010 fixant les modalités d'attribution de l'indemnité spécifique de service.

De plus, Le décret 2010-1357 du 9 novembre 2010 a prévu la fusion des cadres d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux ainsi que la création du nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux à compter du 1^{er} décembre 2010.

Dans l'attente de la modification du décret n°91-875 du 6 septembre 1991 portant sur les corps de référence de la Fonction Publique d'Etat, le versement de l'I.S.S., à titre individuel, au personnel de catégorie B relevant de ces anciens cadres d'emplois de catégorie B devra être maintenu.

Cette indemnité est calculée de la façon suivante :

- Taux moyen annuel = Taux de base x coefficient du grade x coefficient de service (ou géographique).
- Le taux de base est fixé par arrêté ministériel.
- Le coefficient du grade est propre à chaque grade d'emploi.
- Le coefficient de modulation par service est fixé par arrêté ministériel pour chaque direction départementale de l'équipement.
- Le taux moyen annuel fait l'objet d'une attribution individuelle par l'autorité territoriale.

Considérant qu'il convient de réactualiser l'I.S.S. comme suit :

Grades	Taux de base en euros*	Coefficient de service	Coefficient du grade	Coefficient d'attribution individuel
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	355,44	1	70	Jusqu'à 133%
Ingénieur en chef de classe normale	360,10		55	Jusqu'à 122,5 %
Ingénieur principal à partir du 6 ^{ème} échelon ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade	360,10		50	
Ingénieur principal à partir du 6 ^{ème} échelon et ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans le grade	360,10		42	
Ingénieur principal jusqu'au 5ème échelon	360,10			
Ingénieur à compter du 7 ^{ème} échelon	360,10		30	Jusqu'à 115 %
Ingénieur du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	360,10		25	Jusqu'à 110 %
Technicien supérieur chef	360,10		16	
Technicien supérieur principal	360,10		16	
Technicien supérieur	360,10		12	
Contrôleur chef	360,10		16	
Contrôleur principal	360,10		16	
Contrôleur	360,10	8		

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les modalités de calcul et d'attribution de l'I.S.S. pour tenir compte des évolutions juridiques.

Monsieur le Maire est chargé de fixer le taux individuel pour chaque agent en fonction de l'importance du travail fourni et de la qualité des prestations rendues.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 relatives aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 88,

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ci-dessus visée,

VU Le décret n°2010-854 du 23 juillet 2010 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement,

VU l'arrêté du 23 juillet 2010 fixant les modalités d'attribution de l'indemnité spécifique de service,

APPROUVE les modalités de calcul et d'attribution de l'indemnité spécifique de service telles que décrites ci-dessus.

DIT que l'I.S.S. sera versée mensuellement aux agents titulaires et stagiaires et non titulaires de droit public de même niveau que les agents mentionnés ci-dessus.

DIT que l'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

DIT que l'I.S.S. liée à l'exercice effectif des fonctions, sera suspendue en cas de congés de maladie ordinaire supérieur à 30 jours consécutifs, de longue maladie, de longue durée et de grave maladie.

PRÉCISE que l'indemnité spécifique de service fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les taux et les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

AUTORISE le maintien de l'ancien régime, à titre individuel, pour les agents dont les modifications du régime d'indemnisation entraîneraient une diminution de revenu.

AUTORISE le maintien à titre individuel du versement de l'I.S.S au personnel de catégorie B relevant des anciens cadres d'emplois de techniciens supérieurs territoriaux et de contrôleurs territoriaux de travaux.

DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} mars 2011.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet aux budgets principaux et annexes 2011 et suivants – chapitre 64 – Nature 64118.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le Maire de la Ville d'HYERES LES
PALMIERS

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION JURIDIQUE - Marché d'assistance juridique et de représentation en justice – Marchés à bons de commande - Année 2011 – Procédure adaptée.

RAPPORTEUR : Mademoiselle Isabelle DURAND, 6ème Adjointe

Les deux marchés d'assistance juridique et de représentation en justice arrivent à échéance en Août 2011.

Il est envisagé d'attribuer à nouveau ces missions dans une perspective d'anticipation des risques juridiques et d'aide à la décision ainsi que pour optimiser la gestion des contentieux, compte tenu de l'importance du champ d'intervention de la commune et des risques encourus.

Ces prestations seront réparties dans le nouveau cahier des charges en trois lots séparés suivants :

- -Lot 1 : Administration générale
- -Lot 2 : Urbanisme, aménagement et environnement
- -Lot 3 : Procédure de pourvoi en cassation devant la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat, et renvoi devant le tribunal des conflits

Il est précisé que ces prestations seront passées sous forme de marché à bons de commandes sans montant minimum ni maximum compte tenu de l'incertitude liée aux montants des dépenses annuelles affectées aux missions d'assistance juridique et de représentation en justice. Ces marchés seront passés pour une année ferme et pourront être renouvelés trois fois, par période d'un an, par reconduction expresse de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis favorable des commissions compétentes,

VU le code des marchés publics, et notamment les articles 28 et 30 du code des Marchés Publics,

DECIDE de lancer une procédure adaptée pour définir les missions d'assistance juridique et de représentation en justice, scindées en trois lots séparés suivants :

- -Lot 1 : Administration générale
- -Lot 2 : Urbanisme, aménagement et environnement
- -Lot 3 : Procédure de pourvoi en cassation devant la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat, et renvoi devant le tribunal des conflits

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises,

DIT que la commission d'appel d'offres permanente, formée par délibération n° 2 du 30 avril 2009 du Conseil Municipal, sera assistée de :

- M. le Directeur Départemental de la Concurrence et Consommation, ou son représentant,
- M. le Trésorier Hyères Municipal, ou son représentant,

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2011 – Chapitre 011 – Nature 6227 – Fonction 020.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 6ème Adjointe

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : JURIDIQUE - Constitution d'une provision pour risques afférents aux litiges et contentieux

RAPPORTEUR : Mademoiselle Isabelle DURAND, 6ème Adjointe

L'article R. 2321-2 du CGCT prévoit que, dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision doit être constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.

Ainsi, compte tenu des risques encourus dans les différents contentieux en cours, la Commune souhaite constituer une provision concernant l'affaire suivante :

- Par requête de plein contentieux déposée au greffe du Tribunal Administratif de Toulon le 29 octobre 2010, la SA JENZI, concessionnaire de la convention d'aménagement de la ZAC du Soleil, demande que la commune d'Hyères soit condamnée, dans le cadre du remboursement des participations financières, à lui restituer la somme de 569 539 € en principal, outre les intérêts de droit jusqu'à parfait règlement, pour non exécution des obligations prévues dans le traité de concession en date du 22 mai 2006.

Il convient donc de provisionner la somme de 569 539 €.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales.

DIT, que ces provisions viennent s'inscrire au budget prévisionnel 2011 dans l'éventualité que le jugement à intervenir soit défavorable à la Commune.

DIT, que cette provision pourra évoluer en fonction du jugement rendu sur ce contentieux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de constituer une provision de 569 539 € dans l'affaire SA JENZI C/ Commune d'Hyères.
- d'inscrire les crédits correspondants sur le chapitre 68, compte 6815 en dépenses, au titre de l'exercice 2011.

-
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la quatrième commission,

DECIDE la constitution d'une provision pour risques d'un montant de 569 539 €, dans l'affaire SA JENZI C/ Commune d'Hyères,

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2011 – Chapitre 68 - .Nature 6815 – Fonction 01.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 6ème Adjointe

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE - Campagne obligatoire de ravalement de façades – Règlement secteur République – Autorisation à Monsieur le Maire de signer.

RAPPORTEUR : Monsieur François CARRASSAN, 1er Adjoint

La commune d'Hyères met en œuvre depuis des années une politique volontariste de mise en valeur de son patrimoine bâti et non bâti. Elle a notamment mis en place une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), outil au service de la protection de son patrimoine exceptionnel. Elle a aussi entrepris un important programme de renouvellement urbain de son centre ancien au travers de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du projet « Requalification du Centre Ville ».

Plusieurs aménagements sont en cours ou projetés à court terme sur les secteurs : République, Limans-Béal-Portalet-Savonniers et Oustaou-Rou, permettant à la Ville d'HYERES de mettre en valeur son cadre de vie au travers de son patrimoine, nécessaires au confortement et au développement de son activité économique et à la revalorisation de son habitat, notamment en centre ville.

Elle souhaite donc aussi associer les particuliers à sa démarche dans une prise de conscience collective de la nécessité d'entretenir ce patrimoine. Le ravalement des façades participera à la valorisation de l'image d'Hyères, dans les secteurs identifiés.

Cette politique s'inscrit dans la poursuite de la demande émise dans la délibération du Conseil Municipal du 12/03/2010, reprise par arrêté préfectoral du 3 mai 2010, inscrivant la commune de Hyères sur la liste des communes habilitées à imposer le ravalement décennal des façades obligeant ainsi ses administrés à entretenir leur bien immobilier, conformément à l'article L 132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation .

Afin d'épauler ses administrés dans cette démarche, et considérant la charge financière importante que cela peut représenter pour les propriétaires concernés, il est proposé de mettre en place un dispositif d'aides techniques, administratives et financières apporté par la commune avec des subventions communales d'équipement pour cette première campagne de ravalement obligatoire des façades.

Le conseil statuera à chaque budget sur le montant alloué en fonction des besoins de l'obligation de ravalement de façades.

Le dispositif qui vous est présenté régleme le déroulement et les modalités de mise en œuvre de cette première campagne et détermine notamment :

- la durée
- les taux de subvention
- les conditions générales d'octroi de la subvention
- les modalités d'instruction de la demande de subvention
- les modalités du versement de la subvention
- les situations dérogatoires au dispositif général
- les délais de réalisation des travaux
- les pièces constitutives des dossiers de demandes de subvention communale
- la composition de la commission de pré-instruction et d'attribution

Le règlement annexé à la présente délibération concerne le secteur République.

Je vous propose donc d'approuver le règlement de l'obligation de ravalement de façades.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 1^{ère} commission,

VU les articles L 132-1 à L132-5 et L 152-11,

VU la délibération Conseil Municipal du 12 Mars 2010,

VU l'arrêté préfectoral du 3 mai 2010,

VU le règlement d'attribution des aides communales joint à la présente,

DECIDE :

- d'approuver le règlement d'attribution des aides communales,
- d'exonérer des droits de voirie de l'échafaudage lié aux travaux de ravalement,
- de porter le délai d'obligation de la réalisation des travaux de ravalement de façade, à 24 mois à compter de l'envoi du premier courrier.

PRECISE que les autres secteurs feront l'objet d'une délibération ultérieure.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget communal 2011 – chapitre 204 – nature 2042 – fonction 824 et années suivantes en fonction des besoins de l'obligation de ravalement des façades et des ressources de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à la bonne exécution de l'obligation de ravalement de façades.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 1er Adjoint

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :



VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS

CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE DE FACADES

RÉGLEMENT

SECTEUR RÉPUBLIQUE

AVRIL 2011 / NOVEMBRE 2014

PREAMBULE

La ville d'Hyères a entrepris depuis 1994 un ambitieux programme de renouvellement urbain de son centre ancien. A ce titre des travaux d'aménagements urbains conséquents ont été réalisés : réhabilitation de la place et de la rue Massillon, réfection des rues des Porches et du Portalet, requalification de la Place du Portalet... Autant d'actions d'embellissement et de redynamisation que la Commune entend poursuivre dans les prochaines années.

Dans ce cadre, les revalorisations du secteur République, Limans-Béal-Portalet-Savonniers et Oustaou-Rou sont prévues à court terme.

Afin d'accompagner cette volonté publique de renouvellement urbain, il est indispensable que les propriétaires privés d'immeubles compris dans ces périmètres prioritaires procèdent au ravalement obligatoire de leurs façades.

C'est pourquoi la commune de Hyères a décidé de mettre en oeuvre une campagne spécifique avec des aides financières incitatives. Car au-delà des obligations légales qui s'appliquent aux propriétaires privés en matière de ravalements de façades, la Commune souhaite encourager une démarche partenariale et responsable.

DELAIS

■ PHASE AMIABLE:	6 MOIS
■ PHASE D'INJONCTION :	6 MOIS
■ PHASE DE SOMMATION :	12 MOIS
TOTAL :	<hr/> 24 MOIS

Les délais s'entendent hors période estivale (15/06 - 15/09) et hors période de Noël (01-31/12), périodes pendant lesquels les travaux seront suspendus.

TRAVAUX ELIGIBLES

Une façade s'étend du pied de l'immeuble à l'égout du toit, volige ou génoise incluse.
Les façades et pignons concernés sont ceux visibles depuis l'espace public.
Si l'immeuble est partiellement concerné alors toutes les façades visibles de l'espace public seront ravalées.

- **RAVALEMENT.**
 - Façades et pignons sur rues, sur voies, sur cours, sur jardins
 - Murs aveugles
 - Décors et modénatures liés à la façade
 - Appuis de fenêtres
 - Murs et grilles de clôture, clôtures
 - Ferronneries
 - Zingueries
 - Casquettes (sauf casquettes béton), marquises et auvents si intérêt architectural
 - Stores si intérêt pour unité de la façade

- **NETTOYAGE ET REMISE EN PEINTURE DE TOUTES LES MENUISERIES.**
 - Portes
 - Fenêtres
 - Volets
 - Persiennes
 - Voliges de toitures...

- **OUVRAGES DIVERS DE PROTECTION ET DE DEFENSE.**
 - Barres d'appui
 - Balcons
 - Garde-corps
 - Barreaudages...

TRAVAUX ELIGIBLES (suite)

- TRAVAUX D'ISOLATION DES FACADES.
- DEPOSE D'ELEMENTS PARASITES.
 - Paraboles
 - Climatiseurs
 - Enseignes
 - Casquettes béton
 - Tiges d'étendage...
- RESEAUX.
 - Dissimulation pour les rues
 - Enfouissement pour les places
- ECHAFAUDAGE.
- MAÎTRISE D'ŒUVRE conseillée, mission complète jusqu'à réception définitive sans réserves.
- IMMEUBLES ACHEVES DEPUIS PLUS DE DIX ANS.
 - IMMEUBLES N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UN RAVALEMENT DE FACADE DECLARE DANS LES DIX ANS PRECEDANT L'INJONCTION.
 - LES IMMEUBLES EN SITUATION DE PERIL OU D'INSALUBRITE AINSI QUE CEUX CONCERNES PAR UNE PROCEDURE P.R.I. DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UN TRAITEMENT D'ENSEMBLE.

TRAVAUX NON ELIGIBLES

- TOITURES
- DEVANTURES COMMERCIALES, VITRINES
- ENSEIGNES (pose)
- TRAVAUX REALISES PAR DES PROPRIETAIRES DE LOGEMENTS VACANTS
- AUTO-REHABILITATION
- TRAVAUX DE CREATION D'ELEMENTS NOUVEAUX NON PRESCRITS

BENEFICIAIRES

- PROPRIETAIRES PRIVES - PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES
- COPROPRIETAIRES REPRESENTES PAR UN SYNDIC BENEVOLE / PROFESSIONNEL OU PAR UN MANDATAIRE
- MONOPROPRIETAIRES REPRESENTES PAR UN GESTIONNAIRE LOCATIF OU EN LEURS NOMS PROPRES
- USUFRUITIERS OU NU-PROPRIETAIRES
- LOCATAIRES QUI REALISENT DES TRAVAUX A LA PLACE DU PROPRIETAIRE AVEC SON ACCORD
- BAILLEURS SOCIAUX
- PROPRIETAIRES DE LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS

TAUX DE SUBVENTIONS

SANS CONDITIONS DE RESSOURCES

TYPE de TRAVAUX	ENTRETIEN	RESTAURATION	MAITRISE D'ŒUVRE	REQUALIFICATION Travaux d'Interêt Architectural TTC
	TTC	TTC	TTC	TTC
TAUX de SUBVENTION	40%	40%	20%	80%
PLAFOND	90 €/M ²	130 €/M ²	2 000 €	*Forfait plafonné par Immeuble

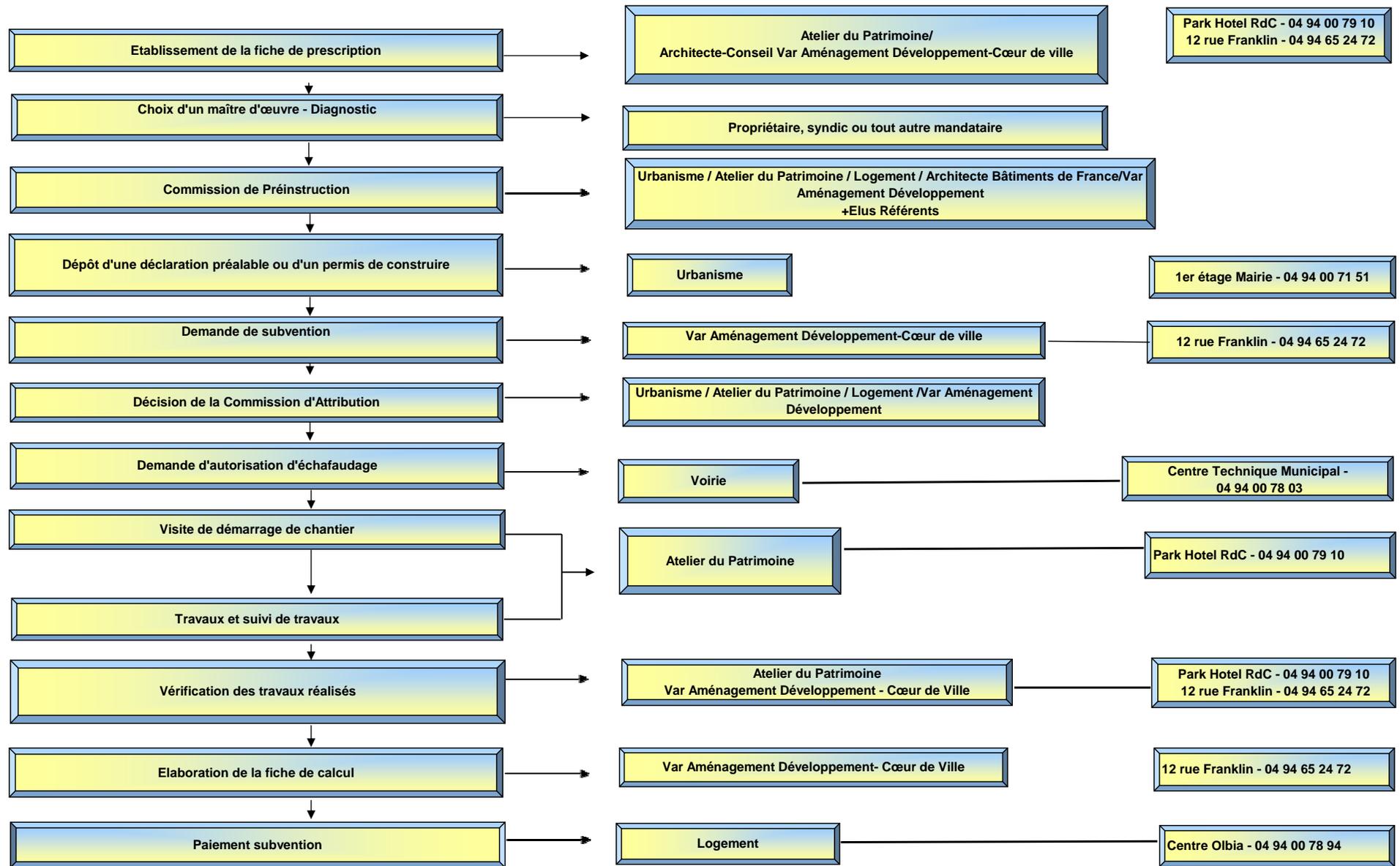
* Une simulation des travaux a été estimée par immeuble (résultant d'une étude Cœur de Ville-VAD des prix pratiqués sur ces secteurs). De cette estimation forfaitaire et plafonnée, découle un montant de subvention identifié pour chaque immeuble. Cette estimation est jointe au règlement en annexe (Tableau appelé Estimations de travaux et de subventions).

EXONERATION DU DROIT DE VOIRIE

TAXE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (échafaudage)
PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX

ATTENTION, L'AUTORISATION DEMEURE OBLIGATOIRE

AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES



CONDITIONS D'OCTROI DE LA SUBVENTION

- Respect des prescriptions lors de la réalisation des travaux : Avis Favorable à la visite de conformité.
- Respect des délais prévus par le code de la construction pour la réalisation des travaux.
- Production des factures originales acquittées.

PROCEDURE AVANT LES TRAVAUX

1^{ère} Etape

- Demander à plusieurs entreprises et/ou un ou des Maîtres d'oeuvre présentant des références de ce type d'opérations et faisant apparaître leur capacité à établir un diagnostic, évaluer l'enveloppe financière, prévisionnelle, en fonction de la spécificité des travaux demandés dans la fiche de prescriptions établie par l'Architecte Conseil.
- Retirer un dossier de ravalement au service Atelier du Patrimoine.

Celui-ci comprend les formulaires de demandes :
d'autorisation d'urbanisme
d'autorisation de voirie
de subvention

2^{ème} Etape

- Prendre rendez-vous avec l'Architecte de l'Atelier du Patrimoine pour validation et dépôt du dossier avant passage en Commission de Pré-instruction. Ce dossier devra comprendre toutes les pièces demandées par la demande d'autorisation d'urbanisme, ainsi que le descriptif de travaux en correspondance avec la fiche de prescriptions et les devis des entreprises potentielles avec les qualifications et références correspondantes à la nature des travaux, les conditions particulières de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel. Si la Ville constate, au vu des documents présentés, qu'il n'y a pas adéquation entre la nature des travaux et l'aptitude de certaines entreprises à les réaliser, le propriétaire en sera avisé par la Ville dans un délai maximum de 15 jours ouvrés suite à la tenue cette assemblée.
- Déposer le dossier de demande de subvention à Cœur de Ville-VAD après avis favorable de la Commission de Pré-instruction.
- Après Avis Favorable de la Commission de pré-instruction, déposer le formulaire de demande d'autorisation d'urbanisme, au Service Urbanisme comprenant l'ensemble du dossier validé en Commission de Pré-instruction.
- Après l'avis favorable de la Commune suite au dépôt de la demande d'autorisation d'Urbanisme -(2 mois pour une déclaration d'entente préalable, 3 mois si permis de Construire - les travaux se trouvant dans le secteur de la Zone de Protection de Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, il y a obligation de consulter le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine), attendre l'avis favorable de la Commission d'Attribution.

3^{ème} Etape

- Déposer une demande d'échafaudage

DEROULEMENT DES TRAVAUX

DEMARRAGE DU CHANTIER

Les travaux ne peuvent débuter qu'après l'obtention de l'avis favorable à la demande d'autorisation d'urbanisme, de l'accord de la Commission d'Attribution et de l'accord de la demande d'installation d'échafaudage.

Afficher l'arrêté de la demande d'autorisation d'urbanisme, sur le chantier pendant toute la durée des travaux ainsi que le panneau d'information sur l'aide municipale obtenue.

Informez le service Atelier du Patrimoine de l'ouverture de votre chantier pour effectuer une visite de démarrage de chantier.

Fournir à l'Atelier du Patrimoine le procès verbal de réception des travaux de montage de l'échafaudage.

SUIVI DU CHANTIER

Pendant toute la durée des travaux, transmettre au service l'Atelier du Patrimoine chaque procès verbal de chantier établi par le Maître d'œuvre.

Contactez le service l'Atelier du patrimoine pour validation préalable à toute modification des prestations initiales et à toute adaptation qui pourraient apparaître nécessaires à l'avancement du chantier (Tous travaux non validés pourront entraîner l'annulation de la subvention).

FIN DU CHANTIER

Ne pas démonter l'échafaudage avant réception de l'avis favorable à la visite de conformité

Fournir à l'Atelier du Patrimoine le PV de pré-réception des travaux établi par l'Entreprise ou le Maître d'œuvre.

Procéder à la levée des réserves éventuelles par le Syndic ou le Maître d'œuvre, et fournir le **PV de réception définitif de travaux (sans réserves)**, avant de solliciter la visite de conformité des travaux par le service l'Atelier du Patrimoine.

En cas de travaux non conformes à la demande d'autorisation d'urbanisme, ceux-ci devront être repris, en cas contraire, la Ville établira le procès-verbal initiant une procédure contentieuse, si ces travaux ne sont pas repris.

Effectuer le nettoyage du chantier, y compris sur le domaine public à restituer en parfait état de propreté et libre de tout matériel utilisé à l'occasion des travaux.

Transmettre **les factures originales acquittées** à Cœur de Ville Var Aménagement Développement.

PAIEMENT DE LA SUBVENTION

La procédure de paiement se déclenche dès réception de l'avis favorable à la visite de conformité

FIN DES TRAVAUX

A la fin des travaux, le bénéficiaire de la subvention ou son mandataire devra fournir les factures détaillées, signées par l'entreprise en **un exemplaire original, portant mention d'acquittement.**

CONFORMITE

Si un Avis Favorable est donné à la visite de conformité, la subvention sera calculée sur la base des factures fournies. Un courrier précisera le montant définitif de la subvention.

DOCUMENTS NECESSAIRES AU MONTAGE D'UN DOSSIER DE SUBVENTIONS

PIECES

- Formulaire de demande de subvention.
- Copie de l'Avis Favorable de l'autorisation d'urbanisme.
- PV d'Assemblée Générale.
- Devis détaillés avec prix unitaire et prix au m² voté par l'AG.
- Etat descriptif de division mentionnant les millièmes de chaque copropriétaire
- Règlement de copropriété.
- RIB au nom de la copropriété si le dossier de subvention est monté au nom du syndic.

PIECES (CO) PROPRIETAIRES :

- Attestation de propriété datée de moins de 3 mois.
- Copie des baux de location si le ou les logements sont loués.
- RIB au nom du ou des (co)propriétaires si les dossiers de subventions sont individualisés.
- Statuts et extrait K-Bis si le (co)propriétaire est une SCI.
- Engagement signé par le ou les (co)propriétaires.

TEXTES

CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION : RAVALEMENT DE FACADES

ARTICLE L 132-1 :

Les façades des immeubles doivent être constamment tenues en état de propreté.

Les travaux nécessaires doivent être effectués **au moins une fois tous les dix ans**, sur injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale.

ARTICLE L 132-2 :

L'article L 132-1 est applicable à Paris ainsi que dans les communes figurant sur une liste établie par décision de l'autorité administrative, sur proposition ou après avis conforme des conseils municipaux.

ARTICLE L 132-3 :

Si dans les six mois de l'injonction qui lui est faite en application de l'article L 132-1, le propriétaire n'a pas entrepris les travaux qu'il prévoit, le Maire peut prendre un arrêté en vue de les prescrire.

L'arrêté visé à l'alinéa ci-dessus est notifié au propriétaire avec sommation d'avoir à effectuer les travaux dans un délai qu'il détermine et qui ne peut excéder un an.

ARTICLE L 132-4 :

La procédure prévue à l'article L 132-3 est également applicable lorsque les travaux entrepris dans les six mois de l'injonction n'ont pas été terminés dans l'année qui la suit. L'arrêté municipal est de même notifié au propriétaire, avec sommation d'avoir à terminer les travaux dans les délais qu'il détermine.

ARTICLE L 132-5:

Dans le cas où les travaux n'ont pas été exécutés dans le délai imparti par la sommation délivrée en application des dispositions qui précèdent, le Maire peut, sur autorisation du Président du Tribunal de Grande Instance statuant comme en matières de référés, les faire exécuter d'office, aux frais du propriétaire.

Le montant des frais est avancé par la commune. Il est recouvré comme en matière d'impôts directs. Les réclamations sont présentes, instruites et jugées comme en matière d'impôts directs.

ARTICLE L 152-11 :

Le propriétaire qui n'aura pas exécuté les travaux de ravalement dans les délais prévus aux articles L 132-3 à L 132-5 est puni d'une amende de 3 750 €. En cas de récidive, l'amende sera de 7 500 €.

CODE DE L'ENVIRONNEMENT: PROTECTION DES HIRONDELLES ET MARTINETS

RESUME DES ARTICLES L 411-1 à L415-3

Par la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature toutes les espèces d'hirondelles, des plus communes au plus rares, sont protégées aujourd'hui codifiée par le code de l'environnement et un récent arrêté ministériel datant du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Les martinets sont également protégés par la loi de 1976.

Il est donc interdit de porter atteinte aux individus, à leurs nids et à leurs couvées. Dans le cas des hirondelles, par exemple, tout auteur d'une infraction est passible d'une amende de 9 000 euros et d'une peine d'emprisonnement de six mois.(Articles L.411-1 et L.415-3 du Code de l'Environnement).

CONSEILS*

Dans la mesure du possible :

- effectuer les travaux entre octobre et mars, en dehors de la période de présence et de nidification des Hirondelles de fenêtre ;
- ne pas enlever ni endommager les nids présents ;
- s'il est indispensable de retirer les nids existants, la pose ultérieure de nids artificiels est conseillée pour faciliter la réinstallation des hirondelles à la saison suivante. Des nids « semi construits » peuvent être installés que les hirondelles finiront de maçonner.

*Pour plus amples renseignements prendre contact avec la Ligue Protectrice des Oiseaux.



VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS

CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FACADES

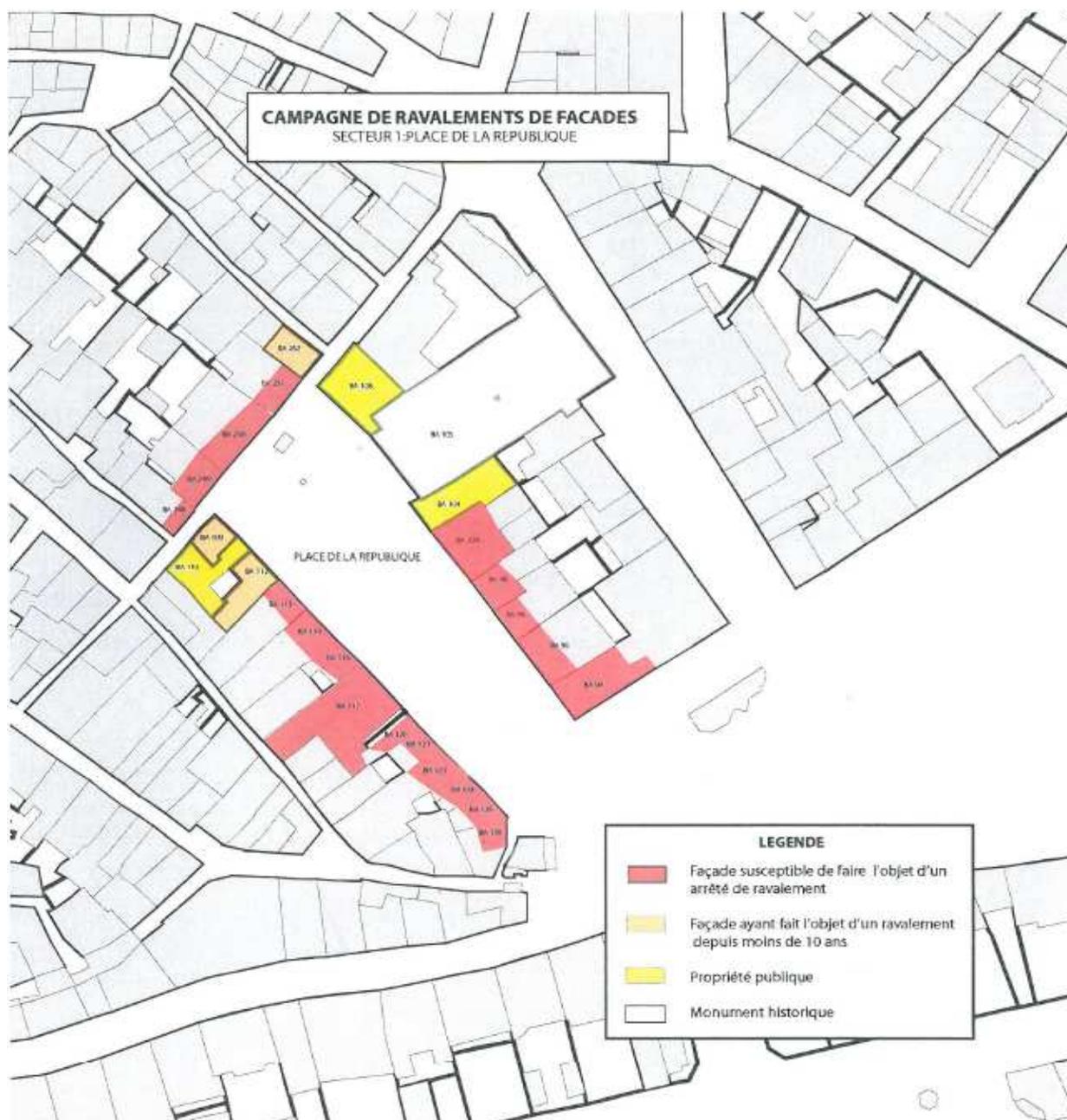
ANNEXES

*** PLAN DU SECTEUR REPUBLIQUE**

*** LISTE DES IMMEUBLES CONCERNES**

*** ESTIMATION FORFAITAIRE DE TRAVAUX ET DE
SUBVENTIONS**

PLAN



LISTE DES IMMEUBLES

Secteur Place République : 19 Immeubles

N°	Nom de la rue	Parcelle	N°
1	Place République	BA	124
1b	Place République	BA	125
3	Place République	BA	123
5	Place République	BA	121
7	Place République	BA	120
9	Place République	BA	117
11	Place République	BA	116
13	Place République	BA	114
15	Place République	BA	113
2	Place République	BA	94
4	Place République	BA	95
6	Place République	BA	96
8	Place République	BA	98
10	Place République	BA	334
15	Rue de la République	BA	251
13	Rue de la République	BA	250
11	Rue de la République	BA	249
9	Rue de la République	BA	248
3	Place G.Clémenceau	BA	126

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : **CULTURE ET PATRIMOINE : Réhabilitation et aménagement de l'espace muséal – Mission de maîtrise d'œuvre – Concours avec anonymat – Marché négocié – Indemnisation des membres du jury.**

RAPPORTEUR : Monsieur François CARRASSAN, 1er Adjoint

Par délibération n° 7 du 15 octobre 2010, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence par un concours avec anonymat sous la forme d'un marché négocié pour choisir le maître d'œuvre du projet de réhabilitation et d'aménagement de l'espace muséal.

Un jury émettra un avis sur le choix des candidatures et du lauréat.

Le Maire a fixé par arrêté la liste des membres désignés pour faire partie de ce jury, soit en raison de leur qualification professionnelle, soit en raison de l'intérêt particulier que présente leur participation.

Il convient de fixer le montant des indemnisations pour ces personnes.

Je vous propose le montant suivant :

⇒ 300 € TTC par journée, ce forfait incluant les frais éventuels de repas et d'hébergement.

Les personnes devant effectuer un déplacement aller-retour de plus de 500 kilomètres percevront, en outre la somme forfaitaire pour déplacement de :

⇒ 300 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 1^{ère} commission,

FIXE le montant des indemnisations pour les maîtres d'œuvres et personnalités compétents à 300 € TTC,

FIXE le montant du forfait pour un déplacement de plus de 500 kilomètres à 300 € TTC.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget principal – Chapitre 011 – Nature 6228 - Fonction 322.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 1er Adjoint

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE : Médiathèque : Acquisition de livres – Année 2011. Demande de subvention au Conseil Régional Provence – Alpes – Côte d’Azur.

RAPPORTEUR : Monsieur François CARRASSAN, 1er Adjoint

La Médiathèque rencontre un grand succès public, particulièrement dans un contexte économique de crise et de baisse du pouvoir d’achat. Pour répondre à la demande constante des 9 000 inscrits actifs et 1 000 visiteurs quotidiens et remplacer les documents usagés, les fonds documentaires doivent être constamment renouvelés par des livres et documents audiovisuels. La liste des catégories de documents suivante détaille le montant des acquisitions prévues en 2011 :

- - Livres adultes 20000 € HT
(littérature générale et documentaires de toutes disciplines)
- - Livres pour la jeunesse 10000 € HT
- - Bandes dessinées pour les adultes et la jeunesse 5000 € HT
- - Livres toutes catégories reliés 5000 € HT

Il est proposé de solliciter, pour un coût prévisionnel d’acquisition de 40 000 € Hors Taxe, une subvention de 5 000 euros ou la plus élevée possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs

VU l'avis de la 1^{ère} commission,

APPROUVE la proposition du Rapporteur

SOLLICITE du Conseil Régional Provence – Alpes – Côte d'Azur, pour l'acquisition de documents d'un coût prévisionnel de 40 000 € HT, une subvention de 5 000 € ou la plus élevée possible.

DIT que la recette sera inscrite sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2011 – Chapitre 74 – Nature 7472 – Fonction 321.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 1er Adjoint

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : OFFICE DE L'ANIMATION - Droits d'entrées aux concerts de musiques actuelles organisés par l'Office de l'Animation - Modification du tarif des droits d'entrée.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel PELLEGRINO, Conseiller Municipal Délégué

Depuis 2006, la ville propose des concerts de musiques actuelles au tarif de 7 € la place afin d'en faciliter l'accès au plus grand nombre.

Tout en maintenant un objectif d'accessibilité, je vous propose d'actualiser ce tarif à 10 € (dix euros) la place.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 1^{ère} commission,

APPROUVE la proposition du rapporteur,

DIT que les recettes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2011 – Chapitre 70 – Nature 7062 – Fonction 311.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le Conseiller Municipal Délégué

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : OFFICE DE L'ANIMATION - Gestion des salles - Exonération des tarifs du Forum du Casino, de l'Espace 3000 et de l'Espace Nautique.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel PELLEGRINO, Conseiller Municipal Délégué

La ville d'Hyères-les-Palmiers propose, tout au long de l'année, des manifestations qui ne peuvent se réaliser qu'avec le concours d'intervenants institutionnels ou associatifs.

Dans le cadre de ce partenariat, il est sollicité la mise à disposition, à titre gratuit, des salles au Forum du Casino, de l'Espace 3000 et de l'Espace Nautique.

Il s'agit de :

Pour le Forum du Casino :

- Les associations « Lion's Hyères » et « Rotary » pour un Loto Géant le 13 février 2011 au profit des Sinistrés du Var.
- L'association « Lion's Hyères », pour une conférence d'information sur les dons d'organes et de moelle osseuse, le 09 avril 2011.
- L'association « Restanques », pour le Festival de l'Anche, les 28 et 29 mai 2011.
- L'association « La Souche Hyéroise », pour la Castagnade au profit du téléthon le 29 octobre 2011 et le Gros Souper, le 20 décembre 2011.
- Le Centre Communal d'Action Sociale pour le Forum Santé, le loto, le repas de Noël des retraités, le téléthon, le Noël de la petite enfance, et diverses manifestations de mars à décembre 2011.
- L'association « Equipe Saint Vincent », pour une vente de charité, les 12 et 13 novembre 2011.
- Le 54^{ème} Régiment d'Artillerie, pour l'arbre de Noël, le 7 décembre 2011.
- La communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée pour le Conservatoire National de Région pour les galas et auditions, de mars à décembre 2011.
- L'Etablissement Français du Sang pour ses collectes de janvier à décembre 2011

Pour l'Espace 3000 :

- L'association « Le Ring Olympique Hyérois » pour un Gala de Boxe Anglaise, le 25 février 2011.
- L'association OSH Athlétisme, pour le semi-marathon les 2 et 3 avril 2011.
- L'association « Le Dojo des Iles d'Or », pour « La Nuit des Arts Martiaux » le 07 mai 2011.
- L'association « Hyères Gym » pour le Gala de Gymnastique le 23 juin 2011.
- L'observatoire du Pic des Fées pour « la Nuit des Etoiles » le 06 août 2011.
- L'association « Tennis de Table Hyérois », pour l'Open de Tennis de Table le 29 octobre 2011.
- L'association « Isula Bella » pour les Journées Culturelles Corses les 26 et 27 novembre 2011.
- Le Centre Hospitalier de Hyères, pour l'Arbre de Noël, le 10 décembre 2011.
- Le COS Méditerranée pour l'arbre de Noël, décembre 2011.

Pour l'Espace Nautique :

- L'association « La Tour Hyéroise, pour le Tournoi rapide d'Hyères le 22 mai 2011.
- L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Hyères pour l'organisation de la Sainte Barbe, le 10 décembre 2011 au profit de la cohésion entre les Sapeurs Pompiers et leurs familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis favorable de la première Commission,

APPROUVE la proposition du rapporteur

DECIDE d'accorder l'exonération des tarifs du Forum du Casino pour les manifestations indiquées ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le Conseiller Municipal Délégué

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : JEUNESSE - Demande d'aide financière au Conseil Général concernant la troisième édition du Festival jeux vidéo - Mangas GO PLAY ONE.

RAPPORTEUR : Madame Nicole RAFER, 10ème Adjointe

La ville met en place le Festival GO PLAY ONE, visant à rassembler un large public autour des thèmes du jeu vidéo, des nouvelles technologies et du manga.

Ce Festival s'inscrit comme une des plus importantes manifestations hyéroises en direction du public jeunes Hyérois.

- Coût du Festival : 42 000 €
- Participation demandée : 15 000 €

Je vous propose de solliciter du Conseil Général du Var, dans le cadre de ses objectifs de soutien en direction de la jeunesse, une aide d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros) ou la plus élevée possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis favorable de la 1^{ère} Commission,

DECIDE de solliciter du Conseil Général du Var, dans le cadre de ses objectifs de soutien en direction de la Jeunesse, une aide d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros) ou la plus élevée possible,

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 10ème Adjointe

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : JEUNESSE - Demande d'aide financière au Conseil Régional concernant la troisième édition du Festival Jeux Vidéo - Mangas GO PLAY ONE.

RAPPORTEUR : Madame Nicole RAFER, 10ème Adjointe

La ville met en place le Festival GO PLAY ONE, visant à rassembler un large public autour des thèmes du jeu vidéo, des nouvelles technologies et du manga.

Ce Festival s'inscrit comme une des plus importantes manifestations hyéroises en direction du public jeunes Hyérois.

- Coût du Festival : 42 000 €
- Participation demandée : 15 000 €

Je vous propose de solliciter du Conseil Régional PACA, dans le cadre de ses objectifs de soutien en direction de la jeunesse, une aide d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros) ou la plus élevée possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis favorable de la 1ère Commission,

DECIDE de solliciter du Conseil Général du Var dans le cadre de ses objectifs de soutien en direction de la Jeunesse, une aide d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros) ou la plus élevée possible,

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 10ème Adjointe

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : **COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Approbation d'un périmètre de sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce de proximité et institution, dans ce périmètre, d'un droit de préemption, au profit de la commune, sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.**

RAPPORTEUR : Madame Jeannine GOLE, 2ème Adjointe

La Commune a engagé un grand projet urbain de revalorisation de son centre ville. Un concours d'urbanisme et d'architecture a été lancé pour penser la ville de demain dans ses différentes fonctions urbaines : l'habitat, l'espace public, le développement culturel, commercial et touristique. L'OPAH s'attache à développer l'offre de logements dans le cœur de ville. Une opération FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est en préparation en vue de densifier, redynamiser et diversifier l'activité commerciale.

Dans le cadre de cette politique, il paraît nécessaire pour la commune de se doter d'outils qui lui permettent d'agir sur le tissu commercial. A cet égard la Loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises a instauré un droit de préemption spécifique au profit des communes sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux. Ces dispositions reprises dans le code de l'urbanisme ont pour objectif le maintien de la diversité commerciale du centre ville et l'installation de nouveaux commerçants et artisans dans des secteurs urbains en cours de restructuration. Cette démarche participe à la préservation du lien social et à la satisfaction optimale des besoins des consommateurs.

Aussi, je vous propose de mettre en œuvre ce droit de préemption. La procédure préalable à la mise en œuvre de ce texte a été engagée; une proposition de périmètre et un diagnostic analysant la situation du commerce et de l'artisanat dans ce périmètre ont été réalisés et soumis pour avis aux chambres consulaires, comme le prévoit le décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007.

Le périmètre que je vous propose de retenir et que vous trouverez en annexe est constitué des axes stratégiques du centre ville (artères piétonnes, voies d'entrées de ville), et des rues du centre médiéval, en accompagnement des opérations de restructuration urbaines et économiques. Dans un souci de cohérence, ce périmètre correspond à celui du dossier FISAC en cours d'étude et il recoupe le périmètre du grand projet urbain de centre ville.

A l'intérieur de ce périmètre, certaines cellules commerciales ont été identifiées comme stratégiques et feront l'objet d'une attention particulière.

Il est entendu que ce dispositif doit conserver un caractère exceptionnel, motivé par l'intérêt général, et limiter l'atteinte à la liberté de cession des fonds et de transmission des entreprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis favorable de la 3^{ème} commission,

VU le diagnostic territorial préliminaire,

VU l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, en date du 21 janvier,

VU l'avis de la Chambre des Métiers du Var, en date du 28 janvier,

VALIDE le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat tel que proposé en annexe,

INSTITUE à l'intérieur de ce périmètre un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux,

AUTORISE Monsieur le Maire de la commune d'Hyères, au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à exercer au nom de la commune, ce droit de préemption.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 2ème Adjointe

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11

Reçu en Préfecture le :

Périmètre de sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat de proximité

Récapitulatif des voies

Secteur Gambetta

Avenue Gambetta, dans son intégralité
Rue du Soldat Bellon, dans son intégralité
Avenue de Maréchal Lyautey, dans son intégralité

Le centre ville

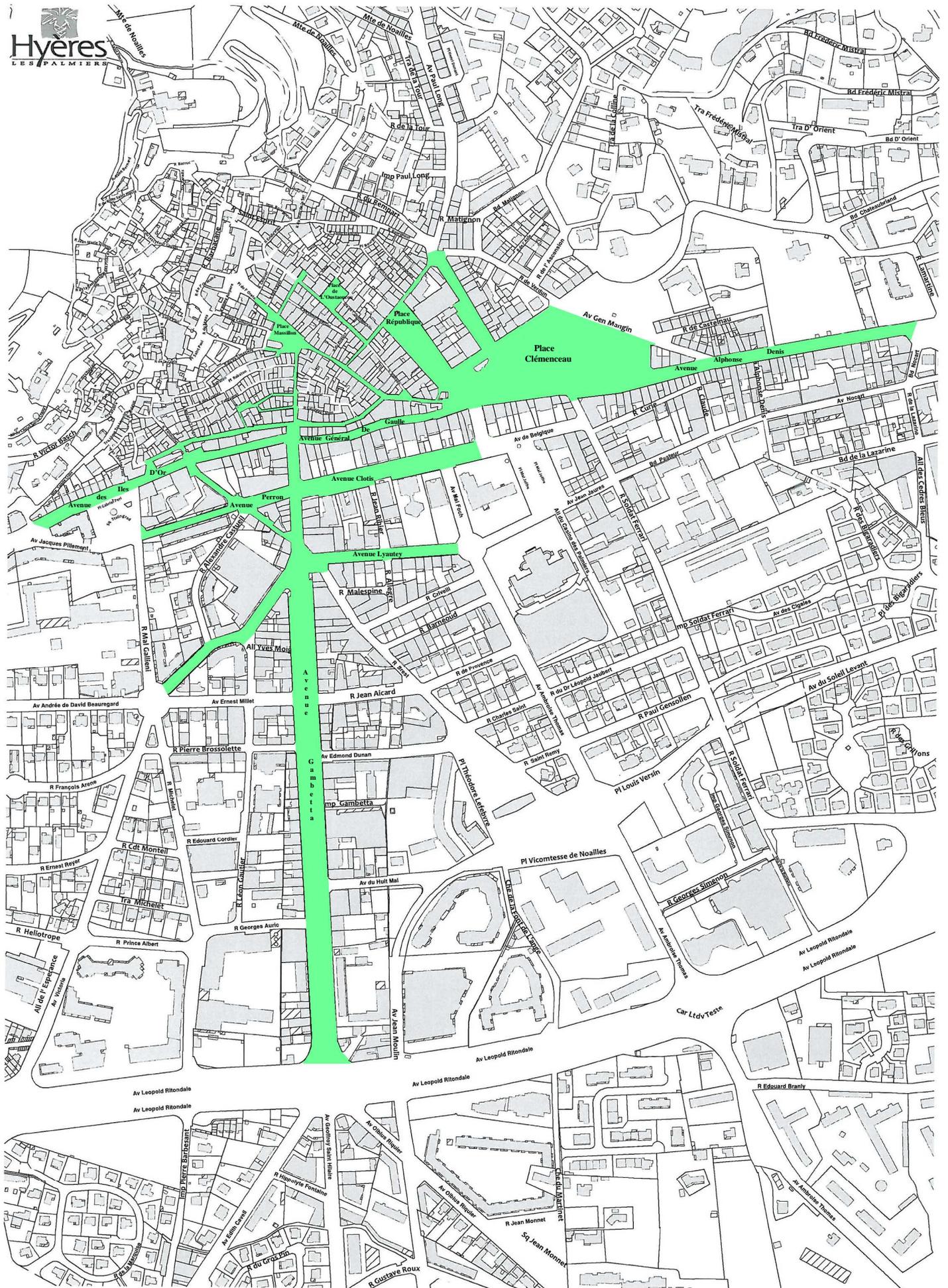
Avenue Clotis, dans son intégralité
Avenue Jean-Jacques Perron, dans son intégralité
Rue Pierre Moulis, dans son intégralité
Avenue des Iles d'Or, du n°1 au n°21 et du n°2 au n°40
Avenue Général De Gaulle, dans son intégralité

Le centre médiéval

Rue Massillon, dans son intégralité
Rue du Portalet, dans son intégralité
Rue des Porches, dans son intégralité
Rue de Limans, dans son intégralité
Rue des Savonniers, dans son intégralité
Place des Savonniers, dans son intégralité
Impasse Portalet, dans son intégralité
Impasse du Béal, dans son intégralité
Le n°1 rue Rabaton
Rue de l'Oratoire, dans son intégralité
Rue du Temple, dans son intégralité
Place Ailhet
Rue Franklin, dans son intégralité
Place de l'Oustaourou
Rue République, dans son intégralité
Cours Strasbourg, dans son intégralité
Place République

Le secteur Clemenceau

Place Georges Clemenceau
Rue du Docteur Roux Signoret, dans son intégralité
Avenue Alphonse Denis, dans son Intégralité
Les n°1 et 2 Avenue Aristide Briand





**DIAGNOSTIC TERRITORIAL
PRELIMINAIRE**

**A LA MISE EN PLACE D'UN PERIMETRE DE
SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT
DE PROXIMITE**

Décembre 2010

I - Le contexte

Les commerces et l'artisanat des villes sont aujourd'hui confrontés à un environnement en constante mutation.

La prise en compte des enjeux liés à l'apparition de nouvelles formes de concurrence et de nouveaux comportements des consommateurs, à la dynamique des centres urbains et de leur périphérie (coûts immobiliers, fonciers ...) et à l'évolution socio-démographique des commerçants (transmission des commerces), devient déterminante pour le maintien et le développement de la diversité commerciale sur les territoires.

Les dix dernières années sont marquées par une évolution importante des modes de vie, de nouvelles pratiques de consommation et de déplacement en constant renouvellement sous l'impulsion notamment des technologies de l'information et de la communication.

Le maintien du commerce et de l'artisanat de proximité, surtout en centre urbain, constitue un enjeu fort, tant pour des raisons économiques que sociales. Si ce commerce peut avoir une fonction économique importante, il est aussi générateur de dynamique urbaine, de convivialité, d'animation économique et sociale de la ville et des quartiers.

Au regard de ce constat, la loi du 2 août 2005 et son décret d'application paru le 27 décembre 2007, qui offrent aux communes la possibilité d'exercer un droit de préemption lors de la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux, apparaissent comme un outil pertinent pour tenter de maintenir une diversité du commerce et de l'artisanat de proximité

La délimitation du périmètre de sauvegarde est un préalable indispensable à la mise en œuvre de ce dispositif. Il fait l'objet du présent diagnostic, qui sera soumis pour avis à la Chambre de Commerce et d'Industrie du var et à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, avant délibération du Conseil Municipal.

Pour la commune d'Hyères, la mise en place d'un périmètre de préemption des fonds de commerce sur le centre ville répond à la volonté de préserver la diversité du tissu commercial du centre ville et de freiner la tendance au développement des activités de service sur certains axes stratégiques.

De plus, la mise en place de ce périmètre s'inscrit dans une démarche de redynamisation économique et de requalification urbaine du centre ville, dont les enjeux et les objectifs ont été énoncés dans les documents d'urbanisme, PADD et PLU

L'OPAH RU du centre ville s'attache à la revalorisation du parc de logement dans le centre ancien, à la résorption de la vacance et de l'habitat indigne et à la requalification des espaces publics dans un souci d'amélioration de la qualité de vie et de densification de la population en centre ville.

Parallèlement, le volet économique du programme de revalorisation du centre ville sera pris en compte à travers un dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) en cours de montage. Ce programme s'attachera à densifier et diversifier l'offre de biens et services, à promouvoir le centre ville sur sa zone de chalandise, et à faciliter les conditions d'accès au centre ville. Le dispositif sera opérationnel en 2011.

La commune a également lancé un concours sur la requalification urbaine de son centre ville. Un des enjeux majeurs de ce concours est de renforcer l'offre commerciale du centre ville et d'en faire un pôle de centralité fort.

L'ensemble de ces dispositifs offre un panel d'outils complémentaires pour redynamiser le centre ville. Le périmètre de préemption des fonds de commerce, des fonds artisanaux et des baux commerciaux participe pleinement à cette démarche.

II - Le périmètre retenu

Le périmètre retenu intègre les principales rues commerçantes du centre ville ainsi que le secteur du centre médiéval. Ce sont les rues qui constituent le circuit commercial actuel et celles qui présentent un intérêt stratégique pour le développement commercial du centre ville. Ce périmètre s'inscrit également en cohérence avec le périmètre du futur FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Récapitulatif des voies

Secteur Gambetta

Avenue Gambetta, dans son intégralité
Rue du Soldat Bellon, dans son intégralité
Avenue de Maréchal Lyautey, dans son intégralité

Le centre ville

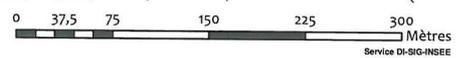
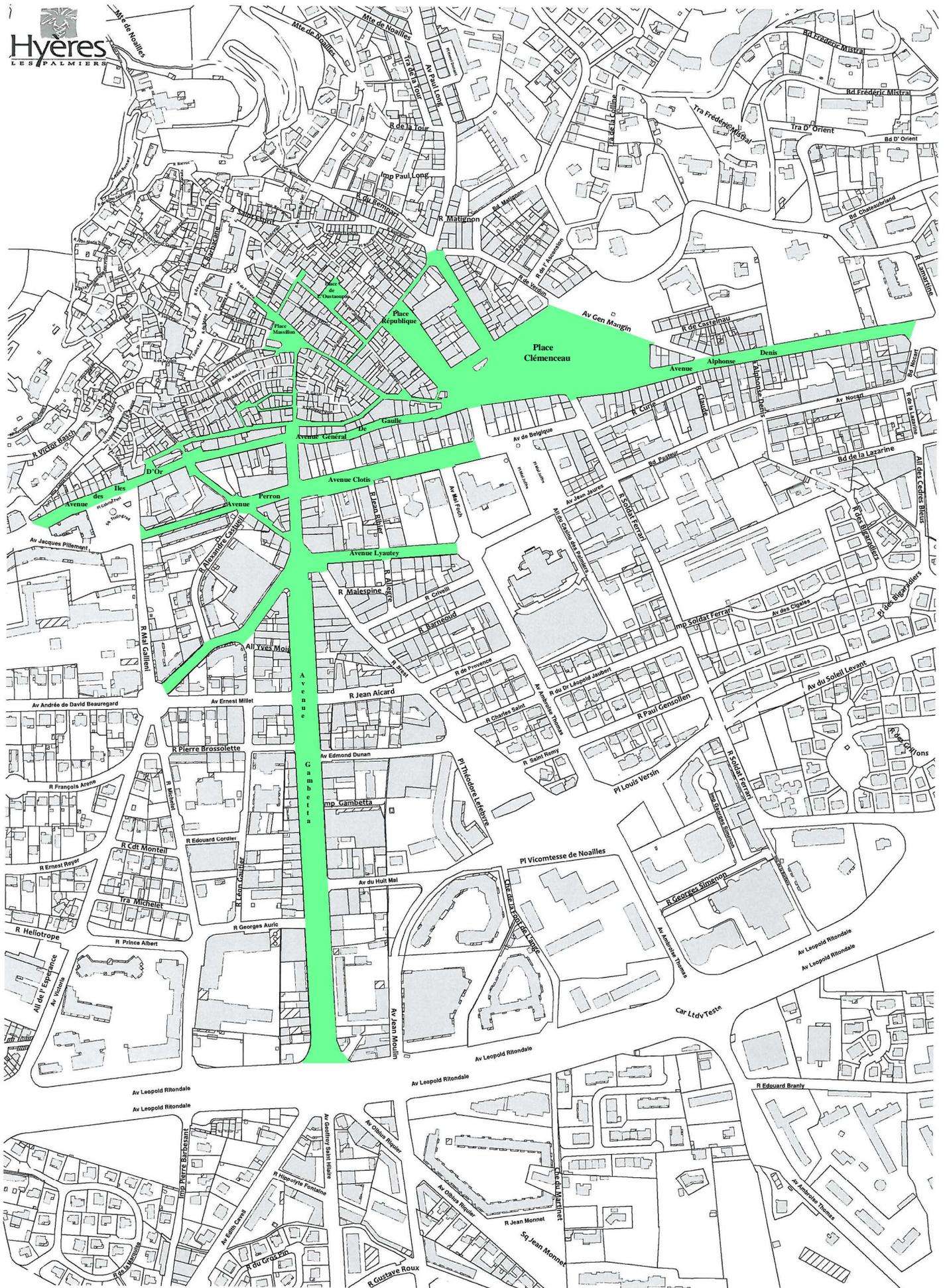
Avenue Clotis, dans son intégralité
Avenue Jean-Jacques Perron, dans son intégralité
Rue Pierre Moulis, dans son intégralité
Avenue des Iles d'Or, du n°1 au n°21 et du n°2 au n°40
Avenue Général De Gaulle, dans son intégralité

Le centre médiéval

Rue Massillon, dans son intégralité
Rue du Portalet, dans son intégralité
Rue des Porches, dans son intégralité
Rue de Limans, dans son intégralité
Rue des Savonniers, dans son intégralité
Place des Savonniers, dans son intégralité
Impasse Portalet, dans son intégralité
Impasse du Béal, dans son intégralité
Le n°1 rue Rabaton
Rue de l'Oratoire, dans son intégralité
Rue du Temple, dans son intégralité
Place Ailhet
Rue Franklin, dans son intégralité
Place de l'Oustaourou
Rue République, dans son intégralité
Cours Strasbourg, dans son intégralité
Place République

Le secteur Clemenceau

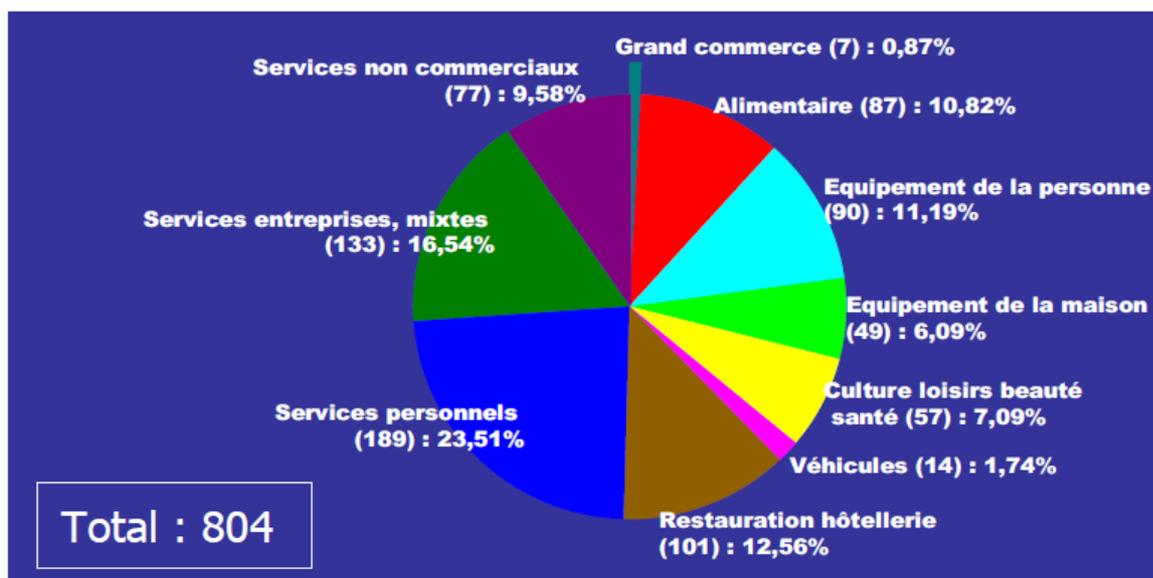
Place Georges Clemenceau
Rue du Docteur Roux Seignoret, dans son intégralité
Avenue Alphonse Denis, dans son Intégralité
Les n°1 et 2 Avenue Aristide Briand



III - Problématique générale

Les études préalables au montage du dossier FISAC menées en début d'année 2010 dressent le bilan de l'évolution de l'activité commerciale du centre ville. Il ressort globalement de ces études que l'activité commerciale s'est densifiée depuis 1995 ; le nombre d'entreprises implantées en centre ville a augmenté de 15,35% (804 en 2010 contre 697 en 1995) et que la répartition des activités marque un renforcement des activités de services + 38,92% (514 établissements contre 370 en 1995) et une régression du commerce traditionnel de 11,31 %. Les commerces alimentaires restent stables (voir tableau en annexe 3).

Répartition des secteurs d'activité:



Source : étude centre ville CCIV 2010

Les principales caractéristiques sont :

1. L'accroissement des activités de services

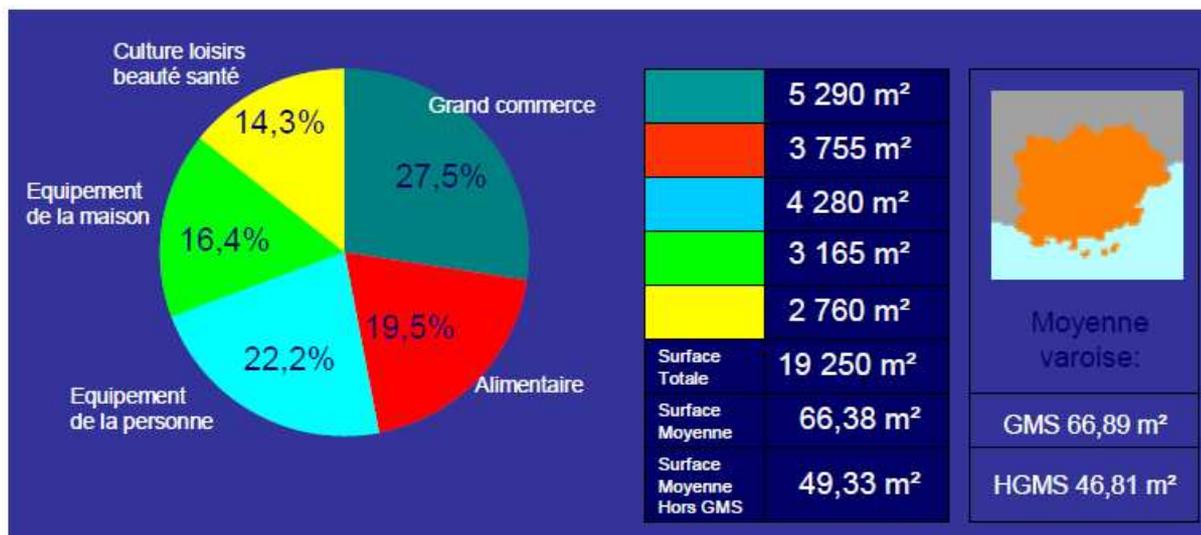
1		Agences immobilières	43
2		Salons de coiffure	40
3		Habillement féminin	36
4		Infirmiers Ambulances Kiné.	28
5		Assurances	25
-		Professions médicales	25
7		Etab. caractère médical social	23
-		Boulangeries pâtisseries	23
-		Esthétique soins de beauté	23
10		Restauration traditionnelle	20
-		Restauration rapide	20

2010

Source : étude centre ville CCIV 2010

Les services à la personne et les services non commerciaux ont enregistré une progression considérable depuis 1995. On note une forte représentation des agences immobilières (+30%), des cabinets d'assurances et des professions médicales. La tendance à la tertiarisation des rez-de-chaussée commerciaux se confirme et s'accroît dans le domaine médical (cabinets médicaux, laboratoires d'analyses, centres de radiologie...+ 108 % depuis 1995). Dans les commerces traditionnels, seules les activités de boulangerie pâtisserie et de l'habillement féminin restent bien implantées dans le centre ville.

2. Faible taille des cellules commerciales



Source : étude centre ville CCIV 2010

Les cellules commerciales sont en moyenne de 49 m². Cette caractéristique est plutôt habituelle dans les centres villes qui n'ont pas accueilli de programmes d'immobilier commercial récents. La commune d'Hyères se situe dans la moyenne varoise.

Néanmoins, ce constat est un frein à l'implantation d'enseignes nationales dont les besoins de surface sont évalués à 100 m² minimum.

3. Une faible représentativité des enseignes nationales



Source : étude centre ville CCIV 201

Les enseignes nationales représentent 15,4 % de la structure commerciale du centre ville, ce qui se situe dans la moyenne des villes du Var. Néanmoins, 61% de ces enseignes sont des activités de services. La taille des locaux commerciaux explique en partie cette carence d'enseignes nationales notamment dans le domaine de l'équipement de la personne.

Il se trouve que la notoriété des enseignes nationales, notamment dans l'équipement de la personne, la culture et le loisir, constitue une véritable locomotive commerciale pour les centres villes et renforce la fonction de centralité. Or, le centre ville d'Hyères est peu doté de locomotives commerciales pour une ville de 56.000 habitants.

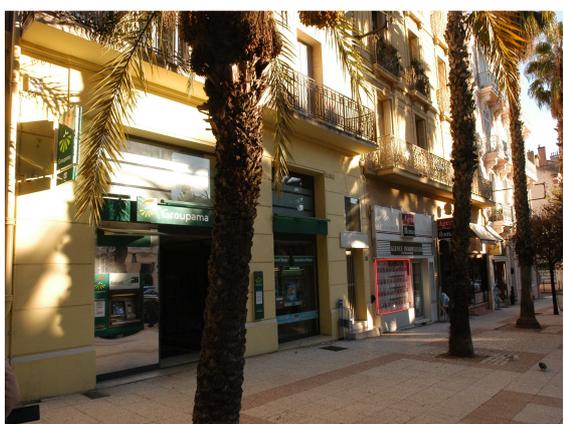
4. Un artisanat stable

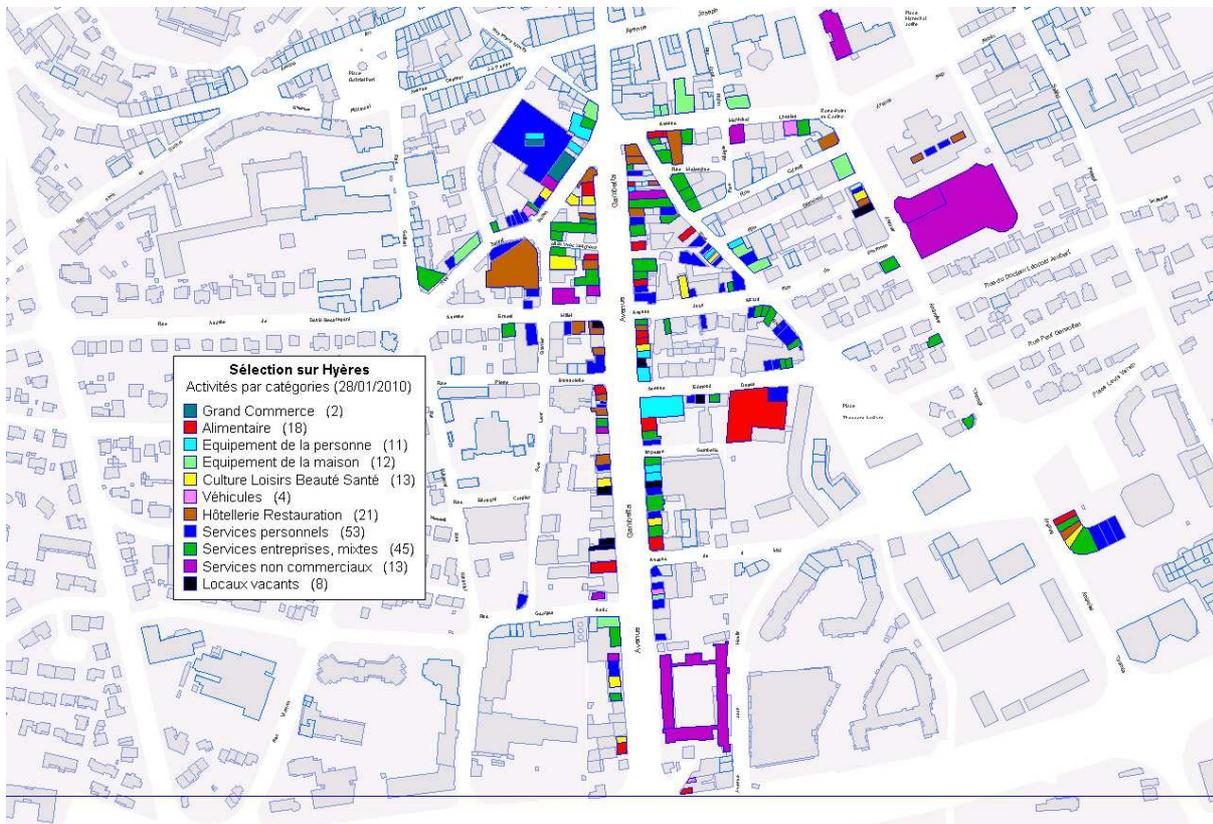
Le secteur de l'artisanat est resté stable entre 1995 et 2010 (annexe 2), sauf pour le secteur de la boulangerie pâtisserie qui a connu une hausse significative des établissements (26 en 1995, contre 40 en 2010).

IV - Un centre ville à plusieurs vitesses

Le centre ville se compose de plusieurs sous secteurs qui portent des problématiques différentes :

A - Tertiarisation du secteur Gambetta





Source : cartographie CCIV 2010

L'avenue Gambetta est l'axe principal d'entrée dans le centre ville. La partie commerçante se développe surtout au dessus de l'avenue du 8 Mai. On recense 190 activités commerciales et artisanales autour de l'avenue et des rues adjacentes.

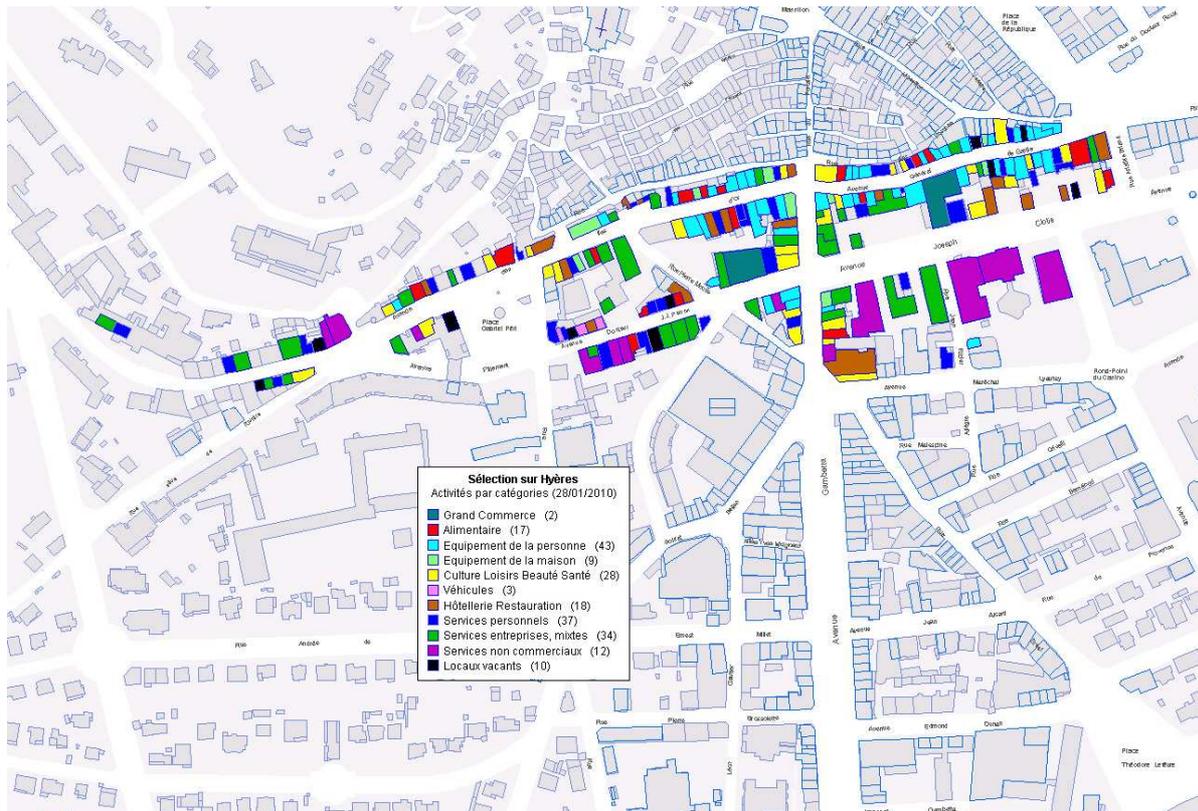
Cet axe compte principalement des activités de services, notamment des services aux entreprises ou mixtes (23.16%), banques, agences immobilières et des services à la personne (29.47%), coiffeurs, cabinets médicaux. La restauration tient une place importante sur cette avenue en raison de la proximité du Lycée et des principales entreprises du centre ville.

Or, la place des services augmente au détriment des autres activités et notamment de l'hôtellerie restauration. Cet état de fait est préjudiciable à l'animation de ce secteur et à la perception de l'entrée de ville.

L'instauration d'un droit de préemption sur ce secteur vise à limiter l'impact des activités de services, à maintenir une activité commerciale traditionnelle notamment alimentaire nécessaire aux riverains de ce secteur et préserver l'activité de restauration.

B - Le centre ville

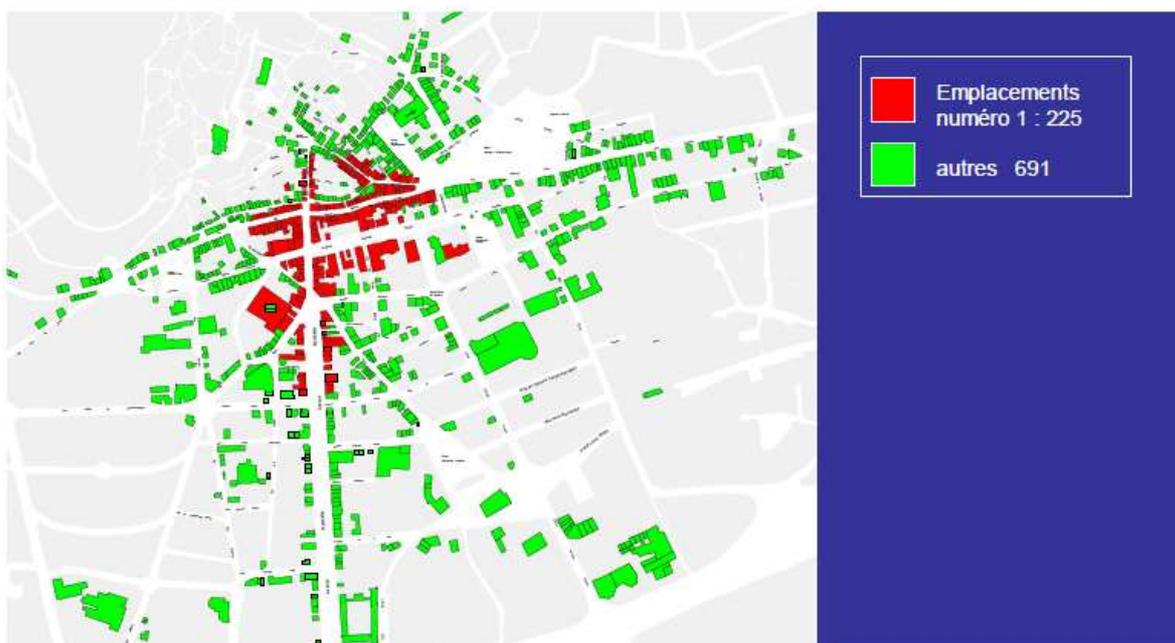




Source : cartographie CCIV 2010

Le secteur du centre ville comprend l'ensemble de la zone piétonne (haut de l'avenue Gambetta, l'avenue Général de Gaulle, l'Avenue des Iles d'Or et l'axe Joseph Clotis / Jean-Jacques Perron). Il s'agit des rues à forte densité commerciale avec des services et équipements publics structurants où les flux de circulation piétonniers sont les plus intenses. Ce secteur a une importance stratégique dans le projet urbain de réaménagement du centre ville. C'est là que l'activité commerciale doit se redéployer pour étoffer l'offre commerciale du centre ville afin d'en faire un pôle de centralité fort.

Ce secteur enregistre 202 établissements avec essentiellement des activités d'équipements de la personne (21.29 %) et de culture loisirs beauté (13.37%) ; les services à la personne sont également bien représentés (18.32%), et notamment les enseignes de téléphonie mobile qui ont investi les emplacements n°1 du centre ville.



Source : étude centre ville CCIV 2010

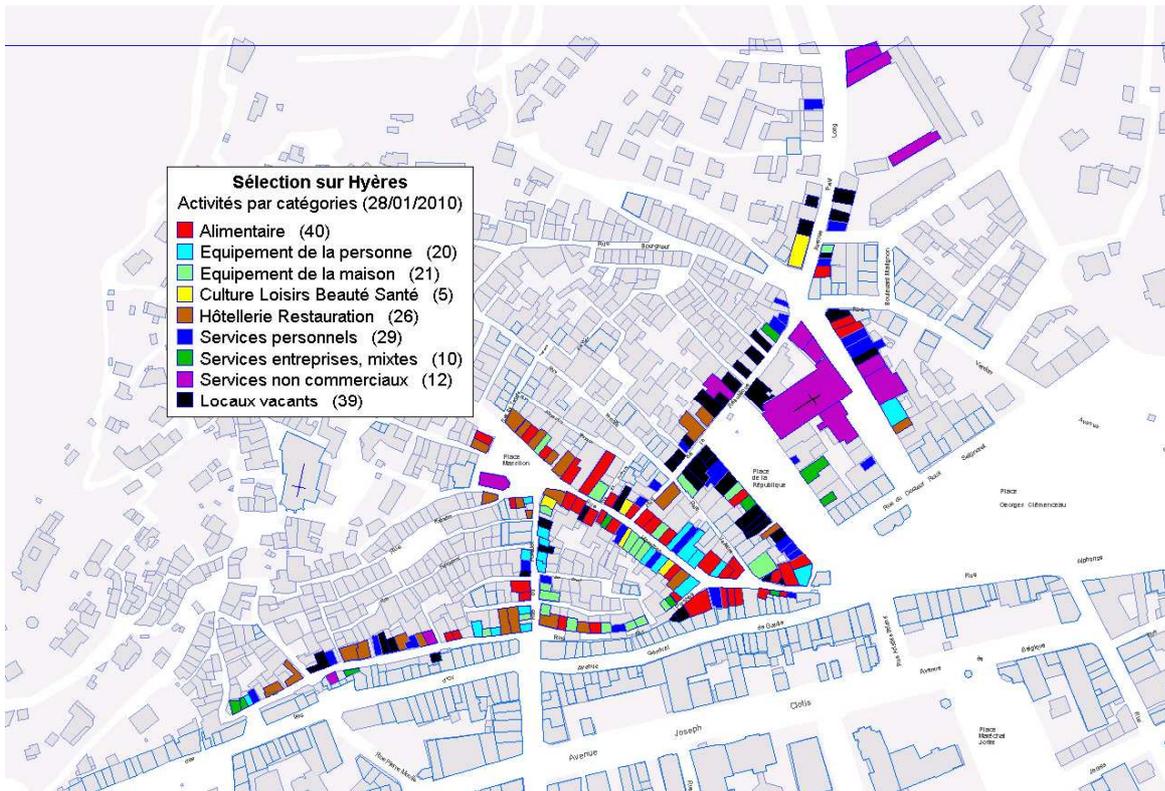
Alors que les emplacements n°1 sont principalement situés dans la zone piétonne, il y a peu d'enseignes nationales locomotives (grands magasins équipement et la personne, culture et loisirs). La faible taille des cellules commerciales (45,52 m² en moyenne) explique en partie cet état de fait.

L'instauration du droit de préemption dans cette zone a pour objectif de contrôler le devenir des grandes cellules commerciales sur ce secteur stratégique du centre ville et d'éviter leur appropriation par les activités de services.

Parallèlement, l'objectif de la commune est d'y favoriser l'implantation d'enseignes nationales. Pour ce faire, la commune engagera une démarche de prospection auprès des enseignes franchisées susceptibles de s'implanter sur la commune

C - La mutation du centre médiéval





(source : CCIV cartographie 2010)

Ce secteur est historiquement le triangle d'or du commerce du centre ville et le point d'attraction touristique lié à la présence de bâtiments patrimoniaux emblématiques (portes médiévales, Tour des Templiers...). Il s'articule autour de ruelles médiévales et de places (place Massillon, place République) et présente une forte déclivité.

Ce secteur regroupe 163 établissements, principalement du commerce traditionnel ; le commerce alimentaire est encore présent (24.54%), l'équipement de la personne (12.27%) et l'équipement de la maison (12.88%) complètent l'offre. L'activité de restauration est prédominante sur la place Massillon.

Ce quartier présente également un fort taux de vacance commerciale, notamment autour de la place République et dans certaines rues adjacentes du triangle d'or (rue Franklin, rue de Limans...) où on constate un regroupement communautaire des commerces.

LOCAUX VACANTS



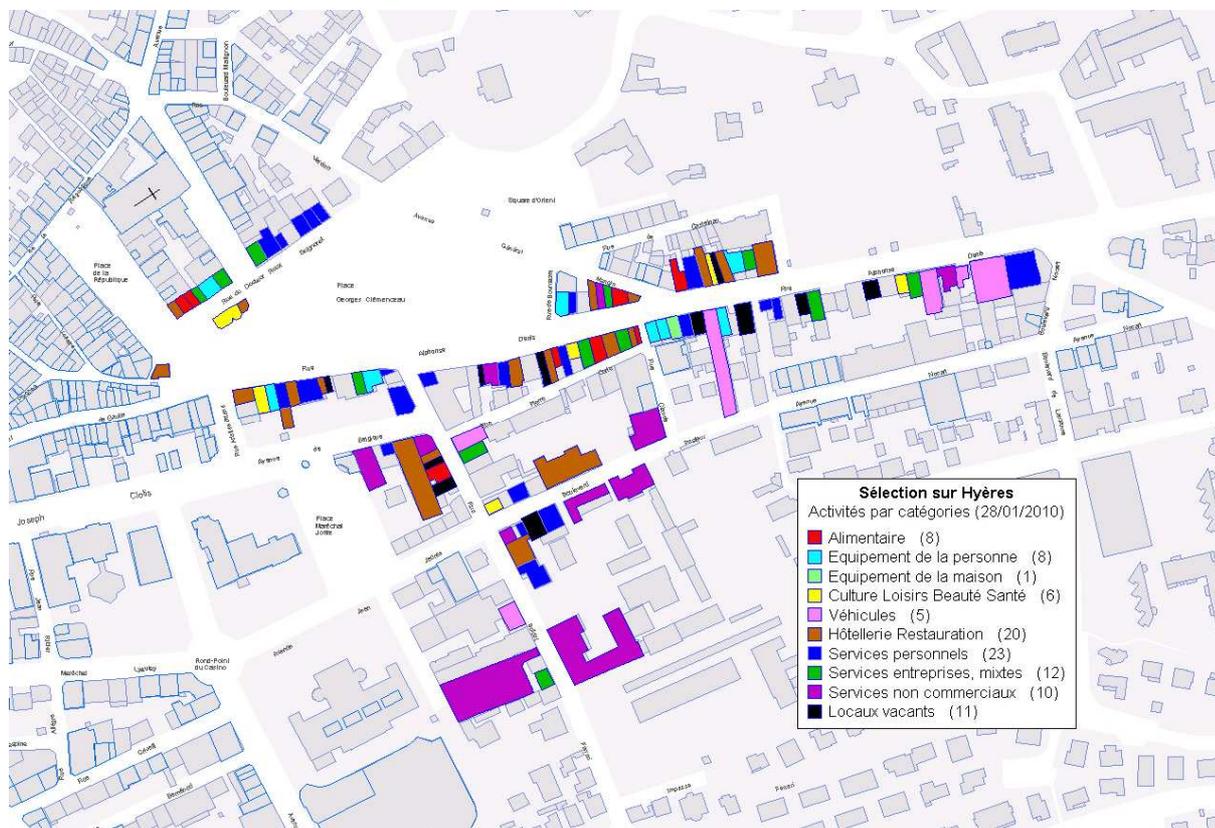
Source : étude centre ville CCIV 2010

L'activité commerciale de ce secteur est en pleine mutation. Le commerce alimentaire laisse progressivement la place aux services et aux commerces touristiques (restauration, souvenirs, cadeaux). Cela implique une tendance à la saisonnalité des activités. On constate d'ores et déjà cet état de fait dans la rue du Portalet.

L'enjeu du périmètre de préemption sur les fonds et baux commerciaux de ce secteur est de préserver l'activité alimentaire, d'éviter une uniformisation de l'offre commerciale en direction des touristes, et une saisonnalité des rues du centre historique.

En outre, la commune envisage, dans le cadre du plan FISAC et du projet urbain du centre ville, de développer autour des secteurs République - Franklin et Limans, une pépinière commerciale et artisanale visant à relancer l'activité économique de ces rues. Ce projet accompagne des aménagements d'espaces publics (place de l'Oustaourou, place des Savonniers). Le grand projet centre ville identifie un circuit des artisans d'art autour de la future place de l'Oustaourou. Dans ce cadre, le droit de préemption sur les fonds de commerce devient également un outil de maîtrise de la destination des ateliers afin de garantir la pérennité de la démarche.

D - Le secteur Clemenceau



Source : étude centre ville CCIV 2010

La place Clemenceau est à la fois un espace stratégique du centre ville de part sa dimension et sa position centrale, et un point d'entrée de ville en venant de l'est. Sa dynamique commerciale est restreinte du fait de la voie de circulation qui la contourne et coupe le cœur de la place de la façade des commerces. On compte 104 établissements dans ce secteur, avec une prépondérance des activités de services (75.27%). La place se prolonge par la rue Alphonse Denis qui regroupe des commerces de proximité. Ce secteur est coupé des flux du centre ville par la place Clemenceau et fonctionne davantage comme un quartier.

Le grand projet urbain redéfinit la place comme l'agora, le point de convergence du centre ville, piétonnise le contour, y implante l'Office du Tourisme et revitalise l'activité commerciale en rez-de-chaussée des immeubles.

Dans cette perspective, il est important pour la commune d'avoir, à travers la préemption des fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux, un regard sur le devenir des activités économiques de ce secteur pour accompagner la requalification de la place et développer les activités de restauration, d'équipements de la personne, de culture et loisirs.

V - La mise en œuvre de la préemption

La mise en œuvre du périmètre nécessite une phase préparatoire.

La commune a, sur chacun des secteurs, identifié les cellules commerciales stratégiques de part leur surface, leur position géographique ou leur linéaire commercial. Une attention particulière sera portée sur les transmissions de ces commerces, sans exclure une possible intervention sur d'autres cellules commerciales. Parallèlement, la commune va engager en lien avec les chambres consulaires, dans le cadre du programme FISAC, une démarche prospective auprès d'enseignes susceptibles de s'implanter sur la commune afin de disposer d'un vivier d'entreprises à consulter lors de la rétrocession du fonds.

Emplacements stratégiques

Avenue Gambetta	1 Bis	Nocibé Afflelou Crédit Mutuel
	2	Le Zébrano
	4	Club Bouygues
	7	Mac Donald's
	8	Atoll Optique
	9	Le Guillaume Tell
	11	L'île de Beauté
	12	Bijouterie Daury
	18	Interflora
	Angle Moulis	Esprit de Famille
	18 Bis	Banque HSBC « Z »
	20	Le Monté Carlo
	39	Pantashop
	41	Cache-Cache
	58	ATS Sud
86	Boulangerie Pastor	

Rue Soldat Bellon	10	Marionnaud Centre Culturel Leclerc Ex Sport 2000
Avenue Lyautey	1	Pharmacie POLITI
	2	La Mie Caline
Avenue Clotis	2	Espace Temporaire
	9	Crédit Agricole
	17	Charlemagne
Avenue Général De Gaulle	2	Pharmacie du Portalet
	9	TBS
	9 Bis	La Halle
	12	Eram
	16	Pharmacie
	24	« 36 Avenue »
	25	Synergie Bio
	Angle Briand	La Caravelle
Rue du Portalet	2	Le Garden
Rue de Limans	1	La Régence
	2	Mahé
	26	Socrate
	28	La Taverne Royale
	40	Joaillerie Moinet As Immo
Avenue des Iles d'Or	1	Espace SFR
	9	La Soupe de l'Espace
	10	Oasis Végétal
	12	Laforêt Immobilier
	14	Chez Lulu
	15	Notaire
	16	Agence Immobilière La Pièce d'Arlette Galerie des Ambassadeurs
	18	Sandwicherie des Iles d'Or
19	Charlemagne	
Rue Massillon	2	Différence
	8	Schleker
	8 Bis	Poissonnerie Mangraner
	13	Passeport Beauté
	32	SPAR
	41	Le Bon Coing
Place Massillon		Le Glacier de la Tour
Rue Rabaton	1	Chez Marius
Place Clémenceau	1	L'Excelsior
		Le Cercle
Place République	9	Future Brasserie
	15	local vacant
Rue République		Bar Tabac
	13	El Ricon
Rue Docteur Roux Seignoret	5	Agence Foncia
	7	Pompes Funèbres de l'Esterel
Avenue Alphonse Denis	24	BB du Soleil
	51	A Dong
	Angle Briand	Le Don Miguel



ANNEXES

- ✓ **Annexes 1** : Statistiques OLIA de la Chambre des Métiers du Var
 - Biens et services aux particuliers,
 - Biens et services mixtes,
 - Biens et services aux entreprises

- ✓ **Annexe 2** : Tableaux comparatifs sur les données commerciales 1995 – 2010

- ✓ **Annexe 3** : Synthèse du recensement des activités 2010 – Secteur Gambetta

- ✓ **Annexe 4** : Synthèse du recensement des activités 2010 – Secteur Centre Ville piéton

- ✓ **Annexe 5** : Synthèse du recensement des activités 2010 – Secteur Centre Historique

- ✓ **Annexe 6** : Synthèse du recensement des activités 2010 – Secteur Clémenceau

- ✓ **Annexes 7** : Planches Grand Projet Centre Ville :
 - Parti général d'aménagement,
 - Circulation / stationnement / transports,
 - Offre commerciale et culturelle,
 - Détails des principaux aménagements

Annexes 1

Statistiques OLIA Chambre des métiers

BIENS ET SERVICES AUX PARTICULIERS																																	
ALIMENTATION						SOINS A LA PERSONNE				ORNEMENT LOISIR CULTURE				HABITATION																			
11 _ BOULANGERIE PATISserie		12 _ BOUCHERIE CHARCUTERIE		13 _ POISSONNERIE		14 _ MARCHÉ		21 _ COIFFURE		22 _ SOINS DE BEAUTE		31 _ HABILLEMENT SUR MESURE		32 _ FLEURS		33 _ LOISIRS ET CULTURE		41 _ ART DE LA TABLE DE LA DECORATION		42 _ AMEUBLEMENT		43 _ SERVICES DOMESTIQUES											
2005	2010	TENDANCE	2005	2010	TENDANCE	2005	2010	TENDANCE	2005	2010	TENDANCE	2005	2010	TENDANCE	2005	2010	TENDANCE	2005	2010	TENDANCE	2005	2010	TENDANCE	2005	2010	TENDANCE							
2	6		1	1		0	0		0	0		0	0		1	2		0	0		1	1		4	2		0	2		12	15		
0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		
2	1		0	0		0	0		0	0		0	0		1	1		0	0		0	1		0	0		0	0		4	4		
0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		1	0		0	0		0	0		1	0		
2	3		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		2	1		2	1		2	1		0	0		9	10		
4	9		1	2		0	0		0	0		5	6		0	0		1	1		0	1		1	2		1	0		0	0		
1	1		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		1	1		
2	2		0	0		0	0		0	0		1	1		0	0		0	0		1	1		1	1		2	0		6	4		
0	1		0	1		0	0		0	0		2	2		2	2		0	0		0	0		2	1		0	0		2	1		
0	0		0	0		0	0		0	0		1	3		2	2		0	0		0	0		1	1		0	0		0	0		
0	0		0	0		0	0		0	1		0	1		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		1	1		
2	2		0	0		0	0		1	1		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		
2	5		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		
5	7		5	4		1	1		1	2		1	1		0	0		1	1		1	1		0	1		2	2		2	1		
1	0		1	1		1	1		0	0		0	0		0	1		1	0		0	0		0	0		0	0		0	0		
1	1		1	1		0	0		1	1		0	0		1	1		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		
2	2		0	0		0	0		3	1		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		1	0		6	3		
26	40		9	10		2	2		0	0		21	24		5	5		2	3		4	5		1	2		10	10		10	6		

BIENS ET SERVICES MIXTES																			
VEHICULES TRANSPORTS						CONSTRUCTION													
51 _ VEHICULES			52 _ TRANSPORTS			61 _ CONSTRUCTION D'OUVRAGE DE BATIMENT		62 _ TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE FINITION		63 _ CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE GENIE CIVIL		64 _ TERRASSEMENT PREPARATION PLANTATION							
2005	2010	TENDANCE	2005	2010	TENDANCE	2005	2010	TENDANCE	2005	2010	TENDANCE	2005	2010	TENDANCE	2005	2010	TENDANCE		
0	0		1	1		0	0		1	2		0	0		0	0		2	3
0	0		0	0		1	1		1	1		0	0		0	0		2	2
0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0
0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0
0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0
6	5		0	0		2	0		0	0		0	0		0	0		8	5
0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0
0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0
0	0		1	0		0	0		0	0		0	0		0	0		1	0
0	0		0	0		0	0		1	0		1	0		0	0		2	0
0	0		0	0		0	0		0	1		0	0		0	0		0	1
0	0		0	0		1	0		0	0		0	0		0	0		1	0
0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0
0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0
0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0
0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0
6	5		2	1		4	1		3	4		1	0		0	0		16	11

BIENS ET SERVICES AUX ENTREPRISES																												
BIENS ET SERVICES TERTIAIRES						BIENS ET SERVICES AGRICOLES			BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS																			
71_ COMMUNICATION PUBLICITE		72_ BUREAUTIQUE AGENCEMENT		73_ ENTRETIEN		81_ MATERIEL AGRICOLE		82_ AGRO ALIMENTAIRE	91_ TEXTILE CUIR		92_ MECANIQUE MATERIELS ELECTRIQUES ELECTRONIQUES		93_ MATERIELS DE PRECISION		94_ MATERIEL DIVERS		95_ PRODUITS POUR LE BATIMENT LE GENIE CIVIL		96_ BOIS CHIMIE METALLURGIE		97_ METAUX MACHINES AUTOMOBILES		98_ RECUPERATION					
TENDANCE		TENDANCE		TENDANCE		TENDANCE		TENDANCE		TENDANCE		TENDANCE		TENDANCE		TENDANCE		TENDANCE		TENDANCE		TENDANCE						
2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010					
AVENUE GAMBETTA (à partir de la rue Edmond DUNAN) -> n°44	1	0						1	0					2	2									4	2			
AVENUE JJ PERRON (jusqu'à rue MOULIS)	0	0	1	1				0	0					1	2								1	1	0	0	3	4
AVENUE JOSEPH CLOTIS	0	0	1	0				0	0					0	0								0	0	0	0	1	0
AVENUE DE Belgique	0	0	0	0				0	0					0	0								0	0	0	0	0	0
AVENUE DES ILES D'OR (angle Rue Marchat GALIENI -> n°19/18)	0	0	1	1				0	0					1	1								0	0	0	0	2	2
AVENUE ALPHONSE DENIS -> n°91	0	0	1	1				0	0					0	0								0	0	0	0	1	1
PLACE CLEMENCEAU	1	0						0	0					0	0			1	0				0	0	0	0	2	0
COURS DE STRASBOURG	0	0	0	0				0	0					0	0			0	0				0	0	0	0	0	0
PLACE DE LA REPUBLIQUE	1	1						0	0					0	0			0	0				0	0	0	0	1	1
RUE REPUBLIQUE	0	0	0	0	1	1		0	0					0	0			0	0				0	0	0	0	1	1
RUE FRANKLIN	0	0	0	1	2	1		0	0					0	0			0	0				0	0	0	0	2	2
RUE DU TEMPLE	0	0	0	0	1	1		0	0					0	0			0	0				0	0	0	0	1	1
PLACE MASSILLON	0	0	0	0	1	0		2	1					0	0			0	0				0	0	0	0	3	1
RUE MASSILLON	0	1	0	0	0	0		0	0					1	0			0	0				0	0	0	0	1	1
RUE PORTALET	1	0	0	0	0	0		0	0					0	0			5	0				0	0	0	0	6	0
RUE DES PORCHES	0	0	0	0	0	0		0	0					0	0			0	0				0	0	0	0	0	0
RUE DE LIMANS	1	0						0	1					1	1			0	0				0	0	0	0	2	2
	5	2	4	4	5	3	0	0	3	2	0	0	0	6	6	0	0	6	0	0	0	0	1	1	0	0	30	18

Tableaux comparatifs sur les données commerciales 1995 – 2010

NOMBRE DE COMMERCES

1995 2010 | %

Nombre de locaux en activité	697	804	15,35%
Nombre de locaux vacants	107	112	4,67%
TOTAL	804	916	13,93%

Commerces traditionnels :

Equipement de la personne	91	90	-1,10%
Alimentaire	87	87	0,00%
Culture et loisirs	70	57	-18,57%
Equipement de la maison	75	49	-34,67%
Grand commerce	4	7	75,00%
Total	327	290	-11,31%

Autres établissements:

Services à la personne	125	189	51,20%
Services aux entreprises et mixtes	98	133	35,71%
Hôtellerie, bars, restaurants	95	101	6,32%
Services non commerciaux	42	77	83,33%
Véhicules	10	14	40,00%
Total	370	514	38,92%

Principaux sites d'activité (nb de locaux):

Avenue Gambetta	96	106	10,42%
Avenue des Iles d'Or	54	77	42,59%
Avenue Alphonse Denis	58	61	5,17%
Avenue Général De Gaulle	57	55	-3,51%
Rue Massillon	50	54	8,00%
Avenue JJ Perron	31	34	9,68%
Rue de Limans	32	26	-18,75%

Etablissements les plus représentés:

Agences immobilières	33	43	30,30%
Salons de coiffure	41	40	-2,44%
Boutique habillement féminin	34	36	5,88%
Assurances	25	25	0,00%
Professions médicales	12	25	108,33%
Boulangeries pâtisseries	21	23	9,52%

Principaux sites locaux vacants :

Rue République	6	11	83,33%
Place République	7	8	14,29%
Avenue Denis	0	8	
Avenue Gambetta	0	6	

Secteurs d'activité locaux vacants:

Services aux particuliers	14	23	64,29%
Services aux entreprises et mixtes	0	23	
Equipement de la personne	16	12	-25,00%
Hôtellerie, bars, restaurants	9	11	22,22%
Alimentaire spécialisé	14	10	-28,57%
Equipement de la maison	4	8	100,00%
Services non commerciaux	16	7	-56,25%
Culture et loisirs	10	6	-40,00%
Véhicules	4	2	-50,00%
Grand commerce	1	0	-100,00%
Indéterminés	18	10	-44,44%

SUPERFICIES en m²

| 1995 | 2010 | % |

Surface globale (m²)	15805	19250	21,80%
dont:			
grands commerces	2210	5290	139,37%
commerces traditionnels	13695	13960	1,94%

Surfaces moyennes:

Avec grand commerce	140	66,4	-52,57%
Sans grand commerce	45	49,3	9,56%

Par secteur d'activité:

Alimentaire spécialisé	25	43,2	72,80%
Equipement de la maison	60	64,6	7,67%
Equipement de la personne	40	43,2	8,00%
Culture et loisirs	45	48,4	7,56%

QUALITE DES DEVANTURES

| 1995 | 2010 | % |

Note d'appréciation d'ensemble	9,7	10,9	12,37%
--------------------------------	-----	------	--------

Par secteur d'activité:

Equipement de la personne	9,2	11,9	29,35%
Grand commerce	11,7	11,7	0,00%
Alimentaire spécialisé	9,9	11	11,11%
Culture et loisirs	10,03	11	9,67%
Equipement de la maison	9,93	10,8	8,76%
Services à la personne	9,5	9,9	4,21%
Véhicules	11,9	8,9	-25,21%

ENSEIGNES NATIONALES

| 1995 | 2010 | % |

Commerce de détail	4	13	225,00%
Alimentaire spécialisé	12	12	0,00%
Equipement de la personne	8	11	37,50%
Culture et loisirs	4	7	75,00%
Equipement de la maison	3	6	100,00%
Nombre total	74	124	67,57%

ESPACES N°1

| 1995 | 2010 | % |

Rue Portalet / 24	18	19	5,56%
Avenue Général de Gaulle / 55	57	55	-3,51%
Avenue Clotis / 24	19	18	-5,26%
Rue Massillon / 54	50	39	-22,00%
Avenue Gambetta / 106	96	49	-48,96%
Avenue des Iles d'Or / 77	54	27	-50,00%

Hyères (Sélection)

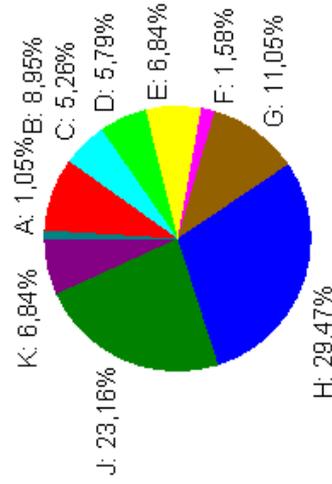
Catégorie : 5 (Plus de 600 cellules)

Annexe 3 Synthèse du recensement des activités 2010 Secteur Gambetta

Comparaison

VAR (Cat 5)

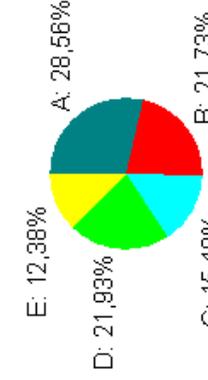
Activités			
A - Grand commerce	2	1,05 %	
B - Alimentaire	17	8,95 %	
C - Equipement de la personne	10	5,26 %	
D - Equipement de la maison	11	5,79 %	
E - Culture loisir beauté santé	13	6,84 %	
Total commerces de détail	53	27,89 %	
F - Véhicules	3	1,58 %	
G - Hôtellerie restauration	21	11,05 %	
H - Services personnels	56	29,47 %	
J - Services entreprises, mixtes	44	23,16 %	
K - Services non commerciaux	13	6,84 %	
Total autres activités	137	72,11 %	
Total établissements	190	95,48 %	
V - Locaux vacants	9	4,52 %	
Total établissements + vacants	199		
Indéterminés	0		



Qualité des emplacements

Emplacements numéro 1 : 29 (15,00 %)

Surfaces commerciales			
A	1465 m ²	28,56 %	
B	1115 m ²	21,73 %	
C	790 m ²	15,40 %	
D	1125 m ²	21,93 %	
E	635 m ²	12,38 %	
Total et moyenne avec GMS :	5130 m ²	96,79 m ²	
Total et moyenne hors GMS :	3665 m ²	71,86 m ²	



Locaux vacants

V - Locaux vacants : 9

Vacants : 4,52%

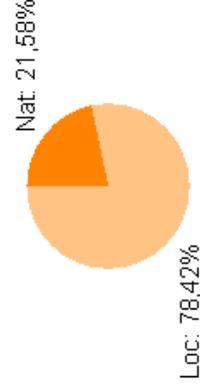
Autres : 95,48%

Note des devantures			
Note A	24	12,63 %	
Note B	21	11,05 %	
Note C	127	66,84 %	
Note D	13	6,84 %	
Note E	5	2,63 %	
Total	190		
Moyenne	11,25		



Enseignes nationales

A	2	F	0
B	4	G	0
C	3	H	6
D	3	J	21
E	2	K	0
Total	41		



Surfaces commerciales

A	31,34 %	D	12,60 %
B	11,51 %	E	13,90 %
C	30,66 %		
Moyenne avec GMS :			66,42 m ²
Moyenne hors GMS :			46,65 m ²

Note des devantures

Note A	9,09 %	Note D	8,57 %
Note B	12,44 %	Note E	4,43 %
Note C	65,47 %		
Note globale moyenne :			10,69

Enseignes nationales

Pourcentage total : 14,36 %

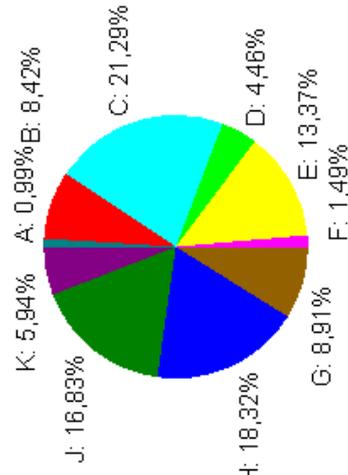
Hyères (Sélection)

Catégorie : 5 (Plus de 600 cellules)

Activités

A - Grand commerce	2	0,99 %
B - Alimentaire	17	8,42 %
C - Equipement de la personne	43	21,29 %
D - Equipement de la maison	9	4,46 %
E - Culture loisir beauté santé	27	13,37 %
Total commerces de détail	98	48,51 %
F - Véhicules	3	1,49 %
G - Hôtellerie restauration	18	8,91 %
H - Services personnels	37	18,32 %
J - Services entreprises, mixtes	34	16,83 %
K - Services non commerciaux	12	5,94 %
Total autres activités	104	51,49 %
Total établissements	202	95,28 %
V - Locaux vacants	10	4,72 %

Total établissements + vacants
Indéterminés



Qualité des emplacements

Emplacements numéro 1

128	60,00 %
-----	---------

Annexe 4 Synthèse du recensement des activités 2010 Secteur Centre ville piéton

Surfaces commerciales

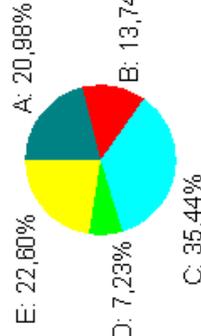
A	1160 m²	20,98 %
B	760 m²	13,74 %
C	1960 m²	35,44 %
D	400 m²	7,23 %
E	1250 m²	22,60 %

Total et moyenne avec GMS :

5530 m² 56,43 m²

Total et moyenne hors GMS :

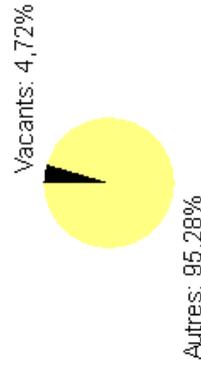
4370 m² 45,52 m²



Locaux vacants

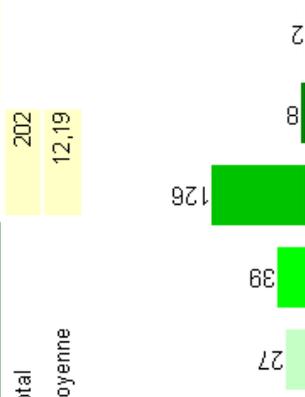
V - Locaux vacants

10



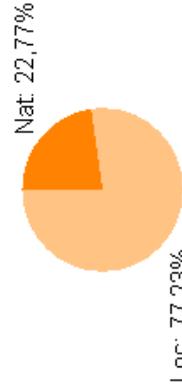
Note des devantures

Note A	27	13,37 %
Note B	39	19,31 %
Note C	126	62,38 %
Note D	8	3,96 %
Note E	2	0,99 %
Total	202	
Moyenne	12,19	



Enseignes nationales

A	1	0
B	5	2
C	7	9
D	1	15
E	6	0
Total	46	



Comparaison

VAR (Cat 5)

Activités

A - Grand commerce	0,93 %
B - Alimentaire	9,10 %
C - Equipement de la personne	17,88 %
D - Equipement de la maison	5,95 %
E - Culture loisir beauté santé	7,87 %
Total commerces de détail	41,74 %
F - Véhicules	1,94 %
G - Hôtellerie restauration	13,93 %
H - Services personnels	18,22 %
J - Services entreprises, mixtes	14,54 %
K - Services non commerciaux	9,62 %
Total autres activités	58,26 %
Total établissements	84,55 %
V - Locaux vacants	15,45 %

Surfaces commerciales

A	31,34 %	D	12,60 %
B	11,51 %	E	13,90 %
C	30,66 %		
Moyenne avec GMS :			66,42 m²
Moyenne hors GMS :			46,65 m²

Note des devantures

Note A	9,09 %	Note D	8,57 %
Note B	12,44 %	Note E	4,43 %
Note C	65,47 %		
Note globale moyenne :			10,69

Enseignes nationales

Pourcentage total :

14,36 %

Hyères (Sélection)

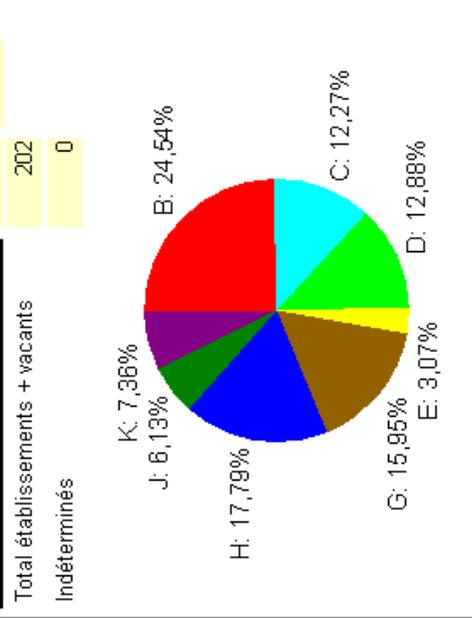
Catégorie : 5 (Plus de 600 cellules)

Annexe 5 Synthèse du recensement des activités 2010 Secteur Centre historique

Comparaison

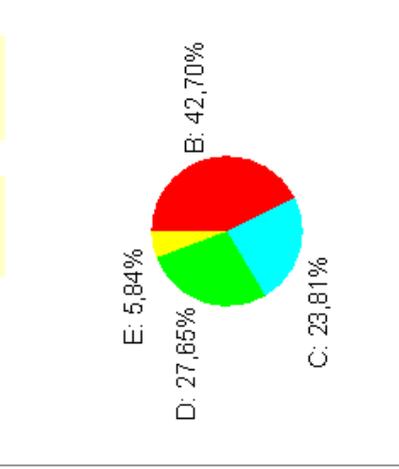
VAR (Cat 5)

Activités					
A - Grand commerce	0	0,00 %	0 m ²	0,00 %	
B - Alimentaire	40	24,54 %	1390 m ²	42,70 %	
C - Equipement de la personne	20	12,27 %	775 m ²	23,81 %	
D - Equipement de la maison	21	12,88 %	900 m ²	27,65 %	
E - Culture loisir beauté santé	5	3,07 %	190 m ²	5,84 %	
Total commerces de détail	86	52,76 %			
F - Véhicules	0	0,00 %			
G - Hôtellerie restauration	26	15,95 %	3255 m ²	37,85 m ²	
H - Services personnels	29	17,79 %			
J - Services entreprises, mixtes	10	6,13 %			
K - Services non commerciaux	12	7,36 %	3255 m ²	37,85 m ²	
Total autres activités	77	47,24 %			
Total établissements	163	80,69 %			
V - Locaux vacants	39	19,31 %			
Total établissements + vacants	202				
Indéterminés	0				

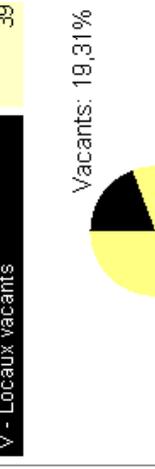


Qualité des emplacements	
Emplacements numéro 1	60 30,00 %

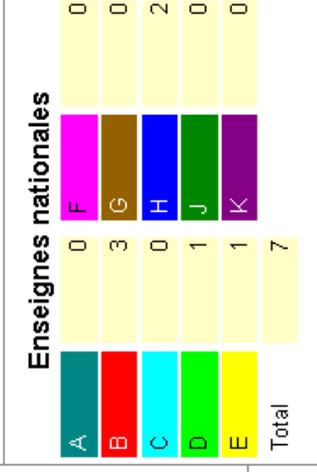
Activités	Note des devantures	Surfaces commerciales
Note A	10	0 m ²
Note B	19	1390 m ²
Note C	107	775 m ²
Note D	21	900 m ²
Note E	6	190 m ²
Total	163	
Moyenne	9,96	



Locaux vacants	
V - Locaux vacants	39



Activités	Note des devantures
Note A	10
Note B	19
Note C	107
Note D	21
Note E	6
Total	163
Moyenne	9,96



Enseignes nationales	
A	0
B	3
C	0
D	1
E	1
Total	7

Activités		
A - Grand commerce	0,93 %	
B - Alimentaire	9,10 %	
C - Equipement de la personne	17,88 %	
D - Equipement de la maison	5,95 %	
E - Culture loisir beauté santé	7,87 %	
Total commerces de détail	41,74 %	
F - Véhicules	1,94 %	
G - Hôtellerie restauration	13,93 %	
H - Services personnels	18,22 %	
J - Services entreprises, mixtes	14,54 %	
K - Services non commerciaux	9,62 %	
Total autres activités	58,26 %	
Total établissements	84,55 %	
V - Locaux vacants	15,45 %	

Surfaces commerciales	
A	31,34 %
B	11,51 %
C	30,66 %
Moyenne avec GMS :	66,42 m ²
Moyenne hors GMS :	46,65 m ²

Note des devantures	
Note A	9,09 %
Note B	12,44 %
Note C	65,47 %
Note globale moyenne :	10,69

Enseignes nationales	
Pourcentage total :	14,36 %

Hyères (Sélection)

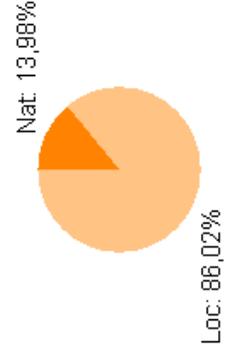
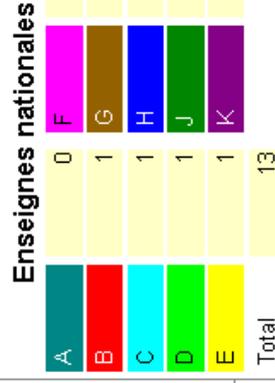
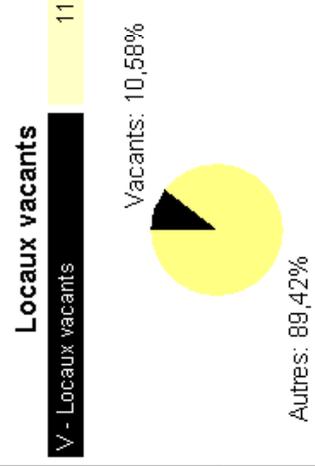
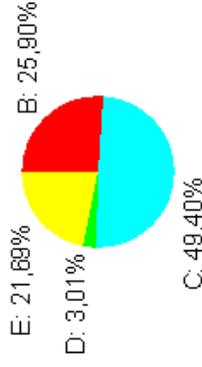
Catégorie : 5 (Plus de 600 cellules)

Annexe 6 Synthèse du recensement des activités 2010 Secteur Clémenceau

Comparaison

VAR (Cat 5)

Activités	0	0,00 %	Surfaces commerciales	Note des devantures	Activités	0,93 %
A - Grand commerce	0	0,00 %	A 0 m ²	Note A 5	A - Grand commerce	0,93 %
B - Alimentaire	8	8,60 %	B 215 m ²	Note B 9	B - Alimentaire	9,10 %
C - Equipement de la personne	8	8,60 %	C 410 m ²	Note C 62	C - Equipement de la personne	17,88 %
D - Equipement de la maison	1	1,08 %	D 25 m ²	Note D 10	D - Equipement de la maison	5,95 %
E - Culture loisir beauté santé	6	6,45 %	E 180 m ²	Note E 7	E - Culture loisir beauté santé	7,87 %
Total commerces de détail	23	24,73 %	Total et moyenne avec GMS : 830 m ²	Total 93	Total commerces de détail	41,74 %
F - Véhicules	5	5,38 %	Total et moyenne hors GMS : 830 m ²	Moyenne 9,73	F - Véhicules	1,94 %
G - Hôtellerie restauration	20	21,51 %	E 21,69%		G - Hôtellerie restauration	13,93 %
H - Services personnels	23	24,73 %	D 3,01%		H - Services personnels	18,22 %
J - Services entreprises, mixtes	12	12,90 %	C 49,40%		J - Services entreprises, mixtes	14,54 %
K - Services non commerciaux	10	10,75 %			K - Services non commerciaux	9,62 %
Total autres activités	70	75,27 %			Total autres activités	58,26 %
Total établissements	93	89,42 %			Total établissements	84,55 %
V - Locaux vacants	11	10,58 %			V - Locaux vacants	15,45 %
Total établissements + vacants	104					
Indéterminés	0					



Surfaces commerciales

A	31,34 %	D	12,60 %
B	11,51 %	E	13,90 %
C	30,66 %		
Moyenne avec GMS :			66,42 m ²
Moyenne hors GMS :			46,65 m ²

Note des devantures

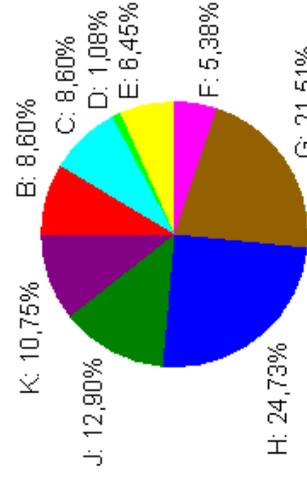
Note A	9,09 %	Note D	8,57 %
Note B	12,44 %	Note E	4,43 %
Note C	65,47 %		
Note globale moyenne :			10,69

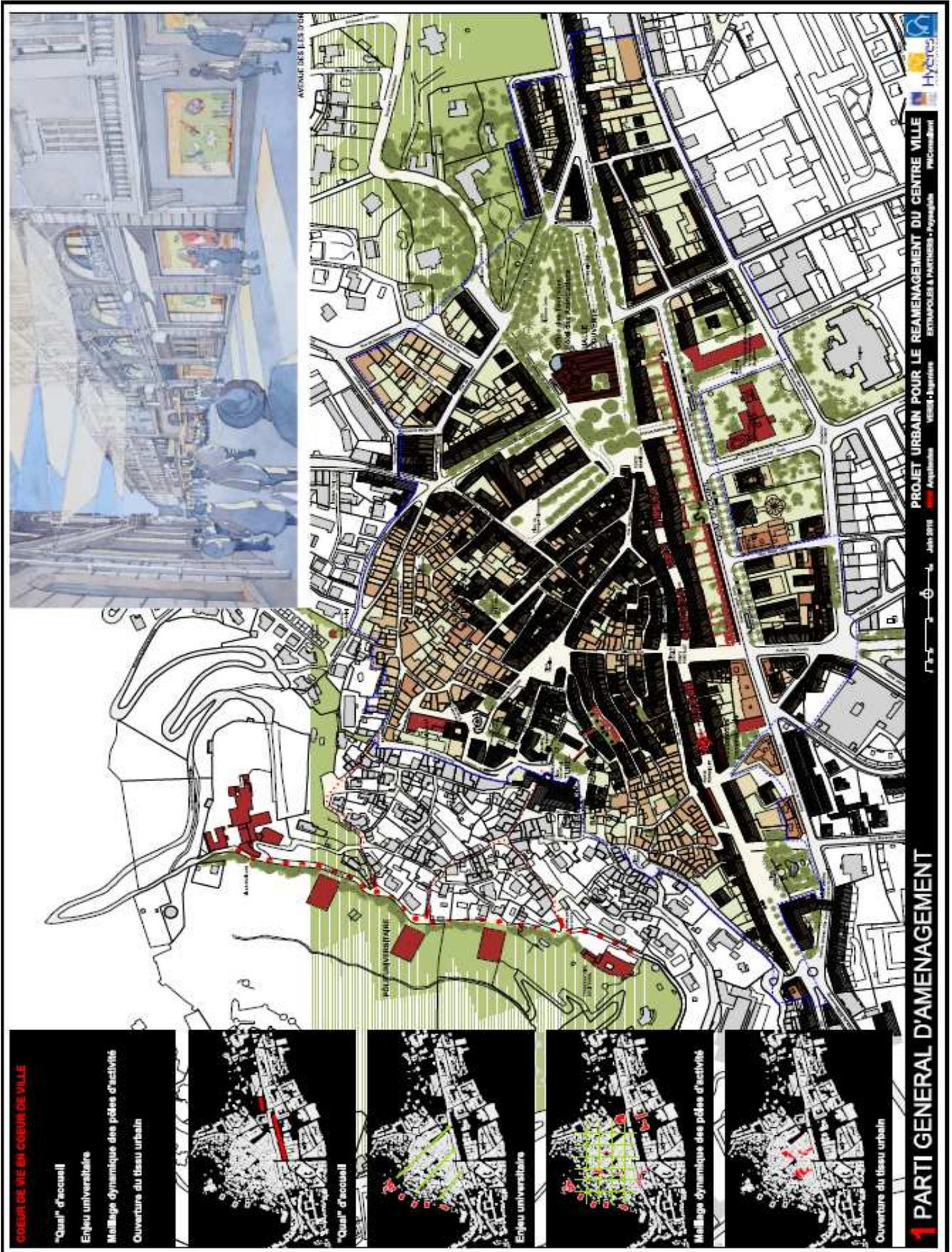
Enseignes nationales

Pourcentage total : 14,36 %

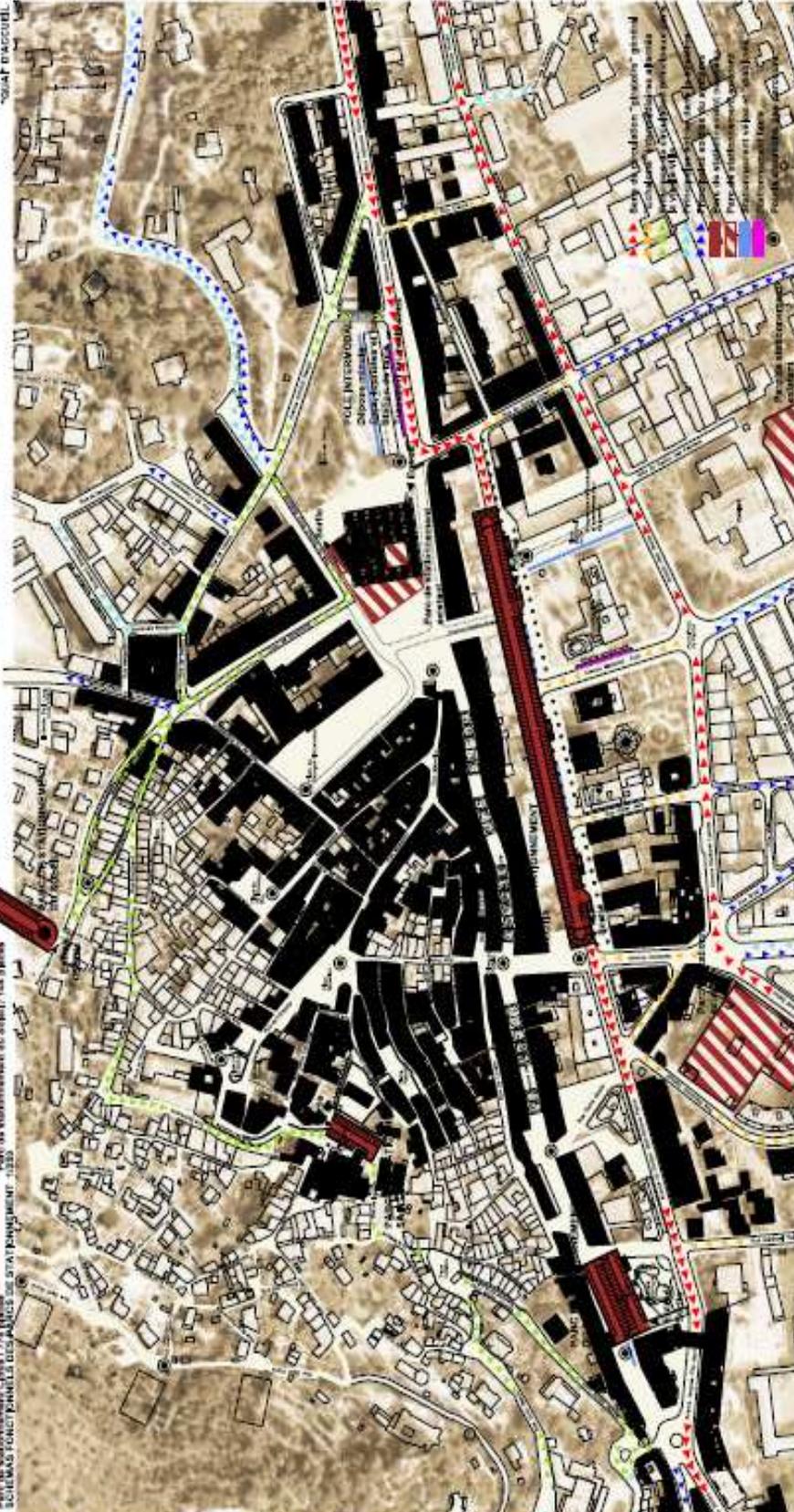
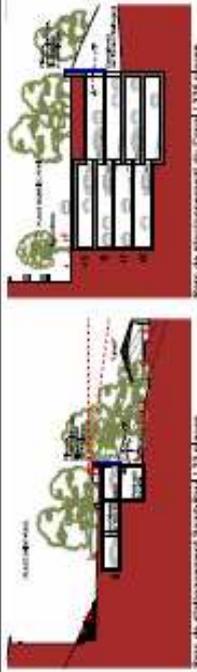
Qualité des emplacements

Emplacements numéro 1 : 1 (1,00 %)





COEUR DE VIE EN COEUR DE VILLE
 Principaux gisements de circulation
 Stationnement et transport
 Nouvelles capacités de stationnement
 Aires d'influence des parkings riverains



COEUR DE VIE EN COEUR DE VILLE

- Parcours commercial "Meilleurs" et porosité
- Parcours des artisans d'art
- Parcours touristique
- Places économiquement articulantes



Parcours commercial et porosité



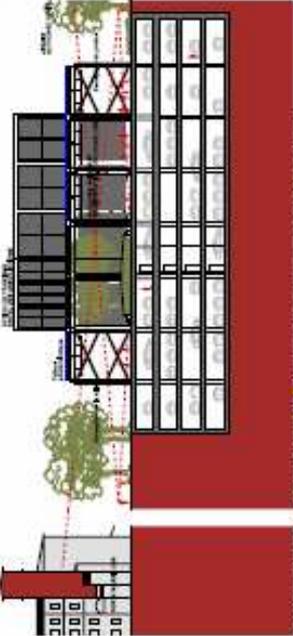
Parcours des artisans d'art



Parcours touristique



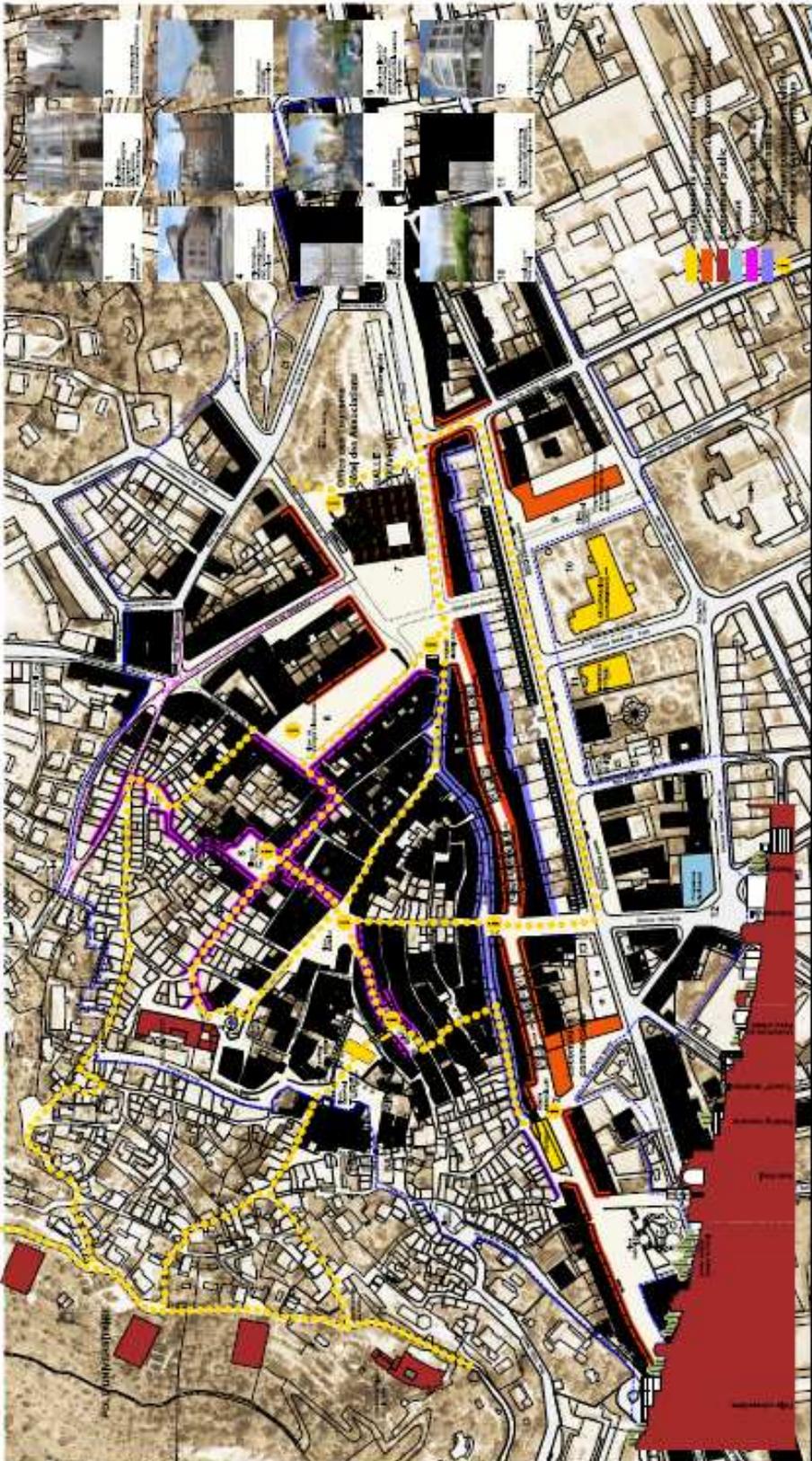
Places économiquement articulantes



LA VILLE COMME ARTÉRIATION ENTRE LA VILLE HISTORIQUE ET LE PAYSAN URBAIN - 2008



LA HALLÉ



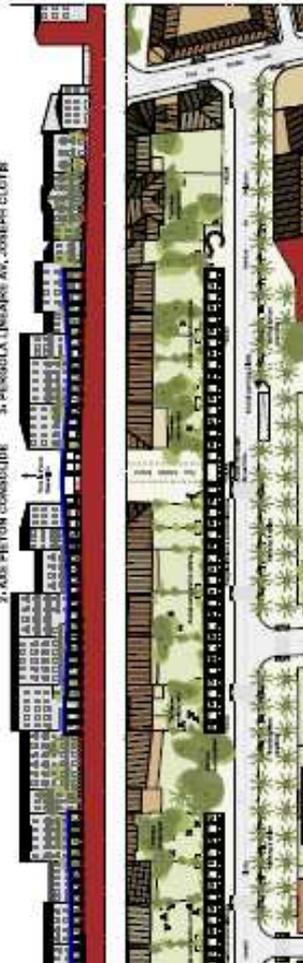
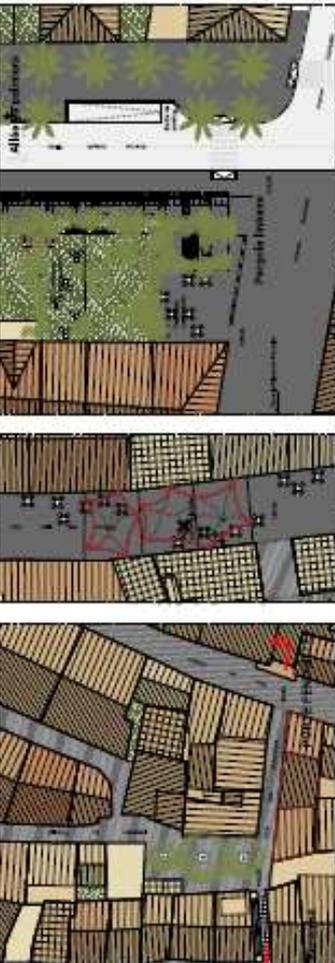
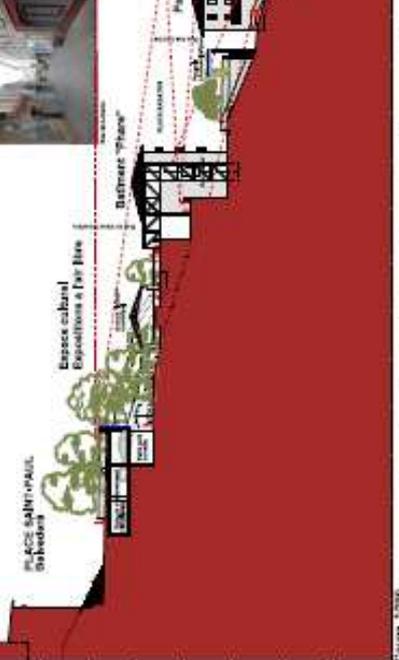
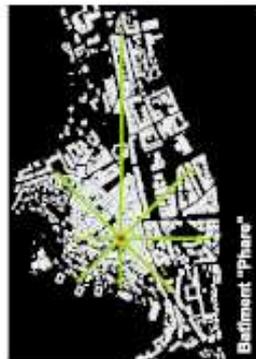
3 OFFRE COMMERCIALE ET CULTURELLE

PROJET URBAIN POUR LE REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE
ARTISANALISME & PATRIMOINE - Paysagisme
URBIS - Paysagisme
URBIS - Paysagisme



COSMOS DE VIE EN COSMOS DE VILLE

Trame verte
 Energie renouvelable
 Bâtiement "Phare"
 Situation des coupes



4 DETAILS DES PRINCIPAUX AMENAGEMENTS

PROJET URBAIN POUR LE REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE
 EXTRAORDINAIRE & PARTENAIRES
 VERDE - IGARIBAY
 ANGLADES
 JULIEN 2019



Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : FONCIER – Domaine public maritime portuaire - Port Saint Pierre - Construction d'un Centre S.N.S.M. et aménagement du bureau du rez de chaussée de la capitainerie du 3ème bassin – Convention d'occupation - Autorisation de signature

RAPPORTEUR : Madame Jeannine GOLE, 2ème Adjointe

Par délibération n° 11 du 08 septembre 2010, le Conseil Municipal avait autorisé le dépôt d'une demande de permis de construire à la Société Nationale de Sauvetage en Mer pour des travaux de construction d'un centre S.N.S.M. et d'aménagement du bureau du rez de chaussée de la capitainerie du troisième bassin.

Le permis de construire n° 83069 10 Y0087 de l'opération concernée, délivré le 18 octobre 2010, étant maintenant devenu définitif et la SNSM ayant apporté les justificatifs de financement du projet, il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué au Foncier à signer la convention avec la S .N.S.M.

Cette convention sera passée pour une durée de 30 ans à compter de sa prise d'effet, moyennant une redevance annuelle de 100 €, compte tenu de la mission poursuivie par cette association reconnue d'utilité publique et des investissements qu'elle doit réaliser.

Il est précisé qu'au terme de la convention, la Commune récupérera, de plein droit, sans contrepartie ni indemnité, la dépendance du Domaine Public Maritime Portuaire ainsi que la construction et les biens à caractère immobilier s'y trouvant.

Je vous rappelle que l'occupation du bureau du rez de chaussée de la capitainerie, fera l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire consentie à la S.N.S.M., gratuitement et à titre précaire et révocable pour une durée de 12 ans, au regard de ses investissements et de ses missions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 3^{ème} commission,

VU le permis de construire n° 83069 10 Y0087 délivré le 18 octobre 2010 et devenu définitif,

VU le projet de financement fourni par la SNSM,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint Délégué au Foncier à signer la convention, pour une durée de 30 ans et moyennant une redevance annuelle de 100€, compte tenu de la mission poursuivie par cette association reconnue d'utilité publique et des investissements qu'elle doit réaliser.

PRECISE qu'une convention d'occupation à titre précaire et révocable pour une durée de 12 ans sera consentie à titre gratuit à la SNSM pour l'occupation du local en rez de chaussée de la capitainerie

DIT que la S.N.S.M. ne pourra réaliser les travaux qu'après obtention de la convention à intervenir pour la construction « du Centre S.N.S.M. », et de l'autorisation d'occupation temporaire pour le bureau du rez de chaussée.

DIT que la recette sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2011 – Chapitre 75 – Nature 752 – Fonction 020.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 2ème Adjointe

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11

Reçu en Préfecture le :

PORT SAINT PIERRE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT DU DOMAINE
PUBLIC MARITIME PORTUAIRE

I°) IDENTIFICATION des PARTIES :

Entre les soussignés :

La Commune d'HYERES, représentée par son Maire, Jacques POLITI, Vice Président de Toulon Provence Méditerranée, autorisé par délibération du Conseil Municipal n° du ,

ci-après dénommée "**la Commune**"
d'une part,

Et, la Société Nationale de Sauvetage en Mer, domiciliée 31 cité d'Antin – 75009 Paris, représentée par Monsieur le Vice Amiral d'Escadre (2s) Yves LAGANE, Président de la S.N.S.M.

ci-après dénommée "le Bénéficiaire",
d'autre part.

II°) EXPOSE des MOTIFS :

Dans le cadre des lois de décentralisation, et à la suite de l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 octobre 2002, la Commune a récupéré la compétence du Port Saint Pierre.

La Société Nationale de Sauvetage en Mer, association reconnue d'utilité publique, a fait part à la Commune de son projet qui consiste notamment à la réalisation à ses frais :

- d'un « Centre S.N.S.M. », sur un emplacement d'environ 115m² qui prolonge à l'ouest la capitainerie du 3^{ème} bassin du Port Saint Pierre,
- à l'aménagement pour ses besoins, du bureau du rez de chaussée de la capitainerie du 3^{ème} bassin du Port.

Par délibération n° 11 du 8 septembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé la S.N.S.M. à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de ce projet estimé à la somme de 358.000€. Cette même délibération précise également qu'en contrepartie des investissements et compte tenu de la mission poursuivie par cette association, cette dernière bénéficiera après obtention de sa demande de permis de construire :

- pour la construction « du Centre S.N.S.M », d'une convention de 30 ans sur justificatifs du financement de l'ensemble de son projet,

➤ pour le bureau du rez de chaussée de la capitainerie du 3^{ème} bassin : d'une autorisation d'occupation temporaire qui sera consentie gratuitement et à titre précaire et révocable.

Un permis de construire n° 83069 10 Y0087 en date du 18 octobre 2010 a été obtenu par la S.N.S.M. pour l'ensemble de son projet.

Il apparaît donc aujourd'hui nécessaire, dans le cadre de la présente convention, de fixer les conditions d'occupation de l'emplacement du Domaine Public Maritime Portuaire qui supportera le « Centre S.N.S.M. ».

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

III°) OBLIGATIONS :

ARTICLE 1 : OBJET:

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le Bénéficiaire est autorisé à réaliser un « Centre S.N.S.M. ».

Ce bâtiment est conforme aux **dispositions de l'article R.631-2 du code des ports maritimes, qui précise qu'il ne peut être établi sur les dépendances du domaine public maritime que des ouvrages, bâtiments ou équipements ayant un rapport avec l'exploitation du port ou de nature à contribuer à l'animation et au développement de celui-ci.**

Pour la réalisation de ce bâtiment, la Commune met à la disposition du Bénéficiaire qui l'accepte, dans les conditions fixées ci-après, un emplacement du Domaine Public Maritime Portuaire d'environ **115m²**, qui prolonge à l'ouest la capitainerie du 3^{ème} bassin du Port Saint Pierre.

Cet emplacement, tel que le tout se poursuit et se comporte, sans qu'il soit nécessaire d'en faire une plus ample description, est désigné ci-après sous la dénomination

« Dépendance du Domaine Public Maritime Portuaire »

Il est précisé que l'ensemble du projet du Bénéficiaire rappelé dans l'exposé des motifs, a fait l'objet du permis de construire n° 83069 10 Y0087 en date du 18 octobre 2010, **dont les plans sont annexés.**

ARTICLE 2: DUREE - PRISE D'EFFET :

a) durée : Compte tenu des conditions dans lesquelles la présente est accordée et des investissements qui doivent être réalisés par le Bénéficiaire pour l'ensemble du projet, estimés à la somme de 358.000€, la présente est consentie pour une durée de 30 ans à compter de sa prise d'effet

b) prise d'effet : la prise d'effet est fixée à la date de réception de la notification de la présente convention signée de toutes les parties.

ARTICLE 3 : DROITS et OBLIGATIONS :

Les droits et obligations des deux parties sont réglés conformément au droit général des contrats administratifs portant occupation du Domaine Public, de la concession de l'établissement et de l'exploitation du port de plaisance St Pierre et aux dispositions applicables sur le Domaine Public Maritime Portuaire, pour tout ce qui n'est pas prévu dans la présente.

ARTICLE 4 : REALISATION DU PROJET :

a) Délais d'exécution du projet :

- Le Bénéficiaire devra déposer :

« une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux »,

auprès du service de l'urbanisme dans un délai de 24 mois maximum, à compter de la prise d'effet de la présente.

- Il devra en même temps que sa « déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux », demander auprès de ce même service :

« une attestation de non contestation de conformité »,

qu'il devra communiquer « au service Commerce, Gestion Foncière et Domaniale de la mairie » dans un délai maximum de 4 mois suivant la demande qu'il aura faite auprès du service de l'urbanisme.

b) financement : le Bénéficiaire fera son affaire personnelle du financement de l'ensemble du projet dont le coût est estimé à **358.000€**, sans participation d'aucune sorte de la Commune. Le financement a fait l'objet d'un contrat de projet dont une copie est annexée.

Il fera également son affaire personnelle des modifications éventuelles induites par son projet sur les bâtiments et dépendance communales.

c) travaux - sécurité :

➤ les travaux relatifs à l'ensemble du projet devront être réalisés dans les règles de l'art et aux frais du Bénéficiaire. Les fondations devront bénéficier le cas échéant de fondations adaptées à leur environnement (nature du sol, proximité de la mer,...).

➤ Les travaux devront être réalisés en tenant compte des impératifs liés à l'exploitation du Port.

Pendant toute la durée des travaux, le Bénéficiaire devra obligatoirement garantir la sécurité des lieux notamment par la pose de moyens de protection et de signalisation adaptés (barrières, clôtures, etc...). **En cas d'insuffisance de ces moyens, le Bénéficiaire devra y remédier sous 24 heures sur simple demande des services municipaux. A défaut les travaux seront suspendus.**

➤ Le bénéficiaire devra communiquer au service des Ports un prévisionnel des travaux suffisamment à l'avance pour permettre à la Commune de prendre, en cas de besoins, certaines dispositions qui pourraient s'avérer nécessaires à la bonne gestion du Port.

d) garanties biennale, décennale et de bonne exécution : Préalablement au commencement des travaux, le Bénéficiaire devra justifier à la Commune des garanties biennale, décennale, dommages ouvrage et de parfait achèvement de travaux de l'ensemble du projet.

ARTICLE 5 : DROITS REELS - CESSION-SOUS LOCATION :

a) droits réels :

La présente convention n'est pas constitutive de droits réels.

b) Cession – sous-location :

Compte tenu de la nature juridique de la Dépendance mise à disposition, dont le Bénéficiaire déclare être informé, et des conditions dans lesquelles cette convention est accordée, il est précisé que la présente est consentie "**INTUITU-PERSONAE**", ce qui signifie que les droits qui en résultent sont strictement personnels et intransmissibles.

Ainsi, le Bénéficiaire ne pourra en aucun cas céder tout ou partie de ses droits sous quelque forme que ce soit. Cependant, pendant la durée de la présente, celui-ci pourra accorder des mises à disposition, pour des activités « **à but non lucratif** ». Ces activités devront être conformes avec celles autorisées sur le Domaine Public Maritime Portuaire.

ARTICLE 6 : PRESCRIPTIONS DIVERSES :

a) emplacement à usage de places de parking : Ceux-ci ne sont pas compris dans la présente convention. Le bénéficiaire fera donc son affaire personnelle des emplacements de parking qui pourraient lui être réclamés dans le cadre de son projet ou qui sont nécessaires à son fonctionnement. La Commune n'est tenue à aucune obligation en la matière.

b) La Commune met à la disposition du Bénéficiaire une dépendance du Domaine Public Maritime Portuaire. **Elle ne dispense pas le Bénéficiaire d'obtenir toutes les autorisations légales et réglementaires qui pourraient être exigées pour exercer ses activités ou effectuer certains travaux sur la Dépendance du Domaine Public, notamment en matière fiscale, d'urbanisme, de sécurité, d'hygiène, etc....**

En cas de besoin, il devra faire son affaire personnelle et sans engagement d'aucune sorte de la Commune, de toutes les demandes d'autorisations et ce dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

c) l'accès au Centre SNSM devra se faire par le hall situé coté nord. L'accès situé au sud de la capitainerie du 3^{ème} bassin étant réservé aux usagers du Port et au fonctionnement des services du Port.

ARTICLE 7 : ETAT des LIEUX :

Le bénéficiaire prendra la Dépendance du Domaine Public Maritime Portuaire dans l'état où elle se trouve à la prise d'effet de la présente sans pouvoir exiger de la Commune aucune remise en état ni réparation, ni aucun travail, ni faire aucune réclamation à ce sujet. Il ne pourra exercer aucun recours contre la Commune en raison de la nature du sol, du sous-sol, de la proximité de la mer, en cas d'infiltrations, de remontée d'eau, etc ... ; y compris en cas de force majeure, ou pour toute autre cause quelconque intéressant notamment l'état, la proximité de la mer, ou la situation de cette dépendance.

A cet effet, le Bénéficiaire déclare connaître les lieux et les accepte comme tels.

La Commune fera effectuer un état des lieux contradictoire par huissier aux frais du bénéficiaire avant et après travaux pour s'assurer qu'aucun dommage n'a été occasionné sur le Port et sur les bâtiments communaux.

ARTICLE 8 : TRAVAUX - TRAVAUX D'ENTRETIEN :

a) travaux : **Pendant toute la durée de la présente, le Bénéficiaire** assurera à ses frais, et sans participation d'aucune sorte de la Commune, les travaux de toute nature concernant aussi bien la Dépendance du Domaine Public Maritime Portuaire que ceux relatifs au « Centre S.N.S.M. », y compris les grosses réparations qui résultent de l'article 606 du code civil (gros murs, voûtes, poutres, couvertures, etc...) qui incombent normalement aux propriétaires. Ceux-ci devront être réalisés dans les règles de l'art.

b) Travaux d'entretien : **Pendant toute la durée de la présente, le Bénéficiaire** conservera la Dépendance du Domaine Public Maritime Portuaire, ainsi que la construction, en bon état d'entretien et de propreté, ainsi que tous les aménagements, équipements qui existent ou seront réalisés à ses frais et sous sa responsabilité, sans participation d'aucune sorte de la Commune.

Toute modification, portant sur le gros œuvre, ou devant bénéficier d'une autorisation d'urbanisme, ne pourra être réalisée par le Bénéficiaire qu'après l'accord préalable et écrit de la Commune.

ARTICLES 9 : CHARGES - ENTRETIEN :

a) charges : Le bénéficiaire supportera toutes les charges, les abonnements ainsi que les consommations d'eau, d'électricité, de chauffage, de téléphone, etc.... Les compteurs seront mis à son nom.

La Commune ne sera tenue à aucune participation d'aucune sorte pour quelque motif que ce soit.

b) entretien : Le Bénéficiaire devra maintenir les lieux en parfait état de propreté sans participation d'aucune sorte de la Commune.

ARTICLE 10 : IMPOTS et TAXES - CONTRIBUTIONS:

Dès la prise d'effet de la présente, le Bénéficiaire réglera tous les impôts, les taxes ainsi que les contributions de toute nature qui résultent de la présente et de ses suites, ainsi que tous ceux qui pourraient être réclamés à la Commune au titre de cette mise à disposition, y compris les taxes foncières et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui seront toujours dues pour l'année civile entière, et qui ne pourront faire l'objet d'aucune réduction pour quelque motif que ce soit.

La Commune ne sera tenue à aucune participation d'aucune sorte pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 11 : REDEVANCE :

La présente convention est consentie moyennant une redevance annuelle (nette pour la Commune) de 100 € payable en une seule fois et d'avance directement auprès de la Recette Perception Municipale avant le 1^{er} juin de chaque année.

Cette redevance est toujours calculée et due pour l'année civile entière.

Toutefois, si la prise d'effet n'est pas un premier janvier, la redevance sera calculée au prorata temporis du nombre de mois la première année, et la dernière année si l'autorisation arrive normalement à son terme ou si l'autorisation est dénoncée ou résiliée sans faute du Bénéficiaire, étant précisé que tout mois commencé sera taxé dans son intégralité.

ARTICLE 12 : REVISION :

SANS OBJET.

ARTICLE 13 : ASSURANCES :

Pendant toute la durée de la présente :

a) dans le cadre de son fonctionnement, le bénéficiaire exercera ses activités pour son compte personnel et à ses frais risques et périls, la Commune étant dérogée de toute responsabilité en la matière.

Le bénéficiaire sera responsable de tous accidents résultant de ses activités. Il souscrira à cet effet une assurance couvrant les risques liés à ses activités.

b) pour la Dépendance du Domaine Public Maritime Portuaire ainsi que pour la construction qu'il aura édifiée, le Bénéficiaire devra souscrire une assurance multirisques garantissant les risques « ***incombant normalement au propriétaire occupant*** » (responsabilité civile, inondations, incendies, explosions, tempêtes, dégâts des eaux, vols, foudre, etc ...).

Ces assurances devront être souscrites auprès d'une compagnie notoirement solvable, et de telle façon qu'en aucun cas la responsabilité de la Commune ne puisse être recherchée.

L'assureur devra informer la Commune de toute suspension de garantie, qu'elle qu'en soit la cause et notamment en cas de non-paiement de la prime. « Cette disposition devra être portée dans le contrat d'assurance. »

Une copie de ce contrat devra être communiquée au Service Assurances de la Commune dans les 30 jours suivants la prise d'effet de la présente.

En tout état de cause, la Commune se réserve la possibilité de réclamer à tout moment au Bénéficiaire les justificatifs de ces assurances.

Toutefois, cette communication ou ce contrôle n'engage en rien la responsabilité de la Commune pour le cas où, à l'occasion d'un sinistre, l'étendue des garanties ou le montant de ces assurances s'avèreraient insuffisants.

ARTICLE 14 : EXPIRATION - RESILIATION - EXTINCTION :

A) EXPIRATION :

Sous réserve de résiliation ou d'extinction dans les conditions prévues ci-après, la présente expirera automatiquement et de plein droit à l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2), sans que le bénéficiaire puisse prétendre à une quelconque indemnité et sans qu'il soit nécessaire de formuler une demande en justice.

B) RESILIATION :

Considérant la nature juridique de la Dépendance mise à disposition que le bénéficiaire ne peut ignorer, ainsi que les conditions dans lesquelles cette mise à disposition est consentie, la présente sera résiliée de plein droit sans qu'il soit nécessaire de formuler une demande en justice :

1°) Par accord mutuel : **A tout moment et sans aucune indemnité.**

2°) Par résiliation sanction :

En cas de faute du Bénéficiaire ou de dérive de l'objet du contrat, et **sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnité**, la Commune pourra résilier unilatéralement la présente, un mois après une simple mise en demeure d'exécuter restée sans effet qui lui sera adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par simple notification.

3°) Par résiliation - retrait :

A tout moment pour motif d'intérêt général ou du fait des exigences de service public la présente pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par simple notification, avec un préavis de six mois.

Dans ce cas, le bénéficiaire aura alors droit à une indemnité qui sera fixée suivant « dire d'expert » saisi par la Commune.

C) EXTINCTION :

La présente prendra automatiquement fin sans aucune indemnité et sans préavis, notamment en cas de cessation de l'activité du bénéficiaire ou de disparition de la Dépendance du Domaine Public.

Il est rappelé que toutes les clauses et conditions de la présente sont de rigueur et que chacune d'elles est une condition substantielle et déterminante sans laquelle la présente convention n'aurait pas été consentie.

ARTICLE 15 : RESTITUTION DES LIEUX :

En fin de contrat, pour quelque cause que ce soit, « à l'exception de la résiliation retrait », la Commune récupèrera la Dépendance du Domaine Public Maritime Portuaire, ainsi que la construction et les biens à caractère immobilier, de plein droit sans contrepartie ou indemnité.

ARTICLE 16 : CONTESTATION :

Toute contestation de la présente sera du ressort du tribunal Administratif de Toulon.

ARTICLE 17 : DOCUMENTS ANNEXES :

Contrat de projet (copie1)
Plan du permis de construire (copie 1)

Fait à Hyères, le

LE BENEFICIAIRE,

Po/ La Commune d'Hyères

Le Maire, vice Président de Toulon Provence
Méditerranée

Jacques POLITI

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : FONCIER – Lieu dit « Le Château »- Chemin de la porte St Jean - Rectification d'erreur cadastrale - Bande de terrain appartenant à Monsieur MATEO et Mademoiselle CLAPIE

RAPPORTEUR : Madame Jeannine GOLE, 2ème Adjointe

Monsieur MATEO Christophe et mademoiselle CLAPIE Anne-Marie sont propriétaires d'une bande de terrain de 16m², qui a été classée par erreur dans le Domaine Communal par le service du Cadastre lors de la rénovation intervenue en 2001. Cette bande aurait dû être intégrée dans la parcelle BD n°0105.

Monsieur MATEO et mademoiselle CLAPIE souhaitent régulariser cette situation et revendiquent la propriété de cette bande de terrain d'une superficie de 16 m². L'examen des actes de propriété confirme cette revendication.

Je vous demande en conséquence d'approuver la rectification cadastrale correspondant à cette bande de terrain de 16 m² et d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint à la Gestion Foncière et Domaniale ou le 1^{er} adjoint, à signer le document d'arpentage établi par le Cabinet ARRAGON et tout acte à intervenir en vue de rétablir monsieur MATEO et mademoiselle CLAPIE dans leur droit.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 3^{ème} commission,

APPROUVE la rectification cadastrale de la bande de terrain de 16m² décrite ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint à la Gestion Foncière et Domaniale ou le 1^{er} adjoint, à signer le document d'arpentage établi par le Cabinet ARRAGON et tout acte à intervenir en vue de rétablir Monsieur MATEO et mademoiselle CLAPIE dans leur droit ; ces derniers prenant en charge l'intégralité des frais afférents.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 2ème Adjointe

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11

Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : FONCIER - Rue du Temple - Location de locaux- Autorisation de signature

RAPPORTEUR : Madame Jeannine GOLE, 2ème Adjointe

Par délibération n° 32 du 24 mai 2007, le Conseil municipal avait autorisé la signature d'une convention de partenariat avec ADOMA portant sur une opération globale de logements sociaux en centre ancien, dans le cadre de l'OPAH –RU 2006-2010.

Cette opération consistait en la création de vingt logements sociaux et de deux locaux destinés aux métiers d'art ; ceci afin de contribuer au développement d'un circuit d'activité apte à redynamiser le secteur de la Rue Franklin.

Les travaux étant sur le point de se terminer, il convient, aujourd'hui, de définir les modalités d'occupation de ces locaux destinés aux métiers d'art.

Ces deux locaux, situés au rez de chaussée d'une résidence mixte, 4 rue du Temple, ont une superficie de 25 et 33 m² environ.

Le contrat de location dont le loyer est fixé à l'euro symbolique, est conclu pour une durée de 12 ans renouvelable tacitement pour une même durée par la société ADOMA, bailleuse, au profit de la Commune d'HYERES, locataire.

Cette dernière mettra donc à disposition ces deux locaux dans le cadre d'activités d'artisanat d'art ou d'ateliers d'artiste par le biais de contrat de sous-location que le bailleur a accepté expressément.

Il convient, donc, d'autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué au Foncier à signer le contrat de location joint à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la troisième commission,

VU la délibération n° 32 du 24 mai 2007,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint Délégué au Foncier à signer le contrat de location avec ADOMA pour les deux locaux situés en rez de chaussée de l'immeuble 4 rue du Temple.

DIT que le contrat est passé pour une durée de 12 ans, renouvelable tacitement pour une même durée.

PRECISE que le contrat de location prévoit expressément la possibilité de procéder à de la sous-location.

DIT que la Dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2011 chapitre 011 nature 6132 fonction 020

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 2ème Adjointe

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11

Reçu en Préfecture le :

CONTRAT DE LOCATION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Adoma, Société Anonyme d'Economie Mixte, au capital de 99 230 224.00 €, dont le siège social est à Paris 15^{ème} 42, rue Cambronne cedex 15,
Représentée par Monsieur Michel PICOU Directeur Régional, 6, rue Pierre Leca à Marseille 13331 cedex 3,

Le bailleur, d'une part

ET :

La Commune de Hyères Les Palmiers,
Représentée par son Maire, Jacques POLITI, Vice Président de Toulon Provence Méditerranée, autorisé par délibération du Conseil Municipal n° du

Le locataire, d'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le bailleur loue deux locaux situés au rez-de-chaussée de la résidence mixte sise 4, rue du Temple à Hyères constituée de 6 logements sociaux (4T1bis en résidence sociale, et 1T4 et 1T5 en locatif), au locataire qui accepte :

Un local d'une superficie de 25.20 m²,

Un local d'une superficie de 33.29 m²,

Tels qu'ils figurent aux plans établis par le cabinet d'architecture France Arcatura et à l'état des lieux contradictoire annexés, aux conditions suivantes :

ARTICLE 2 : DESTINATION DES LIEUX

Les locaux sont destinés exclusivement à accueillir des activités d'artisanat d'art ou des ateliers d'artistes.

Dans le cadre de ces activités, le locataire est autorisé à mettre ses lieux à disposition de tiers même sous forme de sous location.

ARTICLE 3 : DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est conclu pour une durée de 12 ans prenant effet à compter du.....2010, renouvelable par tacite reconduction pour une même période.

Le contrat pourra être résilié par lettre recommandée avec avis de réception par le locataire, à tout moment, en respectant un préavis de 3 mois.

ARTICLE 4 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Occupation – Jouissance

Le locataire a l'obligation d'user paisiblement des locaux mis à disposition suivant la destination qui leur a été donnée dans le présent contrat.

Il doit en faire un usage qui ne gêne pas les voisins et se comporte en "bon père de famille"(Article 1728 du Code Civil).

Il doit respecter les consignes de sécurité et autres règlements applicables dans l'immeuble.

Il s'engage à imposer ces obligations à tout occupant qu'il aura installé dans les locaux et sera le seul responsable à l'égard du bailleur.

Responsabilité assurances

Le locataire répond des dégradations et pertes survenant pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure, par la faute du bailleur ou par le fait d'un tiers qu'il n'a pas introduit dans les lieux.

Le locataire assure les biens mis à disposition, notamment contre les risques d'incendie, d'explosions, dommages électriques, dégâts des eaux, vandalismes, vols et s'engage à en justifier, à première demande du bailleur.

Il fait son affaire de l'assurance de ses biens.

Assurance responsabilité civile

Le locataire s'engage à remettre au bailleur une attestation responsabilité civile le garantissant contre les conséquences pécuniaires qu'il peut encourir en raison de tout dommage corporel, matériel et immatériel causé aux tiers dans le cadre de son activité et de l'exécution des obligations résultant des présentes.

Entretien – Réparations

Le locataire assurera l'entretien et les réparations locatives conformément aux dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987.

Le bailleur se chargera pour sa part des grosses réparations conformément aux articles 606, 1719 et 1720 du Code Civil.

Le locataire laissera exécuter dans les lieux loués tous les travaux qui pourraient devenir nécessaires, qu'elles qu'en soient l'importance et la durée, alors même que celle-ci excèderait quarante jours, et sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Aménagement - Transformation

Le locataire a l'obligation de ne pas transformer ou aménager les locaux loués sans l'accord écrit du bailleur.

Le bailleur pourra, si le locataire a méconnu cette obligation, exiger la remise en état des locaux et des équipements au départ du locataire ou conserver les transformations effectuées sans que le locataire puisse réclamer une indemnité pour les frais engagés.

Le bailleur aura toutefois la faculté d'exiger aux frais du locataire la remise immédiate des lieux en l'état, notamment si les transformations mettaient en péril la solidité ou la sécurité de l'immeuble ou faisaient obstacle au bon fonctionnement de la résidence.

Etat des lieux

Un état des lieux contradictoire sera établi lors de l'entrée dans les lieux et en fin de contrat. Le coût des dégradations éventuelles dûment constatées seront à la charge du locataire.

Si l'une des parties exige un état des lieux dressé par huissier, l'autre partie ne pourra s'y opposer mais les frais seront supportés par la partie l'ayant demandé.

ARTICLE 5 : LOYER

Le loyer annuel est fixé à l'euro symbolique, compte tenu de l'aide à l'investissement apportée par la Collectivité.

Par ailleurs le locataire remboursera les impôts et taxes inhérents aux locaux loués.

ARTICLE 6 : RESILIATION

Dans le cas où les obligations découlant du présent contrat ne seraient pas respectées par la Commune de Hyères Les Palmiers, et notamment dans le cas où les locaux ne seraient pas utilisés conformément à la destination indiquée à l'article 2 ci-devant, Adoma pourra résilier le contrat de plein droit, après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant un délai d'un mois.

ARTICLE 7 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de toutes les obligations résultant du présent contrat, les parties signataires font élection de domicile, le bailleur en son siège et le locataire en Mairie de Hyères Les Palmiers.

Fait en 2 originaux à Marseille,
Le,.....

Pour le Bailleur

Pour le Locataire

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : FONCIER – 2 Rue Oustaou Rou - Parcelle BA n°0183 - Projet de Vente d'un local communal correspondant au lot 1 de la copropriété

RAPPORTEUR : Madame Jeannine GOLE, 2ème Adjointe

En vue de la remise en activité du local commercial appartenant à la Commune situé au rez de chaussée de l'immeuble 2 rue Oustaou Rou, correspondant au lot n°1 de la copropriété, cadastrée section BA n°183, je vous propose de le céder à la société Var Aménagement et Développement, concessionnaire de la ville.

La vente de ce Local interviendra au prix de 30 000€ correspondant à l'avis de France Domaine (Avis n°6 OGI/2010 – 069V – 1246)

Je vous demande en conséquence de vous prononcer sur ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint au Foncier ou le premier Adjoint à signer tous les actes et documents en relation avec cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 3^{ème} commission,

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint au Foncier ou le premier Adjoint à signer tous les actes et documents en relation avec la vente de l'immeuble 2 rue Oustaou Rou, correspondant au lot n°1 de la copropriété, cadastrée section BA n°183

DIT que la recette sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2011 chapitre 024

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 2ème Adjointe

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : FONCIER – Application des articles L 2241-1 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales – Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2010 et rapport spécial

RAPPORTEUR : Madame Jeannine GOLE, 2ème Adjointe

En application de l'Article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de deux mille habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée dans le cadre d'une Convention avec la Commune, doit être annexé au compte administratif de la Commune et donner lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan concernera donc les acquisitions et les cessions intervenues en 2010 et sera annexé au compte administratif 2011.

Outre les acquisitions et cessions réalisées par elle-même pour son propre compte, il s'agit également des acquisitions et cessions réalisées par la société Var Aménagement Développement (V.A.D.) dans le cadre de la convention qui la lie à la Commune pour l'opération d'aménagement du Cœur de Ville et par l'Etablissement Public Foncier de la région PACA (EPF.PACA) sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Il résulte des opérations effectuées par V.A.D, au titre de l'année 2010, que des acquisitions ont été réalisées, en sa qualité de concessionnaire, à titre amiable et par exercice du droit de préemption, droit consenti à V.A.D dans le périmètre de l'OPAH.

Il y a donc lieu au rapport spécial annuel prévu à l'article L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales repris par les articles 8 et 9 du traité de concession d'Aménagement du 20/02/2006 liant la Commune et VAD.

Il est précisé que l'E.P.F. P.A.C.A., titulaire de la convention opérationnelle « Maîtrise foncière pour la réalisation de programmes d'habitat sur le territoire de la Commune d'HYERES » depuis le 24/05/2004 n'a effectué aucune acquisition en 2010.

Le bilan annexé ci-après, présente donc :

- Les acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers réalisées par la Commune,

-
- Les acquisitions réalisées par VAD à titre amiable, et par exercice du Droit de Préemption Urbain,
 - Les cessions d'immeubles et de droits réels consenties par la Commune,
 - Les cessions d'immeubles et de droits réels consenties par V.A.D.

Je vous demande de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions ci-après annexé à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 3ème Commission,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2010 par la Commune ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une Convention avec la Commune, et du rapport spécial pour exercice de prérogative de puissance publique par VAD.

DIT que le bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2011 de la Commune d'HYERES.

Délibération ne donnant pas lieu à un vote.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 2ème Adjointe

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

**BILAN des ACQUISITIONS et CESSIONS EFFECTUEES
en 2010**

(Article L.2241-1 Code Général des Collectivités Territoriales)

**ANNEXE à la DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Du 11/02/2011**

et

**RAPPORT SPECIAL pour exercice de prérogative de puissance
publique (Article L 1524-3)**

L'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2.000 habitants par celle-ci ou pour une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une Convention avec cette Commune donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

L'article L 1524-3 de ce même code prévoit également que l'exercice de prérogatives de puissance publique (expropriation, préemption) doit faire l'objet d'un rapport spécial au conseil municipal

I A) ACQUISITIONS EFFECTUEES par la COMMUNE -

*** ACQUISITIONS d'IMMEUBLES -**

- La Commune a procédé en 2010 à 4 acquisitions d'immeubles.
- Elles concernent principalement des opérations de création et d'élargissement de voies.

- 3 ont été consenties à titre gratuit ou moyennant le versement de l'€uro symbolique.
- 1 a été consentie à titre onéreux.

- Aucune n'a été réalisée par voie d'expropriation ou par exercice du droit de préemption urbain.

***ACQUISITIONS de DROITS REELS IMMOBILIERS –**

- il s'agit de 1 extinction de servitude de passage de canalisation et de câble consentie à titre gratuit à la Commune

Ci-après, le tableau récapitulatif des acquisitions effectuées par la Commune.

I B) - ACQUISITIONS REALISEES par la SOCIETE VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT pour le COMPTE de la COMMUNE -

3 acquisitions amiables (hors exercice du Droit de Préemption Urbain).

1 acquisition par exercice du D.P.U (prérogative de puissance publique).

cf tableau ci-joint pour regrouper les obligations des articles L 2241-1 et 1524-3 du CGCT

I C) - ACQUISITIONS EFFECTUEES par l'établissement PUBLIC FONCIER P.A.C.A pour le compte de la COMMUNE -

Aucune acquisition hors DUP

II A) CESSIONS EFFECTUEES par la COMMUNE -

*** Aliénations d'immeubles -**

La Commune a procédé en 2010 à 3 aliénations d'immeubles.

- Elles concernent essentiellement des terrains vendus aux occupants.

- 2 ont été consenties à titre onéreux.
- 1 consentie dans le cadre d'un échange de terrain.

*** Cession de droits réels immobiliers -**

- 1 pour une servitude à titre gratuit.

Ci-après, le tableau récapitulatif des cessions effectuées par la Commune.

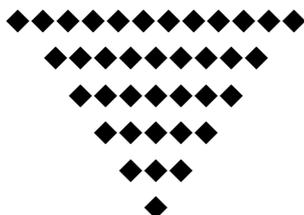
II B) - CESSIONS EFFECTUEES par la SOCIETE VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT pour le compte de la COMMUNE -

- 1 a été consentie à titre onéreux.

cf tableau ci-joint pour regrouper les obligations des articles L 2241-1 et 1524-3 du CGCT

**II C) - CESSIONS EFFECTUEES par l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
P.A.C.A pour le compte de la COMMUNE -**

Néant



**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS
REELS IMMOBILIERS EFFECTUEES PAR LA COMMUNE
ANNEE 2010**

NATURE du BIEN	REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE	LOCALISATION	CEDANT	PRIX et MODALITE de PAIEMENT	DATE de L'ACTE de VENTE	BUT DE L'ACQUISITION
Terrain	DH 208 DH 210	336 M ² 1675 M ²	AVENUE 1ère DIVISION BROSSET	SCI GENERAL BROSSET	1,00 €	04/02/2010	Création d'une voie
Ensemble immobilier	BW 97	2 286 M ²	7 AVENUE MARECHAL GALLIENI	ETAT MINISTERE DE L'INTERIEUR	900 000,00 €	13/03/2010	RESERVE FONCIERE
Terrain	BZ 170	125 M ²	RUE ZAMENHOF	Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble 1 Ave Maréchal de Lattre de Tassigny (Consorts Couillet)	1,00 €	02/07/2010	Élargissement de voie
Terrain	AV 95 AV 92	39 M ² 14 M ²	LA BAYORRE ROUTE DE TOULON	Madame IMBERT Marguerite épouse PODDA	Echange sans soulte	20/07/2010	Élargissement accès parking
Servitude	AW 2	Longueur 50 M largeur 1 M	LA BAYORRE ROUTE DE TOULON CHEMIN DE LA BAYORRE	Société du canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provence	1,00 €	30/06/2010	Extinction de servitude Canalisation d'eau d'irrigation

**TABLEAU RECAPITULATIF DE CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS
REELS IMMOBILIERS EFFECTUEES PAR LA COMMUNE
ANNEE 2010**

NATURE du BIEN ou DROIT CONCERNE	REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE	LOCALISATION	ORIGINE de PROPRIETE (Date d'acquisition par la COMMUNE)	IDENTITE du CESSIONNAIRE	PRIX et CONDITIONS de la CESSION	DATE de L'ACTE de VENTE
Bâti et terrain intégré	EV 15 EV 16	382 m ² 107 m ²	1999 Route de Giens La Capte (Station ESSO)	18/03/1838	Mme BRONDELLO Floence épouse CUORE René	168 000,00 €	10/06/2010
Bâti et terrain intégré	IM 133	318 m ²	133 Avenue des Mésanges Lot 22 du LT L'AYGUADE	04/11/1942	Mme GERMAN Mauricette épouse OLIVERO Pierre	287 000,00 €	26/10/2010
Terrain	AV 95 AV 92	39 M ² 14 M ²	LA BAYORRE ROUTE DE TOULON	26/04/1983	Madame IMBERT Marguerite épouse PODDA	Echange sans soulte	20/07/2010
Servitude	D 2599	Longueur 7m Largeur 3m Profondeur 1m	Chemin des Maures L'Audouine	30/06/2010	Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provencale	1,00 €	30/06/2010

**ACQUISITIONS REALISEES PAR LA SOCIETE VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT
DANS LE CADRE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT
ANNEE 2010**

DATE DE L'ACTE AUTHENTIQUE OU DE LA PRISE DE POSSESSION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION REFERENCE CADASTRALE	NATURE DE L'ACQUISITION	CEDANT	PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT	OBJET DE L'ACQUISITION
27/07/2010	Studio 18 m ²	1 rue Franklin parcelle BA 147 pour 53m ²	Préemption	Monsieur IONIO David	50 600 €	démolition restructuration îlot
30/07/2010	Immeuble entier 130 m ²	9 Impasse du Portalet parcelle BB 92 pour 44m ²	Amiable	Monsieur CHAPOT Guy	209 000 €	restructuration projet Limans Beal
01/09/2010	Cave 18 m ²	12 bis rue de Limans parcelle BB 68 pour 187m ²	Amiable	Madame LIBERACE Renée épouse GABRIELE	8 500 €	démolition projet Limans Beal
06/09/2010	Chambre 6 m ²	8 rue de Limans parcelle BB 79 pour 46m ²	Amiable	SCI L'OLIVADE	10 000 €	démolition projet Limans Beal

**CESSIONS REALISEES PAR LA SOCIETE VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT
DANS LE CADRE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT
ANNEE 2010**

DATE DE L'ACTE DE VENTE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION REFERENCE CADASTRALE	NATURE DE L'ACQUISITION	ACQUEREUR	PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT	OBJET DE LA CESSION
23/12/2010	LOT N°1 LOT N°2	9 PLACE DE LA REPUBLIQUE Section BA N°117 pour 373m ²	Locaux vacants	SCI HAPI	140 000 €	Réhabilitation

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : FONCIER – Bail emphytéotique – SNC COFRATOIR - Avenant en diminution de superficie- Autorisation de signature.

RAPPORTEUR : Madame Frédérique GALLOU, Conseillère Municipale Déléguée

La Commune a conclu, en 1990, un bail emphytéotique avec la société COFRATOIR, gestionnaire du camping « Les Campéoles », situé Route Départementale 197.

Le Conseil Général du Var, propriétaire et gestionnaire de la RD 197, avait souhaité en 2009, et ceci dans un but sécuritaire, réaménager le carrefour giratoire des « Campéoles », sachant que les parcelles concernées par les travaux font partie de l'emprise louée par bail emphytéotique à la société COFRATOIR.

Par délibération n° 5 du 27 mars 2009, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention tripartite avec le Conseil Général du Var, la société COFRATOIR et la Commune d'Hyères.

Cette convention avait pour but de permettre, avant signature des actes authentiques correspondants, la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour giratoire situé à l'entrée du camping des Campéoles, ceci dans un souci de gain de temps au regard de la dimension sécuritaire du projet.

Aujourd'hui, il convient de procéder à la signature des actes authentiques correspondants.

Il est donc, nécessaire, dans un premier temps, de conclure un avenant à ce bail emphytéotique en diminuant la superficie louée qui passe de 110 969 m² à 110 335 m², puis, dans un second temps il s'agira de céder gratuitement, au Conseil Général, cette emprise de 634 m²; ce qui fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Il est précisé que tous les frais liés aux actes notariés seront à la charge du Conseil Général et que la diminution de superficie n'entraînera pas de réduction de la redevance due par l'emphytéote.

Il vous est donc demandé, aujourd'hui d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué au Foncier à signer l'avenant en diminution de superficie au bail emphytéotique passé avec la société COFRATOIR.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU la délibération n° 5 du 27 mars 2009,

VU l'avis de la 3^{ème} commission,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint Délégué au Foncier à signer l'avenant en diminution de superficie au bail emphytéotique en date du 28 décembre 1990 liant la Commune d'Hyères à la société COFRATOUR

DIT que la superficie donnée à bail passe de 110 969 m² à 110 335 m²

PRECISE que les frais notariés seront à la charge du Conseil Général du Var et que la réduction de superficie n'entraînera pas de diminution de la redevance due par l'emphytéote

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE

Le Conseillère Municipale Déléguée

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11

Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : FONCIER - Bail Emphytéotique - L'Ayguade- Aliénation du lot n° 98 au profit de Monsieur et Madame DUBLINEAU

RAPPORTEUR : Madame Frédérique GALLOU, Conseillère Municipale Déléguée

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n°64 du 25 juin 2004, Monsieur et Madame DUBLINEAU, par lettre en date du 16 avril 2010, ont manifesté leur intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n°98 du Lotissement Communal de L'AYGUADE, situé 24 Place du Bouchon, cadastré section IL n°132 dont ils sont emphytéotes jusqu'au 31 Décembre 2024, aux termes d'un bail emphytéotique passé le 1^{er} Aout 1955.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le prix a été fixé par le Service France Domaines, suivant avis n°6-OGI/2010-069- V-1148 du 31 mai 2010.

Par lettre en date du 23 juin 2010, la Commune d'HYERES a notifié à Monsieur et Madame DUBLINEAU, le prix de **DEUX CENT SOIXANTE QUATRE MILLE EUROS (264 000,00 €.)** (prix principal s'entendant net pour la Commune), pour l'acquisition de la propriété cadastrée section IL n°132 du Lotissement Communal de L'AYGUADE.

Par lettre en date du 15 décembre 2010, Monsieur et Madame DUBLINEAU ont informé la Commune qu'ils se portaient acquéreurs et acceptaient expressément les conditions d'acquisition et notamment le prix proposé par la Commune.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir vous prononcer favorablement pour la vente au profit de Monsieur et Madame DUBLINEAU, actuels emphytéotes de la propriété cadastrée section IL n°132, formant le lot n°98 du Lotissement Communal de L'AYGUADE.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de **264 000,00 €.** s'entendant net pour la Commune qui sera versé intégralement par l'acquéreur le jour de sa réitération par acte notarié, laquelle devra intervenir au plus tard le 31 mai 2011, date à laquelle expire la validité de l'avis du service France Domaine ayant servi de base au calcul de cette offre.

Il est précisé que tous les frais, droits et émoluments de cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 3^{ème} commission,

DECIDE de la vente au profit de Monsieur et Madame DUBLINEAU, actuels emphytéotes de la parcelle cadastrée section IL n° 132 formant le lot n°98 du Lotissement Communal de L'AYGUADE, moyennant le prix principal de **DEUX CENT SOIXANTE QUATRE MILLE EUROS (264 000,00 €.)** ce prix s'entendant net pour la Commune.

DIT que la présente vente devra être réitérée par acte notarié passé au plus tard le 31 mai 2011, date à laquelle expire la validité de l'avis du Service France Domaines ayant servi de base au calcul de cette offre.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut le Conseiller Municipal délégué à la gestion foncière à signer tout document se rapportant à cette vente et notamment l'acte authentique portant transfert de propriété.

DIT que la recette sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2011 – Chapitre 024.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE

Le Conseillère Municipale Déléguée

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11

Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : FONCIER – L'AYGUADE - Lot n°20 – Madame YAR- Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée

RAPPORTEUR : Madame Frédérique GALLOU, Conseillère Municipale Déléguée

Madame Marie-Thérèse YAR est titulaire d'un bail emphytéotique pour une durée de 70 ans à compter du 1^{er} janvier 1955 sur un terrain formant le lot n°20 du Lotissement Communal de l'Ayguade, cadastré section IM n°135 pour une contenance de 440 m², sur lequel une construction est édiflée.

La construction principale se compose d'un rez-de-chaussée surélevé d'un étage, tel qu'il ressort de l'attestation de non contestation de la conformité délivrée le 25 novembre 2010 par l'autorité compétente. Par conséquent, conformément aux dispositions de l'Article 18 du Cahier des Charges, il y a lieu d'accorder 29 ans supplémentaires et de porter la durée du bail emphytéotique à 99 ans. Le bail expirera le 31 décembre 2053. Il est précisé que tous les frais liés aux actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de durée du bail à intervenir avec Madame YAR.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 3^{ème} commission,

ACCEPTTE les dispositions sus énoncées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de durée du bail emphytéotique à intervenir avec Madame YAR.

PRECISE que tous les frais liés aux actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le Conseillère Municipale Déléguée

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - Rapport récapitulatif - Année 2010 –
Information sur l'exécution et le solde des marchés publics.**

RAPPORTEUR : Madame Frédérique GALLOU, Conseillère Municipale Déléguée

L'article 133 du Code des Marchés Publics prévoit que les collectivités territoriales sont tenues de publier sur un support de leur choix, chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires. Cette formalité doit être accomplie avant le 31 mars de l'année en cours. Ce rapport sera donc publié sur le site internet de la Commune.

Un rapport récapitulatif de l'ensemble des marchés soldés ou en cours d'exécution pour l'année 2010 est également présenté pour information dans un souci de transparence quant à l'emploi des deniers publics et le suivi des commandes. Ce rapport comprendra également, cette année, les diverses conventions, autres que les marchés publics qui ont fait l'objet de mise en concurrence.

Le rapport qui se présente en deux fichiers est joint à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la communication du rapport récapitulatif sur les marchés de l'année 2010.

DIT que la délibération a été inscrite en troisième commission,

Rapport ne donnant pas lieu à un vote mais à publication.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le Conseillère Municipale Déléguée

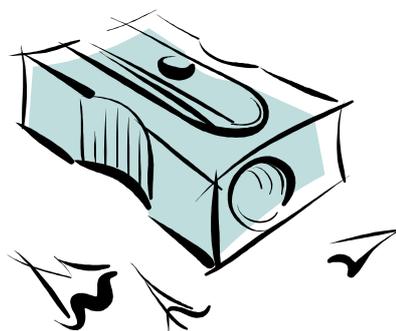
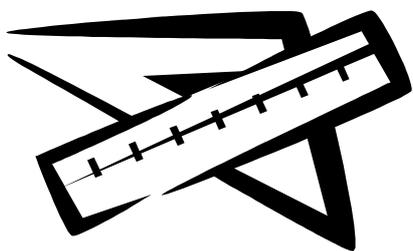
Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

COMMUNE D'HYERES LES PALMIERS

SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**RECENSEMENT ECONOMIQUE DES
MARCHES NOTIFIES EN 2010**

(arrêté du 26 décembre 2007 du ministère de l'Économie, de
l'Industrie et de l'Emploi)



MARCHES DONT LE MONTANT EST :	pages
✓ < à 4 000 € H.T. soit inférieurs à 4 784 € T.T.C.	1
✓ de 4 000 € H.T. à 19 999.99 € H.T. soit de 4 784 € T.T.C. à 23 919,99 € T.T.C.	2-4
✓ de 20 000 € H.T. à 49 999. 99 € H.T. soit de 23 920 € T.T.C. à 59 799,99 € T.T.C.	5-7
✓ de 50 000 € H.T. à 89 999. 99 € H.T. soit de 59 800 € T.T.C. à 107 639,99 € T.T.C.	8-9
✓ de 90 000 € H.T. à 132 999. 99 € H.T. soit de 107 640 € T.T.C. à 159 067,99 € T.T.C	10
✓ de 133 000 € H.T. à 205 999. 99 € H.T. soit de 159 068 € T.T.C. à 246 375,99 € T.T.C.	11-12
✓ de 206 000 € H.T. à 999 999. 99 € H.T. soit de 246 376 € T.T.C. à 1 195 999,99 € T.T.C.	13-15
✓ de 1 000 000 € H.T. à 2 999 999. 99 € H.T. soit de 1 196 000 € T.T.C. à 3 587 999,99 € T.T.C.	16
✓ supérieurs à 3 000 000 € H.T. soit supérieurs à 3 588 000 € T.T.C.	17
✓ sans montant minimum ni maximum	18

T = travaux

F = fournitures

S = services courants

PI = prestations intellectuelles

**MARCHES INFÉRIEURS A 4 000 € H.T.
soit 4 784 € T.T.C.**

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
"BATIMENTS"			
CS 14/10 notifié le 01/06/2010	fournitures et pose de volets roulants aluminium naturel dans 3 établissements lot n°2 : Ecole maternelle Eugénie	A.B.S. FERMETURES	F 2 005,50
CS 29/10 notifié le 21/09/2010	restructuration de groupes scolaires mission de contrôle technique - MAPA lot n° 1 : école Ferdinand buisson	BTP consultant (78067 ST QUENTIN EN YVELINES)	T 3 737.50 €

**MARCHES DE 4 000 € HT A 19 999,99 € HT
soit de 4 784 € T.T.C. à 23 919,99 € T.T.C.**

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
"ACHATS ET MOYENS GENERAUX"			
CS 09/10 notifié le 30/04/10	location et maintenance d'une machine à affranchir - année 2010 - procédure adaptée	NEOPOST France (92747 NANTERRE)	S 10 955,36 €
CS 34/10 notifié le 24/9/10	piscine municipale - fourniture et pose de 12 vestiaires collectifs - MAPA	SUFFIXE (70 190 RIOZ)	F/T 20 323,90 €
BATIMENTS			
CS 10/10 notifié le 07/06/2010	piscine municipale - installation d'échelles à crinoline et d'échelles mobiles et de garde-corps au complexe aquatique - procédure adaptée lot n°1 : fournitures et pose d'échelles à crinoline et mobiles	EPICURE MEDITERRANEE (34 160 BOISSERON)	F/T 12 019,80 €
CS 12/10 notifié le 29/06/2010 notifié le 29/06/2010 notifié le 29/06/2010	fourniture et poses de menuiseries aluminium dans les établissements scolaires - année 2010 - MAPA (cf CS 08/09) Lot n°1 : Ecole Maternelle Les mouettes Lot n° 3 : Ecole élémentaire Guynemer lot n°5 : Ecole maternelle Françoise Dolto	DIAGONALE (69 440 TALUYERS) DIAGONALE (69 440 TALUYERS) DIAGONALE (69 440 TALUYERS)	F/T 17 150,64 € 8 551,40 € 5 477,68 €
CS 14/10 notifié le 01/06/2010 01/06/2010	fournitures et pose de volets roulants aluminium naturel dans 3 établissements lot n°1 : Ecole primaire des Iles d'Or lot n°3 : Ecole primaire des Salins	A.B.S. FERMETURES (83130 LA GARDE)	F/T 15 853,00 € 6 261,46 €
CS 29/10 notifié le 21/09/2010	restructuration de groupes scolaires mission de contrôle technique - MAPA lot n° 2 : école paul Gensollen	BTP consultant (78067 ST QUENTIN EN YVELINES)	T 5 382,00 €
MI 03/10 notifié le 01/07/2010	démolition de préfabriqués et construction de bâtiments dans 2 établissements scolaires MAO Lot n° 1 : Ecole maternelle Ferdinand Buisson	BRIOLLE-MARRO-REPIQUET (83400 HYERES)	T forfait provisoire 16 716,32 €
"COMMUNICATION"			
CS 32/10 notifié le 10/08/2010	acquisition de sacs kraft imprimés - MAPA	SARL SUD PROMOTION (83600 FREJUS)	F 12 904,84 €
"EAU-LITTORAL-PROPRETE"			
CS 71/09 notifié le 07/06/2010	EAU-LITTORAL-PROPRETE : étude pour la protection de la plage du Ceinturon et du secteur sud du port Saint Pierre - MAPA	OCEANIDE (83502 LA SEYNE SUR MER)	PI 8 372 €

**MARCHES DE 4 000 € HT A 19 999,99 € HT
soit de 4 784 € T.T.C. à 23 919,99 € T.T.C.**

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
ESPACES VERTS			
CS 22/10 notifié le 15/06/2010	Stade Perruc - travaux de drainage - MAPA	VENTOUX SPORT ET PAYSAGE (84870 LORIOLE-DU-COMTAT)	T 14 944 €
CS 36/10 notifié le 30/07/2010	acquisition et reprise d'engins et de petits matériels : achat d'une rempoteuse	FRANS BAELE (59 270 BAILLEUL)	F acquisition : 19 118,06 € reprise : 598,00 € soulte : 18 520,06 €
"INFORMATIQUE"			
CS 43/07 notifié le 23/12/2010	Maintenance du logiciel de gestion du droit des sols Lot N° 1 : Logiciel droit des sols Tranche conditionnelle 2 Maintenance 3 ans Lot N° 2 : Interfaçage entre le logiciel	OPERIS	S 5 789.83 € par ar soit 17 369.49 €
INGENIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS			
CS 67/09 notifié le 10/05/2010	aménagement du carrefour giratoire Paul Bourget / Mario Bérard lot n°6 espaces verts	GUYOMAR (83400 HYERES)	T 21 292,27 €
POLE ANIMATION			
CS 20/10 notifié le 28/06/2010	location et installation de tribunes, podium, barrières et chaises pour le festival'Hyères à l'hippodrome de la plage lot n°1 : location et installation d'un podium	MASH (06700 SAINT LAURENT DU VAR)	S/T 16 174,70 €
CS 52/10 notifié le 23/11/10	acquisition de châlets et couverture pour le marché de Noël 2010 - MAPA lot n°1 : châlets de Noël	RUSTYLE (67129 MOLSHEIM)	F 10 907,52 €
SANTE PUBLIQUE			
CS 60/09 notifié le 15/01/10	Assistance à maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et du diagnostic d'accessibilité handicapés des établissements recevant du public existants	RAINBOW ERGONOMIE (83400 HYERES)	PI 16 265,60 €
SPORTS			
CS 33/10 notifié le 17/11/2010	acquisition de 3 afficheurs électroniques (chronoscore)	GRUNEMWALD (01960 PERONNAS)	F 21 553,12 €
CS 27/10 notifié le 06/08/2010	base nautique - fourniture et pose d'une potence de levage pour les bateaux sportifs -	ADC (79202 PARTHENAY)	F/T 17 102.80 €

**MARCHES DE 4 000 € HT A 19 999,99 € HT
soit de 4 784 € T.T.C. à 23 919,99 € T.T.C.**

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
RESSOURCES HUMAINES			
CS 65/09 notifié le 23/03/2010	organisation de formations Lot N° 2 : permis	CITY PRO - SARL RICHARD FORMATION (83200 TOULON)	S 1 500 € 16 000 €
notifié le 23/03/2010	Lot N° 4 : sécurité du travail en hauteur	APAVE SUDEURPOE SAS ancien CETE APAVE (83160 LA VALETTE)	1 000 € 5 000 €
notifié le 23/03/2010	Lot N° 5 : habilitations électriques	ACPM (13810 VITROLLES)	1 000 € 14 000 €
notifié le 23/03/2010	Lot N° 6 : SSIAP	IFPTS (83500 LA SEYNE/MER)	2 000 € 20 000 €
CS 13/10 notifié le 17/04/2010	Lot N° 3 : permis côtier	CORDAN (83400 HYERES)	S 500 € 5 000 €
VOIRIE			
CS 09/10 notifié le 30/04/10	location et maintenance d'une machine à affranchir - année 2010 - procédure adaptée	NEOPOST France (92747 NANTERRE)	S 10 955,36 €

**MARCHES DE 20 000 € H.T. A 49 999,99 € H.T.
soit de 23 920 € T.T.C. à 59 799,99 € T.T.C.**

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
ACHATS ET MOYENS GENERAUX			
AOO 34/09 1008 notifié le 22/01/10	reprographie - maintenance de deux photocopieurs haut volume Lot N° 2 : maintenance d'un copieur noir et blanc	CANON MEDITERRANEE	S 4 000 € 10 000 €
AOO 05/10 notifié le 21/07/10 notifié le 21/07/10	acquisition de sacs de déchets - MBC - année 2010 à 2013 - Lot n°1 – Sacs à déchets standards Lot n°2 – Sacs à déchets pour corbeilles suspendues	ARDDI S.A. (07 290 ARDOIX) ARDDI S.A. (07 290 ARDOIX)	F 3 500 € 14 000 € 2 800 € 12 000 €
CS 43/10 notifié le 05/11/10	consommables informatiques - année 2010 - MAPA	SA DYADEM (37210 PARCAY-MESLAY)	F 15 000 € 55 000 €
CS 44/10 notifié le 02/11/10	acquisition de fournitures de bureau	CHARLEMAGNE (83000 TOULON)	F 14 000 € 45 000 €
CS 45/10 notifié le 15/11/10	acquisition de fournitures de papeterie	PAPETERIE DU DAUPHINE (06700 SAINT LAURENT DU VAR)	F 18 000 € 55 000 €
"BATIMENTS"			
CS 10/10 notifié le 07/06/10	piscine municipale - installation d'échelles à crinoline et d'échelles mobiles det de gardes - corps au complexe aquatique procédure adaptée lot n° 2 : fourniture et pose de garde-corps au complexe aquatique	EPIPURE MEDITERRANEE (34 160 BOISSERON)	F/T 24 219,00 €
MI 02/10 notifié le 11/06/10	réhabilitation de la salle du Conseil Municipal - mission de maîtrise d'ouvrage MAPA	JERÖME CANO <i>architecteDPGL</i>	PI 32 292 €
CS 12/10 notifié le 29/06/10	fourniture et poses de menuiseries aluminium dans les établissements scolaires - année 2010 - MAPA (cf CS 08/09) lot n°4 : Ecole primaire Paule Humbert	DIAGONALE (69 440 TALUYERS)	F/T 24 685,44 €
MI 03/10 notifié le 01/07/10	démolition de préfabriqués et construction de bâtiments dans 2 établissements scolaires MAO Lot n° 2 : Ecole primaire Paul GENSOLLEN	BRIOLLE-MARRO-REPIQUET (83400 HYERES)	T forfait provisoire 41 790,80 €
CS 26/10 notifié le 29/07/10	CTM - remplacement des portes sectionales - MAPA	KONE (83500 LA SEYNE)	T 34 715,10 €
CS 35/10 notifié le 13/10/10	bâtiments - espace nautique hyérois travaux d'étanchéité des toitures - MAPA	ALPHA SERVICES (13010 MARSEILLE)	T 35 393,02 €
CS 63/09 notifié le 26/02/10	parking de l'oratoire - remplacement de portes et portillons blindés	KONE (83500 LA SEYNE/MER)	T 47 660,00 €

**MARCHES DE 20 000 € H.T. A 49 999,99 € H.T.
soit de 23 920 € T.T.C. à 59 799,99 € T.T.C.**

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
"COMMUNICATION"			
CS 01/10 notifié le 04/05/10	création et édition d'un magazine d'information municipale - procédure adaptée	IPSO FACTO (75 018 PARIS)	S 31 837,52 €
ESPACES VERTS			
CS 25/10 notifié le 19/07/10	travaux de ferronnerie - Jardin d'Orient réalisation d'un clôture périphérique -	GEM CLOTURES (83160 LA GARDE)	T 33 318,17 €
"INFORMATIQUE"			
CS 24/10 notifié le 09/09/10	système d'alerte et d'information de masse - MAPA lot technique n°1 : installation, mise en œuvre, intégration et transfert de compétence lot technique n°2 : abonnement annuel, passé passé à prix global et forfaitaire lot technique n°3 : consommations passées sous la forme de marché à bons de commande	CII industrielle (72 000 LE MANS)	S 3 348,80 € 3 588 € 2010/2011 2 000 € 8 000 € 2011/2012 2 100 € 8 200 € 2012/2013 2 200 € 8 400 € 2013/2014 2 300 € 8 600 €
CS 41/10 notifié le 28/12/10	prestations de fourniture, de droit d'usage, d'installation de mise en œuvre et de maintenance d'une solution soumission web de travaux et de gestion des flux d'impression pour le service reprographie de la mairie d'Hyères - Procédure adaptée lot technique 1 : acquisition, installation, paramétrage de la solution lot technique 2 : formation du personnel lot technique 3 : maintenance annuelle	CANON France (13972 AIX EN PROVENCE)	S 17 292,96 € 3 986,27 € 1 945,89 € 5 837,69 €
CS 07/10 notifié le 07/03/10	progiciel de gestion des ressources humaines - migration et acquisition de nouveaux modules en mode web - procédure adaptée poste n°1 : acquisition des modules "formation" et "GPEC" en mode web poste n°2 : installation, paramétrage des deux modules, reprise des données pour les deux modules poste n°3 : formations et assistance du personnel pour les deux modules	CIRIL (69 600 VILLEURBANNE)	S 15 689,46 € 8 663,53 € 2 351,93 € 4 674 €
CS 69/09 notifié le 01/04/10	informatique - fourniture, installation mise en œuvre d'une baie de stockage san pour le site de jules ferry	CINESE (84 000 AVIGNON)	F/S 47 636,68 €
INGENIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS			
CS 67/09 notifié le 10/05/10	aménagement du carrefour giratoire Paul Bourget / Mario Bérard lot n°5 : Éclairage public	SOBECA (69480 ANSE)	T 39 826,80 €

soit de 23 920 € T.T.C. à 59 799,99 € T.T.C.

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
POLE ANIMATION			
CS 20/10	location et installation de tribunes, podium, barrières et chaises pour le festival Hyères à l'hippodrome de la plage		F/S
notifié le 30/06/10	lot n°2 : location et installation de tribunes	JACOMINO (06300 NICE)	24 837,33 €
notifié le 28/06/10	lot n°3 : location et installation de matériels électriques	ELECTRIKA (83100 TOULON)	26 448,35 €
CS 52/10	acquisition de châlets et couverture pour le marché de Noël 2010 - MAPA		
notifié le 23/11/10	lot n°1 : châlets de Noël	RUSTYLE (67129 MOLSHEIM)	10 907,52 €
notifié le 23/11/10	lot n°2 : couverture textile	VO CONCEPT (06600 ANTIBES)	25 833,60 €
POLE TOURISTIQUE			
CS 31/10	SIVU du pôle touristique - golfe des Iles d'Or - la provence d'Azur - prestations de création de mise en page et d'impression - année 2010-2011 - MAPA		S
notifié le 13/10/10	Lot n° 1 : Prestations de création et / ou de mise en page	MCB (83160 LA VALETTE)	7 000 € 30 000 €
PORTS			
CS 16/10	stratification intérieure d'une cuve à carburants - MAPA	SOCOMEX (13 880 VELAUX)	T 52 504,10 €
notifié le 26/03/10			
CS 17/10	zone d'activités - fourniture et installation de racks de stockage à bateaux - MAPA	POUYADE (42 704 FIRMINY)	F 47 078,14 €
notifié le 24/06/10			
AOO 11/10	Lot n° 3 : acquisition d'un élévateur de 2, 5 tonnes	SOLOMAT (13000 MARSEILLE)	29 541,20 €
notifié le 17/10/02			
notifié le 26/08/10			
RESSOURCES HUMAINES			
CS 65/09	organisation de formations		S
notifié le 23/03/10	Lot N° 1 : C.A.C.E.S	CETE APAVE (83160 LA VALETTE)	2 000 € 40 000 €
SPORTS			
CS 15/10	Stade du Pousset - installation et pose d'un gazon synthétique et d'un système d'arrosage automatique - procédure adaptée		T
notifié le 08/07/10	lot n°2 : installation d'un système d'arrosage automatique	SAS MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT (83190 OLLIOULES)	30 498 €
VOIRIE			
CS 61/09	acquisition d'une berline diesel	SOCA S.A.S CITROEN (83160 LA VALETTE DU VAR)	F acquisition 30 842,50 € maintenance 89 € par mois
Notifié le 18/01/10			
AOO 17/10	acquisition de véhicules et d'engins - année 2010		F
notifié le 19/10/02			
notifié le 26/11/10	Lot N° 1 : Acquisition d'un véhicules 4X4 de "patrouille et lutte contre les incendies" neuf	SAS TECHNAMM (13 410 LAMBESC)	49 140,89 €
notifié le 29/11/10	lot N°3 : Acquisition d'une benne et d'une grue de 6,5 T pour châssis Midlum 220-10 neuf	GUIMA France (82300 CAUSSADE)	38 272 €
notifié le 26/11/10	lot N° 4 : Acquisition de deux véhicules électriques quatre roues motrices neufs	SARL OZO (13770 VENELLES)	42 500 €

**MARCHES DE 50 000 € A 89 999,99 € HT
soit de 59 800 € T.T.C. à 107 639,99 € T.T.C.**

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
BATIMENTS			
CS 12/10 notifié le 28/06/2010	fourniture et poses de menuiseries aluminium dans les établissements scolaires - année 2010 - MAPA lot n°7 : Ecole primaire Claude Durand	CATALVER (83210 SOLLIES PONT)	T 70 779,28 €
CS 49/10 notifié le 07/12/2010	maternelle jardin d'Orient et serre exotique au jardin Olbius Riquier - fourniture et installation de 2 chaudières - MAPA	LA CLINIQUE DU CHAUFFE-EAU (83000 TOULON)	T 66 497,60 €
CAISSE DES ECOLES			
CS 37/09 notifié le 15/01/2010	acquisition de jeux, jouets, matériels didactiques et outils d'accompagnement de méthode d'apprentissage pour les écoles primaires de la commune d'Hyères	CHARLEMAGNE (83 000 TOULON)	F 20 000 € 95 000 €
EAU-LITTORAL-PROPRETE			
CS 72/09 notifié le 10/5/10	mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage - alimentation eau potable à l'île du Levant tranche ferme composante eau et assainissement tranche conditionnelle n°1 : topographie tranche conditionnelle n°2 : géophysique tranche conditionnelle n°3 : géotechnique tranche conditionnelle n°4 : piézométrie tranche conditionnelle n°5 : pompage d'essai tranche conditionnelle n°6 modélisation complémentaire tranche conditionnelle n°7 choix du maître d'œuvre tranche conditionnelle n°8 contrôle technique tranche conditionnelle n°9 coordination sécurité et protection de la santé	EGIS EAU (34965 MONTPELLIER)	PI 49 992,80 € 1 315,60 € 2 392,00 € 2 392,00 € 2 392,00 € 2 392,00 € 2 870,00 € 2 930,00 € 1 644,50 € 1 644,50 €
AOO 39/09 1015 notifié le 01/04/10	acquisition d'abris - conteneurs et colonnes de stockage hors sol de déchets ménagers Lot N° 3 : abris-conteneurs exclusivement métalliques	SINEU GRAFF (67230 KOGENHEIM)	F pas de montant minimum 15 000 €
CS 18/10 notifié le 07/06/10	acquisition d'un nettoyeur de plage - année 2010 MAPA	KASSBOHRER E.S.E. (73 790 TOURS EN SAVOIE)	F 65 839,80 €
ESPACES VERTS			
AOO 36/09 1011 notifié le 09/02/10	Fourniture de produits insecticides, raticides et phytosanitaires Lot N° 2 : Produits phytopharmaceutiques	ETS PERRET (13631 ARLES)	F/S 7 000 € 25 000 €
AOO 26/09 notifié le 11/01/10	Val des Rougières : Entretien et nettoyage des abords Lot N° 1 : entretien	EDIFICA (83600 FREJUS)	S 86 250 € (forfait annuel)

**MARCHES DE 50 000 € A 89 999,99 € HT
soit de 59 800 € T.T.C. à 107 639,99 € T.T.C.**

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
INGENIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS			
CS 67/09 notifié le 06/05/10	aménagement du carrefour giratoire Paul Bourget / Mario Bérard lot n°1 : signalisation	MIDITRACAGE (83000 TOULON)	T 66 094,45 €
POLE TOURISTIQUE			
CS 31/10 notifié le 13/10/2010	SIVV du pôle touristique - golfe des Iles d'Or - la provence d'Azur - prestations de création de mise en page et d'impression - année 2010-2011 - MAPA Lot n° 2 - Prestations d'impression	ZIMMERMANN (06 271 VILLENEUVE LOUBET)	F 15 000 € 60 000 €
RESSOURCES HUMAINES			
CS 65/09 notifié le 23/03/2010	organisation de formations Lot N° 7 : saisonniers du port	IFPTS (83500 LA SEYNE/MER)	S 600 € 103 000 €
SANTE PUBLIQUE			
CS 30/10 notifié le 12/11/10	mission de prestations des conditions d'accessibilité des ERP IOP de la voirie et création de la chaine déplacement sur la commune de Hyères	Groupement solidaire Anne Monteux / CYLADES GIE / ETHIQUE ATELIER d'architecture (75 014 PARIS)	PI 100 045,40 €
VOIRIE			
AOO 17/10 1023 notifié le 26/11/2010	acquisition de véhicules et d'engins - année 2010 Lot N° 2 : Acquisition d'un camion nacelle 6 mètres de hauteur de travail neuf	MULTITEL INTERNATIONAL SAS (38070 SAINT-QUENTIN FALLAVIER)	F solution de base : 63 986 € option obligatoire 2 392 €

**MARCHES DE 90 000 € à 132 999,99 € HT
soit de 107 640 € T.T.C. à 159 067,99 € T.T.C.**

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
CAISSE DES ECOLES			
CS 03/10 notifié le 02/11/10	fourniture de produits pharmaceutiques d'usage courant et de pharmacie pour les établissements scolaires du 1er degré de la ville - MBC - année 2011 - procédure adaptée	EBONY (91940 LES ULIS)	F 4 000 € 30 000 €
"EAU-LITTORAL-PROPRETE"			
AOO 37/09 1007 notifié le 08/01/10	acquisition d'engins divers - Lot N°1 : acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte de 5 m3	MATHIEU S.A. (54202 TOUL)	F 148 747,42 €
AOO 04/10 1017 notifié le 01/07/2010 notifié le 28/06/2010	fourniture et livraison de produits chimiques pour le lavage des rues de la commune - année 2010 - MAPA Lot n° 1 : fourniture et livraison de produits chimiques dégraissants Lot n° 2 : fourniture et livraison d'un produit chimique odoriférant	SANOGIA (83000 TOULON) CAMI (13127 VITROLLES)	F 10 000 € 43 000 € 10 000 € 35 000 €
"INFORMATIQUE"			
CS 48/10 notifié le 18/11/2010	police municipale - fourniture, mise en œuvre et maintenance des équipements de vidéo protection du CSU lot technique n°1 : fourniture, installation mise en œuvre, garanties des équipements de vidéo protection lot technique n°2 : formation du personnel lot technique n°3 : maintenance du logiciel de vidéo protection	groupement CIRCET/PROGETECH (83210 LA FARLEDE)	F/S 122 898,57 € 1 865,76 € 13 012,48 €

**MARCHES DE 133 000 € HT à 205 999,99 € HT
soit de 159 068 € T.T.C. à 246 375,99 € T.T.C.**

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
ACHAT ET MOYENS GENERAUX			
AOO 34/09 1008	reprographie - maintenance de deux photocopieurs haut volume		S 2010 2013
notifié le 22/01/10	Lot N°1 : maintenance d'une presse numérique couleur	CANON MEDITERRANEE (13792 AIX EN PROVENCE)	23 000 € 60 000 €
EAU-LITTORAL-PROPRETE			
CS 70/09	ports d'Hyères - mission à maîtrise d'ouvrage pour la requalification du port Saint-Pierre	KERN ARCHITECTE (13 000 MARSEILLE)	PI
notifié le 02/07/2010	phase 1 : synthèse des données existantes, des contraintes et définition des objectifs		58 544,20 €
	phase 2 : traduction des objectifs en programme		71 341,40 €
	phase 3 : assistance du maître d'ouvrage au choix d'un maître d'œuvre		58 275,10 €
AOO 39/09 1015	acquisition d'abris - conteneurs et colonnes de stockage hors sol de déchets ménagers		F
notifié le 01/04/10	Lot N°2 : abris-conteneurs en béton et bois, et en béton et métal	BIRH ENVIRONNEMENT (54230 NEUVES-MAISONS)	pas de montant minimum 40 000 €
notifié le 01/04/10	Lot N°4 : abris-conteneurs à structure métallique et portes et parements bois	FM DEVELOPPEMENT (13854 AIX EN PROVENCE)	2 500 € 50 000 €
AOO 04/10 1017	fourniture et livraison de produits chimiques pour le lavage des rues de la commune - année 2010 - MAPA		F
notifié le 01/07/2010	Lot n° 1 : fourniture et livraison de produits chimiques dégraissants	SANOZIA (83000 TOULON)	10 000 € 43 000 €
ESPACES VERTS			
AOO 36/09 1011	Fourniture de produits insecticides, raticides et phytosanitaires		F
notifié le 09/02/10	Lot N°1 : espaces verts et terrains de sport	ETS PERRET (13631 ARLES)	FR 8 000 € 40 000 €
CS 02/10 notifié le 29/04/10	fourniture de matériel d'irrigation - procédure adaptée	BERGON (83490 LE MUY)	5 000 € 40 000 €
INFORMATIQUE			
AOO 21/09 0933	Prestations de géomètres	RCV INFRA (83210 LA FARLEDE)	PI
notifié le 23/01/10	Lot N° 01 : Exécution de plans topographiques		SR 15 000 € 60 000 €
INGENIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS			
CS 67/09	aménagement du carrefour giratoire Paul Bourget / Mario Bérard		T
notifié le 10/05/10	lot n°2 : terrassements et réseaux	GUINTOLI (13156 TARASCON)	237 189,22 €
notifié le 05/05/10	lot n°3 : ouvrage d'art	EIFPAGE TP (83400 HYERES)	190 522,80 €

**MARCHES DE 133 000 € HT à 205 999,99 € HT
soit de 159 068 € T.T.C. à 246 375,99 € T.T.C.**

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
POLE ANIMATION			
AOO 07/10 102411 notifié le 10/09/2010	prestations de nettoyage de la salle polyvalente Espace 3000 et du forum du Casino - MBC - année 2011 - mise en appel d'offres ouvert lot n°1 : Espace 3000	SHP (83400 HYERES)	S 15 000 € 45 000 €
POLICE MUNICIPALE			
AOO 38/09 1002 notifié le 08/01/10	Entretien périodique des installations de sécurité Lot N° 2 : Alarmes intrusions	DEGREANE (83089 TOULON)	S SR 20 000 € 60 000 €
PORTS			
CS 70/09 notifié le 02/07/2010	projet de requalification du port d'Hyères assistance à maîtrise d'ouvrage procédure adaptée PHASE 1 : synthèse des données existantes, des contraintes et définition des objectifs PHASE 2 : traduction des objectifs en programme PHASE 3 : assistance du maitre d'ouvrage au choix du maitre d'œuvre	groupement KERN et associés / SOGRAM / STRATEGIE ET TERRITOIRE / LLC et ASSOCIES (13 000 MARSEILLE)	PI 58 544,20 € 71 341,40 € 58 275,10 € soit un total de 188 160,70 €
SECURITE ET PREVENTION DES RISQUES			
CS 05/10 notifié le 10/05/10	Surveillance des plages de la commune d'Hyères - année 2010	SDIS DU VAR (83300 DRAGUIGNAN)	S 164 423 €
VOIRIE			
AOO 33/09 notifié le 20/01/2010 notifié le 23/01/2010 notifié le 18/01/2010 notifié le 19/01/2010 notifié le 19/01/2010	fournitures de produits pétroliers en vrac (accords-cadre mutli attributalres) Lot N°3 : Fioul	PETROGRADE (83130 LA GARDE) DYNEFF (34000 MONTPELLIER) ONYX (06250 MOUGINS) CHARVET (42390 VILLARS) BERGON (83310 GRIMAUD)	F 20 000 € 40 000 €

**MARCHES DE 206 000 € H.T. A 999 999,99 € HT
soit de 246 376 € T.T.C. à 1 195 999,99 € T.T.C.**

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
"ACHATS ET MOYENS GENERAUX"			
AOO 05/10 notifié le 20/07/2010	acquisition de sacs de déchets - Lot n° 3 : Sacs à déchets avec inscription "Ville d'Hyères"	SOPAVE (12 110 VIVIEZ)	F 32 000 € 128 000 €
BATIMENTS			
CS 57/09 notifié le 04/02/10	Bâtiments : Travaux de plomberie, zinguerie	CLINIQUE DU CHAUFFE-EAU (83100 TOULON)	T 35 000 € 140 000 €
CS 06/10 notifié le 12/05/2010	travaux d'entretien et de grosses réparations de chauffage - climatisation MBC 2010 - MAPA	CLINIQUE DU CHAUFFE-EAU (83100 TOULON)	65 000 € 260 000 €
AOO 41/09 1013 notifié le 09/03/10	Lot N° 5 : Matériaux de construction : menuiserie	C.B.C. (83000 TOULON)	F 15 000 € 60 000 €
AOO 10/10 102711 notifié le 03/12/2010	mission de coordination - sécurité - santé niveau 1, 2 et 3 - MBC - année 2011 - - mise en appel d'offres ouvert	QUALICONSULT SECURITE (83160 LA VALETTE DU VAR)	PI 25 000 € 100 000 €
EAU-LITTORAL-PROPRETE			
AOO 39/09 1015 notifié le 01/04/10 notifié le 02/04/10	acquisition d'abris - conteneurs et colonnes de stockage hors sol de déchets ménagers Lot N°1 : abris-conteneurs exclusivement en béton Lot N°5 : colonnes de stockage hors- sol de déchets ménagers	BIRH ENVIRONNEMENT (54230 NEUVES-MAISONS) ECOSTOCK (38352 LA TOUR DU PIN) marché non reconduit en 2011	F 20 000 € 135 000 € 30 000 € 260 000 €
AOO 06/10 1018 notifié le 23/07/2010	traitement aérien - démoustication - année 2011 - MBC	SARL AERO PRO (83470 ST MAXIMIN)	S 25 000 € 80 000 €
AOO 19/10 103111 notifié le 20/12/2010	curage des réseaux d'assainissement des eaux pluviales - marché à bons de commande - année 2011	ORTEC (83000 TOULON)	S 50 000 € 200 000 €
ESPACES VERTS			
AOO 30/09 notifié le 23/12/2010 08/01/10	Travaux d'aménagements paysagers sur les équipements publics de la commune	SOCIETE PROVENCALE DE PAYSAGE (83210 SOLLIES-PONT)	T 60 000 € 240 000 €
CS 66/09 notifié le 03/05/2010	travaux de maçonnerie et de petite voirie sur le site du Val des Rougères	M.C.H. (83260 LA CRAU)	T 50 000 € 200 000 €
CS 39/10 notifié le 29/12/10	Travaux dans les cours d'écoles et les espaces verts de la commune	EIFPAGE (83400 HYERES)	40 000 € 200 000 €
INGENIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS			
CS 67/09 notifié le 05/05/10	aménagement du carrefour giratoire Paul Bourget / Mario Bérard lot n°4 : voirie	EIFPAGE TP (83400 HYERES)	T 327 360,88 €

**MARCHES DE 206 000 € H.T. A 999 999,99 € HT
soit de 246 376 € T.T.C. à 1 195 999,99 € T.T.C.**

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
MEDIATHEQUE			
AOO 15/10	acquisition d'ouvrages et de supports multimédias divers - marché à bons de commande année 2011 - mise en appel d'offres ouvert		F
notifié le 30/12/2010	Lot N° 2 : Livres pour la jeunesse	SOUPE DE L ESPACE (83400 HYERES)	18 000 € 72 000 €
PARC LOGISTIQUE			
AOO 01/10 1025	électricité - entretien et rénovation des installations destinées à l'animation et des installations sportives - marché à bons de commandes - année 2011 mise en appel d'offres ouvert - lot n° 1 : entretien et rénovation des installations destinées à l'animation		T
notifié le 29/11/2010		CITELUM (83000 TOULON)	40 000 € 130 000 €
POLE ANIMATION			
AOO 07/10 102411 notifié le 10/09/2010	prestations de nettoyage de la salle polyvalente Espace 3000 et du forum du Casino - MBC - année 2011 - mise en appel d'offres ouvert lot n°2 : forum du Casino		S
		SHP (83400 HYERES)	50 000 € 150 000 €
POLICE MUNICIPALE			
AOO 16/10 103211 notifié le 10/12/2010	acquisition de vêtements et d'équipements divers - marché à bons de commande - année 2010- mise en appel d'offres ouvert		F
		GK PROFESSIONAL (75 020 PARIS)	15 000 € 70 000 €
PORTS			
AOO 29/09 1012 notifié le 26/02/10	Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et vitreries		S
		S.H.P. (83400 HYERES)	40 000 € 90 000 €
AOO 20/10 1022 notifié le 03/11/2010	Lot n° 2 : acquisition d'une grue automotrice lente de 35 à 40 tonnes matériel neuf		F
		SOLOMAT (13000 MARSEILLE)	326 508.00 €
SANTE PUBLIQUE			
AOO 12/10 102811 notifié le 17/12/2010	désinfection et désinsectisation des bâtiments et équipements communaux - dépeignonnisation des espaces communaux et prestations diverses - MBC - année 2011		S
		ORTEC ENVIRONNEMENT (83 088 TOULON)	20 000 € 90 000 €
SPORTS			
MN 03/09 1005 notifié le 06/01/10	Transport des élèves des écoles primaires et municipales et de diverses personnes vers les lieux culturels et autres excursions		S
		SODETRAV (83400 HYERES)	60 000 € 180 000 €

**MARCHES DE 1 000 000 € HT A 2 999 999,99 € HT
soit de 1 196 000 € T.T.C. à 3 587 999,99 € T.T.C.**

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
BATIMENTS			
CS 59/09 notifié le 20/02/10	Bâtiments : Travaux de maçonnerie, carrelage, plâtrerie et couverture	CASINI (83320 CARQUEIRANNE)	T 2010 100 000 € 400 000 €
EAU-LITTORAL-PROPRETE			
AOO 14/10 102911 notifié le 08/12/2010	nettoiemment d'espaces publics lot n°2 : entretien des sanitaires et lavoirs publics - MBC - année 2010 - mise en appel en offres ouvert	S.H.P. (83400 HYERES)	S 50 000 € 150 000 €
MN 01/10 103511 notifié le 15/12/2010	nettoiemment d'espaces publics - lot n°1 - prestations régulières et ponctuelles de nettoiemment d'espaces et de mobiliers urbains MBC - année 2011	ONYX MEDITERRANEE (83400 HYERES)	S 300 000 € 900 000 €
ESPACES VERTS			
GC 01/10 AOO 42/09 1016 notifié le 04/06/10	espaces verts - commune d'Hyères - travaux de fauchage des accotements de voirie et autres terrains - MBC - année 2010	GRANET ET FILS (83130 LA GARDE)	S 50 000 € 500 000 €
AOO 08/10 103711 notifié le 23/12/10	entretien des espaces verts d'accompagnement communaux et communautaires - année 2011 lot technique n°1 : Ville d'Hyères lot technique n°2 : TPM	SOCIETE PROVENCALE DE PAYSAGE (83210 SOLLIES-PONT)	S 50 000 € 400 000 € 100 000 € 500 000 €
AOO 21/10 103011 notifié le 21/12/10 notifié le 21/12/10 notifié le 21/12/10	entretien des espaces verts communaux Lot n° 1 : secteurs du Port, la Capte et les environs de Costebelle Lot n° 2 : secteurs périurbains et divers centre ville Lot n° 3 : secteurs extérieurs et fractions	PROVENCE ESPACES VERTS (83400 HYERES) ISS ESPACES VERTS (83370 SAINT AYGULF) PROVENCE ESPACES (83085 TOULON)	S 50 000 € 500 000 € 50 000 € 500 000 € 50 000 € 500 000 €
PORTS			
AOO 31/09 1010 notifié le 03/02/10	fournitures de pontons flottants, installations et travaux divers d'aménagement	BIRUKOFF (83400 HYERES)	T 80 000 € 400 000 €
AOO 32/09 1006 notifié le 06/01/10	travaux et installation d'éclairage public des voies routières, des espaces publics et des bâtiments	DEGREANE (83130 LA GARDE)	T 72 000 € 360 000 €
AOO 40/09 1014 notifié le 01/04/10	acquisition de produits pétroliers	FIOUL 83 (83260 LA CRAU)	F 600 000 € 2 100 000 €

**MARCHES SUPERIEURS A 3 000 000 € H.T.
soit supérieurs à 3 588 € T.T.C.**

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
<i>"INGÉNIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS"</i>			
MN 02/09 0932 notifié le 04/01/10	travaux divers de voirie	SVCR (83130 LA GARDE)	T 50 000 € 2 000 000 €

MARCHES SANS MONTANT MINIMUM ET NI MAXIMUM

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.
"EAU-LITTORAL-PROPRETE"			
AOO 28/09 1001 notifié le 08/01/10	Fourniture et travaux pour la protection du littoral	SPADA TP (83250 LA LONDE)	T Pas de montant minimum ni maximum
"ESPACES VERTS"			
AOO 26/09 1004 notifié le 05/01/10	Val des Rougières : Entretien et nettoiemnt des abords Lot technique N° 1 : entretien Lot technique N° 2 : prestations ponctuelles	EDIFICA (83600 FREJUS)	S Sans montant minimum Sans montant maximum
AOO 24/10 103311 notifié le 23/12/2010	Val des Rougières- entretien et nettoiemnt des abords - mise en AOO lot technique n°1 : entretien courant lot technique n°2 : prestations liées aux possibles désordres météorologiques ou actes de dégradations	SMS (83390 CUERS)	S 110 510,40 € sans montant minimum ni maximum
"INGÉNIERIE PUBLIQUE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS"			
AOO 09/10	travaux de voirie - MBC - 2ème semestre - mise en appel d'offres ouvert - marché complémentaire - durée ferme	procédure en cours	T sans montant minimum ni montant maximum
AOO 09/10 1020 notifié le 30/08/10	travaux de voirie - MBC - 2ème semestre - mise en appel d'offres ouvert - marché complémentaire -	SNC EIFFAGE TP (83400 HYERES)	T sans montant minimum ni montant maximum

COMMUNE D'HYERES LES PALMIERS

SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**RAPPORT RECAPITULATIF
ANNEE 2010**

INFORMATION SUR L'EXECUTION ET LE SOLDE DES MARCHES PUBLICS

(article 133 du Code des Marchés Publics)

Réf : LR/CA

SOMMAIRE

SERVICES	Première partie	Deuxième partie	Troisième partie
	Marchés à bons de commande	Marchés à prix global et forfaitaires ou sur détail estimatif	Conventions autres que les marchés publics mis en concurrence
ACHATS ET MOYENS GENERAUX	1-4	53	
ADMINISTRATION GENERALE ET AFFAIRES JURIDIQUES	5		
AMENAGEMENT	6	54-55	
BATIMENTS	7-11	56-61	86
COMMERCE, GESTION FONCIERE ET DOMANIALE	12	62-63	87-88
COMMUNICATION	13	64	89
CULTURE ET PATRIMOINE	14	65	
EAU - LITTORAL - PROPLETE	15-21	67-70	90
ECONOMIE - EMPLOI		66	
EDUCATION	22	71	91
ESPACES VERTS	23-27	72-73	92
INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS	28-31	74-76	
INGENIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS	32	77	
MEDIATHEQUE	33-35		
PARC LOGISTIQUE	36		
POLE ANIMATION	37	78	
POLE TOURISTIQUE	38	79	
POLICE MUNICIPALE	39		93
PORTS	40-42	80-81	
RESSOURCES HUMAINES	43-44		
SANTE PUBLIQUE	45	82	
SECURITE ET PREVENTION DES RISQUES	46	83	
SPORTS	47	84	
VOIRIE	48-51	85	
CAISSE DES ECOLES	52		

nouveaux avenants

nouveaux marchés

mutualisation

changements de services

PARTIE 1

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MARCHES A BONS DE COMMANDE OU D'ENTRETIEN

passés selon une procédure formalisée ou adaptée

(Article 133 du Code des Marchés Publics)

ANNEE 2010

"ACHATS ET MOYENS GÉNÉRAUX"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
CS 54/08	Acquisition et maintenance d'une plieuse à succion pour le service reprographie	SN REPRO SERVICE	2009 2013	Maintenance pour les 3 ans 17 523.10 € TTC	Avenant n°1 suppression de l'indice des prix "ICHTTS2" remplacé par indice "ICT-I (indice coût travail industrie)
AOO 34/09 1008	reprographie - maintenance de deux photocopieurs haut volume	CANON MEDITERRANEE (13792 AIX EN PROVENCE cedex)	2010 2013	23 000 € 60 000 €	
notifié le 22/01/10	Lot N°1 : maintenance d'une presse numérique couleur	CANON MEDITERRANEE (13792 AIX EN PROVENCE cedex)		4 000 € 10 000 €	
notifié le 22/01/10	Lot N° 2 : maintenance d'un copieur noir et blanc	CANON MEDITERRANEE (13792 AIX EN PROVENCE cedex)			
CS 20/09	Acquisition de produits d'entretien et produits connexes	PERACHE (83089 TOULON)	du 02/07/09 au 01/07/11	1 400 € 3 000 €	
Notifié le 02/07/09	Lot N° 1 : Accessoires et matériel	PERACHE (83089 TOULON)		500 € 1 400 €	
Notifié le 02/07/09	Lot N° 2 : Brosserie	PERACHE (83089 TOULON)		600 € 4 000 €	
Notifié le 03/07/09	Lot N° 3 : Produits de nettoyage écologique	PURODOR -MAROSAM avenant de transfert ex MAROSAM (27670 BOSCH)		1 000 € 1 800 €	
Notifié le 02/07/09	Lot N° 4 : Désinfectants/désodorisants	ARGOS HYGIENE (13780 AUBAGNE)		500 € 1 800 €	
Notifié le 02/07/09	Lot N° 5 : Hygiène du linge et de la vaisselle	GROUPE 5 S (13400 AUBAGNE)		1 000 € 2 200 €	
Notifié le 02/07/09	Lot N° 6 : Savons	GROUPE 5 S (13400 AUBAGNE)			

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
Notifié le 02/07/09	Lot N° 7 : Entretien des sanitaires	GROUPE 5 S (13400 AUBAGNE)		700 € 2 000 €	
Notifié le 02/07/09	Lot N° 8 : Entretien des surfaces et des sols	ARGOS HYGIENE (13780 AUBAGNE)		1 000 € 3 500 €	
Notifié le 02/07/09	Lot N° 9 : Essuyage papier	PERACHE (83089 TOULON)		13 000 € 26 000 €	
Notifié le 02/07/09	Lot N° 10 : Produits de nettoyage des parquets des gymnases	PERACHE (83089 TOULON)		450 € 2 000 €	
Notifié le 02/07/09	Lot N° 11 : Nettoyage machine	PERACHE (83089 TOULON)		500 € 1 500 €	
AOO 35/09 notifié le 23/12/09	location et maintenance de matériels multifonctions connectés noir et blanc et couleur - MBC	KONICA MINOLTA (13591 AIX EN PROVENCE cedex 3)	2010 2014	40 000 € 160 000 €	
CS 42/06 notifié le 04/12/2006	ressources humaines - acquisition et maintenance d'une machine de mise sous pli - procédure adaptée	SATAS (92111 CLICHY)			
	acquisition maintenance		2006 5 ans	11 932,30 € 6 009,90 €	montant pour les 5 ans
AOO 12/07 0804 notifié le 23/01/08	Acquisition et maintenance d'un scanner couleur et d'une imprimante grand format	LABEL COMMERCIALISATION (13 000 MARSEILLE)	2008 2011 (durée ferme)	FR 34 319,22 €	Avenant n°1 pour les 4 années suppression de l'indice des prix "ICHTTS2" remplacé par indice "ICT-I (indice coût travail industrie)
CS 48/09 notifié le 17/11/09	maintenance de matériels divers pour le service reprographie Lot N°1 : photocopieur numérique noir et blanc couleur connecté	SOPREBUR (83500 LA SEYNE/MER)	2010 2013	FR 1 500 € 6 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
notifié le 17/11/09	Lot N°2 : Duplicopieur numériques avec connection informatique	SOPREBUR (83500 LA SEYNE/MER)		1 500 € 8 000 €	
AOO 35/09 0931 notifié le 23/12/09	location et maintenance de matériels multifonctions connectés noir et blanc et couleur MBC	KONICA MINOLTA (13591 AIX EN PROVENCE cedex 3)	2010 2014 (durée ferme)	FR 40 000 € 160 000 €	
AOO 19/09 0921	Bâtiments communaux : Fournitures de mobiliers divers		2009 2012	FR	avenant N°1 suppression de l'indice « 3600-02 (mobilier métallique ensemble) " remplacé par l'indice « 31.01.02 (mobilier métallique de bureau) "
notifié le 26/10/09	Lot N° 1 : Mobilier de bureau	CHOUETT'BUREAU (83130 LA GARDE)		25 000 € 100 000 €	
notifié le 27/10/09	Lot N° 2 : Mobilier scolaire	DELAGRAVE S.A. (75240 PARIS cedex 5)		25 000 € 100 000 €	
notifié le 26/10/09	Lot N° 3 : Collectivité restauration	CHOUETT'BUREAU (83130 LA GARDE)		25 000 € 100 000 €	
AOO 05/10 101910	acquisition de sacs de déchets - MBC - année 2010 à 2013 -		2010 2013		
notifié le 21/07/2010	Lot n°1 – Sacs à déchets standards	ARDDI S.A. (07 290 ARDOIX)		3 500 € 14 000 €	
notifié le 21/07/2010	Lot n°2 – Sacs à déchets pour corbeilles suspendues	ARDDI S.A. (07 290 ARDOIX)		2 800 € 12 000 €	
notifié le 20/07/2010	Lot n° 3 : Sacs à déchets avec inscription "Ville d'Hyères"	SOPAVE (12 110 VIVIEZ)		32 000 € 128 000 €	
CS 43/10 notifié le 05/11/2010	consommables informatiques - année 2010 - MAPA	SA DYADEM (37210 PARCAY-MESLAY)	5/11/10 5/11/12	15 000 € 55 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT	MONTANT TTC DE LA	OBSERVATIONS
----	-------	-----------	-------	----------------------	--------------

			FIN	COMMANDE	
CS 44/10 notifié le 02/11/2010	acquisition de fournitures de bureau	CHARLEMAGNE (83000 TOULON)	2/11/10 2/11/13	14 000 € 45 000 €	
CS 45/10 notifié le 15/11/2010	acquisition de fournitures de papeterie	PAPETERIE DU DAUPHINE (06700 SAINT LAURENT DU VAR)	8/11/10 8/11/12	18 000 € 55 000 €	

"ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET AFFAIRES JURIDIQUES"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
<p>CS 02/07</p> <p>Notifié le 31/08/07</p> <p>Notifié le 30/08/07</p>	<p>Marchés d'assistance et de représentation juridique</p> <p>Lot 1 : Administration générale</p> <p>Lot 2 : Droit de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement</p>	<p>VEDESI (69000 LYON)</p> <p>MAUDUIT /LOPASSO (83000 TOULON)</p>	<p>de août 07 à août 11</p> <p>de août 07 à août 11</p>	<p>sans montant minimum ni maximum</p> <p>sans montant minimum ni maximum</p>	<p>avenant n°1 :</p> <p>suppression de l'indice des prix "ICHTTS2" remplacé par indice de l'INSEE</p>

"AMENAGEMENT"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
D01/10	AMENAGEMENT - zone d'aménagement concerté de la Crestade Demi-Lune - lancement de la procédure de consultation pour le choix d'un aménageur	en projet			lancement en amont d'une consultation sous forme de MAPA pour faire des études préalables et avoir un AMO
D02/05	AMENAGEMENT - concession d'aménagement pour le renouvellement urbain du centre ville - lancement d'une procédure de consultation pour le choix d'un concessionnaire - géré par le service Aménagement	société VAD (83000 TOULON)	2006 2011		avenant passé prolongation passé au conseil municipal du 17/12/2010 fin de contrat initial 02/2011 prolongé à 2012

"BÂTIMENTS"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 31/08 0903 Notifié le 05/01/09	Bâtiments et équipements communaux : Travaux neufs et grosses réparations de chauffage et climatisation	CLINIQUE DU CHAUFFE-EAU (83100 TOULON)	2009 2012	50 000 € 200 000 €	
AOO 38/08 0825 Notifié le 17/10/08	Marché d'exploitation des installations de chauffage et de climatisation P1 : Combustible P1' : Eau chaude sanitaire P2 : Conduite et entretien P3 : Garantie totale	SPIE SUD EST Avenant N° 1 de transfert (ex SPIE TRINDEL) (13011 MARSEILLE)	01.11.08 au 31.10.13 (Durée ferme) TOTAL	SC 290 269,20 € 25 474,80 € 206 908,00 € 95 680,00 € 618332 € par ar	
AOO 33/08 0902 Notifié le 05/01/09	Bâtiments et équipements communaux : Travaux de plomberie, zinguerie	CLINIQUE DU CHAUFFE-EAU (83100 TOULON)	2009 2012	35 000 € 140 000 €	
AOO 09/08 0824 notifié le 13/10/08	Bâtiments : Parking municipal du Grand Casino : Fonctionnement Gardiennage - Surveillance	SECURI France (83 089 TOULON)	2009 2012	SR 164 248.59 € par ar	avenant 1 suppression de l'indice des prix "ICHTTS2" remplacé par l'indice de l'INSEE
AOO 17/08 0826 notifié le 20/10/08	Bâtiments : travaux d'électricité	INEO PROVENCE ET COTE D AZUR (13797 AIX-EN PROVENCE)	2009 2012	OT 50 000 € 200 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 18/08 0823 notifié le 26/09/08	Bâtiments : Travaux de revêtement de sols souples	LA MAISON MODERNE (83400 HYERES°)	2009 2012	OT 20 000 € 80 000 €	
CS 12/09 notifié le 15/06/09	Bâtiments : fourniture et installation de faux-plafonds suspendus	ALCA (83077 TOULON)	2009 2012	15 000 € 60 000 €	avenant 1 introduction de prix nouveau
AOO 03/08 0904 notifié le 05/01/09	Bâtiments : Entretien des ascenseurs, monte-charge, monte-handicapés et escaliers mécaniques	CNIM TRANSPORT France (31240 SAINT-JEAN)	2009 2012	SR 20 000 € 60 000 €	
CS 20/08 27/08*02 notifié le 24/07/08	Bâtiments : Entretien périodique des barrières, portes et portails automatiques	KONE (83500 LA SEYNE SUR MER)	2009 2012	SR 11 000 € 40 000 €	
CS 57/09 notifié le 04/02/10	Bâtiments : Travaux de plomberie, zinguerie	CLINIQUE DU CHAUFFE-EAU (83100 TOULON)	2010 2013	OT 35 000 € 140 000 €	
CS 06/10 notifié le 12/05/2010	travaux d'entretien et de grosses réparations de chauffage - climatisation MBC 2010 - MAPA	CLINIQUE DU CHAUFFE-EAU (83100 TOULON)	2010 2013	65 000 € 260 000 €	
AOO 20/08 0835 Notifié le 19/12/08 Notifié le 19/12/08 Notifié le 19/12/08 notifié le 19/12/08 Notifié le 19/12/08 Notifié le 19/12/08	Prestations de nettoyage des bâtiments scolaires Lot n° 1 : secteur 1 - centre ouest Lot n° 2 : secteur 2 - centre ville Lot n° 3 : secteur 3 - centre est Lot n° 4 : secteur 4 - ouest Lot n° 5 : secteur 5 : est Lot n° 6 : secteur 6 : sud	SINER (83500 LA SEYNE/MER) SINER (83500 LA SEYNE/MER) S.M.S (83290 CUERS) S.M.S (83290 CUERS) S.M.S S.M.S (83290 CUERS)	2009 2012 2009 2012 2009 2012 2009 2012 2009 2012	45 000 € 150 000 € 60 000 € 160 000 € 60 000 € 160 000 € 35 000 € 30 000 € 30 000 € 110 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 41/08 0901 Notifié le 02/01/09	Bâtiments et équipements communaux : Travaux de maçonnerie, carrelage, plâtrerie et couverture	M.G.B. 83 (83100 TOULON)	2009 2012	100 000 € 400 000 €	
CS 59/09 notifié le 20/02/10	Bâtiments : Travaux de maçonnerie, carrelage, plâtrerie et couverture	CASINI (83320 CARQUEIRANNE)	2010 2013	OT 2010 100 000 € 400 000 € 2011 120 000 € 450 000 € 2012 120 000 € 450 000 € 2013 150 000 € 500 000 €	
CS 05/09 notifié le 03/08/09	Bâtiments : Travaux d'entretien et de grosses réparations d'étanchéité	ASTEN (83240 SIX-FOURS)	2010 2013	OT 40 000 € 160 000 €	
CS 31/06 notifié le 05/12/06	Parking du Casino - Maintenance de matériel de péage	SCHEIDT ET BACHMANN (93800 EPINAY/SEINE)	du 31/3/07 au 30/3/11	23 149,80 € pour les 3 années	avenant 1 suppression de l'indice des prix "ICHTTS2" remplacé par indice INSEE
CS 31/09*01 notifié le 13/10/09	Bâtiments : Travaux d'entretien et de grosses réparations de peinture	G.F.A.P. PROVENCE (83400 HYERES)	2010 2013	OT 100 000 € 400 000 €	
AOO 41/09 1013 notifié le 09/03/10	Lot N° 5 : Matériaux de construction : menuiserie	C.B.C. (83000 TOULON)	2010 2013	FR 15 000 € 60 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT	MONTANT TTC DE LA	OBSERVATIONS
----	-------	-----------	-------	----------------------	--------------

			FIN	COMMANDE	
CS 27/09*01 notifié le 13/10/09	Bâtiments -Travaux d'entretien et de grosses réparations de menuiserie	L'ANGLE (83260 LA CRAU)	2010 2013	OT 40 000 € 160 000 €	
AOO 06/09 0929 notifié le 23/11/09 notifié le 24/11/09	Bâtiments : fournitures Lot N° 1 : Equipements électriques et d'éclairage Lot N° 2 : Matériaux de construction : maçonnerie	CEF (69340 FRANCHEVILLE) COSTAMAGNA (06802 CAGNES SUR MER)	2010 2013	FR 100 000 € 400 000 € 30 000 € 120 000 €	
notifié le 23/11/09	Lot N° 3 : Peinture, vernis, adjuvants et revêtements muraux	CAP COULEUR EST (83130 LA GARDE)		FR 20 000 € 80 000 €	
notifié le 20/11/09	Lot N° 4 : Equipements pour la construction : plomberie	DESCOURS & CABAUD (83078 TOULON)		FR 30 000 € 120 000 €	
notifié le 20/11/09	Lot N° 6 : Equipements pour la construction : serrurerie	DESCOURS & CABAUD (83078 TOULON)		FR 10 000 € 40 000 €	
notifié le 20/11/09	Lot N° 7 : Produits en métal et en quincaillerie	DESCOURS & CABAUD (83078 TOULON)		FR 20 000 € 80 000 €	
notifié le 20/11/09	Lot N°8 : menuiserie en acier et métallurgie	DESCOURS & CABAUD (83078 TOULON)		FR 15 000 € 60 000 €	
AOO 20/09 0926 092601 notifié le 30/11/09 092602 notifié le 30/11/09 092603 notifié le 30/11/09 092604 notifié le 02/12/09	Bâtiments communaux : Prestations de nettoyage Lot N° 1 : Secteur ville Lot N° 2 : Secteur périphérique Lot N° 3 : Secteur Hôtel de Ville Lot N° 4 : Secteur Médiathèque	ESTRA (83078 TOULON) ESTRA (83078 TOULON) ESTRA (83078 TOULON) SMS (83390 CUERS)	2010 2013	75 000 € 250 000 € 70 000 € 200 000 € 80 000 € 280 000 € 60 000 € 200 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
-----------	--------------	------------------	----------------------	---	---------------------

AOO 12/06 0626 notifié le 21/09/2006	Mission de coordination pour la sécurité et de la protection de la santé - Niveaux 1, 2 et 3	COSHYTEC (13 001 MARSEILLE)	2007 2010	30 000 € 120 000 €	
AOO 10/10 102711 notifié le 03/12/2010	mission de coordination - sécurité - santé niveau 1, 2 et 3 - MBC - année 2011 - - mise en appel d'offres ouvert	QUALICONSULT SECURITE (83160 LA VALETTE DU VAR)	2011 2014	25 000 € 100 000 €	

"COMMERCE, GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 21/09 0933 notifié le 17/12/09	Prestations de géomètres Lot N° 2 : Travaux fonciers	GROUPEMENT OPSIA/ARRAGON (83160 LA GARDE)	2010 2013	SR 10 000 € 40 000 €	

"COMMUNICATION"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 39/08 0910	Prestation de création et d'impression			SR	
Notifié le 13/02/09	Lot N° 1 : Prestations de création marché non reconduit en 2011	FORUM IMPRIMERIE (83700 SAINT-RAPHAEL)	2009 2012	30 000 € 70 000 €	
Notifié le 13/02/09	Lot N° 2 : Impression d'invitations et de cartes de vœux	FORUM IMPRIMERIE (83700 SAINT-RAPHAEL)	2009 2012	10 000 € 20 000 €	
Notifié le 18/02/09	Lot N° 3 : Impression de brochures, dépliants et plans	ZIMMERMANN (06270 VILLENEUVE-LOUBET)	2009 2012	70 000 € 220 000 €	
Notifié le 13/02/09	Lot N° 4 : Impression d'affiches de petit format (80x120)	AFFICOLOR (06510 CARROS)	2009 2012	10 000 € 35 000 €	
Notifié le 13/02/09	Lot N° 5 : Impression d'affiches de grand format (120 x 176)	SERIGRAPHIE MODERNE (06340 LA TRINITE)	2009 2012	8 000 € 25 000 €	
Notifié le 13/02/09	Lot N° 6 : Impression d'affiches format 4 x3	SERIGRAPHIE MODERNE (06340 LA TRINITE)	2009 2012	5 000 € 20 000 €	
Notifié le 16/02/09	Lot N° 7 : Impression kakemono	MACAP PAVOISEMENT (83390 CUERS)	2009 2012	3 000 € 10 000 €	
AOO 33/10	prestations de création - MBC - année 2011	procédure en cours	2011 2014	pas de minimum 60 000 €	

"CULTURE ET PATRIMOINE"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 40/08 0909 Notifié le 11/02/09	Prestations techniques, régies de sonorisation, d'éclairage et d'accessoires scéniques	PAN POT (83460 LES ARCS/ARGENS)	2009 2012	2009 50 000 € 275 000 € 2010 50 000 € 280 000 € 2011 50 000 € 285 000 € 2012 50 000 € 290 000 €	

"EAU-LITTORAL-PROPRETE"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 05/08 0834	Ile de Porquerolles : transport d'eau par bateau citerne	CHEYRESY ET FASTOUT (06400 CANNES)	2009 2012	Sans montant minimum et maximum	
AOO 11/08 0905 notifié le 05/01/2009	Location, mise en œuvre et entretien de cabines et de WC chimiques autonomes	AXE ENVIRONNEMENT (69800 SAINT PRIEST)	2009 2012	SR 50 000 € 150 000 €	
AOO 22/08 0832 notifié le 29/11/2008	Fourniture et livraison de ganivelles	MANUFACTURE DU LIMOUSIN (87 500 COUSSAC)	2009 2012	FR 20 000 € 80 000 €	
AOO 27/08 0830	Assainissement - Travaux de diagnostic et de réhabilitation de réseaux humides sans tranchées	TELEREP France	2009 2012	OT 200 000 € 800 000 €	marché non reconduit en 2011
AOO 23/08 0827 notifié le 13/11/08 notifié le 13/11/08	Déchets urbains : Transfert maritime de véhicules transporteurs de déchets urbains entre le continent et les îles de Port-Cros et de Porquerolles Lot N° 1 : Ile de Port-Cros Lot N° 2 : Ile de Porquerolles	 TLV/STVM (83400 HYERES) TLV/STVM (83400 HYERES)	 2009 2012	 SR 2009 / 2010 70 000 € 180 000 € 2011 / 2012 80 000 € 190 000 € SR 2009 / 2010 70 000 € 180 000 € 2011 / 2012 70 000 € 190 000 €	Avenant N°1 : suppression de l'indice "ICHTTS2" remplacé par l'indice "ICHT-E" Avenant N°1 : suppression de l'indice "ICHTTS2 services aux entreprises (charges comprises) remplacé par L'indice "ICHT-E production et distribution d'eau assainissement, gestion des déchets et dépollution" Avenant N°1 : suppression de l'indice "ICHTTS2 services aux entreprises (charges comprises) remplacé par L'indice "ICHT-E production et distribution d'eau assainissement, gestion des déchets et dépollution"
CS 14/09 notifié le 03/06/09	Réalisation et livraison de panneaux en P.V.C blanc	MANUGRAPH (83500 LA SEYNE/MER)	2009 2012	3 000 € 12 000 €	
AOO 10/09 0918 notifié le 27/08/09	Acquisition de corbeilles, porte-sacs et sacs plastique Lot N° 1 : Corbeilles Lot N° 2 : Porte-sacs	BENITO (66740 ST GENIS DES FONTAINES) DESCOURS ET CABAUD (83000 TOULON)	2009 2012	2 500 € 18 000 € 5 000 € 20 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
MN 02/08 0809 notifié le 07/03/2008	Fourniture de produits larvicides biologiques pour la lutte contre les moustiques	PERRET (13630 ARLES)	2008 2011	FR 75 000 € 250 000 €	
AOO 53/06 0713 Notifié le 26/04/07 Notifié le 26/04/07 Notifié le 26/04/07	Exploitation des stations d'épuration de Porquerolles et de Port-Cros Lot N° 1 : Ile de Porquerolles Tranche ferme : exploitation de la station Tranche conditionnelle : gestion des lagunes Lot N° 2 : Ile de Port-Cros	VEOLIA (06200 NICE) VEOLIA (06200 NICE) VEOLIA (06200 NICE)	2007 2011 2007 2011 2007 2011	94 950.00 € TTC par ar 13 187.50 € TTC par ar 32 968.78 € TTC par ar	à partir du 01/01/2009 : transféré à T.P.M.
AOO 02/07 0719 notifié le 08/11/07	Acquisition de conteneurs d'ordures ménagères	TEMACO (13790 AIX EN PROVENCE)	2008 2011	SR 2010-2011 25 000 € 75 000 €	
AOO 05/09 0917 notifié le 27/08/09 notifié le 24/08/09 notifié le 26/08/09	Lot N° 1 : Corbeilles à papier Lot N° 4 : Totems de voirie Lot N° 5 : Présentoirs d'intérieurs	SOTRALINOX (10450 BREVIANDES) APRICO (74000 ANNECY) CREOPSIS DEVELOPPEMENT (83140 SANARY SUR MER)	2009 2010 2009 2010 2009 2010	25 000 € 50 000 € 15 000 € 30 000 € 2 000 € 8 000 €	
AOO 06/06 0630 notifié le 19/10/06	Lot N° 1 : Nettoyement de certains quartiers de la ville	ONYX MEDITERRANEE (83500 LA SEYNE/MER)	2007 2010	2007-2008 400 000 € 1 500 000 € 2009-2010 400 000 € 1 600 000 €	avenant n°1 suppression de l'indice "ICHTTS2" remplacé par l'indice "ICHT-E" avenant N°2 : introduction de prix nouveau pour l'effacement des tags
MN 07/06 0638 notifié le 04/12/06	Lot N° 2 : Entretien des sanitaires et des lavoirs publics	S.H.P. (83400 HYERES)	2007 2010	SR 2007-2008 50 000 € 160 000 € 2009-2010 50 000 € 180 000 €	Avenant N°1 : suppression de l'indice "ICHTTS2" remplacé par l'indice "ICHT-E"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 10/06 0701 notifié le 11/01/07	Fourniture et pose de canalisations et de réseaux divers	MONTI NANNI / SOTTAL TP (83400 HYERES / 83250 LA LONDE)	2007 2010	OT 2007-2008 200 000 € 800 000 € 2009-2010 500 000 € 2 000 000 €	
AOO 31/06 0639 notifié le 30/11/2006	Travaux de maçonnerie sur cours d'eau	SOGEA SUD EST TP (83085 TOULON)	2007 2010	85 000 € 310 000 €	
AOO 37/06 0643 notifié le 21/12/2006	Lot N° 3 : Désherbage des accotements et autres terrains	ISS ESPACES VERTS (75899 PARIS)	2007 2010	30 000 € 120 000 €	
AOO 36/04 0445	Collecte des ordures ménagères et résidus urbains de certains quartiers de la ville et collecte sélective au porte à porte de matériaux recyclables	ONYX MEDITERRANEE (83500 LA SEYNE/MER)	2005 2010 (durée ferme)	SC 2 483 944,75 € par an	Avenant N°1 : suppression de l'indice "ICHTTS2" remplacé par l'indice ICHT-E Avenant N°2 : prolongation de marché initial de 4 mois plus value de 802 661.58 € TTC soit une augmentation de 5,50%

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
MN 03/07 0722	<p>Déchets urbains : Collecte, stockage et transport sur le continent des déchets urbains des îles de Porquerolles, de Port-Cros et du Levant</p> <p>Lot N° 1 : Ile de Porquerolles</p> <p>Lot N° 2 : Ile de Port-Cros</p> <p>Lot N° 3 : Ile du Levant</p>	<p>ONYX MEDITERRANEE (83500 LA SEYNE/MER)</p> <p>ONYX MEDITERRANEE (83500 LA SEYNE/MER)</p> <p>ONYX MEDITERRANEE (83500 LA SEYNE/MER)</p>	2008 2010 (durée ferme)		<p>Avenant N°1 : suppression de l'indice "ICHTTS2" remplacé par l'indice "ICHT-E" Par an 822 632.29 €</p> <p>Avenant N°2 : prolongation de marché initial de 4 mois plus value de 91 403.59 € TTC soit une augmentation de 11,11% 459 747.90 €</p> <p>Avenant N°2 : prolongation de marché initial de 4 mois plus value de 51 083.10 € TTC soit une augmentation de 11,11% 503 197.02 €</p> <p>Avenant N°2 : prolongation de marché initial de 4 mois plus value de 55 910.78 € TTC soit une augmentation de 11,11%</p>
AOO 28/09 1001 notifié le 08/01/10	Fourniture et travaux pour la protection du littoral	SPADA TP (83250 LA LONDE)	2010 2013	Pas de montant minimum ni maximum	<p>avenant n°1 introduction de prix pose de ganivelle : 30,50 € TTC fourniture de ganivelle : 42,30 €TTC</p>
CS 42/09 notifié le 25/09/09	Lot N°2 : Mise en œuvre de la protection environnementale - procédure adaptée	GEN TERE0 (73800 LA CHAVANNE)	2009 2010	45 364,28 € TTC	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOR 01/10	déchets urbains - collectes des ordures ménagères et résidus urbains sur le continent et les îles d'Hyères ainsi que la collecte sélective de matériaux recyclables - procédure de dialogue compétitif lot n°1 : collecte des ordures ménagères et déchets urbains et collecte sélective en porte à porte des déchets ménagers recyclables sur le continent option obligatoire concernat la mise en œuvre sur certains quartiers de la ville, de prestations, de dispositifs ou matériels permettant de quantifier la production de déchets ménagers des particuliers lot n°2 : collecte des ordures ménagères et déchets urbains et collecte sélective des déchets ménagers recyclages sur les îles d'Hyères	procédure de dialogue compétitif en cours	2011 2016	procédure en cours	
AOO 12/09 0923 notifié le 17/11/09	Déchèterie : Gestion globale des matériaux récupérés	ONYX MEDITERRANEE (83500 LA SEYNE/MER)	2010 2013 (durée ferme)	SC 2010-2011 550 000 € 1 700 000 € 2012 550 000 € 1 800 000 € 2013 550 000 € 1 900 000 €	
AOO 39/09 1015 notifié le 01/04/10 notifié le 01/04/10 notifié le 01/04/10 notifié le 01/04/10	acquisition d'abris - conteneurs et colonnes de stockage hors sol de déchets ménagers Lot N°1 : abris-conteneurs exclusivement en béton Lot N°2 : abris-conteneurs en béton et bois, et en béton et métal Lot N° 3 : abris-conteneurs exclusivement métalliques Lot N°4 : abris-conteneurs à structure métallique et portes et parements bois	BIRH ENVIRONNEMENT (54230 NEUVES-MAISONS) BIRH ENVIRONNEMENT (54230 NEUVES-MAISONS) SINEU GRAFF (67230 KOGENHEIM) FM DEVELOPPEMENT (13854 AIX EN PROVENCE)	2010 2013	20 000 € 135 000 € pas de montant minimum 40 000 € pas de montant minimum 15 000 € 2 500 € 50 000 €	
notifié le 02/04/10	Lot N°5 : colonnes de stockage hors-sol de déchets ménagers	ECOSTOCK (38352 LA TOUR DU PIN) marché non reconduit en 2011		30 000 € 260 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 04/08 0822	Nettoiemnt et entretien des surfaces minéralisées aux abords du Casino des Palmiers	S.H.P. (83400 HYERES)	2009 2012	SR 10 000 € 45 000 €	
AOO 04/10 1017	fourniture et livraison de produits chimiques pour le lavage des rues de la commune - année 2010 - MAPA notifié le 01/07/2010 Lot n° 1 : fourniture et livraison de produits chimiques dégraissants notifié le 28/06/2010 Lot n° 2 : fourniture et livraison d'un produit chimique odoriférant	SANOZIA (83000 TOULON) CAMI (13127 VITROLLES)	2010 2013	10 000 € 43 000 € 10 000 € 35 000 €	
AOO 18/09 0925	Travaux d'entretien divers notifié le 24/11/09 Lot N° 1 : Curage du canal du Béal notifié le 24/11/2009 Lot N° 2 : Faucardage et nettoyage des cours d'eau	GRANET SARL (83130 LA GARDE)	2010 2013	SR 30 000 € 90 000 € SR 15 000 € 60 000 €	avenant n°1 introduction de prix nouveau sans augmentation des montants contractuels sans minimum ni maximum
CS 06/06 notifié le 27/07/07	Suivi de l'évolution du trait du côte	Association EOL MER (83400 HYERES)	2007 2010	8 000 € 10 000 €	
CS 55/07 notifié le 23/02/08	Réalisation d'essais de pompage sur les forages de l'île de Levant	EAU FORTE (34980 MURLES)	févr-08 à mars-10	20 000 € 80 000 €	
CS 01/09 notifié le 13/03/09	Démoustication : Traitement aérien	AERO PRO (83470 ST MAXIMIN)	2009 2010	20 000 € 50 000 €	Avenant N°1 : suppression de l'indice "ICHTTS2" remplacé par l'indice "ICHT-M"
AOO 06/10 1018 notifié le 23/07/2010	traitement aérien - démoustication - année 2011 - MBC	SARL AERO PRO (83470 ST MAXIMIN)	2011 2014	25 000 € 80 000 €	
AOO 46/06 0707 notifié le 09/02/07	Curage des réseaux d'assainissement eaux pluviales	ORTEC ENVIRONNEMENT (83088 TOULON)	2007 2010	SR 40 000 € 160 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 19/10 103111 notifié le 20/12/2010	curage des réseaux d'assainissement des eaux pluviales - marché à bons de commande - année 2011	ORTEC (83000 TOULON)	2011 2014	50 000 € 200 000 €	
AOO 14/10 102911 notifié le 08/12/2010	nettoisement d'espaces publics lot n°2 : entretien des sanitaires et lavoirs publics - MBC - année 2010 - mise en appel en offres ouvert	S.H.P. (83400 HYERES)	2011 2014	2011/2012 50 000 € 150 000 € 2013/2014 50 000 € 200 000 €	
AOO 28/10	désherbage de certains espaces publics - MBC - année 2011 - appel d'offres ouvert	procédure en cours	2011 2014	2011/2012 50 000 € 120 000 € 2013/2014 50 000 € 150 000 €	
AOO 07/06 0631 notifié le 17/11/05	Extraction et dépôt de sable sur le littoral	BIRUKOFF (83400 HYERES)	2007 2010	SR 100 000 € 400 000 €	
CS 46/10 notifié le 13/01/2011	Extraction et dépôt de sable sur le littoral	BIRUKOFF (83400 HYERES)	2011 2014	SR 50 000 € 200 000 €	
AOO 31/10	travaux et fourniture et pose de canalisations, de réseaux divers et d'ouvrages annexes - MBC - année 2011	procédure en cours	2011 2014	400 000 € 2 000 000 €	
AOO 34/10	travaux de génie civil sur cours d'eau, ouvrages pluviaux et ouvrages annexes MBC 2011	procédure en cours	2011 2014	50 000 € 2 000 000 €	
MN 01/10 103511 notifié le 15/12/2010	nettoisement d'espaces publics - lot n°1 - prestations régulières et ponctuelles de nettoisement d'espaces et de mobiliers urbain MBC - année 2011	ONYX MEDITERRANEE (83400 HYERES)	2011 2014	2011 300 000 € 900 000 € 2012 300 000 € 1 000 000 € 2013 300 000 € 1 100 000 € 2014 300 000 € 1 200 000 €	

"ÉDUCATION "

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
CS 30/07 cf CS 20/07 Notifié le 14/06/07	Restauration scolaire - Acquisition de petit matériel d'hôtellerie et d'électroménager Lot N° 1 : Acquisition de petit matériel d'hôtellerie	CHOMETTE FAVOR (91353 GRIGNY)	du 14/06/07 au 13/06/10	4 000 € 10 000 €	
MN 03/09 1005 notifié le 29/12/09	Transport des élèves des écoles primaires et municipales et de diverses personnes vers les lieux culturels et autres excursions	SODETRAV (83400 HYERES)	2010 2013	SR 60 000 € 180 000 €	
CS 62/10	marché d'assistance relatif au choix du mode de gestion de la restauration scolaire et à l'écriture du cahier des charges - procédure adaptée phase 1 : état des lieux et aide à la décision phase 2 : Assistance à la mise en œuvre de la nouvelle procédure Tranche conditionnelle n° 1 : Assistance à la passation du contrat de DSP Tranche conditionnelle n° 2 : assistance à la passation du contrat du marché public de service Tranche conditionnelle n° 3 : assistance pour la reprise du service en régie phase 3 Tranche conditionnelle n° 4 : contrôle de la prestation	procédure en cours	durée de la procédure de renouvellement selon choix retenu	procédure en cours	

"ESPACES VERTS"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 09/09 0915 notifié le 06/08/09	Abattage de palmiers attaqués par Rhynchophorus Ferrugineus	TECA (83400 HYERES)	2009 2012	SR 4 000 € 100 000 €	
AOO 26/08 0836 Notifié le 19/12/08 Notifié le 18/12/2008	Travaux divers d'entretien Lot N° 01 : Débroussaillage Lot N° 02 : Elagage et élimination de végétaux gênants	SN PROVENCALE D'ENVIRONNEMNT AZUR JARDINS (06300 NICE)	2009 2012 2009 2012	40 000 € 100 000 € 50 000 € 150 000 €	
AOO 11/06 0622 notifié le 04/09/2006	Aménagement de cours d'écoles et d'aires ludiques	LUDOPARC (13680 AUBAGNE)	2007 2010	OT 10 000 € 40 000 €	
AOO 32/06 0640 Notifié le 13/12/06 Notifié le 12/12/06 Notifié le 11/12/06	Entretien des espaces verts communaux Lot N° 1 : Entretien des espaces verts urbains Lot N° 2 : Entretien des espaces verts en milieu routier et autoroutier Lot N° 3 : Entretien des espaces verts périurbains et divers centre ville	ISS ESPACES VERTS (83370 SAINT-AYGULF) SOCIETE PROVENCALE DE PAYSAGE (83210 SOLLIES-PONT) PROVENCE ESPACES VERTS (83400 HYERES)	2007 2010	60 000 € 240 000 € 2007 - 2008 80 000 € 320 000 € 2009 - 2010 90 000 € 360 000 € 90 000 € 260 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
Notifié le 11/12/06	Lot N° 4 : Entretien, travaux et réparations des installations d'arrosage non reconduit en 2010	SUD ARROSAGE (83120 SAINTE-MAXIME)	2007 - 2010	2007 - 2008 90 000 € 290 000 € 2009 - 2010 90 000 € 360 000 €	
AOO 30/06 0642 Notifié le 20/12/06	Espaces verts : Entretien, réparations et nettoyage des fontaines et des stations de pompage	VEOLIA EAU SERVICE 83 (83078 TOULON)	2007 2010	50 000 € 200 000 €	
AOO 37/06 0643 Notifié le 22/12/06 0643 Notifié le 21/12/06 0643 Notifié le 21/12/06	Entretien des espaces verts communaux Lot N° 1 : Entretien des espaces verts du Port d'Hyères, de la Capte et ses environs Lot N° 3 : Désherbage des accotements et autres terrains Lot N° 4 : Traitement phytosanitaire des arbres et palmiers	PROVENCE ESPACES VERTS (83400 HYERES) ISS ESPACES VERTS (83370 SAINT-AYGULF) ISS ESPACES VERTS (83370 SAINT-AYGULF)	2007 2010	70 000 € 210 000 € 30 000 € 120 000 € 5 000 € 20 000 €	
AOO 26/05 0522 Notifié le 13/07/05	Remparts de la Colline du Château : travaux de maçonnerie	CASINI (83320 CARQUEIRANNE)	13.07.05 au 12.07.09	100 000 € 300 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 28/05 0544 Notifié le 16/12/05	Espaces verts et cours d'eau Lot N° 1 : Curage du canal du Béal Lot N° 2 : Faucardage et nettoyage de cours d'eau	Roger GRANET (83130 LA GARDE) Roger GRANET (83130 LA GARDE)	2006 2009 2006 2009	30 000 € 90 000 € 15 000 € 60 000 €	
AOO 43/05 0540 Notifié le 17/11/2005	Travaux d'aménagements paysagers sur les équipements publics de la commune	SOCIETE PROVENCALE DE PAYSAGE (83210 SOLLIES-PONT)	2006 2009	60 000 € 240 000 €	
CS 33/09 Notifié le 03/12/2009	Cimetières : Réalisation de caveaux préfabriqués	MONTI (83400 HYERES)	2010 2013	80 000 € 250 000 €	
AOO 30/09 notifié le 08/01/10 100310	Travaux d'aménagements paysagers sur les équipements publics de la commune	SOCIETE PROVENCALE DE PAYSAGE (83210 SOLLIES-PONT)	2010 2013	SR 60 000 € 240 000 €	avenant n°1 introduction de prix nouveau tonnes de décharge de matériaux inertes et fournitures de végétaux divers pour la régénération de certains lieux marché avec clause d'insertion sociale
AOO 26/09 1004 notifié le 05/01/10	Val des Rougières : Entretien et nettoisement des abords Lot technique N° 1 : entretien Lot technique N° 2 : prestations ponctuelles	EDIFICA (83600 FREJUS) marché résilié en 2010	2010 2013 (durée ferme)	SR Sans montant minimum Sans montant maximum cf aoo 24/10 pour 2011	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 27/09 0927 notifié le 24/11/2009	Travaux de réalisation et de réparations de clôtures	SARL DELTA (83200 TOULON)	2010 2013	OT 40 000 € 160 000 €	avenant n°1 introduction de prix nouveaux pour mise en protection contre les chutes de pierres
AOO 36/09 1011 notifié le 09/02/10	Fourniture de produits insecticides, raticides et phytosanitaires Lot N°1 : espaces verts et terrains de sport Lot N° 2 : Produits phytopharmaceutiques	ETS PERRET (13631 ARLES)	2010 2013	FR 8 000 € 40 000 € FR 7 000 € 25 000 €	
CS 66/09*01 notifié le 03/05/2010	travaux de maçonnerie et de petite voirie sur le site du Val des Rougères	M.C.H. (83260 LA CRAU)	2010 2013	SR 50 000 € 200 000 €	
GC 01/10 AOO 42/09 1016 notifié le 04/06/10	espaces verts - commune d'Hyères - travaux de fauchage des accotements de voirie et autres terrains - MBC - année 2010	GRANET ET FILS (83130 LA GARDE)	2010 2013	50 000 € 500 000 €	
AOO 08/10 103711 notifié le 03/01/2011	entretien des espaces verts d'accompagnement communaux et communautaires - année 2011 lot technique n°1 : Ville d'Hyères lot technique n°2 : TPM	SOCIETE PROVENCALE DE PAYSAGE (83210 SOLLIES-PONT)	2011 2014	50 000 € 400 000 € 100 000 € 500 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 21/10 103011	entretien des espaces verts communaux				
notifié le 21/12/10	Lot n° 1 : secteurs du Port, la Capte et les environs de Costebelle	PROVENCE ESPACES VERTS (83400 HYERES)	2011 2014	50 000 € 500 000 €	
notifié le 21/12/10	Lot n° 2 : secteurs périurbains et divers centre ville	ISS ESPACES VERTS (83370 SAINT AYGULF)		50 000 € 500 000 €	
notifié le 21/12/10	Lot n° 3 : secteurs extérieurs et fractions	PROVENCE ESPACES (83085 TOULON)		50 000 € 500 000 €	
CS 39/10 notifié le 29/12/10	Travaux dans les cours d'écoles et les espaces verts de la commune	EIFFAGE (83400 HYERES)	2011 2013	40 000 € 200 000 €	démarre en 2011
AOO 26/10 103611 notifié le 07/01/2011	entretien nettoyage et réparation des fontaines et stations de pompage - année 2011	3A HYDROSUD (83190 OLLIOULES)	2011 2014	45 000 € 150 000 €	
AOO 24/10 103311 notifié le 23/12/2010	Val des Rougières- entretien et nettoyage des abords - mise en AOO lot technique n°1 : entretien courant lot technique n°2 : prestations liées aux possibles désordres météorologiques ou actes de dégradations	SMS (83390 CUERS)	2011 2014	110 510,40 € sans montant minimum ni maximum	
CS 50/10	aménagement des cours d'écoles et aires ludiques	procédure en cours	2011 2014	30 000 € 120 000 €	
CS 56/10	acquisition d'engrais - année 2010 - procédure adaptée	procédure infructueuse relancée	2011 2013	6 000 € 30 000 €	départ du marché : ordre de service
CS 02/10 notifié le 29/04/10	fourniture de matériel d'irrigation - procédure adaptée	BERGON (83490 LE MUY)	2010 2013	5 000 € 40 000 €	
AOO 32/10	travaux d'espaces verts de voirie et de maçonnerie courante sur les équipements publics de la commune - MBC - année 2011	procédure en cours	2011 2014	50 000 € 1 000 000 €	

"INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 28/08 0906 notifié le 16/01/2009	Acquisition de matériels informatiques	PROGETECH (83210 LA FARLEDE)	2009 2012	SR 60 000 € 240 000 €	avenant 1 introduction de prix nouveau à savoir : unité centrale bureautique garantie 5 ans 693.27 € TTC écran bureautique 193,75 € TTC switch 24 ports 3 168.20 € TTC borne wifi 436.54 € TTC
AOO 34/08 0838 Notifié le 19/12/08 Notifié le 22/12/08 Notifié le 22/12/08 Notifié le 22/12/08 Notifié le 19/12/08 Notifié le 19/12/08	Services de télécommunication Lot N° 1 : téléphonie filaire accès hors accès principaux abonnements et autre communications accès XDSL Lot N° 2 : téléphonie filaire - accès autocommutateurs principaux - trafic présélectionnable des autres accès Lot N° 3 : mobilité voix/data Lot N° 4 : interconnexion de sites voix/data + accès nomades Lot N° 5 : accès internet central Lot N° 6 : fourniture de services de N° libre appel et/ou à coûts partagés	France TELECOM (13301 MARSEILLE) S.F.R Avenant de transfert (ex NEUF CEGETEL) (92190 MEUDON) ORANGE France (94745 ARCUEIL) S.F.R Avenant de transfert (ex NEUF CEGETEL) (92190 MEUDON) France TELECOM (13301 MARSEILLE) France TELECOM (13301 MARSEILLE)	2009 2012 2009 2012 2009 2012 2009 2012 2009 2012 2009 2012	100 000 € 330 000 € 30 000 € 130 000 € 30 000 € 170 000 € 30 000 € 170 000 € 20 000 € 80 000 € 3 000 € 15 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 34/04 0440	Médiathèque municipale : Informatisation médiathèque Lot N° 4 : Périphériques spécialisés SIGB Lot N° 5 : Composants réseau	Maintenance INEO MEDIA SYSTEM (Avenant de transfert ex EI AUDIOVISUEL) (92 000 NANTERRE) INEO MEDIA SYSTEM (Avenant de transfert ex EI AUDIOVISUEL) (92 000 NANTERRE)	2006 2010 (durée ferme)	SC (pour les 5 années) 1 402,91 € (pour les 5 années)	
AOO 29/05 0530	Hôtel de Ville : Migration et optimisation de la téléphonie sur I.P Maintenance	AMEC SPIE COMMUNICATIONS (92247 MALAKOFF)	5 ans	Montant pour les 5 années 102 240,06 €	
AOO 47/06 0709	Maintenance de la solution Intranet Une tranche ferme englobant l'assistance technique Tranche conditionnelle n° 1 : maintenance de l'étape 1 Tranche conditionnelle n° 2 : maintenance du module messagerie Tranche conditionnelle n° 3 : maintenance module de gestion des délibérations Tranche conditionnelle n° 4 : maintenance du module de gestion du courrier Tranche conditionnelle n° 5 : maintenance du module de gestion des congés Tranche conditionnelle n° 6 : maintenance du module de gestion électronique des documents et workflow Tranche conditionnelle n° 7 : maintenance du développement du nouveau workflow Tranche conditionnelle n° 8 : maintenance de l'intégration des applicatifs métiers	BULL	5 ans	Montants pour les 5 années Sans montan maximum ni maximum 103 322,45 € 29 601,00 € 21 528,00 € 12 593,88 € 4 843,80 € 8 372,00 € 65 780,00 € Sans montant minimum ni maximum	
AOO 51/05 0543	Hôtel de Ville : Maintenance d'équipements de commutation	AMEC SPIE COMMUNICATIONS (92247 MALAKOFF)	4 ans	Montant pour les 4 années 82 399,62 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
CS 46/06	Maintenance d'un logiciel de gestion des subventions	J.T.F. INFORMATIQUE (42400 ST CHAMOND)	3 ans	6 221,59 €	
CS 43/07 notifié le 27/12/2007	Maintenance du logiciel de gestion du droit des sols Lot N° 1 : Logiciel droit des sols Tranche conditionnelle 2 Maintenance 3 ans Lot N° 2 : Interfaçage entre le logiciel ADS et SIG Tranche conditionnelle 2 Maintenance 3 ans	OPERIS	Maintenance de 3 ans Maintenance de 3 ans	5 789,83 € par an soit 17 369,49 € pour les 3 ans 239,20 €	(avenat de transfert ex APPIA) (91160 CHAMPLAN) soit 717.60 € pour les 3 ans
CS 24/10 notifié le 09/09/10	système d'alerte et d'information de masse - MAPA lot technique n°1 : installation, mise en œuvre, intégration et transfert de compétence lot technique n°2 : abonnement annuel, passé passé à prix global et forfaitaire lot technique n°3 : consommations passées sous la forme de marché à bons de commande	CII industrielle (72 000 LE MANS)	2010 2014	3 348,80 € 3 588 € 2010/2011 2 000 € 8 000 € 2011/2012 2 100 € 8 200 € 2012/2013 2 200 € 8 400 € 2013/2014 2 300 € 8 600 €	
CS 41/10 notifié le 28/12/2010	prestations de fourniture, de droit d'usage, d'installation de mise en œuvre et de maintenance d'une solution soumission web de travaux et de gestion des flux d'impression pour le service reprographie de la mairie d'Hyères - Procédure adaptée lot technique 1 : acquisition, installation, paramétrage de la solution lot technique 2 : formation du personnel lot technique 3 : maintenance annuelle	CANON France (13972 AIX EN PROVENCE)	2010 2010 2010 2013	17 292,96 € 3 986,27 € 1 945,89 € 5 837,69 €	pour un an pour trois ans

MONTANT TTC

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
CS 48/10 notifié le 18/11/2010	police municipale - fourniture, mise en œuvre et maintenance des équipements de vidéo protection du CSU lot technique n°1 : fourniture, installation mise en œuvre, garanties des équipements de vidéo protection lot technique n°2 : formation du personnel lot technique n°3 : maintenance du logiciel de vidéo protection	groupement CIRCET/PROGETECH (83210 LA FARLEDE)	2010 2010 2010 2014	122 898,57 € 1 865,76 € 13 012,48 €	

"INGÉNIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 21/09 0933 notifié le 23/01/10	Prestations de géomètres Lot N° 01 : Exécution de plans topographiques	RCV INFRA (83210 LA FARLEDE)	2010 2013	SR 15 000 € 60 000 €	
MN 02/09 0932 notifié le 04/01/10	travaux divers de voirie	SVCR (83130 LA GARDE)	2010 2013	OT 50 000 € 2 000 000 €	
AOO 09/10 1020 notifié le 30/08/10	travaux de voirie - MBC - 2ème semestre - mise en appel d'offres ouvert - marché complémentaire -	SNC EIFFAGE TP (83400 HYERES)	2010	OT sans montant minimum ni montant maximum	

"MEDIATHEQUE"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 50/06 0712	Acquisition d'ouvrages et de supports multimédias divers		2007 2010		
Notifié le 06/04/06	Lot N° 1 : Livres adultes (littérature générale et documentaires de toutes disciplines)	RELAIS CHARLEMAGNE HYERES (83400 HYERES) avenant de transfert ex LIBRAIRIE DES PALMIERS		20 000 € 80 000 €	
Notifié le 11/04/06	Lot N° 2 : Livres pour la jeunesse	LIBRAIRIE GAIA (83000 TOULON)		11 500 € 46 000 €	
Notifié le 06/04/06	Lot N° 3 : Bandes dessinées pour les adultes et la jeunesse	RELAIS CHARLEMAGNE HYERES (83400 HYERES) avenant de transfert ex LIBRAIRIE DES PALMIERS		3 000 € 12 000 €	
Notifié le 06/04/06	Lot N° 4 : Livres toutes catégories à relier	BIBLIOTECA (75006 PARIS)		4 500 € 18 000 €	
Notifié le 06/04/06	Lot N° 5 : Disques compacts musicaux et DVD musicaux	COMPACT DISC MAIL (95520 CERGY PONTOISE)		16 500 € 66 000 €	
Notifié le 06/04/06	Lot N° 6 : Documents audiovisuels numériques	V.H.S (75116 PARIS)		13 500 € 54 000 €	
Notifié le 06/04/06	Lot N° 7 : Périodiques	E.B.S.C.O INFORMATION SERVICES (91760 PALAISEAU)		8 000 € 32 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 15/10 notifié le 05/01/2011 notifié le 30/12/2010 notifié le 05/01/2011 notifié le 03/01/2011 notifié le 31/12/2010	acquisition d'ouvrages et de supports multimédias divers - marché à bons de commande année 2011 - mise en appel d'offres ouvert Lot N° 1 : Livres adultes (littérature générale et documentaires de toutes disciplines) Lot N° 2 : Livres pour la jeunesse Lot N° 3 : Bandes dessinées pour les adultes et la jeunesse Lot N° 4 : Livres toutes catégories à relier lot N°7 : documents audiovisuels numériques : DVD musicaux	CHARLEMAGNE (83400 HYERES) SOUPE DE L ESPACE (83400 HYERES) CHARLEMAGNE (83400 HYERES) RENOV LIVRES (54 715 LUDRES) ADAV (75 000 PARIS)	2011 2014 2011 2014	SR 20 000 € 80 000 € SR 18 000 € 72 000 € SR 6 000 € 24 000 € 5 000 € 20 000 € SR 2 000 € 8 000 €	
AOO 25/10	automatisation du prêt à la médiathèque d'Hyères - mise en AOO - tranche ferme tranche conditionnelle 1 : fourniture et installation d'une boîte aux livres tranche conditionnelle 2 : fourniture de tablettes de travail tranche conditionnelle 3 : fournitures de postes de renseignement	procédure en cours	2011 2014	150 000 € 45 000 € maximum : 4 000 € maximum : 56 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
	garanties et de maintenance de 2 ans supplémentaires sur les fournitures et prestations définies au titre de la Tranche Ferme du présent marché tranche conditionnelle 7 : extension de garanties et de maintenance de 2 ans supplémentaires sur les fournitures et prestations définies au titre de la Tranche conditionnelle n ° 1 du présent marché			5 000 €	
AOO 35/10	acquisition d'ouvrages et de supports multimédias divers - MBC - 2011 Lot n° 5 – Phonogrammes de musiques de variétés rock, jazz divers, blues, gospel, soul, funk, rap, reggae, électro, chanson, enfants, musiques fonctionnelles, bandes originales de films, musique savante occidentale (classique et contemporaine), musiques du monde et phonogrammes non musicaux : Lot n° 6 – Phonogrammes de jazz contemporain, de musique ancienne (Moyen Age, musique baroque), nouvelles musiques d’inspiration traditionnelles Lot n° 8 – Documents audiovisuels numériques : fictions et documentaires : Lot n° 9 – Périodiques	procédure en cours	2011 2014	15 000 € 60 000 € 2 000 € 8 000 € 20 000 € 80 000 € 12 000 € 48 000 €	

"PARC LOGISTIQUE"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 12/08 0819 notifié le 28/07/08	Acquisition de matériels pour les illuminations	France ILLUMINATIONS (57150 CREUTZWALD)	2009 2012	SR 15 000 € 60 000 €	
MN 09/06 0705 Notifié le 29/01/07	Equipements communaux : Electricité Lot N° 01 : Entretien et rénovation des installations destinées à l'animation	AZUR ELECTRICITE (83085 TOULON)	2007 2010	2007 30 000 € 85 000 € 2008 30 000 € 95 000 € 2009 30 000 € 100 000 € 2010 30 000 € 120 000 €	
AOO 01/10 1025 notifié le 29/11/2010	électricité - entretien et rénovation des installations destinées à l'animation et des installations sportives - marché à bons de commandes - année 2011 mise en appel d'offres ouvert - lot n° 1 : entretien et rénovation des installations destinées à l'animation	CITELUM (83000 TOULON)	2011 2014	40 000 € 130 000 €	
AOO 35/08 0908 notifié le 06/02/2009	Prestations d'agents de sécurité et de maîtres-chiens	SECURI France (78310 COGNIERES)	2009 2012	SR 20 000 € 80 000 €	avenant n°1 L'indice « ICT-T » utilisé a été supprimé et remplacé par l'indice "S801 001 (services de sécurité privée)"

POLE ANIMATION

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 13/08 0816 notifié le 15/07/08	Forum du Casino : Prestations de nettoyage de la vitrerie et d'entretien des verrières	SINER (83500 LA SEYNE/MER)	2009 2012	SR 2009 10 000 € 30 000 € 2010 10 000 € 35 000 € 2011-2012 10 000 € 40 000 €	
AOO 01/06 0628 Notifié le 04/10/06	Nettoyage de la salle polyvalente Espace 3 000	ESTRA (83100 TOULON)	2007 2010	20 000 € 45 000 €	
AOO 02/06 0627 Notifié le 05/10/06	Prestation de nettoyage et d'entretien du Forum du Casino Nettoyage du bâtiment et du parking	SOCIETE D'HYGIENE ET DE PROPRETE (83400 HYERES)	2007 2010	50 000 € 150 000 €	
AOO 07/10 102411 notifié le 10/09/2010	prestations de nettoyage de la salle polyvalente Espace 3000 et du forum du Casino - MBC - année 2011 - mise en appel d'offres ouvert lot n°1 : Espace 3000 lot n°2 : forum du Casino	SHP (83400 HYERES) SHP (83400 HYERES)	2011 2014	15 000 € 45 000 € 50 000 € 150 000 €	

POLE TOURISTIQUE

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.	OBSERVATIONS
CS 31/10	SIVU du pôle touristique - golfe des Iles d'Or - la provence d'Azur - prestations de création de mise en page et d'impression - année 2010-2011 - MAPA		2010 2011		durée du marché : 1 an
notifié le 13/10/2010	Lot n° 1 : Prestations de création et / ou de mise en page	MCB (83160 LA VALETTE)		7 000 € 30 000 €	
notifié le 13/10/2010	Lot n° 2 - Prestations d'impression	ZIMMERMANN (06 271 VILLENEUVE LOUBET)		15 000 € 60 000 €	

"POLICE MUNICIPALE"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 09/07 0721 notifié le 19/11/2007	Bornes automatiques, semi-automatiques et réseau de télésurveillance - maintenance et réparations Lot N° 1 : Maintenance Lot N° 2 : Réparations	DEGREANE (83089 TOULON) DEGREANE (83089 TOULON)	2008 2011 2008 2011	SC 14 493.61 € par ar SR 15 000 € 80 000 €	
AOO 38/09 1002 notifié le 08/01/10	Entretien périodique des installations de sécurité Lot N° 2 : Alarmes intrusions (voir AOO 14/09 bâtiments communaux)	DEGREANE (83089 TOULON)	2010 2013	SR 20 000 € 60 000 €	avenant n°1 prestations effectuées dans 3 sites supplémentaires l'ancien tribunal d'instance le local de stockage de Giens et la déchetterie avec un coût supplémentaire de 858,73 € TTC. avenant 2 prestations effectuées dans 2 sites supplémentaires : Olbia accueil et Olbia bureaux avec un coût supplémentaire de 686,50 € TTC
AOO 51/06 0708 notifié le 21/02/2007	Acquisition de vêtements et d'équipements divers	PROMO COLLECTIVITES (95140 GORGES LES GONESSES)	2007 2010	SR 15 000 € 60 000 €	
AOO 16/10 103211 notifié le 10/12/2010	acquisition de vêtements et d'équipements divers - marché à bons de commande - année 2010- mise en appel d'offres ouvert	GK PROFESSIONAL (75 020 PARIS)	2011 2014	15 000 € 70 000 €	

"PORTS"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 16/09 0916 Notifié le 07/08/09	Ports d'Hyères : Travaux en site maritime et fluvial Lot N° 1 : Prestations de géomètre - Bathymétrie - Plans topographiques	OPSIA MEDITERRANEE / OPSIA (83160 LA VALETTE/ 83160 LA VALETTE)	2009 2012	2009 10 000 € 38 000 € 2010-2011-2012 10 000 € 50 000 €	
AOO 04/09 0914 Notifié le 22/06/09	Lot N° 2 : Dragage - Recalibrage - Terrassement	BIRUKOFF (83400 HYERES)	2009 2012	2009 70 000 € 450 000 € 2010-2011-2012 90 000 € 750 000 €	
AOO 04/09 0914 Notifié le 22/06/09	Lot N° 3 : Transport des matériaux de dragage	SPADA TP (83250 LA LONDE)	2009 2012	2009 25 000 € 200 000 € 2010-2011-2012 30 000 € 300 000 €	
AOO 03/09 0913 Notifié le 28/05/09	Fourniture de matériel de balisage et mise en œuvre et retrait du balisage Lot N° 1 : fourniture de matériel Lot N° 2 : mise en œuvre et retrait du balisage	BIRUKOFF (83400 HYERES) BIRUKOFF (83400 HYERES)	2009 2012 2009 2012	15 000 € 60 000 € 80 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.	OBSERVATIONS
AOO 24/08 0820 notifié le 07/08/2008	Travaux maritimes de rénovation et de maintenance en sites portuaires	BIRUKOFF (83400 HYERES)	2008 2011	OT 2008 40 000 € 150 000 € 2009-2010-2011 150 000 € 550 000 €	
AOO 25/08 0814	Ports d'Hyères : Travaux d'entretien et de grosses réparations des installations d'électricité, d'éclairage et de l'eau				
Notifié le 20/05/08	Lot n° 1 : Travaux d'entretien sur les infrastructures portuaires	DEGREANE (83130 LA GARDE)	2008 2011	30 000 € 120 000 €	
Notifié le 20/05/08	Lot n° 2 : Travaux de grosses réparations sur les infrastructures portuaires	DEGREANE (83130 LA GARDE)	2008 2011	45 000 € 180 000 €	
Notifié le 20/05/08	Lot n° 3 : Travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments situés sur le domaine public portuaire	DEGREANE (83130 LA GARDE)	2008 2011	16 000 € 60 000 €	
AOO 29/09 1012 notifié le 26/02/10	Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et vitreries	S.H.P. (83400 HYERES)	2010 2013	40 000 € 90 000 €	
AOO 31/09 1010 notifié le 03/02/10	fournitures de pontons flottants, installations et travaux divers d'aménagement	BIRUKOFF (83400 HYERES)	2010 2013	80 000 € 400 000 €	
AOO 32/09 1006 notifié le 06/01/10	travaux et installation d'éclairage public des voies routières, des espaces publics et des bâtiments	DEGREANE (83130 LA GARDE)	2010 2013	72 000 € 360 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.	OBSERVATIONS
AOO 40/09 1014 notifié le 01/04/10	acquisition de produits pétroliers	FIOUL 83 (83260 LA CRAU)	2010 2013	600 000 € 2 100 000 €	
AOO 22/10	travaux maritimes de rénovation et de maintenance en sites portuaires - marché complémentaire aoo 24/08	suspendu	2010	60 000 € 230 000 €	
AOO 23/10	travaux de petites réparations sur les installations d'électricité, d'éclairage, équipements, automatisme et réseaux marché complémentaire aoo 25/08 - lot 1	suspendu	2010	20 000 € 90 000 €	

"RESSOURCES HUMAINES"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 06/08 0828	Contrats d'assurances Lot N° 4 : Assurance protection juridique des agents et des élus	S.M.A.C.L (79031 NIORT)	2009 2013	SR 4 865,76 €	
CS 57/08 notifié le 13/03/2009	Emission, impression et diffusion de tickets restaurants	CHEQUE DEJEUNER (92230 GENNEVILLIERS)	2009 2012	commune 75 000 titres 250 000 titres C.C.A.S. 20 000 titres 45 000 titres	
CS 04/09 Notifié le 20/03/09	Prestations de tiers-payant	DEXIA DS SERVICES (18110 VASSELAY)	2009 2011	4 000 € 30 000 €	
CS 65/09 notifié le 23/03/2010 notifié le 23/03/2010 notifié le 23/03/2010 notifié le 23/03/2010	organisation de formations Lot N° 1 : C.A.C.E.S Lot N° 2 : permis Lot N° 4 : sécurité du travail en hauteur Lot N° 5 : habilitations électriques	CETE APAVE (83160 LA VALETTE) CITY PRO - SARL RICHARD FORMATION (83200 TOULON) APAVE SUDEURPOE SAS ancien CETE APAVE (83160 LA VALETTE) ACPM (13810 VITROLLES)	2010	2 000 € 40 000 € 1 500 € 16 000 € 1 000 € 5 000 € 1 000 € 14 000 €	avenant - cession d'actif de CETE APAVE à APAVE SUDEUROPE avenant - cession d'actif de CETE APAVE à APAVE SUDEUROPE

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
notifié le 23/03/2010	Lot N° 6 : SSIAP	IFPTS (83500 LA SEYNE/MER)		2 000 € 20 000 €	
notifié le 23/03/2010	Lot N° 7 : saisonniers du port	IFPTS (83500 LA SEYNE/MER)		600 € 103 000 €	
CS 13/10 notifié le 17/04/2010	Lot N° 3 : permis côtier	CORDAN (83400 HYERES)	2010	500 € 5 000 €	
CS 63/10	organisation de formations diverses - Lot N° 1 : conduite d'engins Lot N° 2 : permis E(B), C et E © Lot N° 3 : sécurité du travail en hauteur Lot N° 4 : habilitations électriques Lot N° 5 : SSIAP Lot N° 6 : conduite d'engins portuaires	procédure en cours	2011	2 000 € 40 000 € 1 500 € 25 000 € 1 000 € 5 500 € 1 000 € 11 000 € 2 000 € 18 000 € 800 € 15 000 €	
CS 58/08	émission, impression et diffusion de tickets restaurant - convention de groupement CCAS/commune	CCAS/COMMUNE	2009 2012	commune 75 000 titres 250 000 titres C.C.A.S. 20 000 titres 45 000 titres	

"SANTÉ PUBLIQUE"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 04/06 0637 notifié le 27/11/06	Désinfection, désinsectisation des bâtiments et équipements communaux et prestations diverses	RENTOKIL INITIAL (13845 VITROLLES)	2007 2010	SR 20 000 € 70 000 €	avenant 1 indice "ICHTTS2" supprimé remplacé par " ICHT-M"
AOO 12/10 102811 notifié le 17/12/2010	désinfection et désinsectisation des bâtiments et équipements communaux dépigeonnisation des espaces communaux et prestations diverses - MBC - année 2011	ORTEC ENVIRONNEMENT (83 088 TOULON)	2011 2014	20 000 € 90 000 €	

"SÉCURITÉ ET PREVENTION DES RISQUES"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
CS 45/09 notifié le 20/10/2009	prestations d'assistance à la gestion de crise en cas d'inondation	PREDICT SERVICES (34170 CASTELNAU LES LEZ)	2009 2012	71 760,00 €	
AOO 14/09 0928 Notifié le 17/11/2009	Bâtiments Entretien périodique des installations de sécurité Lot N°1 : alarmes incendie	CHUBB SECURITE (13591 AIX-EN-PROVENCE)	2010 2013	SR 13 000 € 45 000 €	avenant n°1 : prestations désormais effectuées dans les bâtiments de l'ex-collège Jules Ferry qui constituent aujourd'hui les locaux de la Police Municipale
AOO 10/08 0821 notifié le 04/08/08	Bâtiments : Vérification périodique des installations d'électricité et de gaz, des ascenseurs et des systèmes de sécurité incendie	APAVE SUDEUROPE SAS ancien CETE APAVE (13000 MARSEILLE)	2009 2012 ,	SR 40 000 € 120 000 €	avenant - cession d'actif de CETE APAVE à APAVE SUDEUROPE (notifié le 10/01/2011)
AOO 16/08 0831 notifié le 24/11/08	Bâtiments : Entretien et acquisition d'extincteurs	ACQUA PROTECTION (06270 VILLENEUVE -LOUBET)	2009 2012	SR 30 000 € 90 000 €	avenant 1 suppression de l'indice des prix "ICHTTS2" remplacé par indice de l'INSEE avenant n °2 concernant la modification de la formule de révision des prix

" SPORTS "

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 13/07 0802 notifié le 10/01/08	Piscine municipale - Exploitation des installations de chauffage et équipements connexes	COFELY (83500 LA SEYNE/MER) ex ELYO	2008 2012	SC 703 346.67 € par ar	avenant - changement de dénomination sociale Avenant 1 - modificatif de l'art 8.1.1 - révision des prix poste P1 et de l'art 8.1.2. révison des prix du poste P'1
AOO 11/07 0723 Notifié le 29/11/07	Piscine municipale : Prestations de nettoyage des locaux	SOCIETE D'HYGIENE ET DE PROPRETE (83400 HYERES)	2008 2011	70 000 € 200 000 €	
MN 03/09 1005 notifié le 06/01/10	Transport des élèves des écoles primaires et municipales et de diverses personnes vers les lieux culturels et autres excursions	SODETRAV (83400 HYERES)	2010 2013	60 000 € 180 000 €	
AOO 52/06 0702 Notifié le 12/01/07	Electricité - Installations sportives et culturelles Lot N° 2 : Entretien et rénovation des installations sportives	AZUR ELECTRICITE (83085 TOULON)	2007 2010	30 000 € 90 000 €	
AOO 17/06 0634 Notifié le 23/10/06	Sports : Transport des élèves des écoles primaires ou municipales vers les installations sportives	SODETRAV (83400 HYERES)	2007 2010	SR 60 000 € 180 000 €	avenant 1 / suppression de l'indice ICHTTS2 remplacé par l'indice ICHT-H 2 / indice mensuel des prix à la consommation du gazole par l'indice 1870 T 3/ indice mensuel des prix à la consommation des transports routiers interurbains de voyageurs par l'indice 07321 E
AOO 13/10 102611 notifié le 18/11/2010	transport des élèves des écoles primaires ou municipales vers les installations sportives - MBC - année 2011	SODETRAV (83400 HYERES)	2011 2013	60 000 € 180 000 €	

"VOIRIE"

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOR 01/09	Installation et exploitation de mobiliers urbains sur la voie publique	GIROD SIGNALETIQUE	2010 2014	Convention d'occupation du domaine public	
AOO 34/06 notifié le 21/02/07	Installation et exploitation de mobiliers urbains publicitaires	JC DECAUX <i>(92200 NEUILLY)</i>	2007 2016	pas de redevance	Le prestataire retenu, qui participera notamment à la communication institutionnelle de la commune, ne versera à la commune aucune redevance d'occupation du domaine public, en contrepartie de cette prestation. Cette contrepartie est en effet assimilée au versement d'un prix.
MN 05/06 Notifié le 27/12/06	Produits communaux : Installation et exploitation de pré-enseignes	SIGNACITE <i>(13400 AUBAGNE)</i>	2006 2012	pas de redevance	Le prestataire retenu, qui participera notamment à la communication institutionnelle de la commune, ne versera à la commune aucune redevance d'occupation du domaine public, en contrepartie de cette prestation. Cette contrepartie est en effet assimilée au versement d'un prix.
AOO 02/08 0833 notifié le 28/11/08	Voirie : Entretien et rénovation des installations Tranche ferme Lot technique N° 1 : Entretien et exploitation des installations Lot technique N° 2 : Grosses réparations Tranche conditionnelle Mise en œuvre d'un logiciel pour la gestion informatisée des réseaux d'éclairage public	CITELUM (Avenant de transfert ex AZUR ELECTRICITE) (83000 TOULON)	2009 2012	SR 150 000 € 450 000 € 125 000 € 500 000 € 7 000 € 28 000 €	
AOO 07/08 0839 notifié le 24/12/08	Voirie : Fourniture de signalisation verticale de police	LACROIX SIGNALISATION (44801 SAINT HERBLAIN)	2009 2012	FR 20 000 € 80 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
AOO 24/09 0924 notifié le 26/11/09 notifié le 26/11/09	Voirie communale : Marquage au sol des voies communales Lot N° 1 : Fourniture et mise en œuvre de produits de marquage Lot N° 2 : Fourniture de produits de marquage	 AXIMUM (76 000 ROUEN) SIGNAUX /GIROD SERVICES ROUTIERS (39400 BELLEFONTAINE)	2010 2013	 20 000 € 80 000 € 7 500 € 30 000 €	 (avenant de transfert en cours)
MN 05/08 0907 notifié le 20/01/09	Fourniture de matériaux et d'agrégats Lot N° 1 : Fourniture de matériaux bitumeux	COLAS MIDI MEDITERRANEE (83190 OLLIOULES)	2009 2012	30 000 € 120 000 €	
AOO 08/08 0829 notifié le 18/11/08	Lot N° 2 : Fourniture d'agrégats	PASINI (83000 TOULON)		25 000 € 100 000 €	
AOO 17/09 0930 notifié le 14/12/09 notifié le 14/12/09 notifié le 14/12/09 notifié le 14/12/09	Fourniture de mobiliers urbains Lot N° 1 : Potelets laqués Lot N° 2 : Barrières Lot N° 3 : Potelets bois Lot N° 4 : Bancs	 HENRY (84140 MONTFAVET) HENRY (84140 MONTFAVET) L.R.S. (34670 BAILLARGUES) SINEU GRAFF (67232 KOGENHEIM)	2010 2013	 4 000 € 16 000 € 10 000 € 40 000 € 750 € 3 000 € 5 000 € 20 000 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE OT	OBSERVATIONS
AOO 52/06	Equipements communaux : Electricité				
0702	Lot N° 2 : Entretien et rénovation des installations sportives	AZUR ELECTRICITE	2007 2010	30 000 € 90 000 €	
AOO 33/09	fournitures de produits pétroliers en vrac		2010 2013		accords-cadre multi attributaires numéros comptables des attributaires
notifié le 20/01/2010	Lot N°1 : SP 95	PETROGRADE (83130 LA GARDE)		80 000 € 160 000 €	100901 PETROGRADE
notifié le 23/01/2010		DYNEFF (34000 MONTPELLIER)			100902 DYNETT
notifié le 18/01/2010		ONYX (06250 MOUGINS)			100903 BERGON
notifié le 19/01/2010		FUEL LITTORAL (83170 BRIGNOLES)			100904 ONYX
notifié le 19/01/2010		BERGON (83310 GRIMAUD)			100905 ESLC FUEL LITTORAL
notifié le 20/01/2010	Lot N°2 : Gazole	PETROGRADE (83130 LA GARDE)		180 000 € 360 000 €	100906 CHARVET
notifié le 23/01/2010		DYNEFF (34000 MONTPELLIER)			
notifié le 18/01/2010		ONYX (06250 MOUGINS)			
notifié le 19/01/2010		CHARVET (42390 VILLARS)			
notifié le 19/01/2010		BERGON (83310 GRIMAUD)			
notifié le 20/01/2010	Lot N°3 : Fioul	PETROGRADE (83130 LA GARDE)		20 000 € 40 000 €	
notifié le 23/01/2010		DYNEFF (34000 MONTPELLIER)			
notifié le 18/01/2010		ONYX (06250 MOUGINS)			
notifié le 19/01/2010		CHARVET (42390 VILLARS)			
notifié le 19/01/2010		BERGON (83310 GRIMAUD)			

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
notifié le 20/01/2010 notifié le 23/01/2010 notifié le 18/01/2010 notifié le 19/01/2010 notifié le 19/01/2010	Lot N°4 : Fioul base carburant	PETROGRADE (83130 LA GARDE) DYNEFF (34000 MONTPELLIER) ONYX (06250 MOUGINS) CHARVET (42390 VILLARS) BERGON (83310 GRIMAUD)	2010 2013	40 000 € 80 000 €	
AOO 01/10 102511 notifié le 23/11/2010	électricité - entretien et rénovation des installations destinées à l' animation et des installations sportives - MBC - année 2011 - mise en appel d'offres ouvert lot n° 2 : installations d'éclairage extérieur des équipements sportifs	SATELEC (83200 TOULON)	2011 2014	30 000 € 100 000 €	
AOO 18/10 103411 notifié le 30/12/2010	feux de circulation - maintenance et travaux d'extension - marché à bons de commande - année 2011 Lot technique n° 1 : Entretien – Exploitation - Maintenance lot technique n° 2 : Réparations - Renovations	CITELUM (83000 TOULON)	2011 2014	25 000 € 60 000 € 25 000 € 100 000 €	
AOO 30/10	extension et rénovation du jalonnement directionnel routier - année 2011 - AOO	procédure en cours	2011 2014	20 000 € 80 000 €	

CAISSE DES ECOLES

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
CS 37/09 notifié le 15/01/2010	acquisition de jeux, jouets, matériels didactiques et outils d'accompagnement de méthode d'apprentissage pour les écoles primaires de la commune d'Hyères	CHARLEMAGNE (83 000 TOULON)	2010 2011	20 000 € 95 000 €	un an ferme
CS 03/10 notifié le 02/11/10	fourniture de produits pharmaceutiques d'usage courant et de pharmacie pour les établissements scolaires du 1er degré de la ville - MBC - année 2011 - procédure adaptée	EBONY (91940 LES ULIS)	2011 2014	4 000 € 30 000 €	départ du marché : ordre de service
AOO 02/10	acquisition de matériels scolaires et de livres de bibliothèque - MBC - année 2010 - mise en appel d'offres ouvert Lot n° 1 :Acquisition de fournitures scolaires Lot n° 2 : Acquisition de manuels scolaires et de livres de bibliothèque	procédure en cours	2011 2014	80 000 € 200 000 € 35 000 € 200 000 €	départ du marché : ordre de service départ du marché : ordre de service
AOO 03/10	location et maintenance de photocopieurs numériques pour les écoles du 1er degré - MBC - année 2011 - mise en appel d'offres ouvert	notification en cours 1 PACTE LITTORAL BNP PARIBAS LEASE GROUP	2011 2015	35 000 € 80 000 €	départ du marché : ordre de service
CS 42/10	acquisition de jeux, jouets, matériels didactiques et outils d'accompagnement de méthode d'apprentissage pour les écoles primaires de la commune d'Hyères	notification en cours CHARLEMAGNE	2011	20 000 € 95 000 €	départ du marché : ordre de service

PARTIE 2

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES MARCHES A PRIX GLOBAUX ET FORFAITAIRES
OU SUR DETAIL ESTIMATIF
passés selon une procédure formalisée ou adaptée

(Article 133 du Code des Marchés Publics)

ANNEE 2010

ACHATS ET MOYENS GENERAUX

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
AOO 12/07 0804 Notifié le 23/01/08	Acquisition et maintenance d'un scanner couleur et d'une imprimante grand format- 2008 à 2011	LABEL COMMERCIALISATION (13000 MARSEILLE)	34 319,22 € pour les 4 années	suppression de l'indice des prix "ICHTTS2" remplacé par indice "ICT-I (indice coût travail industrie)
CS 54/08 Notifié le 26/02/09	Acquisition et maintenance d'une plieuse à succion pour le service reprographie	SN REPRO SERVICE (31130 BALMA)	Maintenance pour les 3 ans 17 523.10 € TTC	suppression de l'indice des prix "ICHTTS2" remplacé par indice "ICT-I (indice coût t travail industriel)
CS 09/10 notifié le 30/04/10	location et maintenance d'une machine à affranchir - année 2010 - procédure adaptée	NEOPOST France (92747 NANTERRE)	10 955,36 €	du 16/03/10 au 16/03/14
CS 34/10 notifié le 24/9/10	piscine municipale - fourniture et pose de 12 vestiaires collectifs - MAPA	SUFFIXE (70 190 RIOZ)	20 323.90 €	

AMENAGEMENT

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
AOO 30/02 0239 Notifié le 18/10/02	Aménagement : Elaboration d'un plan local d'urbanisme Phase 1 : diagnostic thématique et première phase de la concertation Phase 2 : élaboration des grandes orientations Phase 3 : projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D) avec débat public Phase 4 : rédaction du P.L.U Phase 5 : approbation du P.L.U après enquête publique	CITADIA CONSEIL / C.G. CONSEIL (83190 OLLIOULES / 83160 LA VALETTE)	159 390,92 € Avenant N° 1 : 6 839,10 € TOTAL : 166 230,02 €	Marché non soldé Avenant N° 1 de 6 839,10 € Suite à la numérisation du plan cadastral il est utile de digitaliser sur le fond dudit plan les documents d'urbanisme de la Commune. MARCHE RESILIE
MN 08/06 0703 Notifié le 12/01/07	Projet urbain - Etude de définition - Quartier de la Crestade - Demi-Lune	BRACE INGENIERIE / PISSAREVA-RASKIN (13015 MARSEILLE / 13007 MARSEILLE)	TF : 46 046.00 € TC : 3 887.00 € TOTAL : 49 933.00 €	Marché non soldé Avenant N° 1 de 9 568€ TTC et prolongation du délai d'1 mois- suite au maintien des villas existantes, il est nécessaire de reporter la SHON correspondante (4 800 m²) sur le reste de la zone MARCHE RESILIE
CS 50/08 notifié le 16/03/2009	finalisation du P.L.U. Phase 1 : rédaction du P.L.U Phase 2 : approbation du P.L.U après enquête publique	groupement "LUYTON / MTDA / LOCUS SITES PAYSAGES" (83000 TOULON)	93 288,00 € 6 578,00 €	phase 1 soldée au 09/12/2010

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
CS 36/07 Notifié le 06/11/07	<p>Révision de la Z.P.P.A.U.P de la ville d'Hyères</p> <p>Phase 1 : * Elaboration du bilan diagnostic</p> <p>Phase 2 : * Redéfinition du périmètre de la zone * Réalisation du projet de ZPPAUP</p> <p>Phase 3 : * Dossier de présentation en Conseil Municipal * Dossier de présentation en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites * Dossier d'enquête publique * Finalisation du projet (modifications éventuelles)</p>	<p>WOOD ET ASSOCIES (83000 TOULON) ATELIER MEDIATION (13510 EGUILLES) RIVIERE ET MAUBARET (33000 BORDEAUX)</p>	<p>Phase 1 : 14 710.80 € Phase 2 : 26 910.00 € Phase 3 : 5 740.80 €</p>	soldé au 31/05/10
CS 65/10	<p>études de préopérationnelles pour la ZAC de la crestade Demi-Lune - MAPA</p> <p>lot n°1 : assistance juridique et financière - procédure de concession d'aménagement de la ZAC de la Crestade Demi-Lune</p> <p>lot n°2 : étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la ZAC de la Crestade Demi-Lune</p>	procédure en cours		

BATIMENTS

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
MI 01/01 0213 Notifié le 12/04/02	Piscine municipale : Restructuration - mission de maîtrise d'œuvre - Concours d'architecture et d'ingénierie	Eric LEMARIE / INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (75009 PARIS / 31000 TOULOUSE)	Montant prévisionnel définitif des travaux : 6 043 565,00 € Forfait définitif de rémunération : 861 026,71 € TTC Avenant N° 3 88 098.60 € TTC	Avenant N° 1 fixant le coût prévisionnel définitif des travaux Avenant N° 2 Avenant de transfert INGEROP SUD OUEST devient INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE * AVENANT N° 3 de 88 098.60 € TTC Les délais d'exécution des travaux ont été prolongés en raison de la demande faite par le contrôleur technique de modifier de nombreux points. La mission a donc été également prolongée. * Révision des prix
AOO 19/02 0229 Notifié le 11/07/02	Piscine municipale - Restructuration - Mission de contrôle technique	SOCOTEC (83200 TOULON)	20 260,24 € Avenant N° 1 12 187,21 € Avenant N° 2 8 701,45 € TOTAL : 41 148.90 €	*Avenant N° 1 de 12 187.21 € TTC Sur la base de l'esquisse du projet, la durée du chantier était estimée à 14 mois et l'opération devait être réalisée en une seule phase. Le délai de réalisation a été porté à 21 mois et en 2 phases d'ouverture partielle au public. Le montant du marché était basé sur 14 mois de travaux et une seule réception de l'ouvrage. * Avenant N° 2 de 8 701.45 € TTC Les délais d'exécution des travaux ont été prolongés en raison de la demande faite par le contrôleur technique de modifier de nombreux points. La mission a donc été également prolongée. * Révision des prix
AOO 34/02 0233 Notifié le 30/09/02	bâtiments : Réaménagement et extension de l'Hôtel de Ville - Mission de contrôle technique	CETTE APAVE SUD (13322 MARSEILLE)	52 427,86 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
MI 02/01 0231 Notifié le 10/07/02	bâtiments : Réaménagement et extension de l'Hôtel de Ville - Mission de maîtrise d'œuvre - Concours d'architecture et d'ingénierie	HUBERT ET ARNAL / C+T / BETEREM INGENIERIE (Avenant de transfert N° 1 suite à la modification de la forme juridique des co-traitants) (83000 TOULON / 13090 AIX EN PROVENCE / 13009 MARSEILLE)	Estimation définitive des travaux au stade APD valeur janvier 2002 11 655 020 € TTC Forfait définitif : 1 468 017,20 €	Avenant N° 2 de 18 292.82 € TTC La Commune a décidé d'installer la téléphonie sur IP dans le futur Hôtel de Ville. Il a été demandé au maître d'œuvre une mission complémentaire pour l'associer à l'analyse des offres.
AOO 68/02 0310 Notifié le 03/03/03 Notifié le 03/03/03	bâtiments : Mission de coordination du système de sécurité incendie Lot N° 01 : Hôtel de Ville Lot N° 02 : Piscine municipale	AKSSION (34000 MONTPELLIER) SOCOTEC	13 239,72 € 8 031,14 €	
CS 31/06 Notifié le 05/12/2006	Parking du Casino - Renouvellement du matériel de péage	SCHEIDT ET BACHMANN (93800 EPINAY/SEINE) Option N° 1 : 4 lecteurs de proximité pour les abonnés Option N° 2 : 2 valideurs de tickets reliés au PC central	102 353,68 € 1 090,75 € 433,18 € 1 375,40 €	Avenant N° 1 de 1 375.40 € L'option N° 1 a été notifié, elle correspond à la fourniture de 4 lecteurs de proximité pour les abonnés. Or, les badges utilisés pour ce type de lecteur sont des badges à puces. Il est nécessaire d'établir les badges abonnés avec pistes magnétiques et les badges à puces électroniques. Avenant Maintenance pour 3 ans du 31/03/07 au 31/03/10 23 149,80 €
CS 46/08 Notifié le 28/11/08	bâtiments : Missions de contrôle technique Lot N° 1 : réaménagement de l'ancien collège Jules Ferry	QUALICONSULT (83160 LA VALETTE)	7 702,24 €	soldé le 02/02/10

N°	OBJET	TITULAIRE	LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
CS 07/09 Notifié le 30/04/09	Remplacement des installations de chauffage/ventilation du Forum du Casino	AXIMA (13600 LA CIOTAT)	Tranche ferme : 182 748,80 € Tranche cond. : 272 090,00 € TOTAL : 454 838.80 €	
CS 15/09 Notifié le 07/05/09	Chalet de plage – Fraction des Salins : Fourniture et installation d'une structure métallique	Jean-Jacques BARBAGELATA (83077 TOULON)	44 311,80 €	
CS 54/09 notifié le 17/12/09	chalet de plage fraction des Salins - fourniture et installation d'une structure métallique	Société Hyéroise de Métallerie (83400 HYERES)	77 579,98 €	non réalisé
AOO 38/08 0825 Notifié le 17/10/08	Marché d'exploitation des installations de chauffage et de climatisation P1 : Combustible P1' : Eau chaude sanitaire P2 : Conduite et entretien P3 : Garantie totale	AMEC SPIE SUD-EST Avenant N° 1 de transfert (ex SPIE TRINDEL) (13011 MARSEILLE)	SC Par an 290 269,20 € 25 474,80 € 206 908,00 € 95 680,00 € 618 332,00 €	marché pour la période de 2008 à 2013
CS 63/09 notifié le 26/02/10	parking de l'oratoire - remplacement de portes et portillons blindés	KONE (83500 LA SEYNE/MER)	47 660,00 €	soldé le 08/11/10
CS 10/10 notifié le 07/06/2010	piscine municipale - installation d' échelles à crinoline et d'échelles mobiles et de garde-corps au complexe aquatique - procédure adaptée lot n°1 : fournitures et pose d'échelles à crinoline et mobiles lot n° 2 : fourniture et pose de garde-corps au complex e aquatique	EPICURE MEDITERRANEE (34 160 BOISSERON) EPICURE MEDITERRANEE (34 160 BOISSERON)	12 019,80 € 24 219,00 €	soldé le 05/11/10
N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS

			TTC	
MI 02/10 notifié le 11/06/2010	réhabilitation de la salle du Conseil Municipal - mission de maîtrise d'ouvrage MAPA	JERÖME CANO/architecte DPGL (83400 HYERES)	32 292 €	
CS 12/10 notifié le 29/06/2010 notifié le 29/06/2010 notifié le 29/06/2010 notifié le 29/06/2010 notifié le 29/06/2010 notifié le 28/06/2010	fourniture et poses de menuiseries aluminium dans les établissements scolaires - année 2010 - MAPA (cf CS 08/09) Lot n°1 : Ecole Maternelle Les mouettes Lot n°2 : Ecole maternelle Jardin d'Orient Lot n° 3 : Ecole élémentaire Guynemer lot n°4 : Ecole primaire Paule Humbert lot n°5 : Ecole maternelle Françoise Dolto lot n°7 : Ecole primaire Claude Durand	DIAGONALE (69 440 TALUYERS) DIAGONALE (69 440 TALUYERS) DIAGONALE (69 440 TALUYERS) DIAGONALE (69 440 TALUYERS) DIAGONALE (69 440 TALUYERS) CATALVER (83210 SOLLIES PONT)	17 150,64 € 32 256,12 € 8 551,40 € 24 685,44 € 5 477,68 € 70 779,28 €	soldé le 29/11/10 soldé le 29/11/10 soldé le 29/11/10 soldé le 29/11/10 soldé le 29/11/10 soldé le 19/10/10
CS 14/10 notifié le 01/06/2010 01/06/2010 01/06/2010	fournitures et pose de volets roulants aluminium naturel dans 3 établissements lot n°1 : Ecole primaire des Iles d'Or lot n°2 : Ecole maternelle Eugénie lot n°3 : Ecole primaire des Salins	A.B.S. FERMETURES (83130 LA GARDE)	15 853,00 € 2 005,50 6 261,46 €	soldé le 07/09/10 soldé le 07/09/10 soldé le 07/09/10
CS 26/10 notifié le 29/07/2010	CTM - remplacement des portes sectionales - MAPA	KONE (83500 LA SEYNE) sous-traitant FACT (83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS)	28 687,26 € 6 027,84 €	soldé le 05/11/10
CS 29/10 notifié le 21/09/2010	restructuration de groupes scolaires mission de contrôle technique - MAPA lot n° 1 : école Ferdinand buisson lot n° 2 : école paul Gensollen	BTP consultant (78067 ST QUENTIN EN YVELINES)	3 737,50 € 5 382,00 €	
CS 35/10 notifié le 13/10/2010	bâtiments - espace nautique hyèrois travaux d'étanchéité des toitures - MAPA	ALPHA SERVICES (13010 MARSEILLE)	OT 35 393,02 €	

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
----	-------	-----------	----------------------------------	--------------

MI 03/10 notifié le 01/07/2010 notifié le 01/07/2010	démolition de préfabriqués et construction de bâtiments dans 2 établissements scolaires MAO Lot n° 1 : Ecole maternelle Ferdinand Buisson Lot n° 2 : Ecole primaire Paul GENSOLLEN	BRIOLLE-MARRO-REPIQUET (83400 HYERES) BRIOLLE-MARRO-REPIQUET (83400 HYERES)	forfait provisoire 16 716,32 € forfait provisoire 41 790,80 €	coût prévisionnel des travaux provisoires 160 000,00 € coût prévisionnel des travaux provisoires 400 000,00 €
CS 49/10 notifié le 07/12/2010	maternelle jardin d'Orient et serre exotique au jardin Olbius Riquier - fourniture et installation de 2 chaudières - MAPA	LA CLINIQUE DU CHAUFFE-EAU (83000 TOULON)	66 497,60 €	
CS 51/10	construction de 3 châlets de plage Lot n° 1 : Ossature- Menuiserie- couverture Lot n° 2 : Plomberie Lot n° 3 : Electricité Lot n° 4 : Revêtements de sols/murs-peinture Lot n° 5 : Faux plafonds			procédure en cours
CS 55/10	bâtiments - mission de contrôle technique pour trois établissements communaux - MAPA Lot N° 1 : Collégiale Saint-Paul Lot N° 2 : Réhabilitation de l'espace muséal Lot N° 3 : Châlets de plage			procédure en cours
CS 59/10	Forum du casino - réhabilitation de la couverture de l'escalier de secours - MAPA			procédure en cours
CS 66/10	installation de menuiseries aluminium dans les établissements scolaires - procédure adaptée - Lot n° 1 : Ecole des Iles d'Or - Lot n° 2 : Ecole primaire Paule Humbert - Lot n° 3 : Ecole maternelle Guynemer - Lot n° 4 : Ecole maternelle Saint Exupéry - Lot n° 5 : Ecole primaire de la Capte - Lot n° 6 : Ecole maternelle Henri Matisse - Lot n° 7 : Ecole primaire de l'Almanarre - Lot n° 8 : Ecole maternelle Jardin d'Orient			procédure en cours

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS

CS 67/10	fourniture et pose de volets roulants aluminium dans trois établissements scolaires procédure adaptée lot n°1 : Ecole maternelle Henri Matisse lot n° 2 : Ecole maternelle Françoise Dolto Lot N° 3 : Ecole primaire des Iles d'Or			procédure en cours
MI 06/10	missions de maîtrise d'œuvre - construction d'un gymnase André Véraan - MAPA			procédure en cours
CS 68/10	missions de contrôle technique pour les établissements suivants : lot 1 : forum du casino - remplacement des escalators par un escalier lot 2 : école de la Capte - mise en place d'un escalier de secours			procédure en cours procédure en cours

COMMERCE, GESTION FONCIERE ET DOMANIALE

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
CS 51/07 Notifié le 21/01/2008	Foncier : Mission d'assistance en vue de la renégociation des contrats d'assurance de la commune Mission N° 1 : Mise en place des nouveaux contrats (2008) + assistance un an (janvier 2009-décembre 2009) Mission N° 2 : Mission de conseil et d'assistance permanente (janvier 2010-décembre 2013)	SOPHIA AUDIT ASSURANCES (06530 ST-CESAIRE SUR SIAGNE)	2009 2009 2013	7 654,40 € 2 750.80 € par an	En cours de réalisation soit 11 003.20 € pour les quatres années
CS 48/07 Notifié le 21/01/2008	Foncier : Mission d'assistance en vue de la renégociation des contrats d'assurance de la commune Mission N° 1 : Mise en place des nouveaux contrats (2008) + assistance un an (janvier 2009-décembre 2009) Mission N° 2 : Mission de conseil et d'assistance permanente (janvier 2010-décembre 2013)	SOPHIA AUDIT ASSURANCES (06530 ST CEZAIRE/SIAGNE)	2009 2010 2013	7 654,40 € 2 750.80 € par an soit 11 003.20 € pou les quatre années	en cours
AOO 36/08 083709 notifié le 06/01/09	Lot N° 2 : Responsabilité civile	PARIS NORD ASSURANCES / AREAS (06400 CANNES)	2009	SR 129 726,45 €	avenant1 réévaluation de la prime de 5 837.69 € TTC reconduction en 2010/2011/2012/2013
AOO 06/08 0828 notifié le 12/11/2008 notifié le 06/11/108 notifié le 12/11/08	Contrats d'assurances Lot N° 1 : Dommages aux biens et risques annexes Lot N° 3 : Assurance tous risques expositions Lot N° 5 : Assurance flotte automobile	S.M.A.C.L. (79031 NIORT) CAPEC / ALBINGIA (rachat par Groupe Var Assurances) GAN ASSURANCES SELLENET (83000 TOULON)	2009 2013 2009 2013 2009 2013	SR 140 931,37 € SR 1 500,00 € SR 76 092,00 €	avenant 1 en cours transfert avenant 1 en cours augmentation de l'indice SRA prévu au contrat de 9,51 % soit montant de la prime pour 2010 de 83 334,13 €

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
notifié le 12/11/08	Lot N° 6 : Assurance navigation de plaisance	GAN ASSURANCES SELLENET (83000 TOULON)	2009 2013	SR 6 440,00 €	83 334€13 avenant 1 changement du nombre d'embarcations à assurer - augmentation de la prime de 16,12 % soit montant pour 2010 7 478,59 € TTC

COMMUNICATION

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
CS 01/10 notifié le 04/05/10	création et édition d'un magazine d'information municipale - procédure adaptée	IPSO FACTO (75 018 PARIS)	31 837,52 €	en plus : pour la maquette prime de 4 000 € pour les candidats et de 5 000 € pour le lauréat soldé le 08/10/10 montant mandaté : 31 836,33 €
CS 32/10 notifié le 10/08/2010	acquisition de sacs kraft imprimés - MAPA	SARL SUD PROMOTION (83600 FREJUS)	12 904,84 €	soldé le 26/10/10
CS 53/10 notifié le 20/01/2011	création du nouveau site internet de la ville d'Hyères - MAPA LOT TECHNIQUE N° 1 : Conception, développement, livraison du site internet et formation du personnel administratif à l'utilisation du site LOT TECHNIQUE N° 2 : hébergement et maintenance du site internet	en cours d'attribution COM 6 INTERACTIVE (31140 LAUNAGUET)	lot technique 1 28 405 € lot technique 2 1ère année : 2511,60 € 2e, 3e et 4e années : 5 142,80 € / ar	2011 2014

CULTURE ET PATRIMOINE

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
MI 04/10 notifié le 18/01/2011	mission de maîtrise d'œuvre - collégiale Saint-Paul - travaux de restauration des intérieurs - MAPA	S.A.R.L AEDIFICIO (PARIS 75014)	estimation prévisionnelle provisoire des travaux 870 000,00 € estimation prévisionnelle provisoire maîtrise d'œuvre : 87 000,00 € montant attribué : 51 330 € (forfait provisoire de rémunération)	
MI 05/10	mission de maîtrise d'oeuvre - espace muséal	procédure en cours	coût prévisionnel des travaux 5 400 000 € TTC coût prévisionnel provisoire de la mission : procédure en cours	

EAU - LITTORAL - PROPRETE

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
AOO 36/04 0445 Notifié 22/12/04	Collecte des ordures ménagères et résidus urbains de certains quartiers de la ville et collecte sélective au porte à porte de matériaux recyclables 2005 - 2010 (durée ferme)	ONYX MEDITERRANEE (83500 LA SEYNE / MER)	2 483 944.75 € par an + 802 661,58 € (avenant)	Avenant N°1 : suppression de l'indice "ICHTTS2 services aux entreprises (charges comprises)" remplacé par l'indice "ICHT-E" production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution" avenant pour 3 mois supplémentaire fin du marché le 31/03/2011
AOO 23/06 0618 Notifié le 18/07/06	Ile de Porquerolles : Etude d'impact en vue de la sécurisation de l'alimentation en eau potable	SCE / CREOCEAN (83500 LA SEYNE/MER 83000 TOULON)	TF : 95 201.60 € TC : 4 784.00 € TOTAL : 99 985.60 €	Prestations en cours de réalisation
AOO 26/06 0623 Notifié le 28/08/06	Etude de définition du schéma directeur pluvial	EGIS EAU (34965 MONTPELLIER) (ex B.C.E.O.M.) Avenant N° 1 de transfert	<p>PHASE 1 Lot N° 1 : 61 232.20 € Avenant N° 2 : 17 000.00 € Total : 78 232.20 €</p> <p>Lot N° 2 : Min : 50 000 € Lot N° 2 : Max : 150 000 €</p> <p>PHASE 2 20 451,60 € Avenant N° 2 : 2 000.00 € Total : 22 451.60 €</p> <p>PHASE 3 17 700,80 €</p>	<p>Lot soldé Avenant N° 2</p> <p>Les caractéristiques du réseau sont apparues particulièrement denses, très hétérogènes, complexes et soumises à de fortes contraintes aval, ce qui n'était pas prévisible lors de de l'attribution du marché. De ce fait, le volume des données à traiter est beaucoup plus important</p> <p>Prestations en cours de réalisation</p> <p>Prestations en cours de réalisation</p> <p>Prestations en cours de réalisation</p> <p>Avenant n°3 : de 14 112.80 €TTC concernant les 3 phases suites à l'inondation du secteur du Pousset , surcroît de la masse de données à traiter</p>

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
AOO 06/07 0716	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration de la ressource en eau potable continentale Lot N° 1 : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un champ captant	ANTEA (13009 MARSEILLE)	T ferme : 39 228.80 € Option 1 : 777.40 € Option 2 : 2 990.00 € Option 3 : 4 664.40 € Option 4 : 5 023.20 € Option 5 : 1 853.80 € Option 6 : 1 315.60 € T condi 1 : 3 647.80 € Total : 59 501.00 €	Prestations en cours de réalisation
AOO 37/09 1007 notifié le 08/01/10	acquisition d'engins divers - Lot N°1 : acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte de 5 m3	MATHIEU S.A. (54202 TOUL)	148 747,42 €	
MN 02/07 0718 Notifié le 09/08/07	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration de la ressource en eau potable continentale Lot N° 02 : assistance à maîtrise d'ouvrage	SAFEGE ENVIRONNEMENT (13100 AIX-EN-PROVENCE)	TF : 39 826.80 € TC 1 : 8 970.00 € TC 2 : 16 744.00 € TOTAL : 65 540.80 €	Prestations en cours de réalisation
MN 03/07 0722 Notifié le 30/11/07	Déchets urbains : Collecte, stockage et transport sur le continent des déchets urbains des îles de Porquerolles, de Port-Cros et du Levant 2008 - 2010 (durée ferme) Lot N° 1 : Ile de Porquerolles Lot N° 2 : Ile de Port-Cros Lot N° 3 : Ile du Levant	ONYX MEDITERRANEE (83500 LA SEYNE / MER) ONYX MEDITERRANEE (83500 LA SEYNE / MER) ONYX MEDITERRANEE (83500 LA SEYNE / MER)	Par an 822 632.29 € 459 747.90 € 503 197.02 €	Avenant N°1 : suppression de l'indice "ICHTTS2 services aux entreprises (charges comprises)" remplacé par L'indice "ICHT-E production et distribution d'eau assainissement, gestion des déchets et dépollution"

N°	OBJET	TITULAIRE	LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
AOO 25/09 notifié le 16/11/09 Notifié le 16/11/09	acquisition d'engins divers Lot n° 2 : acquisition d'un véhicule amphibie Lot n° 3 : acquisition de deux laveuses de trottoirs H.P. 2 000 litres	 ARGONAUTES (69000 LYON) CMAR (49430 DURTAL)	 24 936,60 € 178 921,60 €	 soldé le 12/02/10 soldé le 17/02/10
CS 72/09 notifié le 10/5/10	mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage - alimentation eau potable à l'île du Levant tranche ferme composante eau et assainissement tranche conditionnelle n°1 : topographie tranche conditionnelle n°2 : géophysique tranche conditionnelle n°3 : géotechnique tranche conditionnelle n°4 : piézométrie tranche conditionnelle n°5 : pompage d'essai tranche conditionnelle n°6 modélisation complémentaire tranche conditionnelle n°7 choix du maître d'œuvre tranche conditionnelle n°8 contrôle technique tranche conditionnelle n°9 coordination sécurité et protection de la santé	 EGIS EAU (34965 MONTPELLIER)	 49 992,80 € 1 315,60 € 2 392,00 € 2 392,00 € 2 392,00 € 2 392,00 € 2 870,00 € 2 930,00 € 1 644,50 € 1 644,50 €	 total des tranches 69 966,00 €
CS 13/08 Notifié le 17/03/08	Suivi scientifique des travaux de la plage de la Capte - impact d'un atténuateur de houle sur l'herbier de Posidonie	 GIS POSIDONIE (13000 MARSEILLE)	Phase 1 : 2008 : 9 861.62 € Phase 2 : 2009 : 3 713.58 € Phase 3 : 2010 : 10 274.24 €	phase 1 soldée le 06/09/09 phase 2 soldée en 10/12/09 avenant 1 moins-value de 761.30 € due à l'inutilité des tests en grande profondeur avec l'aquamètre, d'où abandon de ces tests
CS 43/09 notifié le 10/11/09	campagne géophysique sur le futur champ captant du Plan du Pont - procédure adaptée	 B.R.P.G. M. CHAUVAIN (34200 SETE)	tranche ferme 6 338.80 € T.T.C tranche conditionnelle n°1 6 338,80 € tranche conditionnelle n°2 2 840,50 €	 budget eau

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
----	-------	-----------	---------------------------	--------------

			TTC	
CS 44/09 notifié le 03/12/09	marché d'assistance à la passation du contrat relatif à la gestion de l'eau potable tranche ferme tranche n°1 tranche n°2 tranche n°3 phase 2 : traduction des objectifs en programme phase 3 : assistance du maître d'ouvrage au choix d'un maître d'œuvre	A PROPOS (34000 MONTPELLIER)	12 737,40 € 3 408,60 € 13 933,40 € 13 933,40 € 71 341,40 € 58 275,10 €	jusqu'à la mise en place de la DSP (sept-11)
AOO 11/09 0919 notifié le 21/09/09	lot n°1 réalisation des opérations de curages et de stockage de Sédiments	EMECC (94 659 RUNGIS cedex)	409 450.60 € T.T.C	soldé le 20/10/10
CS 42/09 Notifié le 25/09/09	Lot N°2 : Mise en œuvre de la protection environnementale - procédure adaptée	GEN TERE0 (73800 LA CHAVANNE)	45 364,28 € TTC	
CS 18/10 notifié le 07/06/10	acquisition d'un nettoyeur de plage - année 2010 MAPA	KASSBOHRER E.S.E. (73 790 TOURS EN SAVOIE)	65 839,80 €	soldé le 20/08/10
CS 70/09 notifié le 02/07/2010	ports d'Hyères - mission à maîtrise d'ouvrage pour la requalification du port Saint-Pierre phase 1 : synthèse des données existantes, des contraintes et définition des objectifs phase 2 : traduction des objectifs en programme phase 3 : assistance du maître d'ouvrage au choix d'un maître d'œuvre	KERN ARCHITECTE (13 000 MARSEILLE)	58 544,20 € 71 341,40 € 58 275,10 €	en cours de réalisation
CS 71/09 notifié le 07/06/2010	EAU-LITTORAL-PROPRETE : étude pour la protection de la plage du Ceinturon et du secteur sud du port Saint Pierre - MAPA	OCEANIDE (83502 LA SEYNE SUR MER) sous traitant : SEMANTIC - GLOBOCEAN (83300 DRAGUIGNAN)	solution de base : 67 579,22 option : 17 342 €	phase 1 soldée
CS 69/10	fabrication et pose de cache-toilettes en bois MAPA	procédure en cours		

ECONOMIE - EMPLOI

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
CS 52/08 Notifié le 22/07/09	Commune d'Hyères : Mission d'expertise du projet de politique touristique	MAITRES DU REVE / CREOCEAN <i>(13100 AIX-EN-PROVENCE)</i>	26 356,85 € 13 185,90 €	soldé le 04/05/10

EDUCATION

N°	OBJET	TITULAIRE	DEBUT FIN	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
CS 62/10	<p>marché d'assistance relatif au choix du mode de gestion de la restauration scolaire et à l'écriture du cahier des charges - procédure adaptée</p> <p>phase 1 : état des lieux et aide à la décision</p> <p>phase 2 : Assistance à la mise en œuvre de la nouvelle procédure Tranche conditionnelle n° 1 : Assistance à la passation du contrat de DSP</p> <p>Tranche conditionnelle n° 2 : assistance à la passation du contrat du marché public de service</p> <p>Tranche conditionnelle n° 3 : assistance pour la reprise du service en régie</p> <p>phase 3 Tranche conditionnelle n° 4 : contrôle de la prestation</p>	procédure en cours			

ESPACES VERTS

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
AOO 26/09 1004 notifié le 11/01/10 1004 notifié le 11/01/10	Val des Rougères : Entretien et nettoisement des abords Lot N° 1 : entretien Lot N° 2 : prestations ponctuelles	EDIFICA (83600 FREJUS) marché résilié en 2010	86 250 € (forfait annuel) Sans montant minimum ni maximum	Marché débutant en 2010 utilisation lot n°2 liée aux intempéries et dégradations
CS 34/09 notifié le 10/12/09 notifié le 05/12/09 notifié le 05/12/09 notifié le 05/12/09	réaménagement du square Stalingrad Lot N°1 : V.R.D. Lot N°2 : maçonnerie Lot N°3 : fontainerie Lot N°4 : ferronnerie	MONTI (83400 HYERES) CASINI (83320 CARQUEIRANNE) 3A HYDROSUD (83190 OLLIOULES) LABERNE (83330 LE BEAUSSET)	42 174,55 269 702,07 € 62 443 € 69 391,92 €	avenant 1 moins-value de 3 229,20 € TTC un seul revêtement possible au lieu de deux avenant 1 plus-value de 12 000 € - démolition du toit, terrasse et rénovation du plancher avenant 2 plus value de 4 572,98 € et allongement du délai contractuel dû au mauvais état des murs sous les enduits soldé le 18/11/10 réception le 16/07/10 retenue de garantie : 5%
CS 22/10 notifié le 15/06/2010	Stade Perruc - travaux de drainage - MAPA	VENTOUX SPORT ET PAYSAGE (84870 LORIOU-DU-COMTAT)	14 944 €	soldé le 24/06/10 montant mandaté : 10 548,72 €
CS 25/10 notifié le 19/07/2010	travaux de ferronnerie - Jardin d'Orient réalisation d'un clôture périphérique -	GEM CLOTURES (83160 LA GARDE)	33 318,17 €	
CS 36/10 notifié le 30/07/2010	acquisition et reprise d'engins et de petits matériels : achat d'une rempoteuse	FRANS BAELE (59 270 BAILLEUL)	acquisition : 19 118,06 € reprise : 598,00 € soulte : 18 520,06 €	soldé le 09/11/10

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
CS 37/10 notifié le 25/10/2010	avenue Paul Long - plantation d'arbres d'alignement - création de trottoir	SARL SPADA TP (83250 LA LONDE)	36 190,96 €	avenant 1 (notifié le 28/12/2010) travaux complémentaires suite à une demande de France Télécom. plus value de 5 036,12 € montant mandaté : 36 187,13 € soldé le 12/01/11
CS 38/10	fontaine Galliéni - modification du rond point travaux de taille de pierre -	procédure en cours		
CS 40/10 notifié le 18/01/2011	colline du château - travaux de maçonnerie - restauration des remparts - MAPA	GIRARD (13 182 AIX EN PROVENCE)	243 793,60 €	
CS 54/10	Parc Olbius Riquier - travaux de réalisation d'une allée piétonne et fourniture de végétaux divers - a+B36MAPA	procédure en cours		
CS 60/10	installation de châlets de plage - étude paysagère d'insertion et de mise en valeur - MAPA	procédure en cours		

INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
AOO 51/05 0543 Notifié le 05/12/05	HOTEL DE VILLE – fourniture, installation, configuration et maintenance d'équipements de commutation	AMEC SPIE COMMUNICATIONS (13321 MARSEILLE)	TF : 280 417.75 € TC1 : Min : 5 980 € Max : 23 920 € TC2 : 82 399.62 €	
AOO 29/05 0530 Notifié le 19.10.05	Hôtel de Ville - Migration et optimisation de la téléphonie sur I.P	AMEC SPIE COMMUNICATIONS (13321 MARSEILLE)	Tranche ferme Lot technique N° 1 105 600,82 € Avenant 1 : 5 395.16 € Lot technique N° 2 sans montant Lot technique N° 3 sans montant Tranche conditionnelle n°1 sans montant Lot technique N° 2 sans montant Lot technique N° 3 sans montant Lot technique N° 4 sans montant Lot technique N° 5 sans montant Lot technique N° 6 sans montant Tranche conditionnelle n°2 12 437,20 € Tranche conditionnelle n°3 7 453,47 €	Avenant N° 1 de 5 395.16 € Le déploiement des postes téléphoniques et le maintien en condition opérationnelle du PABX lors du déménagement engendrent deux modifications : * maintien des fax analogiques nécessitant l'acquisition d'un module" "analog service unit" dans l'attente de la formation regroupée de tous les utilisateurs de tous les bâtiments de la Mairie à la messagerie unifiée * remplacement de deux passerelles GSM analogiques actuellement utilisées par le PABX par deux passerelles GSM numériques.

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
AOO 47/06 0709 Notifié le 16/11/06	Fourniture et mise en œuvre de la solution Intranet - Maintenance Une tranche ferme englobant l'assistance technique Tranche conditionnelle n° 1 : maintenance de l'étape 1 Tranche conditionnelle n° 2 : maintenance du module messagerie Tranche conditionnelle n° 3 : maintenance module de gestion des délibérations Tranche conditionnelle n° 4 : maintenance du module de gestion du courrier Tranche conditionnelle n° 5 : maintenance du module de gestion des congés Tranche conditionnelle n° 6 : maintenance du module de gestion électronique des documents et workflow Tranche conditionnelle n° 7 : maintenance du développement du nouveau workflow Tranche conditionnelle n° 8 : maintenance de l'intégration des applicatifs métiers	BULL (78340 LES CLAYES SOUS BOIS)	Maintenance Montants pour les 5 années Sans montant minimum ni maximum 103 322,45 € 29 601,00 € 21 528,00 € 12 593,88 € 4 843,80 € 8 372,00 € 65 780,00 € Sans montant minimum ni maximum	
AOO 34/04 0440 Notifié le 09/12/2004 Notifié le 09/12/2004	Médiathèque municipale : Informatisation médiathèque Maintenance Lot N° 4 : Périphériques spécialisés SIGB Lot N° 5 : Composants réseau	INEO MEDIA SYSTEM (Avenant de transfert ex EI AUDIOVISUEL) INEO MEDIA SYSTEM (Avenant de transfert ex EI AUDIOVISUEL)	2006 2010 (durée ferme)	Maintenance soldé le 23/12/10 5 509,97 € (pour les 5 années) 1 402,91 € (pour les 5 années)
AOO 29/05 0530 Notifié le 19.10.05	Hôtel de Ville : Migration et optimisation de la téléphonie sur I.P - Maintenance	AMEC SPIE COMMUNICATIONS (13321 MARSEILLE)	Maintenance pour 5 ans 102 240,06 €	du 19/10/05 à 19/10/10

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
CS 07/10 notifié le 07/03/2010	progiciel de gestion des ressources humaines - migration et acquisition de nouveaux modules en mode web - procédure adaptée poste n°1 : acquisition des modules "formation" et "GPEC" en mode web poste n°2 : installation, paramétrage des deux modules, reprise des données pour les deux modules poste n°3 : formations et assistance du personnel pour les deux modules	CIRIL (69 600 VILLEURBANNE)	15 689,46 € 8 663,53 € 2 351,93 € 4 674 €	ordre de service de suspension de délais du 09/06/2010 au 15/04/2011 marché non soldé
CS 69/09 notifié le 01/04/2010	informatique - fourniture, installation mise en œuvre d'une baie de stockage san pour le site de jules ferry	CINESE (84 000 AVIGNON)	47 636,68 €	soldé le 19/05/10

INGÉNIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
CS 67/09 notifié le 06/05/10	aménagement du carrefour giratoire Paul Bourget / Mario Bérard lot n°1 : signalisation	MIDITRACAGE (83000 TOULON)	66 094,45 €	
notifié le 10/05/10	lot n°2 : terrassements et réseaux	GUINTOLI (13156 TARASCON)	237 189,22 €	
notifié le 05/05/10	lot n°3 : ouvrage d'art	EIFFAGE TP (83400 HYERES)	190 522,80 €	
notifié le 05/05/10	lot n°4 : voirie	EIFFAGE TP (83400 HYERES)	327 360,88 €	
notifié le 10/05/2010	lot n°5 : Éclairage public	SOBECA (69480 ANSE)	39 826,80 €	
notifié le 10/05/2010	lot n°6 espaces verts	GUYOMAR (83400 HYERES)	21 292,27 €	

PÔLE ANIMATION

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.	OBSERVATIONS
CS 19/10 notifié le 26/06/2010	Prestations de tir du feu d'artifice du 13 juillet et du 15 août 2010	PACA PYRO (83150 BANDOL)	35 793,10 €	soldé le 05/10/10
CS 20/10 notifié le 28/06/2010	location et installation de tribunes, podium, barrières et chaises pour le festival'Hyères à l'hippodrome de la plage lot n°1 : location et installation d'un podium	MASH (06700 SAINT LAURENT DU VAR)	16 174,70 €	soldé le 27/08/10
notifié le 30/06/2010	lot n°2 : location et installation de tribunes	JACOMINO (06300 NICE)	24 837,33 €	soldé le 27/08/10
notifié le 28/06/2010	lot n°3 : location et installation de matériels électriques	ELECTRIKA (83100 TOULON)	26 448,35 €	soldé le 27/08/10
CS 52/10 notifié le 23/11/10	acquisition de châlets et couverture pour le marché de Noël 2010 - MAPA lot n°1 : châlets de Noël	RUSTYLE (67129 MOLSHEIM)	10 907,52 €	soldé le 20/12/10
notifié le 23/11/10	lot n°2 : couverture textile	VO CONCEPT (06600 ANTIBES)	25 833,60 €	soldé le 23/12/10

POLE TOURISTIQUE

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.	OBSERVATIONS
MI 01/10	conception et réalisation de 6 ouvrages d'informations touristiques pour l'accueil du public en période estivale	SARL MERLOT (37120 CHAMPIGNY SUR VEUDE)		+ primes de 3 000 € / candidat
CS 04/10	conception et fabrication de cabanons d'informations touristiques pour l'accueil du public en période estivale		7 176 €	
géré par le pôle touristique	tranche ferme : conception, réalisation et livraison de 4 ouvrages phase 1 : conception		67 932,80 €	
	phase 2 : réalisation et livraison		33 966,40 €	
	tranche conditionnelle 1 : réalisation et livraison de 2 ouvrages phase 2 : réalisation et livraison			

PORTS

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
CS 46/09 notifié le 24/11/09	élaboration du plan de gestion opérationnelle de opérationnelle de dragages et de de produits de dragages des ports d'Hyères	IDRA ENVIRONNEMENT (35170 BREZ)	42 697,20 €	
CS 16/10 notifié le 26/03/10	stratification intérieure d'une cuve à carburants - MAPA	SOCOMEX (13 880 VELAUX)	52 504,10 €	soldé le 09/06/10 mapa sans pub et sans mise en concurrence - urgence impérieuse
CS 17/10 notifié le 24/06/2010	zone d'activités - fourniture et installation de racks de stockage à bateaux - MAPA	POUYADE (42 704 FIRMINY)	47 078,14 €	soldé le 20/12/10 pénalité de retard : 11 100 €
AOO 11/10 notifié le 26/08/2010	ports d'Hyères - zone d'activités - acquisition de matériel Lot n° 1 : acquisition de matériel pour le carénage des bateaux	SOLOMAT (13000 MARSEILLE)	infructueux	
AOO 20/10 1022 notifié le 03/11/2010	Lot n° 2 : acquisition d'une grue automotrice lente de 35 à 40 tonnes matériel neuf	SOLOMAT (13000 MARSEILLE)	326 508.00 €	soldé le 23/12/10
AOO 11/10 1021 notifié le 26/08/2010	Lot n° 3 : acquisition d'un élévateur de 2, 5 tonnes	SOLOMAT (13000 MARSEILLE)	29 541,20 €	soldé le 23/12/10
CS 61/10 notifié le 12/01/2011	location de structures tentes pour manifestation - procédure adaptée	Méditerranée Location Structures (06510 CARROS)	28 200,48 €	manifestation du 05 au 08 février 2011.

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
CS 70/09 notifié le 02/07/2010	<p>projet de requalification du port d'Hyères assistance à maîtrise d'ouvrage procédure adaptée</p> <p>PHASE 1 : synthèse des données existantes, des contraintes et définition des objectifs</p> <p>PHASE 2 : traduction des objectifs en programme</p> <p>PHASE 3 : assistance du maître d'ouvrage au choix du maître d'œuvre</p>	<p>groupement KERN et associés / SOGRAM / STRATEGIE ET TERRITOIRE / LLC et ASSOCIES (13 000 MARSEILLE)</p>	<p>58 544,20 €</p> <p>71 341,40 €</p> <p>58 275,10 € soit un total de 188 160,70 €</p>	

SANTÉ PUBLIQUE

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT TTC DE LA COMMANDE	OBSERVATIONS
CS 60/09 notifié le 15/01/10	Assistance à maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et du diagnostic d'accessibilité handicapés des établissements recevant du public existants	RAINBOW ERGONOMIE <i>(83400 HYERES)</i>	16 265,60 €	
CS 30/10 notifié le 12/11/10	mission de prestations des conditions d'accessibilité des ERP IOP de la voirie et création de la chaîne du déplacement sur la commune d'Hyères	Groupement solidaire Anne Monteux / CYLADES GIE / ETHIQUE ATELIER d'architecture <i>(75 014 PARIS)</i>	100 045,40 €	

SECURITE ET PREVENTION DES RISQUES

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.	OBSERVATIONS
CS 58/10 notifié le 06/01/2011	fabrication de cinq chalets à usage de postes de secours	notification en cours association ESAT LES PALMIERS / ADAPEI du var (83400 HYERES)	50 561,56 €	
CS 05/10 notifié le 10/05/10	Surveillance des plages de la commune d'Hyères - année 2010	SDIS DU VAR (83300 DRAGUIGNAN)	164 423 €	en cours à mandater : 163 042,82 €

SPORTS

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
CS 28/06 Notifié le 25/07/06	Stade Perruc - Réalisation d'une tribune - Mission de contrôle technique	NORISKO CONSTRUCTION (83210 LA FARLEDE)	9 568,00 €	Avenant N°1 de 9 152 € et délai supplémentaire de 6 mois lié au retard pris dans les travaux en aucun cas imputable au titulaire de ce marché de contrôle
MI 05/05 Notifié le 30/03/06	Mission de maîtrise d'œuvre - Stade Perruc - Réalisation d'une tribune	Monsieur Richard ROMAN (13016 Marseille)	130 364,00 €	
CS 13/09 Notifié le 15/06/09	Stade Berteau : Installation et pose d'un gazon synthétique	MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT (83190 OLLIOULES) sous-traitant FIELD TARKETT	135 745,59 € 302 409,01 €	
CS 27/10 notifié le 06/08/2010	base nautique - fourniture et pose d'une potence de levage pour les bateaux sportifs -	ADC (79202 PARTHENAY)	17 102.80 €	
CS 15/10 notifié le 08/07/2010	Stade du Pousset - installation et pose d'un gazon synthétique et d'un système d'arrosage automatique - procédure adaptée lot n°1 : installation d'un gazon synthétique lot n°2 : installation d'un système d'arrosage automatique	SAS MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT (83190 OLLIOULES)	449 803,64 € 30 498 €	soldé le 15/11/10 soldé le 30/09/10
CS 33/10 notifié le 17/11/2010	acquisition de 3 afficheurs électroniques (chronoscore)	GRUNEMWALD (01960 PERONNAS)	21 553,12 €	

VOIRIE

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
CS 61/09 Notifié le 18/01/10	acquisition d'une berline diesel	SOCA S.A.S CITROEN (83160 LA VALETTE DU VAR)	acquisition 30 842,50 € maintenance 89 € par mois	durée : 60 mois soit 5 340 €
AOO 22/07 0811 notifié le 04/03/08 0811 notifié le 04/03/08	Voirie : Parcs autos - Location longue durée et maintenance de sept véhicules Lot N° 1 : location et maintenance de cinq monospaces compacts Lot N° 2 : location et maintenance de deux fourgonnettes avec des capacités tout terrain	C.L.V. / SOCA (92300 LEVALLOIS PERRET) C.L.V. / SOCA (92300 LEVALLOIS PERRET)	96 850.80 € 38 100.24 €	
AOO 17/10 1023 notifié le 26/11/2010 notifié le 26/11/2010 notifié le 29/11/2010 notifié le 26/11/2010	acquisition de véhicules et d'engins - année 2010 Lot N° 1 : Acquisition d'un véhicules 4X4 de "patrouille et lutte contre les incendies" neuf Lot N° 2 : Acquisition d'un camion nacelle 6 mètres de hauteur de travail neuf lot N°3 : Acquisition d'une benne et d'une grue de 6,5 T pour châssis Midlum 220-10 neuf lot N° 4 : Acquisition de deux véhicules électriques quatre roues motrices neufs	SAS TECHNAMM (13 410 LAMBESC) MULTITEL INTERNATIONAL SAS (38070 SAINT-QUENTIN FALLAVIER) GUIMA France (82300 CAUSSADE) SARL OZO (13770 VENELLES)	49 140,89 € solution de base : 63 986 € option obligatoire 2 392 € 38 272 € 42 500 €	

PARTIE 3

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONVENTIONS AUTRES QUE LES MARCHÉS PUBLICS
MISES EN CONCURRENCE**

ANNEE 2010

BATIMENTS

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.	OBSERVATIONS
GC 01/09	réalisation d'un complexe culturel à l'ancien collège Jules Ferry - groupement de commandes	commune d'Hyères / T.P.M.	à déterminer selon projet définitif	TPM coordonnateur du groupement

COMMERCE, GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.	OBSERVATIONS
D01/08	<p>COMMERCE, GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - domaine public communal - emplacement n°10 - 1550 bd du Ceinturon</p> <p>emplacement n°11 - bd du Front de mer/ les Salins</p>	<p>EURL MLR PLAGES (83400 HYERES)</p> <p>PLAYA DEL PORT POTHUAU (83400 HYERES)</p>	<p>01/04/09 AU 31/12/14</p> <p>01/04/09 AU 31/12/14</p>	<p>redevance</p> <p>25 000 € nets</p> <p>redevance</p> <p>27 500 € nets</p>
CS 32/07 notifié le 12/07/07	parc Olbius Riquier - convention d'occupation du domaine public - exploitation d'une location de poneys et d'une buvette	M. COUQUET	convention d'occupation montant redevance 6 000 €/an	
CS 43/08 notifié le 09/12/08	parc Olbius Riquier - convention d'occupation du domaine public communal - exploitation du manège enfantin	S.A.R.L. LE PETIT MANEGE	convention d'occupation montant redevance 5 030 €/ an	
CS 44/08 notifié le 22/12/08	parc Olbius Riquier - convention d'occupation du domaine public communal - exploitation d'une attraction enfantine et vente de denrées alimentaires à emporter	M. FALCOZ	convention d'occupation montant redevance 4 000 €/ an	
D 01/98	Casino - délégation de l'exploitation	Compagnie pour le Développement du Tourisme Hyérois (groupe PARTOUCHE)	redevance variable se conférer au contrat	durée 01/04/1999 31/10/2016

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
D 01/04	Lot 1 Almanarre Lot 2 - La Capte/La Badine Lot 3 - L'Ayguade Lot 5 - La Capte/La Badine Lot 6 - La Capte/La Badine <i>DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</i> Les Salins Boulevard de la Marine - ex Café de la Plage La Capte	PAGLIERI BROSSARD SARL LES PLAISANCIERS CLINIQUE DU CHAUFFE-EAU SARL LE JARDIN LAVERGNE Thierry BORONAD Patrick M.RAFFELINI	redevance annuelle 5 000 € redevance annuelle 7000 € résilié le 12/05/06 redevance annuelle 15 000 € résilié le 10/08/06 redevance annuelle 4 500€ résilié le 19/07/06 redevance annuelle 13 000 € redevance annuelle 14 000€ redevance annuelle 40 000 € résilié le 25/09/09 redevance annuelle 25 300 €	
D03/10	COMMERCE, GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE <u>domaine public communal</u> emplacement 1336, boulevard de la Marine/ le Ceinturon chemin Thalassa (la Capte) chemin Denis Papin boulevard Alsace lorraine	procédure en cours	redevance minimum 20 000 € 20 000 € 20 000 € 15 000 €	durée de la convention 12 ans 6 ans 6 ans 6 ans
CS 23/06	avenue Jean Moulin - exploitation d'un camion pizza - convention d'occupation du domaine public - MAPA	SALMON Cédric (83400 HYERES)	02/09/06 au 31/08/11	convention d'occupation montant redevance 1 200 €/ trimestre
CS 28/10	boulevard de l'Eole - exploitation d'un camion pizza - convention d'occupation du domaine public - MAPA	CANO Joaquim (83400 HYERES)	juil-10 à juin 2015	convention d'occupation montant redevance 1 825 €/ trimestre

COMMUNICATION

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
AOO 36/10	acquisition à titre gracieux d'écrans vidéos géantss d'information et publicitaires	procédure en cours	0 €	pas de rémunération mais exonération de toutes taxes et redevances d'occupation du domaine public et de taxe sur la publicité et exploitation du temps de passage des écrans vidéo pour un maximum de 50%

EAU-LITTORAL-PROPRETE

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.	OBSERVATIONS
D 04/10	EAU LITTORAL PROPRETE - alimentation en eau potable de la commune - exploitation du service public d'alimentation en eau potable	procédure en cours		du 01 octobre 2011 au 31 décembre 2023

EDUCATION

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.	OBSERVATIONS
D02/04	EDUCATION - Restauration scolaire- affermage service public de la restauration scolaire et municipale	AVENANCE	redevance variable se conférer au contrat	fin du contrat en aout 2012

ESPACES VERTS

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.	OBSERVATIONS
GC 02/06	entretien des espaces vers - convention constitutive du groupement de commande Lot N° 1 : Entretien des espaces verts urbains Lot N° 2 : Entretien des espaces verts en milieu routier et autoroutier Lot N° 3 : Entretien des espaces verts périurbains et divers centre ville Lot N° 4 : Entretien, travaux et réparations des installations d'arrosage	commune d'Hyères / T.P.M.	60 000 € 240 000 € 2007 - 2008 80 000 € 320 000 € 2009 - 2010 90 000 € 360 000 € 90 000 € 260 000 € 90 000 € 290 000 € 2009 - 2010 90 000 € 360 000 €	<u>estimation des besoins pour</u> la commune d'hyères : 141 646,74 € T.P.M. : 6 935,92 € la commune d'hyères : 150 120,82 € T.P.M. : 31 710,64 € la commune d'hyères : 150 002,72 € T.P.M. : 5 875,27 € la commune d'hyères : 150 917,41 € T.P.M. : 8 669,51 €
GC 02/09	travaux de fauchage des accôttements et autres terrains - MBC - année 2010 - convention constitutive du groupement de commande	commune d'Hyères / T.P.M.	minimum 50 000 € maximum 500 000 €	<u>estimation des besoins pour</u> commune d'Hyères : 110 000 € T.P.M. : 30 000 €
GC 01/10	entretien des espaces verts d'accompagnement communaux et communautaires - MBC - année 2011 - convention constitutive du groupement de commandes lot technique n°1 : ville d'Hyères lot technique n°2 : TPM	commune d'Hyères / T.P.M.	50 000 € 400 000 € 50 000 € 500 000 €	Durée : 2011/2014 par an

POLICE MUNICIPALE

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT DE LA COMMANDE T.T.C.	OBSERVATIONS
D02/08	mise en place d'une fourrière automobile - DSP	garage ST Gervais (83400 HYERES) avenant de transfert en 2009	application des tarifs issus du code de la route (prestation fourrière - arrêté du 14/11/01) montant forfaitaire pour enlèvement de véhicule abandonné ou en épave 216.16 € H.T. / épave	de juin 2009 à juin 2014

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – COMMUNICATION – Acquisition, installation, exploitation et maintenance d'écrans vidéo géants d'information et de communication municipale et d'affichage publicitaire - Mise en appel d'offres ouvert

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques POLITI,
Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

Afin d'améliorer les supports de communication municipale sur le territoire communal à moindre coût, il est proposé de lancer une procédure pour acquérir, installer, exploiter, et assurer la maintenance de quatre écrans vidéo géants, tout en accordant un droit d'affichage à la commune d'au minimum 50% du temps de passage.

En contrepartie de ces prestations, l'attributaire du marché se verra exonéré de la redevance d'occupation du domaine public et pourra exploiter le temps de passage des écrans vidéo géants restant.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert, compte tenu d'une part de l'impossibilité d'apprécier le seuil et d'autre part, de l'existence d'un marché similaire de panneau d'information et de communication.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis favorable de la quatrième commission,

VU le code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 et 59,

DECIDE de lancer un appel d'offres ouvert en vue d'assurer l'acquisition, l'installation, l'exploitation, la maintenance d'écrans vidéo géants d'information, permettant l'affichage publicitaire et la communication municipale à hauteur de 50% du temps de passage,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert ou du marché négocié après appel d'offres infructueux d'après les dispositions de l'article 59 du code des marchés publics, ou toute procédure autorisée par le Code des Marchés Publics,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises,

DIT que la commission d'appel d'offres permanente, formée par délibération n° 2 du 30 avril 2009 du Conseil Municipal, sera assistée de :

- M. le Directeur Départemental de la Concurrence et Consommation, ou son représentant,
- M. le Trésorier Hyères Municipal, ou son représentant,

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE

Le Maire de la Ville d'HYERES LES
PALMIERS

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11

Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : BATIMENTS COMMUNAUX - Extension et restructuration de l'école Paul Gensollen

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques LOBRY, 7ème Adjoint

En vue de supprimer les classes dans les préfabriqués de l'école Paul Gensollen, la Commune a décidé l'extension et la restructuration de cette école.

Pour ce faire, une demande de permis de construire doit être déposée au Service Urbanisme.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer ce dit permis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 2^{ème} commission,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce permis de construire.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 7ème Adjoint

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS - Fourniture et installation de menuiseries aluminium dans les bâtiments scolaires - Procédure adaptée.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques LOBRY, 7ème Adjoint

Dans le cadre des travaux de réfection des bâtiments scolaires, il convient de déposer les menuiseries extérieures vétustes de ces établissements et de les remplacer par des menuiseries aluminium.

Les travaux, estimés à 246 000 Euros Toutes Taxes Comprises, seront scindés en huit lots séparés suivants :

- Lot n° 1 : Ecole des Iles d'Or
- Lot n° 2 : Ecole primaire Paule Humbert
- Lot n° 3 : Ecole maternelle Guynemer
- Lot n° 4 : Ecole maternelle St. Exupéry
- Lot n° 5 : Ecole primaire de la Capte
- Lot n° 6 : Ecole maternelle Henri Matisse
- Lot n° 7 : Ecole primaire de l'Almanarre
- Lot n° 8 : Ecole maternelle Jardin d'Orient

Il convient donc de lancer une procédure adaptée pour assurer ces travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 2^{ème} commission,

VU le code des marchés publics, et notamment l'article 28,

DECIDE de lancer une procédure adaptée pour effectuer les travaux de remplacement des menuiseries existantes vétustes dans les établissements scolaires suivants et scindés en huit lots séparés :

- Lot n° 1 : Ecole des Iles d'Or
- Lot n° 2 : Ecole primaire Paule Humbert
- Lot n° 3 : Ecole maternelle Guynemer
- Lot n° 4 : Ecole maternelle St. Exupéry
- Lot n° 5 : Ecole primaire de la Capte
- Lot n° 6 : Ecole maternelle Henri Matisse
- Lot n° 7 : Ecole primaire de l'Almanarre
- Lot n° 8 : Ecole maternelle Jardin d'Orient

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés à intervenir passés selon la procédure adaptée,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises,

DIT que la commission d'appel d'offres permanente, formée par délibération n° 2 du 30 avril 2009 du Conseil Municipal, pourra être assistée de :

- M. le Directeur général des services techniques ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence et Consommation, ou son représentant,
- M. le Trésorier Hyères Municipal, ou son représentant.

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2011 – Chapitre 23 – Nature 2313 – Fonction 213.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 7ème Adjoint

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Publiée le 14/02/11
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – VOIRIE / INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION – Travaux de déploiement et maintenance des installations de vidéo protection urbaine de la Commune d’Hyères - Procédure adaptée.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques LOBRY, 7ème Adjoint

La Ville d’Hyères souhaite améliorer, renforcer les équipements de vidéo protection avec l’installation de 45 caméras supplémentaires.

Il convient donc de lancer une procédure adaptée pour assurer ces travaux estimés à un montant de trois millions cinq cent mille euros Toutes Taxes Comprises (3 500 000 euros TTC) répartis en deux lots séparés suivants :

- Le lot n° 1 a pour objet des travaux de génie civil
- Le lot n° 2 sera décomposé en 4 lots techniques comme suit :
 - * Lot technique n° 1 : Fourniture et mise en œuvre de réseau passif,
 - * Lot technique n° 2 : Fourniture, pose/dépose, fixation, paramétrage des caméras et équipements de vidéo protection,
 - * Lot technique n° 3 : Fourniture, installations des parties actives et matériels associés,
 - * Lot technique n° 4 : Maintenance, garantie, astreinte et entretien des caméras et parties actives.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l’exposé des motifs,

VU l’avis de la 2^{ème} commission,

VU le code des marchés publics, et notamment l’article 28,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises,

DECIDE de lancer une procédure adaptée pour effectuer les travaux déploiement et maintenance des installations de vidéo protection urbaine de la Commune d’Hyères et scindés en deux lots séparés :

- Le lot n° 1 a pour objet des travaux de génie civil
- Le lot n° 2 sera décomposé en 4 lots techniques comme suit :
 - * Lot technique n° 1 : Fourniture et mise en œuvre de réseau passif,
 - * Lot technique n° 2 : Fourniture, pose/dépose, fixation, paramétrage des caméras et équipements de vidéo protection,
 - * Lot technique n° 3 : Fourniture, installations des parties actives et matériels associés,
 - * Lot technique n° 4 : Maintenance, garantie, astreinte et entretien des caméras et parties actives.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés à intervenir passés selon la procédure adaptée,

DIT que la commission d'appel d'offres permanente, formée par délibération n° 2 du 30 avril 2009 du Conseil Municipal, pourra être assistée de :

- M. le Directeur général des services techniques ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence et Consommation, ou son représentant,
- M. le Trésorier Hyères Municipal, ou son représentant.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget communal 2011 – 2012 – 2013,

Grand projet n° 6 - chapitre 23 – natures 2313 et 2315 – fonction 821.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 7ème Adjoint

ADOPTÉE par 41 VOIX

0 CONTRES :

2 ABST. : Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

Publiée le 14/02/11

Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Monsieur François CARRASSAN, Madame Jeannine GOLE, Monsieur Elie DI RUSSO, Madame Christine PILON, Monsieur Edmond BACCI, Mademoiselle Isabelle DURAND, Monsieur Jacques LOBRY, Madame Marianne COLIN, Monsieur Michel DALMAS, Madame Nicole RAFER, Monsieur Laurent BORIES, Madame Isabelle MONFORT, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Madame Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Madame Frédérique GALLOU, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Reine-Claude PAYET, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Christine MESLET, Monsieur Alain TROTOBAS, Madame Annette GAYMARD, Monsieur Stéphane GUITTON, Madame Geneviève SEVILLA, Monsieur André PALMIERI, Madame Lucette RITONDALE, Madame Marie-Hélène PARENT, Monsieur Serge NUZZO, Madame Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Francis ROUX, Madame Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Madame Josiane DURIEU, Monsieur Alain JAUBERT, Madame Magali MOIZAN, Monsieur Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Madame Renée TORNATO, Monsieur Philippe OLLIVIER

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques LOBRY, Monsieur Charles AMIC à Monsieur Jacques POLITI, Madame Annick ZARCO à Madame Annette GAYMARD, Monsieur Jean-Pierre GIRAN à Madame Lucette RITONDALE, Monsieur Gilles HOFFART à Monsieur Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

OBJET : SIG - Voirie Communale - Dénomination de voies

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques LOBRY, 7ème Adjoint

Un rond point a été créé à l'intersection des voies :

Avenue Paul BOURGET,
Chemin Saint MARTIN,
Avenue Mario BENARD,
Et de la Rue Olivier VOUTIER.

Placé au droit de la propriété des familles COULOMB, RAVIER qui ont contribué au développement urbain de cette partie du quartier de la GARE, il dessert la zone d'activité économique de ROUBAUD.

Aussi, afin de perpétuer leur mémoire, il est proposé la dénomination suivante :

Code	Appellation	Tenant	Aboutissant	Situation
3656	Rond point Louis RAVIER	Avenue Paul BOURGET	Rue Olivier VOUTIER	HYERES GARE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 2^{ème} commission,

DECIDE d'adopter la dénomination ci-dessus,

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

POUR LE MAIRE
Le 7ème Adjoint

ADOPTÉE par 41 VOIX

2 CONTRES : Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Madame Lucette RITONDALE

0 ABST. :

Publiée le 14/02/11

Reçu en Préfecture le :